Digitized by Google

91.3

Digitized by Google

Digitized by Google

10485

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

TOME IV.

Digitized by Google

A GENÈVE,
CHEZ BARBEZAT ET DELARUE.

A BRUXELLES,
A LA LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

S 11110

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,
MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE GIT-LE-COEUR, N° 4.

1829.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PRÉFACE.

Quand je publiai ces Mémoires, je pris envers le public et à la face des souverains dont j'ai servi la cause, l'engagement d'être loyal et sincère dans mes récits, de ne jamais y altérer ni déguiser sciemment la vérité par des réticences ou des subterfuges. Pouvais-je suivre cette ligne que me traçaient le devoir et l'honneur sans arracher le masque à quelques hommes méchans ou pervers, sans blesser des amours-propres irritables, sans choquer des opinions perturbatrices, sans combattre de funestes erreurs; en un mot, sans m'efforcer de réhabiliter ou de défendre quelques réputations indignement calomniées? On voit par là quelle classe de détracteurs je me suis attiré, et aussi les vrais motifs du déchaînement suscité contre ma publication et même contre ma personne.

J'avouerai que d'abord plus confiant dans les progrès de la modération des esprits dont j'apercevais quelques signes, et jugeant les passions politiques sinon assoupies, du moins calmées, je crus que mes Mémoires ne donneraient lieu qu'à des attaques motivées ou à une critique décente, et qu'à une franche controverse qui tournerait au profit de l'histoire. Pourquoi, me disais-je, l'heure de la réconciliation ne sonnerait-elle pas aussi pour moi, qui ne voulus jamais que le bien? Me suis-je montré exclusif, intolérant ou fauteur de la tyrannie? N'ai-je pas rempli avec un empressement religieux le mandat du Roi législateur qui ambitionna de réunir autour du trône et des libertés publiques les Français de toutes les opinions?

Mais, hélas! il m'a fallu reconnaître que j'avais trop présumé des contemporains. Le dirai-je, et il faut bien que je le dise, je n'ai trouvé dans mes adversaires que cet esprit de parti révoltant qui exclut la bonne foi et qui fausserait la raison publique si elle ne se hâtait de le répudier. Paraît-il une publication sincère et concluante en faveur des hommes et des choses qui ont préparé l'ordre actuel; la tâche des prétendus organes de l'opinion publique consiste à égarer, à tromper les contemporains en niant l'évidence des faits, en substituant le mensonge aux vérités les mieux établies, en transformant la vertu en vice et les vices en vertus. Voilà d'après quelle tactique j'ai été outrageusement attaqué. Ne pas repousser, ne pas combattre ces dangereux faussaires des traditions contemporaines, ne serait-ce pas leur accorder le droit de diffamation publique sans opposition et sans contrôle? Aussi ne laisserai-je pas sans réfutation, en ce qui me concerne, les assertions injurieuses, les lâches impostures, de même que les fausses interprétations et les commentaires perfides dont j'ai été l'objet.

Mais pourquoi tant d'acharnement, dira-t-on, pourquoi un dénigrement si odieux contre un homme sincère, voué pour ainsi dire à la persécution, et qui, en publiant avec candeur ses Mémoires, n'a eu en vue principalement que la défense de son honneur outragé? Pourquoi? parce que dans tout le cours de ma vie active on me voit dominé par la haute pensée de mettre un terme aux déchirements et aux calamités de la France par le *rétablissement de la monarchie des Bourbons* sous l'égide de la paix générale. On concevra aisément pourquoi ce crime est irrémissible aux yeux de la plupart de mes détracteurs, qui n'opposent à mes récits et à mes preuves qu'un plan systématique de diffamation arrêté d'avance.

Et qu'on ne croie pas qu'ils se soient contentés de me livrer aux morsures de leurs écrivains à gages. Dans les organes même de l'opinion où j'aurais dû rencontrer des appuis, ils ont trouvé de lâches complaisans : les uns m'ont retiré leur patronage ; d'autres ont fait pacte avec le silence ; il en est même qui, après avoir admis l'attaque, ont refusé d'insérer la défense par le seul effet d'une basse intrigue. Ici, je me dois à moi-même d'articuler catégoriquement un si révoltant déni de justice : c'est la *Gazette de France* que j'en accuse.

Démasqué dans mon ouvrage, c'est dans la *Gazette* que se réfugia M. de Montgaillard, et c'est là qu'il déposa contre moi une épître injurieuse, à laquelle je me hâtai de répondre par la lettre suivante :

Paris, 27 décembre 1828.

« *A monsieur le Rédacteur en chef de la Gazette de France.*

« Monsieur,

« Vous avez inséré dans votre numéro du jeudi 25 décembre la lettre que le comte de Montgaillard a dirigée « contre les Mémoires que je viens de publier, et dont vous « avez rendu compte. Je me flatte que votre impartialité et « votre justice vous porteront à accueillir et à insérer cette « courte réponse :

« M. de Montgaillard, dans deux écrits publiés en 1804, « a diffamé Pichegru, Moreau, les princes de la Maison « Royale, et moi en particulier. Où étais-je? au Temple, « dans les fers de Napoléon. Ses assertions contre moi ne « tendaient à rien moins qu'à faire tomber ma tête. Quoi! « je n'aurai pas le droit en publiant mes Mémoires, de ré-

« futer ses diffamations et ses calomnies? Ai-je été l'agres-
« seur? Si je l'ai démasqué, c'est à l'aide de ses propres
« écrits qu'il lui est impossible de désavouer. Quant à ce
« que vous voulez bien appeler sa réfutation énergique
« de la scène violente que je rapporte, j'y répondrai d'une
« manière tout aussi péremptoire. M. de Montgaillard m'a
« accusé en 1804, à l'occasion de ce même fait, d'avoir
« *voulu l'assassiner*; il me fallait donc passer pour un as-
« sassin ou réduire cette grave accusation à sa juste valeur :
« c'est ce que j'ai fait. J'y ai apporté une telle impartialité
« que j'ai mis à côté de ma version celle de M. de Mont-
« gaillard. C'est aussi ce que vous avez fait vous-même. Dans
« tout ceci je n'ai usé que de mon droit de réfutation per-
« sonnelle. D'ailleurs mes notices imprimées en 1807, sur
« les généraux Pichegru et Moreau, et mon Précis historique
« publié en 1816, attestent que je n'avais pas attendu trente-
« deux ans, comme le dit M. de Montgaillard, pour lui
« répondre. Libre à lui de réfuter mes réfutations et de
« donner la tournure qui lui sert le mieux à la rencontre
« fortuite que j'ai faite de lui, au Palais-Royal, depuis la
« restauration : personne ne s'y méprendra, personne ne le
« croira. Je suis bien sûr que le public saura discerner de
« quel côté règnent la sincérité et la bonne foi.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé*, DE FAUCHE-BOREL. »

Pouvais-je mettre en doute un seul instant l'insertion plus ou moins rapprochée de cette réponse péremptoire? L'assurance formelle qu'elle allait être insérée me fut donnée pendant deux mois entiers, au bureau de la *Gazette*; mais c'était une amère dérision, une déception calculée pour éluder de ma part la sommation que j'en aurais faite

par huissier en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 mars 1822. « Berçons de jour en jour ce bon M. Fauche, disait-on, « qui, bien certainement, répugne à intenter un procès à « une feuille réputée religieuse et monarchique. » Rien n'était plus vrai, et l'un des rédacteurs de la *Gazette* a décelé cette turpitude qui tournait à l'avantage d'un diffamateur des Bourbons, en avouant que si la sommation par huissier avait eu lieu, ma réponse eût passé le lendemain. Que disaient, pendant ce temps-là, mes amis et la plupart de mes lecteurs. « Quoi! Fauche-Borel ne répond point à la « lettre injurieuse de M. de Montgaillard! » Qu'il me suffise de renvoyer à la date de ma réponse.

Je dois ajouter ici que dans mes citations et mes assertions au sujet de M. de Montgaillard, je n'ai jamais eu l'intention de blesser en rien sa famille, et que cette disposition de ma part s'est accrue depuis que j'ai pu juger, par moi-même, combien il faut se garder de confondre le comte de Montgaillard, dont il s'agit, avec son frère aîné, M. le marquis de Montgaillard, qui a subi au Temple, pour la cause des Bourbons, une détention de plusieurs mois. Mes lecteurs trouveront, dans le texte même de ce volume, une déclaration inspirée par les mêmes motifs, au sujet de la famille de M. le marquis de La Maisonfort. On verra que j'ai fait à cette famille toutes les concessions qui pouvaient dépendre de moi, mais pourtant sans altérer ni blesser la vérité des faits. Qu'on ne m'en demande pas davantage, car il me serait pénible d'être forcé de mettre au jour certains autographes qui viendraient corroborer mes assertions.

Est-il également besoin de justifier ici les points saillans de ma narration, qui révèlent les injustes préventions et les animosités de M. le duc de Blacas à mon égard? Je ne le pense pas; tout est expliqué dans mon texte. J'obser-

verai seulement que j'avais à déduire des faits qui sont du ressort de l'histoire; mais ceci, je le sais, ne sera point admis comme motif d'excuse par les partisans et les amis de M. de Blacas, qui professent pour maxime qu'il faut savoir sacrifier la vérité aux convenances de position, d'ambition et de fortune : mais je ne vis pas dans une sphère si haute. N'écoutant que le besoin de mettre à couvert mon honneur, je me suis imposé le devoir de ne rien dérober au jugement du public. Cette manière franche et ouverte me ramène chaque jour une multitude de personnes qui, à la cour et dans les hautes classes, avaient été prévenues contre moi par les insinuations et les menées de ceux qui s'étaient déclarés mes ennemis.

Mais, d'un autre côté, cette publication m'a suscité des adversaires d'une autre couleur et d'un autre ordre que je me suis engagé à réfuter.

M. Pierre Grand, jeune avocat, s'érigeant en champion bénévole du général Barras, vint contester la véracité du récit de la négociation importante ouverte jadis avec cet ancien directeur, et dont je rends compte au chapitre XVI de mon second volume. Il lui plut de n'y voir que des calomnies et des assertions mensongères mises en avant par *un agent secret de tous les temps et de tous les régimes.* En laissant mes lecteurs juges de l'exactitude de pareilles épithètes et de la convenance de semblables expressions, je me contentai de répondre que ce n'était pas avec quelques mots tranchans et absolus qu'on réfutait tout un chapitre d'histoire contemporaine appuyé sur des faits positifs et sur des preuves irrécusables; que, pour accréditer un tel système de dénégation, il aurait fallu établir d'abord que la mission de M. David Monnier et celle de M. de Guérin, agens du directeur Barras, n'avaient jamais

eu lieu; et que les lettres de M. de Barras que je produisais étaient apocryphes; qu'alors mon récit n'eût plus été en effet qu'un tissu d'impostures; mais que si la négociation était réelle, ce qu'il était impossible de révoquer en doute, tout le système de M. Pierre Grand s'écroulait; que peut-être en se bornant à contester les intentions que j'avais été fondé à supposer au directeur Barras, il aurait argumenté avec quelque apparence de raison et de bonne foi; mais que ce champ de controverse étant indépendant des faits, je persistais à soutenir que tous ceux que j'avais avancés étaient de la plus exacte vérité, et qu'il en résultait que l'imputation de fausseté et de calomnie dirigée contre moi sans aucune discussion historique préalable, sur les points contestés, n'était plus qu'une expression gratuitement injurieuse et grossière.

Pressé de reproduire son nom et d'essayer de faire de l'effet malgré la pénurie de ses argumens, mon adversaire, revenant sur ce débat dans *le Constitutionnel*, ne m'accusa plus cette fois d'imposture et de calomnie, mais de mettre de l'invention et de l'imagination dans mes Mémoires, notamment à l'égard du général Barras. Veut-on savoir maintenant quel nouveau moyen de réfutation imagine M. Pierre Grand dans sa seconde lettre? Que ce n'est qu'après deux ans de négociations que j'écris pour la première fois au directeur Barras; et puis, que le 18 brumaire arrive, et que cependant je n'ai cessé de donner les plus brillantes espérances aux princes qui dans l'intervalle m'ont distribué de l'or à pleines mains. Je réponds d'abord que le temps ne fait rien à l'affaire; que la négociation dont il s'agit fut souvent interrompue et reprise selon le cours et la nature des événemens; que je n'avais jamais reçu un sou de la part des princes; et que si la journée du

18 brumaire fit échoner la négociation, il faut s'en prendre à l'auteur de cette journée, qui depuis voua le directeur Barras à la disgrâce et aux persécutions.

Ces débats ne paraîtraient que fastidieux, si je n'en révélais le vrai motif : on le trouve dans l'esprit de parti, qui met un grand intérêt à ce qu'il ne soit pas établi ou accrédité historiquement que le directeur Barras ait été disposé à transiger avec les Bourbons, et même qu'il ait jamais rien fait pour leur cause. Ce quatrième volume, qui contient la lettre de S. M. Louis XVIII à M. de Barras, et le récit des conférences de cet ex-directeur avec MM. de Blacas, d'Havré et de Rivière, dissipera tous les doutes à cet égard. J'ajouterai seulement que le général Barras seul aurait eu le droit de me réfuter ou de me désavouer sur des faits de cette importance; qu'il ne m'a jamais désavoué; que mes deux premiers volumes ayant paru deux mois avant sa mort, il n'a rien signé ni voulu signer contre moi. Je déclare, de plus, que l'événement de sa mort ne m'a pas fait changer une syllabe à la rédaction de ce quatrième volume en ce qui le concerne, et qu'à l'exception des cent cinquante dernières pages, qui n'étaient point encore rédigées, le manuscrit est resté tel que l'imprimeur l'avait reçu.

Mais, me dira-t-on, attendez les Mémoires de Barras, annoncés déjà avec emphase, et vous y trouverez la réfutation de vos assertions et de vos récits. A cela je réponds qu'il n'y aura point de Mémoires de Barras, parce que Barras n'a point laissé de Mémoires *autographes*; qu'on fera des Mémoires *sur* Barras d'après ses papiers et quelques notes venant de lui; mais que ces Mémoires, rédigés et coordonnés par d'autres que par lui et après sa mort, seront vraisemblablement l'œuvre d'une coterie intéressée.

Or, je désavoue d'avance tout ce qu'on pourrait y insérer à mon égard au nom de Barras, qui n'a pu contredire des faits dont il avait la conviction.

Voilà pour les adhérens de Barras. Passons aux détracteurs de Pichegru, dont la mémoire a été diffamée avec tant d'acharnement, surtout depuis ma publication : c'est uniquement le fait de cet esprit de parti haineux qni résiste aux progrès de la raison publique. Que ce système de diffamation et de dénigrement se soit étendu non senlement sur l'esprit et le genre de ma publication, mais encore sur ma personne inoffensive, il n'est rien là qui doive surprendre mes lecteurs, à qui je crois devoir présenter quelqnes échantillons de la bonne foi de mes critiques.

Selon le rédacteur du *Globe* [1], je n'ai que les nombreux mérites d'un embaucheur de contre-révolution, d'un artisan de conjurations *si détestées ;* je snis l'un des plus ardens fauteurs de trahison et de discorde que la haine des ennemis de la révolntion ait déchaînés contre la France, et je ne me snis mêlé dans ses troubles que *pour faire fortune.* « On n'alla point chercher M. Fauche, dit-il, on n'alla point « le chercher dans son comptoir au nom des dangers qui « menaçaient les têtes couronnées ; ce fut lui qui, laissant « là ses livres, alla s'offrir comme l'homme qui devait re- « mettre la France aux mains de ses légitimes souverains. » Dans ces différentes assertions percent l'aigreur et la mauvaise foi du critique, de même qne son ignorance volontaire. Il confond à dessein la contre-révolution dont je ne m'occupai jamais, avec la restauration, ce qui est bien différent, puisque la contre-révolution ne s'est point opérée et que les Bourbons règnent. Je le demande, me suis-je

[1] Du 7 mars 1829.

dévoué à leur cause *pour faire fortune*, moi qui ai dissipé à leur service mon patrimoine sans compensation? Dire ensuite que je laissai là mes livres pour aller m'offrir, c'est faire supposer au moins qu'on ne m'a pas lu, puisqu'on substitue une erreur palpable à un fait positif, diamétralement contraire, et qui est attesté par d'augustes témoignages.

Le *Journal de Paris* [1] a paru vouloir pénétrer un peu plus avant dans les faits historiques, tout en ne me voyant qu'avec le même prisme et en ne me jugeant qu'avec les mêmes balances. A ses yeux, je ne suis que le courrier de la contre-révolution. Je lui aurais passé la froideur de ses frais d'esprit à mes dépens, s'il n'eût pas déclaré sérieusement qu'il ne pouvait me passer *l'accusation* que je porte contre le roi-martyr. Quelle hypocrite et cruelle interprétation! Ce que j'ai dit au sujet de la mort de l'infortuné Louis XVI n'est point une accusation que je porte, mais une opinion que j'émets et d'où l'on peut seulement inférer que Louis eut trop de candeur et de vertus pour son siècle.

Le fond de la critique du *Constitutionnel* se compose à peu près des mêmes doctrines et de la même manière de voir les événemens. Il a bien voulu néanmoins proclamer ces Mémoires intéressans *malgré leur style vulgaire*, épigramme innocente que m'a valu ma lettre publique, où je pressentais le motif de son déchaînement contre la mémoire de Pichegru. Je me permettrai de faire observer à mon aristarque, puisqu'il s'agit de style, que l'ignorance des limites posées par le bon goût étant le défaut capital de notre époque, il n'est pas étonnant qu'il y soit tombé lui-même. Bien certainement une diction claire, naturelle et

[1] Du 27 février 1829.

facile est plus appropriée au genre des Mémoires que le style académique, par exemple, et même qne le style romantique qui menace de tout envahir : dans l'un ou dans l'autre, le sens et la clarté sont trop souvent sacrifiés à un amas de figures fantastiques, d'expressions incohérentes et bizarres. Voilà pour les journaux qui valent la peine d'être réfutés.

Je respecte trop mes lecteurs pour m'arrêter à relever les différens traits de critique grossière dirigés contre ma personne par ces jockeys de la littérature périodique bâtarde, qui, passant tour à tour de la licence à l'ennui, tombent du trivial dans l'absurde. Je dirai seulement que l'un d'eux, qui n'a pas abjuré toute pudeur, m'a fait l'aveu naïf qu'on était venu lui remettre, tout fait, l'article injurieux dont j'avais à me plaindre, et m'a désigné *l'officier général* bien connu, émissaire de la coterie hostile de M. de Blacas, qui s'en était fait le colporteur.

Il me reste à stigmatiser un libelliste d'un autre genre, inspiré par le même esprit de ressentiment, mais auquel se joint la bassesse et la lacheté. Qu'a fait ce fabricateur de calomnies anonymes à qui je vais arracher le masque? Une œuvre de ténèbres d'une exagération et d'une absurdité si choquante, que, n'osant pas la mettre en lumière à Paris, il l'a expédiée en fraude à Londres et l'a fait déposer dans un recueil périodique [1] assez mal avisé pour en devenir le recéleur. On va voir clairement de quelle source découle ce morceau de critique daté de Paris, et auquel on a fait passer le détroit pour y fouler aux pieds plus à l'aise toute vérité et toute pudeur. L'anonyme, qui n'est autre chose que l'ancien *Barigel* de Napoléon, débute par

[1] Le *New Monthly Repertory*.

prodiguer l'épithète d'espion (et pourtant il s'y connaît) à l'homme qui a été honoré de la confiance de quatre souverains et de ses ministres, de même que de l'estime de la plupart des grands personnages de notre époque. Qu'on juge de sa sagacité par l'assurance qu'il donne à ses lecteurs d'outre-mer, que tout ce que j'avance dans mon troisième volume sur la police de Buonaparte *en fait l'apologie*. Quelle singulière apologie! Partant de là, il invite à comparer la police de 1800 à 1814, à celle de 1814 à 1828. Cet outrageant parallèle aurait suffi pour en déceler l'auteur. Ce qui l'étonne le plus, c'est que les ministres de la famille régnante n'aient pas acheté le manuscrit de celui qu'il appelle *l'indiscret agent*. C'était sans doute un service qu'il aurait fallu lui rendre à lui-même, pour qu'il n'y fût pas mis à nu. On conçoit que ce nouveau Tigellin considère comme indiscrètes les révélations de l'histoire, et qu'il ait à se plaindre de ce qu'il appelle le *succès de scandale* de ce troisième volume. Mais les Bourbons eurent-ils et auront-ils jamais à redouter aucun genre de publicité? Peut-on les assimiler aux gouvernans révolutionnaires, aux comités de salut public et de sûreté générale, au Directoire et à Buonaparte? Toutes leurs pensées, toutes leurs actions ne demandent pour être jugées que le grand jour.

Pense-t-il avoir éclairé ses lecteurs par ses fades plaisanteries sur mon dévoûment, par sa niaise supposition que j'aspirais à être fait prévôt des marchands et à être décoré du cordon bleu; pense-t-il avoir diverti *John Bull* en citant sur moi et sur un prétendu comte français, et comme s'il l'eût tirée de mon livre, une anecdote entièrement controuvée? Aurait-il voulu mêler par cette fiction quelque chose de burlesque à ses calomnies?

Mais ce n'était pas pour moi que le *Barigel* impérial ré-

servait son dernier trait. « Mes Mémoires, selon lui, auraient « été une publication en quelque sorte remarquable si je « n'avais pas confié la révision du manuscrit à un écrivain « *totalement privé de talent littéraire.* » C'est ici que le bout de l'oreille perce; « car cet écrivain auquel vous faites al- « lusion, monsieur le duc, et même que vous nommez en « toutes lettres, n'assista jamais, dans le bon temps, à vos « déjeûners à la fourchette où s'élaborait la littérature im- « périale : il n'était pas des vôtres; l'un des premiers, il vous « a mis sous le fouet de la Némésis de l'histoire; l'un des « premiers, il a révélé toutes les turpitudes du règne que « vous regrettez amèrement. Comme il ne s'est jamais ap- « puyé que sur l'indépendance de son caractère et de ses « opinions, ses productions, connues en France et en Eu- « rope, sont lues et s'écoulent sans le secours des prôneurs « et des coteries, bien qu'à vos yeux il soit *totalement privé* « *de talent littéraire.* Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que « vous faites preuve de jugement..... »

Passons à une discussion moins rebutante; venons-en aux réclamations plus ou moins fondées.

Je dois d'abord une sorte de réparation à mon pays natal, à mes excellens concitoyens les Neuchâtelois, dans la personne de feu notre vénérable maire, M. de Pierre, mon plus intime ami de trente ans, celui qui reçut toutes mes confidences et qui lui-même s'était chargé, au besoin, de défendre ma mémoire. Quoi! j'aurais pu offenser sa mémoire en induisant en erreur le public sur son noble et loyal caractère, en rapportant sans restriction ce qu'il me dit au sujet de ma querelle avec M. de Montgaillard? Quoi! j'aurais négligé d'exprimer que ce fut *en riant*, et non pas *sérieusement*, qu'il me dit de jeter cet homme-là dans le lac! Comment a-t-on pu prendre au sérieux une expres-

sion de plaisanterie méprisante plutôt qu'un conseil d'une illégalité homicide! Qui ne sait que la mémoire de notre vertueux magistrat est hors de toute atteinte, même des erreurs de l'amitié. Quant à MM. les Genevois, je reconnais avec plaisir, et j'en suis positivement instruit, qu'il s'est trouvé parmi eux d'aussi généreux bienfaiteurs publics que parmi mes propres concitoyens.

Des villes mécontentes passons aux personnes réclamantes, qui vraisemblablement seront moins faciles à contenter. Commençons par M. Merlin de Thionville, ex-représentant du peuple, commissaire près l'armée de Pichegru, dont on m'a communiqué la réclamation au sujet de l'anecdote qui le concerne dans mon neuvième chapitre : ce que je puis en tirer de clair, c'est qu'il n'y eut pas de jugement de la justice de paix de Strasbourg. De son côté, M. Félix Le Pelletier assure qu'il ne s'est point trouvé à Bâle lors du traité de paix de 1795, et qu'il n'a jamais été attaché à aucune légation; soit, mais sa *confidence subsiste*.

Rectifions aussi quelques autres erreurs accessoires : la négresse tireuse de cartes qui a prédit la couronne à Joséphine, n'était pas de Saint-Domingue, mais de la Martinique; Fardel n'était pas juge-de-paix, mais magistrat de sûreté. Il paraît que j'ai erré également au sujet de M. le baron de La Rochefoucauld, et que, bien que détenu au Temple avec deux agens royalistes, il n'était pas lui-même agent du Roi, et qu'il n'alla point, à sa sortie, dans ses terres, puisqu'il n'en avait point, mais dans les terres de ses amis. Il paraît que je me suis également trompé en désignant Louis Buonaparte parmi les personnes venues au Temple, par curiosité, pour voir Georges Cadoudal.

J'ai appris aussi d'une manière positive, en ce qui a trait à mon beau-frère Vitel, que l'Anglais qui avait dû traiter

avec Robespierre peu de temps avant le 9 thermidor, s'appelait Vaugham.

Inférera-t-on de ces erreurs de détail, ou de ces inadvertances, que tout mon ouvrage n'est qu'un amas de fables revêtues des couleurs de l'histoire, qu'un tissu de faussetés et d'impostures? Le ressentiment et l'esprit de parti voudraient bien en tirer cette conséquence; mais qui l'oserait en présence d'un public éclairé et d'une masse de lecteurs de bonne foi? N'avais-je pas d'ailleurs donné la déclaration suivante en tête de mon premier volume? « Je suis homme, « et par cela même sujet à l'erreur. Je ne m'arroge point « le droit d'être réputé infaillible, soit dans mes jugemens, « soit dans cette multitude de réminiscences de ma mé- « moire, quelque heureuse qu'elle puisse être..... J'ai donc « pu me tromper, soit dans des faits accessoires, soit dans « quelques circonstances de détail, soit enfin au sujet de « quelques noms peu marquans, ou de quelques dates peu « importantes; mais quant aux circonstances principales et « décisives, quant aux bases fondamentales de mes récits, « j'en réponds..... »

Cette déclaration je la reproduis, et j'affirme qu'on me trouvera toujours disposé à reconnaître mes erreurs quand elles me seront démontrées.

Quels que puissent être les efforts de mes détracteurs pour créer contre moi une opinion factice, ils n'y parviendront point, car on ne me jugera plus sans me lire. J'ai entendu, et mes amis ont été encore plus à portée d'entendre des hommes de toutes les opinions, mais étrangers, par leur rectitude et leur bonne foi, aux passions des coteries malveillantes, et jugeant, par conséquent, d'après eux-mêmes, convenir qu'ils avaient été frappés de la sincérité de mes récits et que j'avais conquis leur intérêt et leur

estime. Voilà, sans aucun doute, de quels élémens se compose la saine partie du public; c'est dans cette classe estimable de la nation et de toutes les nations que je trouverai des appréciateurs et des suffrages, et les plus douces consolations dans mes vieux jours!

P. S. J'ouvre à l'instant les *Mémoires de M. de Bourrienne*, et j'y trouve (page 196 du premier volume) que j'ai nié la pièce tirée du portefeuille de M. le comte d'Antraigues. Cela a été vrai jusqu'à la restauration, parce qu'il était de mon devoir de ne pas reconnaître une pièce qui servait de prétexte à des proscriptions. Mais si M. de Bourrienne avait pris la peine de lire le deuxième volume de ces Mémoires, il aurait vu que, devant le tribunal de l'histoire, je n'ai point regardé la pièce qu'il cite comme nn roman. Je dirai néanmoins qu'il a porté un jugement superficiel sur ce point d'histoire, et que, ne m'ayant pas lu, il n'a pu l'approfondir. Il se trompe aussi sur le traitement qu'a éprouvé le comte d'Antraigues à Milan, où il fut retenu prisonnier depuis le 21 mai jusqu'au 28 août 1797. En un mot, il ne faut pas lire isolément M. de Bonrrienne si l'on veut avoir une idée complète de la pièce tirée du portefeuille de M. d'Antraigues, mais comparer ce qu'il en dit avec mon récit dans le chapitre XVI des présens Mémoires. Ainsi, même après avoir lu M. de Bourrienne, je persiste dans mes conclusions à ce sujet.

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

CHAPITRE XXV.

Voyons quelle était la situation du continent, lorsque Louis XVIII, faisant voile de la Baltique, vint en Angleterre, et trouva enfin, mais non sans difficultés, un asile à quarante milles de Londres.

Les conséquences de la paix conclue entre la France et la Russie commençaient à se manifester. Une grande partie de l'ancien territoire polonais, érigée en *grand duché de Warsovie*, passait sous la souveraineté du roi de Saxe, qui n'était déjà plus qu'un préfet de l'Empire français. Le nouvel allié de la France, l'empereur Alexandre, reconnaissait la *Confédération du Rhin*, et de plus s'empressait aussi de reconnaître rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, Joseph, Louis et Jérôme, frères de Napoléon, son vainqueur.

Quant aux États de Frédéric-Guillaume, mon auguste souverain, l'histoire moderne n'avait point encore fourni l'exemple d'une puissance descendue si vite que la Prusse à un tel degré d'abaissement. On l'avait forcée de renoncer à toutes ses possessions entre le Rhin et l'Elbe, et d'abandonner à la Saxe, c'est-à-dire à Napoléon lui-même, la presque totalité de la Pologne prussienne, perdant ainsi au-delà de la moitié de son territoire, et près de la moitié de sa population. Ainsi venaient de se réaliser les prévisions auxquelles avait donné lieu la marche funeste de son cabinet trop long-temps dirigée par des conseillers ou des capitaines, les uns inconsidérés, d'autres perfides. Il n'existait plus que trois États indépendans en Europe : la France, la Russie et l'Angleterre; et la collision des deux premières plongeait dans un vasselage humiliant les autres puissances continentales.

Cependant, la courageuse opiniâtreté de l'Angleterre, se refusant à plier devant les deux empires réunis, et l'insatiable avidité de Napoléon, qui, terminant à peine cette guerre dans le Nord, portait déjà ses armes destructives au-delà des Pyrénées, laissaient encore des chances ouvertes à un autre avenir. Je suis même fondé à croire que Louis XVIII, n'apercevant aucun signe de

solidité ni de fixité dans ces combinaisons gigantesques, n'avait pas perdu l'espérance d'être un jour rétabli sur le trône de ses ancêtres. Je reçus l'ordre de rendre compte directement au Roi de tout ce qui avait été fait touchant la correspondance avec l'intérieur : je le fis dans le plus grand détail. Le Roi daigna m'approuver, et me fit donner l'instruction de continuer mes démarches.

Je suivis donc, toujours par ordre, et en la communiquant aux ministres de Sa Majesté Britannique, ma correspondance particulière avec Perlet, pour le service du Roi.

Il faut qu'on sache par quels manéges et par quels artifices ce traître parvint à prolonger pendant si long-temps le prestige de sa profonde déception, si nuisible d'une part aux vrais intérêts du Roi, et de l'autre à mon repos, qui en fut troublé avec un redoublement de contrariétés fâcheuses et même d'infortunes, comme on le verra bientôt.

Le fait est que, depuis la perte fatale de mon neveu Vitel, Perlet avait rendu sa correspondance beaucoup moins fréquente; mais que malheureusement, comme je l'ai déjà dit, ma confiance en lui était restée à peu près la même, Perlet ayant eu l'art de rejeter l'assassinat de mon neveu

sur d'autres circonstances que je me proposais d'éclaircir. Il correspondait aussi avec le général Danican, à Londres, ayant eu jadis avec lui des liaisons de parti, et il le pressait de se rendre furtivement à Paris : toujours le comité royal était le prétexte de ses instances. Avant l'arrivée du Roi, les ministres anglais avaient autorisé le général Danican à répondre à l'appel de Perlet, en qui il disait avoir une grande confiance. Sa mission avait le double but de prendre près de Perlet des informations sur les forces et les besoins du comité royal, et de découvrir comment et par qui mon neveu avait été arrêté, et pourquoi il avait été fusillé. Mais par une fatalité inconcevable, le général Danican n'alla pas au-delà de Rouen ; et là, ayant conçu des craintes, il revint à Londres par Hambourg, sans pouvoir mettre fin à nos incertitudes sur l'existence du prétendu comité royal, de même que sur les causes et les détails de la mort de mon neveu. Le général Prévost de Boissy, âgé de plus de cinquante ans, et son ami intime, ayant été envoyé à Paris, à sa place, indiqué par lui, et adressé à Perlet, eut le même sort que mon neveu Vitel : il fut passé par les armes. Cette nouvelle catastrophe ne nous inspira pourtant aucune défiance, l'événement d'ailleurs ayant fait peu de sensation :

dans notre manière de voir nous étions très éloignés de l'imputer à Perlet. Le général Danican crut devoir justifier le peu de succès qu'avait eu son voyage; il prétendit avoir rendu un éminent service en signalant la station de quatre vaisseaux armés dans les ports de France; et comme d'ailleurs il paraissait avoir exposé sa personne, il lui fut accordé une augmentation de pension qui, de cent vingt livres sterling, fut portée à quatre cents livres; en outre il garda les cinq cents louis destinés à sa mission : on voit par là qu'il n'eut pas lieu de s'en plaindre.

Du reste, la correspondance de Perlet n'en fut pas interrompue. Avant d'en faire connaître ici la direction politique à cette époque, j'indiquerai à quel terme elle en était peu de temps auparavant l'arrivée du Roi en Angleterre. Je dirai d'abord que M. de Puisaye avait insinué à M. Canning, alors ministre des affaires étrangères, que cette affaire ressemblait beaucoup à l'intrigue ourdie par Méhée de la Touche, c'est-à-dire à une mystification dans laquelle il ne voulait être pour rien; mais comme en même temps il montrait la prétention de s'emparer de l'affaire et de la diriger lui-même, nous fûmes fondés à croire, le général Danican et moi, qu'il n'agissait dans cette circonstance que par esprit de rivalité et d'ambition; et

en outre, parce qu'il savait que cette correspondance intéressait le cabinet de Louis XVIII, et y aboutissait.

Perlet, instruit de la défiance et des préventions de Puisaye, écrivit qu'il était chargé, au nom de *son comité,* de demander très fortement qu'il ne fût donné aucune attache à des mouvemens partiels qui ne seraient pas dirigés par Paris. « Il « faut, ajoutait-il, un point central et unique; et « ce *point, c'est nous.* »

De son côté M. Canning, cédant aux instances de Puisaye, avait décidé que je soumettrais à ce dernier la correspondance de Paris, et que de plus je lui remettrais un billet de confiance écrit par *triplicata,* pour être présenté à Perlet de sa part, ou même par un sénateur ayant toute la confiance de Puisaye, et qui serait chargé de sonder Perlet et de connaître ses moyens. En donnant avis de cette mesure à Perlet, je lui disais que je mettais beaucoup d'intérêt à savoir si, comme il l'avait annoncé, on pouvait compter sur Fouché, qui était désigné, dans la correspondance, sous le nom de *Maradan.* Ceci, lui disais-je, inspirerait autant de sécurité que de confiance. A cette lettre Danican avait joint une note par laquelle il disait à Perlet : « Je soupçonne « que les gens qui jouissent ici de la grande con-

« fiance et auxquels on soumet tout (le comte de « Puisaye), n'ont pas de moyens personnels dans « l'intérieur, et qu'ils désirent s'approprier notre « affaire s'ils la trouvent bonne..... »

J'écrivis le même jour au comte d'Antraigues [1] : « La confiance s'établira sûrement entre les amis « de Paris par le bon choix que fera M. le comte « de Puisaye de la personne munie de ses pou- « voirs, et qui sera nantie du billet *de confiance* « que je vous ai remis ce matin par *triplicata*.... »

Peu de jours après [2], je m'exprimai encore plus clairement dans une lettre que j'adressai à M. Canning : « Sachant, lui disais-je, que M. le comte de « Puisaye était chargé de tout ce qui avait rapport « à l'intérieur de la France, je lui ai remis dans « les mains une affaire entamée et suivie par moi, « mais sanctionnée par le Roi, qui m'avait chargé « d'en donner connaissance au gouvernement bri- « tannique. J'ai vu avec peine que M. de Puisaye « n'a donné aucune confiance à cette affaire, et « que dans une lettre qu'il écrit à M. le comte « d'Antraigues, il me donne l'injonction de cesser « toute correspondance avec mes amis : ma cor- « respondance est celle d'un homme dévoué de « cœur et d'âme à la bonne cause, et si je devais

[1] 6 octobre 1807.
[2] 11 octobre 1807.

« ne plus la continuer, c'est de la part de Votre « Excellence que je désirerais en recevoir l'ordre... « J'ai d'ailleurs la certitude qu'à Paris on travaille « pour le souverain légitime, et que tous projets, « plans, mouvemens, qui auraient un autre but, « y seront considérés comme les mille et une in- « trigues qui, en enrichissant leurs auteurs, n'ont « produit que des victimes. J'ai la consolation de « n'avoir compromis personne; j'ai fourni par « ordre à M. le comte de Puisaye les moyens de « vérifier l'état des choses, et j'ai le droit d'espérer « que les braves amis de Paris trouveront dans « les vérificateurs la même discrétion qu'ils ont « trouvée en moi; je suis prêt à donner tous « les autres renseignemens qu'on voudra me de- « mander. Rome est dans Rome, et c'est de Paris « qu'on doit tout espérer : de là l'impulsion peut « être facilement donnée aux armées et aux dé- « partemens. C'est toujours Paris, qui dans tous « les changemens qui ont eu lieu depuis la révo- « lution, c'est toujours Paris, dis-je, qui a or- « donné le mouvement. »

Quant aux lettres de Perlet, comme elles lui étaient toujours dictées par la police impériale, elles tendaient à paralyser les mouvemens royalistes et à diviser de plus en plus les partisans de la monarchie et les serviteurs du Roi. Voici com-

ment Perlet s'exprimait à l'égard du comte de Puisaye, dans sa lettre du 28 octobre, reçue le 16 novembre : « Alors même, disait-il, que le parti « royaliste de Bretagne existerait en action, M. de « Puisaye serait loin, comme chef, d'y réunir tous « les suffrages. On connaît les crises qu'il a es- « suyées; il lui est donc resté des amis dans le « pays, mais de *parti* il n'en a point; j'ajouterai en- « core qu'assez généralement l'impression qu'on « en a conservée est celle d'un ami des Anglais. « Jugez vous-même ce que fera le pays avec Pui- « saye entre les Anglais et les Bourbons; voilà ce « que vous pouvez apprécier tout aussi-bien que « moi; mais je dirai plus, c'est que tous les amis « intimes de Puisaye ont tous apostasié nos lé- « gitimes souverains pour sacrifier hautement à « l'idole! Voyez M. de Vauban, M. de Wimpfen, « M. de Chambrai son parent, dont le fils est officier « dans la grande-armée. Je ne cite que ceux-là « comme les plus connus. Vous me demandez une « réponse franche à ce sujet; je n'hésite pas à vous « la donner, en rendant d'ailleurs hommage aux « talens de l'homme, et même n'accusant pas ses « intentions ni sa fidélité. Ceci me mène naturel- « lement à la première question de votre lettre « relative au parti d'Orléans : j'appelle ainsi tout « ce qui tient le milieu entre la révolution et les

« branches aînées des Bourbons; tout ce qui n'est « pas attaché au principe sacré de l'hérédité di- « recte; et, enfin, tous ceux qui, sentant qu'il « n'y a de repos qu'avec les Bourbons, veulent « une garantie de leur conduite révolutionnaire. « M. de Vauban laisse à entendre clairement que « Puisaye voulait ainsi sauver la monarchie, en « *sacrifiant le Roi.* Ce parti-là n'agit pas, ne se « remue pas; il se repose sur le temps et sur des « intérêts naturels, et sous ce point de vue d'ac- « tion, le duc d'Orléans a raison dans son désaveu, « et j'admets très bien un parti d'Orléans dont le « duc d'Orléans n'est pas..... »

Perlet terminait sa dépêche par cette phrase qui renfermait à elle seule tout le secret de sa perfidie : « Je voudrais seulement vous convaincre, « comme je le suis, que rien ne peut et ne pourra « se faire *sans nous* (ceci n'est pas trop fort), et que « tout ce que l'on tentera (quoi que ce soit) qui « *ne nous sera pas communiqué*, échouera : pé- « nétrez-vous bien de cette vérité. »

J'étais tellement abusé, qu'en donnant communication de cette lettre à M. Canning, je lui disais : « Je conjure Votre Excellence de se péné- « trer que s'il existe une opération qui puisse « donner des chances heureuses, c'est celle qui « est dans les mains des personnes qui composent

« le *comité secret*, duquel Perlet (sous le nom de « Bourlac) est le secrétaire....; et surtout évitons, « ajoutai-je, la multiplicité des confidences, qui « a toujours compromis les plans les mieux con- « certés.

« C'est M. de Montgaillard qui perdit le gé- « néral Pichegru au 18 fructidor.

« C'est le marquis de la Maisonfort qui, par ses « jactances, compromit, à Berlin, l'opération con- « certée avec les agens de Barras, et qui fut cause « que Sieyes en eut connaissance. »

Ces deux assertions auraient dû frapper M. Canning. Celle qui concerne M. de la Maisonfort a été portée depuis à un plus haut degré de conviction, par les informations ultérieures que voici, et dont je garantis l'authenticité :

« Le ministère anglais mit tant d'intérêt, en « 1799, à la mission de David Monnier, relative « au directeur Barras, qu'il jugea convenable « d'envoyer sur le continent, immédiatement « après le départ de Fauche et de Pichegru, une « personne qui avait toute sa confiance et qui se « chargerait d'acquitter toutes les dépenses qu'oc- « casionnerait l'opération. Sir Charles Flint avait « été choisi à cet effet par les ministres. Il devait « se mettre en route immédiatement après que « Fauche aurait écrit de Hambourg, où était

« attendu David Monnier, à quel terme en était la « négociation. Sir Charles devait voyager sous le « nom de Johnson; mais Fauche ayant annoncé « que le marquis de la Maisonfort avait eu con- « naissance de l'affaire et qu'il en avait écrit au « Roi, les ministres voyant qu'elle était en d'au- « tres mains, contremandèrent le départ de sir « Charles, parce qu'ils craignirent de nouvelles « indiscrétions à la Montgaillard. M. Pitt était « alors à la tête de l'administration. »

De son côté, le général Danican écrivit aussi à M. Canning [1], également au sujet de M. de Puisaye : « Je rends toute justice à ses talens; mais je « ne saurais m'empêcher de dire qu'en s'empa- « rant de l'affaire de M. Fauche (qui la lui a re- « mise de très bonne foi), il devait se montrer au « moins sans prévention..... J'ignore ce que M. le « comte de Puisaye peut substituer à une con- « ception qui me paraît juste et solide; mais je « suis certain que tous mouvemens partiels en « Normandie, Poitou, Bretagne ou ailleurs, n'au- « ront d'autres résultats que de coûter prodigieu- « sement, faire périr des victimes, et consolider le « pouvoir du fléau de ce monde. D'un autre côté, « prétendre qu'on peut disposer dans l'occasion

[1] Sous la date du 18 novembre.

« des ministres et des généraux de Buonaparte, « est ce qu'on peut appeler avec raison une large « déception. Les Français de la révolution sont « trop corrompus pour qu'on puisse les cor- « rompre : ils prendront tout l'argent qu'on leur « offrira, mais ils ne tiendront jamais parole.

« La bonne cause, et par conséquent l'Angle- « terre, n'ont que deux auxiliaires en France : le « premier se compose de la populace pauvre et « trompée, renforcée des jacobins ruinés et dés- « appointés. Ce sont ces hommes qui, échauffés « et bien maniés, donnent l'impulsion aux gens « froids et indécis.

« Le second auxiliaire, et dont on pourrait tirer « grand parti, est l'accumulation des injustices « et des extravagances de Buonaparte.

« Sortir de ce cercle, c'est, je crois, se repaître « de chimères. Ce n'est pas avec de l'argent qu'on « détruira le tyran, c'est avec beaucoup de cou- « rage et une sainte indignation. »

Voilà où en étaient, à l'arrivée du Roi, nos rapports avec Perlet, d'une part, et le ministère anglais de l'autre.

Je fis part à Perlet de l'arrivée de Louis XVIII, du duc d'Angoulême et de leur suite [1]. « Le Roi,

[1] Lettre du 24 novembre 1807.

« lui disais-je, est venu ici pour voir par lui-même « ses affaires, les suivre et les faire avancer par « tous les moyens que le ciel lui a si heureuse- « ment départis; car c'est dans l'infortune qu'on « peut juger les grands caractères; le Roi, dans « cette circonstance, a eu l'occasion d'en montrer « un qui lui a attiré l'admiration et le respect de « ceux mêmes qui avaient osé se prononcer et « avaient agi contre la démarche vigoureuse et « pleine d'énergie qu'il vient de faire. L'espérance « qu'il a puisée dans les opérations de votre « *comité* a beaucoup contribué à sa détermination « de se rapprocher de vous en affrontant bien des « dangers. Ne donnez en conséquence aucune « croyance aux rapports que la calomnie et l'es- « prit de parti ne manqueront pas de faire sur ce « voyage. Le Roi se porte à merveille; il est à la « distance de dix lieues de nous; mais il sera, la « semaine prochaine, très rapproché des affaires, « et il les dirigera lui-même. Votre lettre du 25 « octobre est maintenant sous ses yeux : il en or- « donnera la réponse, et dorénavant tout ce que « vous ferez parvenir sera remis au Roi lui- « même; c'est ce que je suis chargé de vous dire « de la part du comte d'Avaray, qui se porte très « bien, malgré les fatigues et les embarras de son « voyage. Il m'a chargé, en particulier, de vous

« témoigner, en attendant qu'il le fasse lui-même, « combien le Roi est satisfait de votre travail et « de celui de *votre comité*. Sans doute qu'il sera « trouvé bon que le général Danican vous arrive « muni de nouvelles instructions; mais si vous « trouviez de votre côté les moyens de nous en- « voyer une personne de votre entière confiance, « cela ferait avancer les affaires, parce que vous « mettriez le Roi en état de juger de vos moyens, « et de les faire valoir directement pour obtenir « les fonds jugés nécessaires. Mais, pour que le Roi « puisse faire cette démarche, il faut qu'il soit « certain de présenter une opération de nature à « mériter son attache et sa protection directe..... « Si vous pouviez avoir pour appui Fouché, on « serait porté ici à avoir en lui la plus grande « confiance, parce qu'on lui connaît des moyens; « et il pourrait tout attendre de ce côté. Mais « c'est à vous à juger s'il est assez mûr pour pou- « voir être sondé. »

C'était la seconde fois que je pressentais Perlet sur le compte de Fouché, et il s'expliqua à ce sujet dans sa lettre du 9 novembre[1], que je ne reçus que le 23 décembre suivant : « Il y au- « rait beaucoup de danger à courir, me disait-il, et

[1] 1807.

« aucun succès à espérer en cherchant à gagner « Fouché. *Je vous le dis en mon particulier*, et « pour bien des raisons nous devons abandonner « un pareil projet; cet homme n'a rien à désirer, « il est comblé d'honneurs et de biens, et il a une « façon de penser qui ne pourrait aller avec nous. « *Laissons-le de côté et n'en parlons plus; je « vous réponds que nous pourrons nous passer « de lui....* »

Quand je songe que Perlet recevait, pour le guider dans ses réponses, l'impulsion du cabinet même de Napoléon, et qu'ici il s'efforçait de détourner le Roi et le ministère anglais de sonder Fouché, je ne puis m'empêcher de reconnaître dans de tels indices l'appréhension que causait déjà aux Tuileries la possibilité de la défection de ce personnage, et d'y rattacher les causes morales qui, deux ans après, amenèrent sa disgrâce, et en quelque sorte son exil. Le coup fut porté dans l'esprit de Napoléon, le jour où il apprit qu'on avait trouvé dans la canne de mon neveu Vitel la lettre que j'avais écrite à Fouché au nom des ministres du roi d'Angleterre.

Du reste, Perlet ne perdait pas de vue son principal objet : c'était de nous arracher de l'or, dont il était avide. « Dites au Roi, me mandait-il « dans cette même lettre, que nous avons tou-

« jours pris pour base sa déclaration du 2 dé-
« cembre [1] et les autres pièces que vous m'avez fait
« passer; mais que nous ne pouvons absolument
« rien hasarder sans préalablement avoir reçu *les*
« *secours qui sont promis depuis si long-temps....* »

Qu'on ne perde pas de vue que Puisaye s'était emparé, *per fas et nefas*, de cette affaire avant même l'arrivée du Roi, sous le prétexte qu'il avait par devers lui tous les moyens d'en vérifier la réalité. Le 9 novembre, il m'avait fait communiquer par le comte d'Antraigues la lettre que venait de lui adresser à ce sujet son correspondant en Normandie : elle était datée de Carentan, le 24 octobre. En voici l'extrait : « ....Je n'ai pas
« été aussi heureux dans l'affaire de Fauche, lui
« mandait ce correspondant; après avoir couru
« beaucoup, j'ai enfin trouvé M. Perlet, auquel
« j'ai remis le billet N° Ier (mon billet de con-
« fiance envoyé par *triplicata*). Il m'a répondu,
« en le mettant dans sa poche, que l'on se trom-
« pait sûrement, qu'il n'était pas la personne à
« qui le billet s'adressait. Je le lui ai redemandé
« inutilement; il me l'a refusé, en me disant
« qu'il n'avait qu'un conseil à me donner, qui
« était de quitter Paris dans la journée, sans quoi

[1] Déclaration de Calmar, du 2 décembre 1804, précitée.

« il allait me dénoncer à la police. Vous compre-
« nez que j'ai dû suivre son avis; et, en consé-
« quence, j'ai dû reprendre mon habit de voyage;
« je me suis préalablement rendu chez M. *le séna-*
« *teur*, à qui j'ai remis les deux autres billets;
« il fera une nouvelle tentative auprès de Perlet :
« sans doute qu'il sera plus heureux que moi. »

Immédiatement après la communication de cette pièce, j'écrivis la lettre suivante au comte d'Antraigues :

« Monsieur le Comte,

« L'extrait de la lettre que vous m'avez fait
« l'honneur de me communiquer ce matin de la
« part de M. le général comte de Puisaye, me
« confirme plus que jamais que Perlet est un
« brave homme, et bien à son affaire; car, qu'a-
« vait-il à répondre à un inconnu, sans nom, et
« qui pouvait paraître suspect, se trouvant porteur
« d'un billet de confiance, sur la présentation
« duquel il n'avait pu être prévenu. Vous avez
« vous-même fait ce matin cette remarque, et
« j'ose espérer qu'elle n'aura pas échappé à la
« pénétration de M. de Puisaye. En conséquence,
« avant que de porter un jugement quelconque
« sur cette vérification, il sera prudent d'attendre
« le rapport du *sénateur*, qui, certainement, au-

« rait inspiré confiance s'il s'était rendu chez « Perlet, ou qu'il l'eût, sous quelque prétexte, « appelé chez lui. Il n'y a donc dans le fait de « Perlet, si c'est effectivement à lui qu'on s'est « présenté, qu'un acte commandé par la pru- « dence et par la raison; or, Perlet n'est ni un « homme de la police ni un homme à argent : car, « dans le premier cas, le porteur du billet aurait « été arrêté; dans le second, on aurait voulu con- « naître ses moyens et se les approprier. Il sera « donc nécessaire d'attendre le rapport du *séna-* « *teur*, avant que de porter aux ministres un ju- « gement défavorable sur cette affaire, etc.... »

Telle était mon aveugle confiance dans Perlet, qu'ayant reçu de lui deux lettres d'une date postérieure, où il ne faisait aucune mention de la démarche dont il s'agit; je crus que la lettre que m'avait fait communiquer M. de Puisaye, et qui avait été mise sous les yeux des ministres, n'était qu'une pièce forgée pour décrier Perlet, et pour mieux faire tomber une correspondance que je regardais comme tout-à-fait dans les intérêts du Roi. Je me tus néanmoins, puisqu'il devait y avoir une nouvelle information. Mais, vers la fin de décembre, j'écrivis à M. de Puisaye une lettre fort mesurée[1], par laquelle je l'invitais à me faire con-

[1] Le 20 décembre 1807.

naître le résultat de la vérification qu'il était pour moi si important d'obtenir au sujet de Perlet. « Dans tous les cas, lui disais-je, j'ose vous prier, « monsieur le comte, de vouloir bien me dire « quelles sont vos espérances sur cette vérification, « afin que je puisse me diriger en conséquence. »

N'ayant pas reçu de réponse, et quatre jours après ayant rencontré M. de Puisaye dans *Oxford-street*, j'eus avec lui une explication d'autant plus vive, que j'étais piqué de ce qu'il s'était permis de m'ordonner de supprimer toute correspondance avec la France, au moment même où je recevais, au nom du Roi, l'ordre d'y donner suite. Je ne craignis pas de lui dire qu'il s'était servi de son crédit pour satisfaire son ambition et sa ridicule jalousie contre des hommes bien intentionnés; qu'il était d'ailleurs évident, quant à la vérification dont il s'était chargé, qu'il avait été trompé par le prétendu rapport d'un agent imaginaire, et qui, bien certainement, n'avait vu aucun de nos amis de Paris; qu'en conséquence je lui réitérais la demande de la restitution des trois billets de confiance que je lui avais remis, et qui étaient ma propriété, ne voulant point que mon écriture restât plus long-temps dans les mains de ses agens.

De quel droit, me dit Puisaye avec toute sa morgue, me demandez-vous une chose qu'il n'ap-

partient qu'au gouvernement anglais de me demander? J'en informerai M. Canning..... Et alors prenant un ton plus radouci, il me répéta de nouveau que je ferais bien mieux de me rallier à lui et à son parti, dont il me vanta les moyens et l'influence. Mais comme je le savais mal avec le Roi et avec le comte d'Avaray, et que d'ailleurs ses intentions n'étaient pas les miennes, je le quittai sans m'arrêter à ses beaux raisonnemens.

Je lui écrivis le même jour, que je ne serais tranquille sur le sort de mes amis de Paris, que lorsque je saurais mes lettres de créance en sûreté, et que je le priais très sérieusement de me les rendre. « D'après ce que vous m'avez dit ce « matin dans *Oxford-street*, ajoutai-je, je serai « disposé à faire tout ce qui pourra vous conve- « nir; mais, préalablement, je veux avoir *mes* « *billets*. Fixez vous-même le temps qui vous « sera nécessaire pour les faire venir. »

Voici la réponse qu'il me fit le lendemain.

Londres, le 25 décembre 1807.

« Je reçois votre lettre, monsieur; et si je con- « descends à vous écrire, c'est pour vous dire que « vous n'aurez pas d'autre réponse de moi que « celle que je vous ai faite hier. C'est au gouver- « nement que vous devez vous adresser pour les

« papiers que vous me demandez, et qui m'ont « été confiés par son ordre et par un autre que « vous.

« Ce sera encore au gouvernement à juger jus- « qu'à quel point un homme, comme vous, peut « insister pour obtenir la connaissance d'objets « qui sont son secret.

« Tenez-vous pour prévenu que votre lettre et « ma réponse vont être remises aux ministres, et « que toutes celles que vous pourriez m'écrire à « l'avenir vous seront renvoyées sans être ou- « vertes.

« *Signé*, le Comte Joseph de PUISAYE,
« *lieutenant-général.* »

Je pris aussitôt la plume, et je lui répondis sur le même ton.

Londres, le 26 décembre 1807.

« Un homme comme moi vaut un homme comme « vous : être insolent n'est pas répondre. Ce que « je vous demande m'appartient, et est plus mon « secret que le vôtre. C'est à tort que vous mettez « sans cesse le gouvernement en jeu ; si vous aviez « raison, vous n'auriez pas la lâcheté de m'écrire « des impertinences. Je vous préviendrais, et vous « renverrais votre lettre si elle n'était pas pièce

« justificative. Renvoyez-moi celle-ci; je l'imprime,
« en attendant que vous la mettiez dans le sixième
« volume de votre ridicule publication.

« *Un homme comme moi* est beaucoup plus
« loyal *qu'un homme comme vous.*

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

J'adressai aussitôt au sous-secrétaire d'État, M. Hammond, copie de ces deux lettres. « Je suis « peiné, lui disais-je, d'avoir à vous entretenir « d'une semblable correspondance; mais vous ap- « précierez les motifs d'humeur de ce comte de « Puisaye, qui me fait dire qu'il a assez de crédit « pour me faire déporter. Je lui ai fait répondre « que son crédit ne s'étendrait jamais au point de « faire commettre une injustice aux ministres de « Sa Majesté Britannique..... »

Dès cet instant, M. d'Antraigues, sous le masque de l'amitié, et M. de Puisaye, avec le ton d'un despote, me donnèrent à entendre que ma résidence à Londres entravait les vastes spéculations politiques dont ils étaient occupés; et tandis que le premier me conseillait en ami d'aller en Amérique, afin de calmer l'inquiétude que ma résidence en Angleterre donnait aux ministres de Sa Majesté Britannique, l'autre menaçait de m'écraser sous le poids de son influence. Leur haine re-

doubla en apprenant que j'étais ferme dans la poursuite de mes desseins.

J'avais mandé à Perlet que le comte d'Avaray, à qui j'avais communiqué ses deux dernières lettres, en avait rendu compte au Roi, et avait été chargé de lui témoigner, par mon organe, la satisfaction que le Roi éprouvait de sa constante persévérance pour ses intérêts, qui étaient ceux de toute la France, et jugeait très important qu'il envoyât en Angleterre un des siens muni de tout ce qui pourrait lui inspirer de la sécurité; et même qu'il vaudrait mieux, s'il pouvait se déplacer sans inconvénient, qu'il vînt lui-même rendre compte directement au Roi de ses moyens; qu'il éviterait par là les intermédiaires indiscrets, ou ceux qui avaient des vues étrangères à celles qui pourraient seules mettre un terme aux maux de l'Europe.... « Courage, persévérance, ajoutais-je; « rappelez-vous que vous ne devez point mettre « d'autres intermédiaires entre le comité et le Roi « que des amis éprouvés, et sur la moralité et le « dévoûment desquels vous puissiez compter : tel « est l'avis du Roi et du comte d'Avaray..... »

Me voyant ainsi étayé, soit par le Roi, soit par son honorable ami et confident, j'étais non seulement plein de confiance, mais bien éloigné de croire que jamais le haineux Puisaye pût effec-

tuer à mon égard ses arrogantes menaces. Voilà quel était à peu près l'état des choses au commencement de 1808, année pour moi si fatale, pendant laquelle l'adverse fortune vint encore me frapper de ses coups les plus rudes. Dans les premiers jours de janvier je fis la perte la plus cruelle : à vingt ans, mon fils, mon cher fils, mon cher Louis me fut retiré de ce monde au moment même où, par son aide, il allait dédommager son père et sa vertueuse mère, non seulement des soins donnés à son éducation, qui était achevée, mais encore de toutes les peines, de toutes les tribulations auxquelles, l'un et l'autre, nous étions en proie depuis si long-temps. Cette si douce consolation nous fut enlevée tout à coup : ce cher enfant mourut dans les bras de sa mère éplorée, à la suite d'une fièvre maligne. Un saisissement mortel s'empara de tout mon être quand j'appris que je n'avais plus de fils..... En revenant à moi, je me rappelais que dans les momens les plus périlleux de ma vie, lorsque, fatigué par l'horreur des cachots, et me croyant abandonné de la terre et des hommes, je préméditais de mettre fin à mon existence, je me rappelais, dis-je, que l'idée de mon cher enfant venait écarter de mon esprit cette pensée coupable, et que mon cher Louis m'apparaissant, réveillait mon amour,

fortifiait mon courage et me ramenait à l'espérance par la religion. Mais, hélas! je me rappelais aussi que, six années avant sa mort, je lui avais dit en le quittant et lui donnant le dernier baiser : Mon ami, mon cher fils, c'est peut-être le dernier adieu que ton père te donne! Que j'étais loin de penser que ce cher enfant me précéderait dans la tombe! Le ciel ne m'avait donc préservé que pour me rendre le plus malheureux des pères, après avoir été le plus infortuné des fils? N'avais-je pas déjà perdu, pendant ma longue détention, mon père, ma mère, mes sœurs? Grand Dieu! mon cœur pouvait être brisé par une plus grande perte, et vous ne me l'avez pas épargnée!.....

J'étais dans cette cruelle situation de l'âme, quand mes ennemis obtinrent contre moi le triomphe de la persécution. Je succombai, lorsque le comte d'Antraigues se fut joint au comte de Puisaye pour me perdre. Voici comment le premier se détacha de moi entièrement. Il m'avait d'abord donné, sous un air officieux, l'avis d'éviter de voir le Roi et son confident, le comte d'Avaray, pour lequel il affectait le plus profond mépris, ajoutant que si le Roi était dans l'intention de lui nuire en Angleterre, il avait dans son portefeuille les moyens de le perdre dans l'esprit des ministres de Sa Majesté Britannique. S'aper-

cevant que je tenais, malgré ses représentations, à ne pas abandonner le parti du Roi, dans lequel, disait-il, je n'éprouverais que du désagrément, je lui devins d'autant plus suspect, qu'il savait que, par ma persévérance et mon zèle, je pouvais me rendre extrêmement utile à la cause de Louis XVIII. Quand il me vit en guerre ouverte avec M. de Puisaye, il me conseilla d'abord, comme je l'ai dit, d'aller en Amérique; et voyant l'inutilité de ce conseil, il s'efforça de me désarmer en m'assurant que je m'exposais beaucoup en résistant à un homme qui se trouvait en grand crédit, et protégé par les ministres qui reconnaissaient les moyens d'action qu'il avait encore en France, et surtout dans les provinces de l'ouest. Je lui répondis que j'étais assez au fait de la situation des choses, pour savoir que ce lâche intrigant n'avait aucun moyen en France, où il était méprisé depuis son équipée de Quiberon, et que voyant bien qu'il ne voulait que tromper le gouvernement britannique, je ferais tous mes efforts pour le démasquer. Il voulut encore employer la voie de la conciliation pour m'engager à ne pas donner de publicité à mes opinions sur Puisaye; mais n'ayant pas réussi à me ramener, il se joignit à lui, et tous deux résolurent d'employer leur crédit pour me forcer à quitter l'Angleterre.

Ils ne balancèrent plus, lorsqu'ils eurent connaissance que j'avais obtenu de M. Hammond l'autorisation positive pour l'admission à Londres de l'agent investi de la confiance du comité de Paris, de Perlet enfin, et cela, d'après les intentions et le désir du Roi. Mus par un redoublement de haine, ils surprirent contre moi un ordre qui me fut signifié de quitter le royaume-uni.

Qu'on juge de ma position affreuse : où pouvait aller un homme qui avait été si long-temps exposé à la vengeance de Buonaparte, qui avait été son prisonnier pendant trente-trois mois, et qui, depuis sa délivrance, n'avait cessé d'entretenir une correspondance suivie avec les ennemis de l'usurpateur? Cet ordre cruel, en recevant son effet, m'aurait jeté dans les mains de ses agens, où j'aurais trouvé un traitement pareil à celui du malheureux Palm et de mon infortuné neveu, fusillés l'un et l'autre. Où pouvais-je placer ma tête hors de ces atteintes? Quelle cour de l'Europe, excepté l'empire britannique, pouvait m'offrir un asile sûr contre la puissance du meurtrier du duc d'Enghien et du persécuteur de Pichegru? Était-ce là la récompense de vingt ans de dévoûment, de dangers, de souffrances, de dix ans d'exil et de trente-trois mois de prison? Non, je ne pus croire qu'un ministre de Sa Ma-

jesté Britannique eût signé avec connaissance de cause un ordre aussi inhumain : cette conviction me sauva; ce fut ma confiance dans un gouvernement aussi juste qu'éclairé qui me donna le courage nécessaire pour résister à un acte qu'on n'avait pu obtenir qu'en surprenant la religion de celui qui l'avait signé. Je m'élevai avec tant d'énergie contre un pareil ordre, qu'on hésita de le mettre à exécution. Mes amis me conseillèrent néanmoins d'aller résider quelque temps à Bath, pour laisser passer l'orage et donner le temps au Roi de se fixer. Je fis ma réclamation en conséquence, et, comme préliminaire de la justice qui m'était due, j'obtins, malgré les efforts et l'influence de mes ennemis, que ma sentence de déportation, qui eût été une sentence de mort, serait convertie en un ordre de me retirer à Bath.

Les vues néanmoins de MM. d'Antraigues et de Puisaye étaient accomplies en partie.

Moi, banni et persécuté en Angleterre même! Les sentimens dont j'étais pénétré sont retracés dans la lettre que j'écrivis de Bath, le 3 avril 1808, à sir Charles Flint.

Monsieur et cher ami,

« Me voilà enfin arrivé au lieu de mon exil. « Tout ce que les jacobins de France m'ont fait

« souffrir depuis quinze ans n'a pas été aussi affli-
« geant pour mon cœur que ce bannissement.
« Voilà mes grands ennemis satisfaits ; j'étais un
« obstacle, sans doute, au succès de leurs entre-
« prises; maintenant votre gouvernement a le
« droit de tout attendre de leurs savantes con-
« ceptions : fasse le ciel qu'ils réussissent! cela
« me consolera du mal qu'ils me font éprouver.

« Faites-moi l'amitié de prévenir M. Brook [1] de
« mon arrivée : il a rempli auprès de moi un mi-
« nistère bien dur, puisque, au moment où je par-
« tais, un de ses messagers m'a apporté l'ordre
« d'aller le trouver, et que dans cette dernière
« conversation il m'a dit des choses extrêmement
« choquantes.

« Les révolutionnaires français riront de bon
« cœur lorsqu'ils sauront que Fauche-Borel a été
« condamné à la déportation, et, par faveur, exilé.

« Agréez l'assurance de mon sincère attache-
« ment,

« *Signé*, FAUCHE-BOREL. »

J'adressai au Roi, qui avait daigné me faire témoigner tout son intérêt, un Mémoire dont voici les principaux passages. Il était daté de Bath, le 15 avril 1808.

[1] Chef de l'*alien office*.

« Sire,

« La persécution que j'éprouve est si extraor-
« dinaire dans les circonstances, qu'elle mérite-
« rait d'être approfondie; car si je pouvais être
« coupable de quelques charges fondées sur la vé-
« rité, pourquoi ne pas me les faire connaître,
« et me mettre à même ou de me justifier, ou
« d'être condamné publiquement comme le plus
« criminel des hommes, parce que j'aurais abusé ou
« cherché à abuser de la confiance des ministres?
« Non, Sire, je ne suis point coupable et ne puis
« l'être; mon crime est dans la connaissance que
« l'on a de mon attachement bien prononcé pour
« les intérêts directs de la monarchie légitime,
« et que ceux qui l'ont apostasiée, et qui mal-
« heureusement ont dans ce moment quelque
« crédit, veulent autre chose que ce qui peut seul
« terminer la révolution. Ces hommes sont, je ne
« crains point de les nommer, MM. de Puisaye
« et d'Antraigues, qui, par leurs intrigues, sont
« parvenus à surprendre la religion des ministres
« de Sa Majesté Britannique et à se faire mettre
« dans les mains toutes les affaires qui peuvent
« se traiter en France, où ils sont sans crédit et
« sans considération personnelle, parce qu'on y
« connaît leur amour pour l'argent et leur cou-

« pable haine contre la personne sacrée de Votre « Majesté et contre les princes de sa maison.

« L'arrivée de Votre Majesté dans ce pays a « étrangement désappointé ces messieurs, et ils « ont abusé de leurs talens et de leur crédit pour « faire entendre que la présence de Votre Majesté « à Londres serait impolitique; de là, tous les « désagrémens qu'elle a essuyés pour son débar- « quement, et l'idée de la faire arriver en Écosse. « Tout cela est la suite du travail de d'Antraigues, « de Puisaye et consorts, qui, réunis, se sont « crus une puissance.

« Il n'est pas sans intérêt que Votre Majesté « connaisse aussi que, dans les commencemens « de l'été dernier, le comte d'Antraigues écrivait « à son correspondant en Russie, qu'il venait de « faire la connaissance particulière du comte de « Puisaye, qu'il s'était entendu avec lui, et que « c'était l'homme que l'empereur Alexandre de- « vait désigner aux ministres de Sa Majesté Bri- « tannique, comme pouvant être chargé des af- « faires de France. La personne qui a copié les « dépêches de M. le comte d'Antraigues est prête « à faire serment de cette vérité. Ne peut-il pas « en ressortir quelques rapprochemens avec tout « ce qui se fait aujourd'hui en Russie de concert « avec Buonaparte?

« M. d'Antraigues écrit qu'il est Russe, qu'il « mourra Russe; M. de Puisaye dit qu'il n'est plus « Français; et ces deux hommes veulent à toute « force être chargés de traiter les intérêts d'une « nation qu'ils ont désertée, et ils cherchent à dé- « jouer les hommes les plus capables de servir la « cause du légitime souverain. C'est ce qui expli- « que la jalousie de M. de Puisaye contre le général « Moreau, qu'il représente dans les journaux de « Londres comme un homme qui a fait sa paix « avec Buonaparte, et qui vient d'être arrêté en « Amérique, par suite d'une opération de laquelle « il se serait chargé de la part du gouvernement « français. Cette calomnie contre le général Mo- « reau est évidemment une méchanceté publiée et « accréditée de la part de ses ennemis; car voici « ce qu'on m'écrit de New-York, en date du 2 jan- « vier dernier : « Je vous écris, mon ami, ces « lignes pour vous dire de ne pas vous alarmer, « en lisant dans les *Gazettes* que Moreau a été « décrété d'arrêt par le gouvernement ici comme « conspirateur : c'est une invention de ses enne- « mis. Il est attendu de retour ici dans trois se- « maines, et alors je le verrai. »

« Mais, Sire, ne serait-il pas possible encore « que, par suite de la confiance accordée par le « ministère à M. de Puisaye, on lui ait remis les

« diverses notes confidentielles qui m'avaient été « demandées sur le général Moreau, et que pour « le déconsidérer ici, M. de Puisaye en ait donné « une impression défavorable? Mais, j'en suis sûr, « Votre Majesté n'a pas un meilleur auxiliaire que « Moreau et son parti; je suis convaincu que « Moreau sera rappelé un jour, et qu'on regret- « tera de ne l'avoir pas réclamé dans sa disgrâce.

« Il est malheureux que la lettre que Votre Ma- « jesté avait trouvé convenable d'adresser à ce gé- « néral, à l'époque de sa proscription, ne lui soit « pas parvenue et qu'elle ait été retenue ici; elle « l'aurait flatté et lui aurait prouvé qu'on ne l'a- « bandonnait pas dans son malheur. Aujourd'hui, « Sire, si Votre Majesté prenait en considération « l'avantage qu'elle trouverait encore de s'atta- « cher ce général qui, bien sûrement, a un parti « en France, que n'aura jamais M. de Puisaye, je « m'offrirais bien volontiers d'aller le joindre en « Amérique, en prenant pour cela toutes les pré- « cautions que la prudence exigerait. Il faudrait « que je fusse porteur de la copie de la lettre que « Votre Majesté lui écrivait alors qu'il était dans « le malheur; cette copie, si l'original ne se re- « trouvait pas, serait accompagnée d'une lettre de « Votre Majesté relative aux circonstances pré- « sentes; et si elle demandait au ministère le se-

« cret de cette démarche, je pense qu'il y adhére-
« rait, et qu'il faciliterait les moyens de s'attacher
« ce général, auquel il faudrait donner des sûretés,
« et mettre à sa disposition une frégate qui pût
« le transporter en Angleterre au moment où il
« croirait utile de venir joindre Votre Majesté...

« Telles sont les considérations que j'ose pré-
« senter à Votre Majesté, en la suppliant de croire
« que la persécution que j'éprouve; loin d'abattre
« mon courage, ne fait que me donner une nou-
« velle énergie et un redoublement de zèle. L'in-
« térêt que Votre Majesté a daigné me témoigner
« dans une circonstance aussi difficile pour moi
« qu'elle devait être inattendue, est profondément
« gravé dans mon cœur, et je m'estimerais heu-
« reux si je pouvais verser la dernière goutte de
« mon sang pour le service d'un souverain qui
« n'abandonnera pas ses vrais serviteurs lorsqu'ils
« seront persécutés. »

Je ne doutais nullement de la bienveillance paternelle du Roi; mais, dans la position fâcheuse où j'étais, je devais surtout m'attacher à me ménager appui et secours parmi les plus hauts personnages de l'Angleterre. Lord Moïra m'ayant témoigné un intérêt particulier, je lui écrivis la lettre suivante :

Bath, 28 avril 1808.

« Milord,

« La persécution que j'éprouve est si peu mé-
« ritée, qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt
« pour le gouvernement d'en approfondir les
« motifs : on y découvrirait, je n'en doute pas,
« une intrigue dirigée par des hommes qui sont
« évidemment les ennemis de ce pays, et qui,
« sous l'apparence de dire et d'écrire beaucoup
« de mal de Buonaparte, n'en sont pas moins les
« agens secrets de la faction qui le dirige. Si je
« pouvais être coupable, et que je ne pusse pas
« victorieusement me justifier de toutes espèces
« de calomnies qui pourraient être mises à ma
« charge, je mériterais plus que tout autre une
« punition exemplaire, et ma tête devrait tomber.
« Mais j'ose solliciter des ministres de Sa Majesté
« Britannique l'examen le plus scrupuleux de ma
« conduite, et je demanderais de la mettre en op-
« position avec celle de mes persécuteurs, qui,
« par leurs talens et leurs intrigues, n'en sont
« que plus dangereux pour ce pays.

« J'ai, depuis quinze ans, sans être Français,
« sacrifié mes plus chères affections à la cause
« légitime du souverain de la France ; j'ai perdu
« des parens qui ont été assassinés, d'autres fu-

« sillés; par suite de mes principes toute ma fa-
« mille est proscrite de la France révolutionnaire;
« j'ai souffert personnellement tout ce qu'il est
« possible de souffrir de la part des gouvernans
« français, et aujourd'hui, pour prix de mes sacri-
« fices, je suis persécuté dans le pays qui me doit
« asile et protection, et je le suis par des hommes
« qui, je n'en doute pas, ne peuvent être que les
« agens secrets de ce même gouvernement. L'un
« dit qu'il est Russe, qu'il vivra et mourra Russe,
« et qu'il sera le sujet fidèle de S. M. l'empereur
« de Russie, tant et aussi long-temps qu'il voudra
« le regarder comme son sujet : et la Russie fait
« aujourd'hui une guerre d'extermination à ce
« pays; l'autre a apostasié son légitime souverain,
« et il écrit des horreurs sur les princes de cette
« maison : peut-il mieux servir le tyran de l'Eu-
« rope?

« Voici un mois que je suis dans mon exil, qui
« triple mes dépenses, ayant une maison à Londres
« qui est à ma charge : j'ai des affaires impor-
« tantes pour ma famille à soigner, et qui deman-
« deraient ma présence à Londres. Si mon exil de-
« vait être prolongé, je solliciterais une autorisation
« de quinze jours pour me rendre à Londres. J'ose
« supplier votre seigneurie de me diriger dans
« cette affaire, et d'accorder à un frère persécuté

« par *d'intrigans profanes*, sa haute protec-
« tion.·.

« Sa Majesté le roi de France a daigné me ré-
« clamer dans cette circonstance : elle connaît et
« sait apprécier les services que j'ai rendus à sa
« cause, et S. A. Mgr. le prince de Condé pourrait
« encore être consulté sur les dangers que je n'ai
« pas craint de braver toutes les fois qu'il s'est
« agi de m'exposer pour le service d'une cause
« que défend avec tant de persévérance et de
« générosité le gouvernement britannique.

« Daignez, Milord, m'excuser si j'ose rappeler
« à votre seigneurie les paroles pleines de bonté
« dont elle a bien voulu m'honorer en me pro-
« mettant sa protection et son appui, etc..... »

Cette protection ne fut pas stérile : après six semaines de séjour à Bath, je demandai et j'obtins la permission de venir passer dix jours à Londres ; j'en profitai pour aller rendre mes hommages et mon respect à Sa Majesté, à Wansted, chez le prince de Condé, où se trouvait alors le Roi. Je lui fus présenté de nouveau par le prince. Sa Majesté, en daignant m'accueillir comme un zélé serviteur, me dit : « Je vous tiens bien bon
« compte, mon cher Fauche, de ce que, dans les
« circonstances où je me trouve, vous ayez mis
« autant de discrétion que vous en avez apporté

« pour me voir. Personne n'avait plus de droit que « vous à le demander. Mais nos affaires commen- « cent à s'arranger; les vôtres s'arrangeront aussi. « Qu'est-ce que vous croyez que je puisse faire « pour vous? »

Après avoir remis au Roi le travail dont j'avais été chargé, je répondis à Sa Majesté que si elle daignait écrire directement un mot en ma faveur à lord Hawkesbury, je ne doutais nullement qu'il ne fît cesser ma persécution, qui n'était provoquée que par le comte d'Antraigues et le comte de Puisaye. Le Roi, daignant écrire une lettre de sa main à ce ministre, lui parla de moi en termes extrêmement flatteurs, me réclamant comme un serviteur dont le dévoûment et le zèle avaient souvent été éprouvés, tant pour ses intérêts que pour ceux du gouvernement britannique, intérêts qu'on ne devait plus séparer; ajoutant que j'étais la victime d'une intrigue, et que si j'avais pu faillir, ou que, par excès de zèle, peut-être, j'eusse encouru la défaveur des ministres, Sa Majesté priait qu'on mît en considération mes services passés; que n'ayant rien demandé jusqu'à présent aux ministres de Sa Majesté Britannique, elle espérait qu'on ne refuserait pas à sa demande la pleine liberté d'un homme qui lui avait rendu d'importans et périlleux services.

M. le comte d'Avaray m'ayant fait appeler le lendemain chez M. le comte de La Châtre, ministre du Roi, me fit l'honneur de me lire la lettre de Sa Majesté, en me complimentant sur tout ce qu'elle avait de flatteur et de bien mérité pour moi; mais il me fit observer en même temps que, d'après son opinion et celle de M. le comte de La Châtre, il conviendrait de ne pas faire remettre cette lettre au ministre, afin de ne pas user le crédit du Roi; d'autant plus que, venant d'obtenir les dix jours de séjour à Londres que j'avais sollicités, il n'y avait pas de doute qu'on ne finît par m'y laisser, et que la persécution ne tombât d'elle-même.

J'étais si satisfait d'avoir entendu la lecture de la lettre du Roi, que je répondis sans hésiter que je serais très fâché d'user le crédit de Sa Majesté pour une affaire qui m'était purement personnelle : il en résulta que la lettre royale resta dans le portefeuille de M. le comte d'Avaray. Mais au bout de dix jours les intrigues se renouvelèrent; je n'avais pas été faire de visite à M. d'Antraigues, ne pouvant guère me soumettre à aucune soumission de ce genre : aussi n'y eut-il pas moyen de faire révoquer mon ordre d'exil; mais j'obtins cependant que mon séjour, au lieu de rester fixé à cent milles de Londres, en serait rapproché.

Je choisis en conséquence la ville d'Oxford, qui n'en est qu'à seize lieues, ville remarquable par son Université, l'une des plus célèbres qu'il y ait au monde, et qui a été fondée par Alfred-le-Grand.

Je n'étais pas encore parti de Londres quand je reçus de Perlet une lettre, sous la date du 12 mai 1808, où il m'annonçait qu'il allait arriver de Paris par la Hollande. Certes, une si audacieuse démarche de la part de ce fourbe, démarche évidemment concertée avec la police impériale, était parfaitement calculée pour prolonger l'horrible déception dont j'étais alors la victime. Il allait en résulter que Louis XVIII, ses conseillers et les ministres de Sa Majesté Britannique, seraient encore plus sûrement et longtemps la dupe de ce profond scélérat, par l'effet même de sa témérité.

Plus aveuglé que jamais sur son compte, peut-être à cause de la persécution dirigée contre moi par MM. d'Antraigues et de Puisaye, l'arrivée prochaine de Perlet me parut une circonstance d'autant plus heureuse, qu'elle me semblait de nature à confondre mes deux persécuteurs.

Je pris aussitôt la plume, et j'écrivis la lettre suivante à M. Hammond, sous-secrétaire d'État.

Londres, le 31 mai 1808.

« Monsieur,

« Sir Charles Flint m'ayant dit de votre part « que je ne devais pas rester une heure de plus « après les dix jours qui m'avaient été accordés, « j'obéirai en m'éloignant une seconde fois de « Londres et de mes affaires; cependant je dois « vous prévenir que, par une lettre du 12 mai, « mon correspondant de Paris me mande qu'il « arrive en Angleterre; j'ajoute que cette arrivée « est de la plus haute importance dans les circon- « stances actuelles, et que mon correspondant, « organe d'un parti *nombreux*, et j'ose dire *puis-* « *sant*, donnera des détails vrais sur la situation de « la France. Il se réclamera de moi à son arrivée, « et voyagera sous le nom de *Faverger* ou *Bourlac*. « Si ce *brave et loyal* homme éprouvait le moindre « désagrément, s'il était tracassé à l'*alien office*, « j'en serais inconsolable. Au nom de la justice et « pour le bien de l'État, que S. Exc. M. Canning « veuille bien entendre un homme qui est envoyé « ici par son parti. Le ministre en sera content, « et il trouvera convenable qu'on tienne secrète « son arrivée.

« L'extrême désir que j'ai de voir cet ami et de « m'aboucher avec lui, est une preuve assez

« palpable que je n'ai rien avancé que de vrai sur « son compte.

« J'ai l'honneur d'être,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

Si on devait jamais rougir de sa bonne foi, peut-être serais-je confus de la mienne, ou du moins d'avoir été si long-temps la dupe d'un hypocrite aussi méprisable que Perlet; mais j'ai promis de dire la vérité tout entière, et on voit qu'ici je n'use ni de ménagemens ni de réticence quand il est question de la révéler à mes dépens : mais par là aussi je m'assure le droit de la dire sur le compte des autres. Il faut l'avouer, dans cette cruelle mystification, le cœur humain se montre tantôt dans toute sa candeur, tantôt dans toute sa difformité. Quant à moi, il est clair que, dans cette circonstance, mû par un excès de zèle, je devais croire qu'il était de l'intérêt du Roi et du gouvernement anglais que Perlet fût reçu et entendu sur l'état intérieur de la France, et qu'il pût enfin expliquer le mystère du comité royaliste dont il se disait l'organe.

Lorsque j'appris vers la mi-juin qu'après avoir surmonté beaucoup d'obstacles, il venait d'arriver par la Hollande à travers tous les dangers possibles dans le port de Gravesend, et que là, par le crédit de Puisaye et de d'Antrai-

gues, il était retenu depuis neuf jours sur un frêle bateau pêcheur, à l'embouchure de la Tamise, sans pouvoir débarquer, bien que je l'eusse annoncé aux ministres comme agent confidentiel du comité de Paris, j'avoue que j'en fus indigné au dernier point; j'allais jusqu'à me figurer que s'il n'était pas reçu à Londres, ses jours seraient en danger à son retour à Paris. Décidé à tout braver, je ne me bornai point à écrire chaudement à ce sujet au sous-secrétaire d'État M. Hammond, pour qu'il ne mît aucun obstacle à la réception de Perlet; je partis immédiatement d'Oxford, sans autorisation, et j'allai droit à Londres réclamer l'intervention de lord Moïra. J'exposai à ce noble lord, auquel les opprimés ne se sont jamais adressés en vain, tout l'embarras de ma position. Avec cette sagacité qui le caractérisait, et l'humanité qui le distinguait, lord Moïra aperçut d'un coup d'œil l'injustice dont j'étais la victime, et, jugeant l'intrigue, il se rendit de suite auprès de lord Hawkesbury, lequel donna l'ordre immédiatement de laisser débarquer Perlet.

Qu'on juge combien je fus ravis d'apprendre de lord Moïra lui-même l'heureux résultat de sa démarche. Sa seigneurie daigna me dire qu'ayant parlé de moi à lord Hawkesbury, ce ministre lui avait marqué son étonnement en apprenant que

j'avais été inquiété, et l'avait même assuré qu'il n'avait donné aucun ordre relatif à ma déportation. Je vis dès-lors que j'étais en butte à des sous-ordres. Lord Moïra daigna même ajouter que je devais rester tranquille; que les ministres n'avaient pas plus de confiance que moi dans MM. d'Antraigues et Puisaye; mais qu'il y avait des circonstances où l'on était souvent obligé de fermer les yeux pour obtenir de certaines personnes des renseignemens, achetés quelquefois par de grands sacrifices. « Quand ces Messieurs, ajouta « lord Moïra, auront épuisé leurs moyens d'in- « trigue, vous reparaîtrez; mais sachez souffrir « dans ce moment, puisque vous êtes l'objet de « leur haine. Je puis vous dire que les ministres « vous estiment, et savent apprécier votre zèle. « Comptez sur mon amitié et mon appui. »

Perlet ayant débarqué, fut conduit aussitôt par un messager d'État devant lord Hawkesbury. Ce ministre écouta ses communications, en parut content, et l'adressa de suite à M. Canning, au bureau des affaires étrangères. Là, Perlet rendit compte aussi à M. Canning des motifs qui l'amenaient en Angleterre, et de l'extrême désir qu'il avait de communiquer avec S. M. Louis XVIII. M. Canning, après l'avoir entendu, l'envoya au Roi, qui était encore à Wansted chez le prince de Condé.

Introduit par le comte d'Avaray, le fourbe, à l'aspect de Louis XVIII, se jeta à genoux, ventre à terre; prosternation inusitée, qui ne laissa pas que de surprendre et même d'effrayer un moment le Roi.

Si ce qu'on m'a dit est vrai, ce doit être une chose curieuse que la relation faite par ce profond scélérat à la police de Buonaparte, sur son voyage en Angleterre et sur l'audience que lui accorda Louis XVIII. Mon respect pour la mémoire de l'auguste auteur de la Charte, me commande ici le silence. Toutefois, je suis fondé à croire que le fourbe, persistant à soutenir l'existence de son comité, n'osa pourtant pas en désigner les membres, et je puis même assurer qu'il ne rapporta à son retour en France aucune instruction, ni même aucun des pouvoirs qu'il était venu chercher.

J'étais devenu un tel objet de crainte pour M. de Puisaye, qu'il m'était impossible de venir à Londres clandestinement, sans être découvert par quelqu'un de ses espions, qui en informait de suite la police des étrangers (*alien office*). Aussi fus-je bientôt découvert par les messagers de ce bureau, mis sur mes traces par M. de Puisaye, dont j'avais rencontré l'aide-de-camp d'Allègre.

Pour échapper à la recherche, je fus obligé de me réfugier sur le toit de la maison que j'habi-

tais, où je restai plusieurs heures, exposé à toute l'inclémence d'une nuit orageuse et pluvieuse. Dans une pareille situation, j'avoue que je ne pus m'empêcher d'être vivement affecté, et de réfléchir sur le contraste du traitement que j'éprouvais et celui dont j'aurais dû être l'objet après tant d'années de dévoûment à la cause royale. Comment est-il possible, disais-je en moi-même, après avoir échappé des prisons de Buonaparte, à sa police et à ses bourreaux, comment est-il possible que je vienne ici pour être exposé à des poursuites qui, en Angleterre, ne sont dirigées que contre des criminels ou des traîtres!....

J'étais navré, et ce fut dans cette disposition d'esprit que je regagnai vite Oxford, satisfait seulement d'être venu à bout de déjouer les manœuvres de MM. de Puisaye et d'Antraigues. Mais à peine eurent-ils connaissance de ma démarche et de ses résultats, qu'ils montrèrent combien ils en étaient contrariés et piqués. S'adressant aux sous-ordres, ils arrachèrent à M. Beckett, sous-secrétaire d'État de lord Hawkesbury, la lettre suivante, qui me fut adressée à Oxford.

Whitehall, 24 juin 1808.

« Monsieur,

« La circonstance de votre apparition à Lon-
« dres, il y a peu de jours, en violation des con-

« ditions contenues dans votre permis de séjour, « étant venue à la connaissance de lord Hawkes- « bury, je suis chargé par Sa Seigneurie de vous « informer qu'une récidive de votre part, qui « vous porterait à excéder les limites qui vous « ont été assignées, amenerait l'exécution immé- « diate de l'ordre donné par Sa Majesté, de vous « faire quitter le royaume.

« Je suis, Monsieur,

« Votre très obéissant serviteur,

« *Signé*, J. BECKETT. »

D'après ce qu'avait daigné me dire lord Moïra, je ne doutais plus un instant que cette lettre n'eût été écrite sans la participation du ministre.

J'y fis la réponse suivante, où je me gardai bien de paraître instruit du fond des choses.

« Monsieur,

« J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'écrire hier 24; son contenu « me prouve qu'on vous a donné des préventions « contre moi, qui n'existeraient point si vous « aviez daigné m'accorder l'audience que j'eus « l'honneur de vous demander à l'époque où « M. Brook fut chargé de me faire connaître un

« ordre signé de lord Hawkesbury, qui tendait à « me faire quitter le royaume. Je ne doutais point « déjà alors que je ne fusse en butte à l'intrigue « de quelques ennemis cachés intéressés à m'éloi- « gner de Londres, et qui avaient pu surprendre « votre religion en me desservant auprès de vous. « Ma conscience, toute ma conduite, mon hon- « neur, et, j'ose le dire, l'intérêt de votre gou- « vernement, me recommandaient de chercher « tous les moyens possibles de faire révoquer un « ordre aussi arbitraire qu'il était peu mérité, et « qui surtout entachait mon honneur et celui de « toute ma famille. Si je pouvais être coupable, « je mériterais plus qu'un autre la punition la « plus exemplaire; mais, monsieur, puis-je être « condamné, sans être entendu, par un gouverne- « ment auquel j'ai sacrifié depuis quinze ans tout « ce qu'un homme a de plus cher au monde, et « pour le service duquel j'ai souffert mille morts « par les mauvais traitemens qu'on m'a fait subir « et par les pertes sensibles que j'ai faites. Est-ce « donc là la récompense de mon attachement et « de mon dévoûment à ce même gouvernement « dont je réclame la justice? Est-ce là, je vous le « demande, l'asile et la protection qu'il m'ac- « corde? Je réclame, monsieur, contre de tels pro- « cédés; faites cesser, je vous en prie, une persé-

« cution aussi injuste que celle dont je suis la « victime, et qui ne peut être provoquée que « par des hommes jaloux et intéressés à perdre « l'homme qui sert avec franchise et loyauté la « cause que défend avec autant de générosité et « de persévérance le gouvernement auquel j'ai « dévoué depuis quinze ans mon existence et celle « de toute ma famille, dont une partie des mem- « bres ont été proscrits ou fusillés et assassinés, « par suite de mon attachement et de mon dé- « voûment à ce pays. »

Ici je rappelais toute ma conduite et la série de mes malheurs. J'ajoutais :

« Aucune puissance au monde ne m'eût em- « pêché de faire toutes les démarches possibles « pour obtenir le débarquement d'un ami que « l'intérêt du gouvernement réclamait, et que de- « puis dix jours la plus inconcevable inhumanité « exposait à une mort certaine s'il eût été renvoyé, « comme on m'avait annoncé que c'était le projet. « Cette personne était venue par *ordre*, et j'en « avais reçu l'autorisation la plus *directe*, ce que « je justifierai quand on le voudra. J'ai demandé, « au reste, que cette personne fût entendue; que « je ne la verrais qu'autant qu'on serait content « d'elle; et, si cette satisfaction peut m'être ac- « cordée, j'aurai beaucoup de plaisir à embras-

« ser ce brave et loyal ami, et d'en être redevable « à vos soins.

« Au reste, monsieur, si, contre mon attente, « je devais sans cesse être exposé à recevoir la « menace d'une déportation, je vous demande- « rais, ne pouvant me résoudre à être ainsi vexé, « de vouloir bien m'obtenir le temps nécessaire « pour réaliser une propriété sur laquelle j'avais « cru pouvoir placer, avec sécurité, quelques « fonds; alors, je me rendrais directement auprès « de S. M. le roi de Suède, qui a daigné, dans « plusieurs circonstances, me témoigner person- « nellement sa satisfaction, en me promettant sa « haute protection, si j'étais jamais dans le cas de « la réclamer; et c'est sur la connaissance par- « faite qu'a de ma conduite et de mes principes « ce généreux et valeureux souverain, qu'il a dai- « gné accueillir et favoriser un de mes frères « proscrits, ainsi qu'un de mes neveux, et qu'il a « repoussé avec indignation la calomnie que les « mêmes hommes, sans doute intéressés à me « perdre ici, ont cherché à déverser sur mon gé- « néreux frère, établi à Gottembourg. »

Après avoir écrit cette lettre, je me rendis chez le général Danican, à la campagne, où Perlet, que je désirais voir, vint me trouver. Les premières paroles que j'entendis sortir de sa bouche

furent une expression de plaintes et de regrets de n'avoir reçu du comte d'Avaray, au nom du Roi, que cinquante guinées. « Quoi! cinquante guinées « seulement!... » Il n'en revenait pas. Il me fit le calcul des frais exorbitans de son voyage; et, pour achever de m'apitoyer, me dit qu'on lui avait pris son porte-manteau. Voyant cela, je le calmai en lui donnant de ma poche cent cinquante louis. Mais je lui observai qu'il serait convenable, ne devant pas toucher les deux sommes à la fois, qu'il renvoyât à M. le comte d'Avaray les cinquante guinées qu'il en avait reçues, avec une lettre dans laquelle il lui ferait part que je lui en avais remis cent cinquante au nom du Roi.

Voyant qu'il lui serait impossible de sortir de là sans cette petite restitution, mais qu'au fond il y gagnerait cent louis, il s'immola, et saisit cette circonstance pour protester de son dévoûment sans bornes. J'en étais ravi; et, dans mon enthousiasme, j'écrivis en ces termes à lord Moïra :

« Milord,

« Grâces soient rendues à Votre Seigneurie; « c'est par ses soins que mon ami a échappé à une « mort certaine et qu'il a été interrogé directe- « ment par lord Hawkesbury et par Son Exc. « M. Canning, puis envoyé à S. M. Louis XVIII.

« Je sais qu'on a été content de lui, ce qui fait « que MM. de Puisaye et d'Antraigues vont tout « employer pour chercher à lui nuire. J'en puise la « preuve dans une lettre que vient de m'adresser « M. Beckett, dans laquelle il me témoigne son « mécontentement de ce que j'ai quitté, sans au- « torisation, le lieu de mon ridicule exil. Je prends « la liberté de vous communiquer cette lettre et « ma réponse; car il m'est impossible de croire « que lord Hawkesbury ait pu condamner le « motif qui m'a fait arriver à Votre Seigneurie « pour lui faire connaître directement une affaire « qui intéresse l'État, et que des intrigans fran- « çais voulaient soustraire à la connaissance des « ministres. Daignez, Milord, achever l'œuvre de « bienveillance que vous avez commencée; dai- « gnez prendre sous votre protection mon ami : « il le mérite.

« Permettez que M. le général Danican ait l'hon- « neur de vous le présenter, comme étant l'écri- « vain de la correspondance dont j'ai eu l'hon- « neur de remettre la copie dans vos mains : cet « ami, envoyé par un *parti puissant*, pourra faire « connaître à Votre Seigneurie le véritable état « des dispositions de l'intérieur, et il vous sera « doux de pouvoir ainsi justifier que nous n'avons « pas été assez osés pour entretenir d'une décep-

« tion l'ancien ministère et les ministres actuels,
« ainsi que nous en ont accusés MM. de Puisaye
« et d'Antraigues.

« Daignez, Milord, me conserver votre bien-
« veillance : elle m'est si précieuse qu'elle me fait
« supporter la persécution que j'éprouve : j'ose
« vous supplier de l'étendre sur mon ami, qui
« saura la justifier, etc.... »

Que pouvais-je faire de plus? et combien n'étais-je pas fasciné en faveur de ce Perlet, chez qui tout était astuce et fourberie! Nous nous séparâmes, moi bien loin encore d'être désabusé, ni éclairé sur le compte de ce scélérat.

Pendant son séjour à Londres d'environ une quinzaine de jours, il logea chez une dame Thiot, Française, qui tenait un hôtel garni dans le genre parisien. Là, sans doute, avec une intention calculée, il laissa tomber derrière son lit un petit *agenda* en maroquin rouge qu'on vint m'apporter après son départ, et où, parmi diverses notes écrites au crayon, nous remarquâmes plusieurs noms disposés de manière à ce qu'on dût en inférer que c'étaient ceux des membres qui composaient le prétendu comité royaliste. Nous y lûmes distinctement les noms de MM. Barthélemy, Molé, Mollien, Fouché, Royer-Collard, etc.

Avant de lui renvoyer son *agenda*, je le fis

communiquer à M. le comte d'Avaray, qui en prit connaissance. On voit que le fourbe ne négligeait aucun artifice pour captiver la confiance du Roi et de ses plus dévoués serviteurs. Aussi fut-il reconduit par ordre des ministres sur les côtes de Hollande, avec toutes les précautions que nécessitait l'objet de son voyage.

Accueilli dans le cabinet du Roi comme un royaliste éprouvé, il avait reçu l'ordre, en sortant, de continuer sa correspondance, et je restai chargé de la soumettre à M. le duc d'Havré ainsi qu'aux ministres de Sa Majesté Britannique.

On conçoit que MM. de Puisaye et d'Antraigues se soient déchaînés plus que jamais contre moi, en voyant que j'avais fait admettre auprès du Roi et des ministres, malgré mon exil, un agent confidentiel qu'ils ne voulaient écarter alors que parce qu'il n'appartenait point à leur coterie. Voilà en quoi résidait le mérite de leur prévision, car s'ils l'eussent fondée sur des faits positifs, des découvertes utiles, cette indigne déception aurait eu dès-lors un terme : je ne demandais pas mieux que d'être éclairé ; il en était de même du Roi, de son conseil et des ministres de Sa Majesté Britannique.

Peu de temps après j'écrivis au Roi la lettre

suivante, qui retrace l'état de mon âme à cette époque, et la situation des choses.

Oxford, le 23 juillet 1808.

« SIRE,

« Lorsque j'étais au Temple, et sous la plus « stricte surveillance, j'ai osé conspirer contre le « tyran du monde, et j'en ai donné les preuves. « Exilé dans le pays qui me doit asile et protec- « tion, par suite de la plus déloyale intrigue, j'ai « bien pu enfreindre les exigences d'une persécu- « tion aussi peu méritée, quand il s'est agi de sau- « ver d'une mort presque certaine un ami, un « sujet fidèle de Votre Majesté, qui avait été ap- « pelé par ses ordres, et pour faire connaître « directement aux ministres de Sa Majesté Britan- « nique le véritable état des choses dans l'inté- « rieur, et l'opinion qui s'y manifestait en faveur « de la légitimité. Le brave homme était sur un « bateau pêcheur depuis plusieurs jours; l'intrigue « la plus criminelle le menaçait de le faire ren- « voyer sans être entendu. Que devais-je faire, « apprenant, dans mon exil, une semblable vexa- « tion? M'adresser le plus directement que pos- « sible à lord Hawkesbury. Je l'ai fait par l'entre- « mise de l'excellent lord Moïra, qui, pénétré de « la situation de mon ami, me promit de se rendre

« dans la journée chez lord Hawkesbury, et ajouta « que je pouvais revenir le lendemain pour con- « naître le résultat de la conférence : elle fut telle, « que lord Moïra me dit que je pouvais être tran- « quille ; que lord Hawkesbury lui avait promis « de donner des ordres, et qu'il entendrait lui- « même la personne en question. En effet, le di- « manche suivant, à six heures du matin, Perlet « fut débarqué, et interrogé par lord Hawkes- « bury, puis par Son Exc. M. Canning, qui, par « suite de ces conférences, lui facilitèrent les « moyens d'arriver directement à Votre Majesté. « On a été satisfait de son rapport ; mais l'in- « trigue a de nouveau cherché les moyens de « me perdre, ainsi que mon ami..... » Ici je rendais compte au Roi de la lettre fort dure de M. Beckett, de ma réponse, et de toutes les démarches que j'avais faites à ce sujet. J'ajoutais qu'il était évident que M. de Puisaye avait trouvé mauvais que j'eusse informé directement lord Hawkesbury de ce qui concernait mon ami, et de l'avoir ainsi soustrait aux effets de son animosité et de sa haine. « M. de Puisaye, ajoutais-je, onze « jours après l'arrivée de Perlet dans le port de « Gravesend, a envoyé ses agens sur la côte de « Bretagne, où j'ai appris qu'ils avaient été arrê- « tés. Il ne serait pas impossible que ces agens de

« Puisaye n'aient eu sur eux des papiers qui peu-
« vent compromettre le voyage de Perlet; et ce
« serait un bien grand malheur. Mais cette seule
« circonstance de l'arrestation des envoyés de Pui-
« saye devrait prouver plus que tout autre chose
« combien peu cet homme a d'amis en Bretagne,
« puisqu'il n'a pas même la facilité d'y faire arri-
« ver ses officiers. Cependant ce lâche ambitieux
« a osé nous dire qu'il pouvait faire soulever deux
« cent mille hommes, et se faire proclamer duc
« de Bretagne. Si c'était avec de pareilles jactances
« qu'il osât abuser de la confiance des ministres,
« les ministres mériteraient d'être trompés..... »

J'instruisais ensuite Sa Majesté que j'avais trouvé le moyen de voir Perlet avant son départ, et je lui transmettais la copie des lettres de remercîmens qu'il avait adressées à lord Hawkesbury et à Son Exc. M. Canning, ainsi que la lettre destinée au Roi, et qu'il m'avait aussi adressée afin que je la fisse parvenir à Hartwell; j'y joignis les copies des deux lettres d'adieux qu'il m'avait écrites au moment de son départ.

« Je crois utile, ajoutais-je, d'en donner com-
« munication à Votre Majesté, afin qu'elle puisse
« juger les sentimens qui animent l'envoyé des
« membres du comité de Paris, qui s'occupent des
« intérêts de la cause légitime : ils sauront, il faut

« l'espérer, profiter avec prudence *des heureux et « salutaires événemens d'Espagne, qui doivent, « par leur suite, faire tomber l'oppresseur de « la France et ses adhérens, et reporter ainsi « tout naturellement Votre Majesté sur le trône « usurpé.....* »

En effet, l'invasion récente et atroce de l'Espagne par Napoléon réveillant contre lui un ressentiment national, dès-lors le déclin de sa gloire dans la Péninsule, l'opiniâtre et heureuse intervention de l'Angleterre, furent autant de circonstances favorables au retour de la légitimité en France.

Le Roi était aux aguets *d'un moment,* disait-il, qui *viendra tôt ou tard.* Sa prudence, sa haute sagesse préparaient dans le silence le succès des moyens actifs et nécessaires pour recouvrer un trône qui lui appartenait, et dont le rétablissement importait autant à la sécurité de l'Europe qu'au bonheur de la France et du monde entier.

CHAPITRE XXVI.

Tandis que la guerre de la Péninsule, suscitée par Napoléon, prenait ce caractère opiniâtre et grave qui laissait entrevoir dans l'avenir des chances favorables au rétablissement des Bourbons au-delà et en deçà des Pyrénées, je continuais à végéter à Oxford, toujours en butte à l'animosité de mes ennemis.

Si, après avoir examiné l'affaire importante que j'avais dirigée pendant deux ans, M. de Puisaye et M. d'Antraigues s'étaient contentés simplement de déclarer qu'ils n'en avaient pas une si bonne opinion que moi, j'aurais pu ne voir dans cette déclaration qu'une différence d'opinion très marquée ou une erreur de jugement; si, d'un autre côté, ils étaient parvenus à démasquer Perlet et à prouver qu'il ne méritait que le mépris du Roi et du gouvernement britannique, j'aurais rendu hommage à leur sagacité et à leur zèle : il y a plus, j'aurais vanté moi-même le service qu'ils auraient rendu à la bonne cause, en arrachant ainsi à un fourbe et à un scélérat le

masque du royalisme dont il se couvrait impudemment.

Mais ce n'était pas ainsi qu'avaient procédé ces deux hommes altiers, envieux et vindicatifs. Lorsque, par ma fermeté, j'eus anéanti la trame odieuse qu'ils avaient ourdie pour me faire bannir, ils réussirent à m'écarter de Londres, où ma loyauté clairvoyante gênait leurs opérations mystérieuses. Ils m'environnèrent de leurs agens, me firent dénoncer par leurs espions, et me traitèrent, finalement, comme le plus coupable des hommes. Hélas! que leur avais-je fait? Dans le sein de l'un j'avais versé ma confiance entière, et je ne la lui retirai qu'après une longue suite de mauvais procédés, de conseils perfides; j'avais montré à l'autre toute la déférence que méritait un homme qui jouissait de la confiance du gouvernement. Mais je ne voulus pas me prêter à leur dessein; je refusai d'être, dans leurs mains, un instrument passif; bref, je restai ferme le serviteur fidèle de la cause qu'ils ne servaient que dans l'intérêt de leur ambition, et sans aucun dévoûment réel à leur souverain légitime.

Ces motifs étaient plus que suffisans pour perpétuer leur haine à mon égard: aussi, lorsqu'après neuf mois d'exil à Oxford, je demandai à revenir à Londres, ils eurent assez de crédit pour

faire accueillir ma demande par un refus. Comme ils s'étaient emparés de l'esprit de M. Canning, ce refus me vint de la part de ce ministre, à qui j'écrivis, à ce sujet, la lettre suivante :

Oxford, le 28 novembre 1808.

« Excellence,

« Je reçois en ce moment une lettre qui m'ap-
« prend que M. Reeves, à qui j'avais fait parler, a
« eu la bonté de vous demander pour moi la per-
« mission de venir à Londres; mais que vous avez
« refusé de m'accorder cette faveur. Permettez-
« moi de vous représenter que depuis neuf mois
« je suis en exil, qu'on ne m'a pas dit de quoi je suis
« coupable, et, qu'en examinant ma conscience,
« je vois que je n'ai pas le plus petit reproche à
« me faire. On a surpris, à mon égard, votre re-
« ligion, et tôt ou tard vous en serez convaincu.
« Je déclare à Votre Excellence, et je suis prêt à
« en faire le serment, que je ne me mêlerai en
« rien, et pour rien, d'aucune autre affaire que
« des miennes; mais en même temps je vous réi-
« tère la demande d'une permission de revenir
« chez moi, à Londres, où j'ai à traiter des affaires
« qui concernent ma famille, qui a déjà trop souf-
« fert de mes malheurs. Je suis indignement ca-

« lomnié, et on me prive des moyens de me jus-
« tifier.

« A Oxford, où j'étais tranquille, on a répandu
« sur mon compte des bruits qui ne me permettent
« plus d'y rester. Si Votre Excellence persiste à me
« retenir en exil, il ne me reste qu'un parti à
« prendre, c'est d'aller joindre mon frère aîné,
« établi depuis vingt-huit ans en Amérique, puis-
« que j'ai perdu l'espoir de revoir ma patrie, la
« Suisse, et d'y joindre ma femme et ma fille;
« privation qu'un mari et un père peut seul ap-
« précier. Après avoir tout sacrifié à une cause
« juste, dans laquelle les ministres de Sa Majesté
« Britannique m'ont plus d'une fois employé au
« péril vingt fois répété de ma vie, je ne veux plus
« rester en Angleterre, où ma situation actuelle et
« les bruits que la calomnie répand contre moi
« sont également déshonorans..... »

J'étais décidé à m'expatrier, à m'éloigner peut-être à jamais de l'Europe; mais il en fut autrement. Ma justification frappa enfin les yeux des ministres, dont la justice, une fois éclairée, me procura la liberté et un acte d'affranchissement qui me mit à l'abri, pour l'avenir, de toutes les persécutions de l'espèce de celle que je venais d'éprouver. Lord Hawkesbury écoutant les représentations de lord Moïra en ma faveur, devint

lui-même mon protecteur contre les rigueurs que mes ennemis avaient surprises à ses subordonnés, et sa protection puissante me mit pour jamais hors de leurs atteintes.

Je reçus dans le courant de décembre, de M. Hammond, sous-secrétaire d'État, le premier avis de mon affranchissement, avis qui me fut confirmé de la manière la plus gracieuse par sir Charles Flint, très empressé de me l'annoncer lui-même.

A la réception de la lettre officielle qui me fut envoyée par l'*alien office*, portant que j'étais libre de retourner à Londres, je partis aussitôt, et je revins prendre mon domicile dans cette capitale. Je m'empressai d'aller rendre mes hommages respectueux au roi de France, dans sa retraite champêtre de Gosfieldhooll, où venaient de se réunir la Reine et la duchesse d'Angoulême. Le Roi me reçut avec une grande affabilité, me fit compliment, et daigna me dire qu'il avait pris beaucoup de part aux chagrins que j'avais éprouvés. J'eus l'honneur, à cette occasion, d'être présenté à la Reine et à madame la duchesse d'Angoulême.

Je rapportai à Londres un redoublement d'activité et de zèle pour la cause à laquelle je m'étais dévoué. On remarquait alors dans l'énergie guer-

rière et politique que déployait la Grande-Bretagne, un caractère de persévérance et de fierté nationale que je regardais comme étant d'un augure favorable pour le triomphe de cette même cause. Ce fut au moment même où Napoléon venait de parcourir l'Espagne en vainqueur jusqu'à Madrid; au moment où il dispersait toutes les armées qui lui étaient opposées dans la Péninsule; au moment, enfin, où l'un de ses lieutenans se mettait à la poursuite de la première armée anglaise qui y eût paru depuis l'origine de la guerre; ce fut alors, dis-je, où tout semblait désespéré, qu'un traité d'alliance se conclut entre le roi d'Angleterre et les insurgés espagnols.

D'un autre côté, l'Autriche, déchue de son rang en Europe, privée de sa domination sur l'Allemagne, réduite à craindre même pour son existence, épiait l'occasion de recommencer la lutte, et par là d'affranchir le continent. Elle armait, et la pénurie de son cabinet était assurée déjà de trouver des subsides à Londres. Le 9 avril 1809 se démasqua la cinquième coalition continentale. Les Autrichiens passèrent l'Inn sous les ordres de l'archiduc Charles, conduisant leur principale armée.

L'empereur d'Autriche s'adressant à ses sujets, leur dit : « Depuis trois ans j'ai tout fait pour vous

« procurer les bénédictions d'une paix durable....
« Tous mes efforts ont été vains. La monarchie au-
« trichienne était destinée à succomber sous l'am-
« bition de l'empereur Napoléon. De même qu'il
« travaille à subjuguer l'Espagne; qu'il humilie
« insolemment le chef sacré de l'Église; qu'il s'ap-
« proprie successivement les provinces d'Italie, et
« que, d'après son bon plaisir, il dispose de celles
« de l'Allemagne ou les opprime; de même l'Au-
« triche devait rendre hommage à *ce grand em-*
« *pire*, que, depuis quelques années, il proclame
« avec tant d'emphase.... »

De son côté, l'archiduc Charles s'adressant aux Allemands : « L'empereur d'Autriche, leur « disait-il, se voit forcé de prendre les armes, « parce que l'empereur des Français veut qu'il ne « subsiste plus un seul État qui ne reconnaisse sa « suprématie, et qui ne serve d'instrument à ses « projets d'agrandissement; parce qu'il exige que « l'Autriche, renonçant à son indépendance, dés- « arme et se livre à sa volonté; parce que les ar- « mées de l'empereur des Français et de ses alliés, « qui ne sont que ses vassaux, se mettent en mou- « vement contre l'Autriche..... »

Il est de fait que cette puissance avait alors sous les armes, y compris la landwert, cinq cent cinquante mille hommes en Allemagne et en Italie,

et que Napoléon n'avait à lui opposer que deux cent mille hommes, même en comptant les troupes de la confédération du Rhin ; or, que ne devait-on pas attendre d'une guerre qui, par un premier appel fait aux peuples, pouvait et devait se transformer en guerre nationale ?

Dans cette situation des choses, il était naturel que Louis XVIII portât un coup d'œil encore plus attentif sur l'état intérieur de la France. Perlet, dans sa correspondance suivie avec le Roi, et dont j'étais toujours l'intermédiaire, continuait à affirmer l'existence d'un comité royal à Paris, et insistait, plus que jamais, sur la nécessité d'adhérer aux propositions et aux ouvertures qu'il ne cessait de faire au nom de ce prétendu comité. Et, comme il avait communiqué lui-même avec les ministres de Sa Majesté Britannique en même temps qu'avec le Roi, il ne faut pas s'étonner si l'on avait en lui toujours la même confiance. Voilà sans doute, en y ajoutant des motifs de haute politique extérieure, ce qui porta lord Hawkesbury à me demander un travail à ce sujet. Je lui remis le lendemain la note suivante :

Note adressée au noble lord Liverpool, par Louis Fauche Borel, en conséquence de ses ordres, et remise à M. Brook, le 27 mai 1809.

« Mylord,

« Sous l'ancien ministère je reçus des communications de la part d'un parti royaliste à Paris, afin de les placer, le plus directement que possible, sous les yeux des ministres de Sa Majesté Britannique, et en obtenir appui, protection et moyens.

« Lord Gray, alors ministre des affaires étrangères, trouva cette communication de nature à mériter l'attention du gouvernement. Sa Seigneurie en conféra directement avec Sa Majesté Britannique, et il fut trouvé convenable d'envoyer sur les lieux une personne intelligente, pour s'aboucher avec les chefs, et en rapporter des documens propres à mériter la confiance que le comité désirait inspirer aux ministres de Sa Majesté Britannique. Mon neveu Vitel, de retour de l'Inde, fut choisi pour cette mission; mais, malheureusement dénoncé d'ici, il fut arrêté dans sa route, conduit au Temple, et livré à une commission militaire qui le fit fusiller. Ce brave jeune homme est mort en victime dévouée, et sans avoir compromis son secret. Je joins à cette note, sous le

N° Ier, la copie du Mémoire que je pris la liberté d'adresser à Votre Seigneurie, en juillet dernier, et qui rend compte de l'état où en était cette affaire à cette époque, et des délais et entraves qu'elle éprouva dans ses résultats. Ils sont relatés dans ma lettre au roi de France, de laquelle je remets ci-joint copie sous le N° II, et plus particulièrement dans les lettres que l'envoyé de Paris eut l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie et à S. Exc. M. Canning, après en avoir obtenu audience, et après avoir été présenté à Sa Majesté Louis XVIII; je les joins ici en copie sous le N° III; et, pour ne rien laisser à désirer sur mes relations d'amitié et de confiance que les amis de Paris sont disposés à m'accorder, je crois utile de donner aussi à Votre Seigneurie copie des lettres, sous le N° IV, que l'envoyé du comité m'adressait à son départ de Londres, en juillet dernier.

« J'ai communiqué successivement les diverses lettres que j'ai reçues depuis son retour, et voici copie des dernières qui me sont parvenues, sous le N° V.

« Le comité secret, réuni aujourd'hui à un personnage des plus influens, et qui a sa confiance, demanderait, pour assurer le succès de leur projet,

« 1°. Que le Roi donne une déclaration bien authentique de ses intentions pacifiques, en fa-

veur de tout ce qui a contribué plus ou moins à la révolution. Les termes de la déclaration du 2 décembre 1804 seraient bien propres à rassurer les révolutionnaires; mais on désire sans doute que cette pièce soit déposée, revêtue de la signature du Roi, et apostillée de ce qui pourrait y être ajouté d'après les circonstances. J'ai été, en conséquence, autorisé à demander ce que le comité désirait qui fût fait à ce sujet, et j'attends réponse.

« 2°. On désirerait que Sa Majesté fût mise en mesure de pouvoir se rendre en France, lorsque le mouvement serait opéré; et qu'à cet effet, on fût assuré que le gouvernement britannique accorderait tous les moyens et toutes les facilités qui seraient trouvés convenables et nécessaires.

« 3°. Que, pour faciliter les opérations de l'intérieur, les ministres de Sa Majesté Britannique placent dans ce moment, à la disposition du Roi, une somme suffisante pour subvenir aux frais du mouvement. Cet argent ou crédit serait purement déposé ici dans la maison James Cazenove, désignée par le comité de Paris, et qui honorerait successivement les traites qui seraient tirées par la maison Bidermann et compagnie, banquiers à Paris, pour le compte du comité.

« 4°. Ces mesures préliminaires prises et con-

senties, les membres du comité secret mettraient à exécution les projets, qui, en renversant le gouvernement de l'usurpateur, le remplaceraient d'abord par une autorité provisoire, qui, par une charte, rappellerait le souverain légitime. Si on se rappelle les journées des 18 fructidor et 18 brumaire, on jugera que l'on peut les renouveler dans Paris, surtout en l'absence du tyran et de ses satellites.

« 5°. Les membres du comité ont désiré, par leur correspondance, le retour du général Moreau, et penseraient qu'il serait important, dans tous les cas, de le faire chercher, ce qui donnerait infiniment de crédit aux ennemis de Bonaparte, dans les circonstances présentes; le général Moreau, l'ennemi irréconciliable de l'usurpateur, placé aujourd'hui en Espagne, réussirait à y désorganiser les armées françaises. Moreau étant à New-York, il suffirait de lui envoyer une personne de confiance, mettre un bâtiment à sa disposition, et un crédit qui le mît à même de tout quitter sur-le-champ, et d'arriver en Europe sur le point qui lui paraîtrait le plus convenable, d'après les circonstances.

« 6°. Il serait pris toutes les mesures de sûreté et de prudence, pour que la somme déposée ne pût être compromise; cette somme serait fixée

d'après les premières lettres qu'on espère recevoir de la part du comité.

« Par les pièces qui accompagnent la présente note, j'ai donné tous les renseignemens qui sont en mon pouvoir sur cette affaire, et qui m'ont été demandés de la part de Votre Seigneurie; j'y ajoute la copie de la correspondance à laquelle cette même affaire donna lieu lorsqu'elle fut remise à la vérification de M. le comte de Puisaye, qui a eu un si grand intérêt de la contrarier. J'ose espérer que, dans tout le cours de cette opération, ma conduite ne sera point condamnée, et que Votre Seigneurie, convaincue de la pureté de mes principes, fixera par ma naturalisation le terme définitif d'une persécution qui, s'étant prolongée pendant quinze mois passés, a ruiné mes affaires, et affligé ma famille.

« Je suis avec respect,

« Mylord,

« De Votre Seigneurie,

« Le très humble et très obéissant
« serviteur,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

On voit, par la teneur de cette note, que les demandes faites par Perlet, au nom du prétendu

comité royaliste, n'étaient pas de nature à repousser la confiance du Roi ni du gouvernement britannique. Toutefois, Louis XVIII attendait et voulait des indices plus sûrs et des témoignages plus authentiques.

Une spéculation beaucoup plus sérieuse, et qui tenait aux chances favorables que présentait la nouvelle guerre d'Allemagne, occupait alors très essentiellement le ministère anglais. Cette spéculation amena une expédition formidable dont jusqu'ici on n'a pas bien connu l'origine. Je l'expliquerai après avoir donné une idée de la marche des événemens.

Napoléon, en usurpant la couronne d'Espagne et en dépouillant la famille royale, avait donné la preuve d'une ambition insatiable et d'un mépris de tous les droits qui ne pouvaient manquer d'alarmer tous les souverains de l'Europe qui étaient encore indépendans. On a vu que l'empereur d'Autriche venait de courir aux armes, et qu'un appel était fait aux nations allemandes. Le début de la guerre avait été malheureux pour les Autrichiens près de Ratisbonne. Napoléon avait arrêté leurs mouvemens offensifs et les avait battus. Il poussa ses succès le long du Danube avec sa rapidité ordinaire, et parut devant Vienne le 10 mai, excitant les Hongrois par une procla-

tion à se soustraire à la domination de la maison d'Autriche et à se déclarer indépendans; il leur promettait sa protection. Mais déjà l'archiduc Charles manœuvrant sur la rive gauche du Danube, occupait Ebersdorf, sur la route de Vienne à Brunn en Moravie. Là, il se mit en mesure de prévenir toutes les tentatives que ferait son puissant adversaire pour passer le fleuve. De son côté Napoléon se dirigea en toute hâte, avec son armée, à six milles au-dessous de Vienne, où le cours du Danube est coupé par deux îles. Passant d'une île à l'autre, et ensuite sur la rive du nord, avec des pontons, il y déploie ses troupes, la droite au village d'Esling et la gauche à celui d'Aspern. L'archiduc se décide aussitôt à faire une attaque générale contre l'armée de Napoléon. Le 21 mai, et le lendemain, se livrent deux batailles meurtrières où la fortune est d'abord balancée; mais enfin les Autrichiens repoussent tous les efforts de Napoléon, et dans la nuit du 22 au 23 son armée se met en retraite, avec une grande perte, sur la rive gauche du Danube : dans sa carrière victorieuse il n'avait pas encore éprouvé un échec aussi rude.

Jamais le moment n'avait paru plus propice pour briser le joug qu'il imposait au continent, et en délivrer à la fois les peuples de l'Espagne, de l'Allemagne et de la France. Une insurrection

venait d'éclater en Saxe, en Westphalie et en Hanovre. Ces mouvemens étaient soutenus par l'invasion de l'archiduc Ferdinand en Pologne : ce prince s'était emparé de Varsovie, ensuite de Dresde et de Leipsick. L'archiduc Jean, qui agissait en Italie, eut aussi d'abord de grands succès; il prit Padoue et Vicence, passa l'Adige, alarma Venise. Les Tyroliens se soulevant aussi, venaient de s'armer en faveur de l'Autriche dont ils regrettaient la domination.

De l'autre côté de la Manche la grande expédition dont j'ai indiqué l'origine commençait à occuper l'attention de l'Europe. Depuis le commencement de mai on faisait dans les ports d'Angleterre les préparatifs de l'armement le plus formidable qui en fût sorti de long-temps. Je suis fondé à croire que ce grand effort coïncidait avec la connaissance d'un plan de conspiration dans l'intérieur dont Fouché était l'âme, aidé par Bernadotte, par une partie du sénat et de l'armée, dans l'hypothèse d'une seconde bataille perdue sur le Danube. Alors devait apparaître à l'embouchure de l'Escaut l'armée expéditionnaire de quarante mille hommes, partie des ports d'Angleterre, et protégée par trente-neuf vaisseaux de ligne et trente-six frégates, indépendamment d'un grand nombre de canonnières, de bombardes et de bâ-

timens légers; alors se serait écroulée la puissance de Napoléon. Mais la perte de la bataille de Wagram par l'archiduc Charles, et la signature précipitée des préliminaires de paix, qui en fut la suite, firent évanouir tant d'espérances fondées. L'armement britannique mit d'ailleurs en mer trop tard, et fut peu habilement conduit. Voilà comment les espérances de l'Espagne, de l'Angleterre et certainement de la plus grande partie de l'Europe, se trouvèrent déçues.

Si la révolution projetée avait eu lieu, elle n'aurait pas tourné immédiatement au profit de Louis XVIII; toutefois, c'eût été déjà un grand pas que de renverser Napoléon : la force des choses aurait fait le reste. Mais le temps des grandes épreuves n'était pas encore accompli.

Le mauvais succès de la plupart des immenses mesures adoptées par les ministres dans le cours de cette campagne, en excitant le mécontentement de la nation, sema la dissension entre les conseillers de Sa Majesté Britannique. Il s'ensuivit une altercation et un duel entre les deux secrétaires d'État, lord Castlereagh et M. Canning : ce dernier fut blessé. On était généralement persuadé qu'il avait agi pour faire renvoyer lord Castlereagh, sinon du ministère, au moins de l'emploi qu'il occupait. Tous deux avaient donné leur démission avant

de se battre. Le duc de Portland étant mort bientôt après, les ministres restans offrirent à lord Grey et à lord Grenville une coalition que ceux-ci rejetèrent. Le marquis de Wellesley, frère aîné de lord Wellington, fut alors rappelé de son ambassade d'Espagne pour succéder à M. Canning dans la place de secrétaire d'État des affaires étrangères; en même temps celle de secrétaire d'État de la guerre, que lord Castlereagh occupait, fut conférée à lord Liverpool, ci-devant lord Hawkesbury, dont la charge de secrétaire d'État de l'intérieur fut donnée à l'honorable Richard Ryder. M. Perceval réunit les deux emplois de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Échiquier.

Dans ce temps-là mon frère Pierre-François vint me joindre à Londres, ayant été forcé de quitter la Suède par suite d'un événement qui fournit un nouvel exemple de l'instabilité des trônes. Le roi Gustave Adolphe, dont j'ai eu occasion de parler dans le cours de ces Mémoires, et avec qui j'avais eu des communications confidentielles, s'étant obstiné à tenir à son alliance contre Napoléon, bien qu'il n'eût plus d'autre soutien qu'un subside de l'Angleterre, et qu'il eût déjà perdu la Finlande et la Poméranie, fut dès-lors en butte aux entreprises révolution-

naires d'un parti favorable à la France, et suscité par les agens secrets de Napoléon. Un complot pour renverser Gustave Adolphe de son trône fut ourdi, et ses ramifications les plus actives s'étendirent dans l'armée où Gustave fut représenté comme un prince qu'on ne pouvait plus endurer, à cause de son caractère violent et absolu. Les symptômes de la conjuration commencèrent à se manifester dans les premiers jours de mars [1]. Une sédition éclata parmi les troupes royales postées sur les frontières de la Norwège; elle était fomentée par le comte Adelsparre qui, se mettant à la tête des troupes, marcha sur Stockholm. Le 13 mars, le Roi fut arrêté et désarmé par d'autres chefs de conjurés : il abdiqua presque aussitôt. Son oncle, le duc de Sudermanie, saisit le pouvoir, et fut élu roi par une diète extraordinairement convoquée. Aucun mouvement ne s'étant opéré en faveur de Gustave, on se contenta de le bannir du royaume après quelques mois de détention.

Dans l'intervalle, mon frère avait éprouvé de grandes pertes à Gottembourg, ainsi que son fils aîné, qui jouissait d'une fortune considérable provenant de sa mère, et qui, par suite des sacrifices

[1] Même année 1809.

qu'il avait faits pour le corps d'armée de la Romana, était devenu consul d'Espagne. Le dévoûment connu de mon frère pour la cause des Bourbons lui avait attiré une persécution suscitée par un M. Yvon, agent secret du gouvernement français. Sa position n'étant plus tenable à Gottembourg, il vint chercher un refuge en Angleterre. A son arrivée il se logea chez moi, et fut suivi par ma belle-sœur et par ses enfans au nombre de six, trois garçons et trois filles. Je me fis un plaisir et un devoir d'accueillir l'intéressante famille de mon frère, sans calculer le surcroît de nos dépenses dans un pays aussi cher que Londres. Heureusement que les enfans de mon frère avaient reçu une éducation excellente : deux de mes nièces furent placées avantageusement dans des familles anglaises du plus haut rang ; la troisième fut mise dans une pension que protégeait lady Perceval : elle se maria ensuite. Mes trois neveux furent placés successivement dans l'armée : l'un d'eux est aujourd'hui consul de Sa Majesté Britannique aux États-Unis.

Dans l'ordre des événemens qui me restent à raconter, je dois mentionner ici mes premiers rapports avec M. le comte de Blacas, rapports qui, plus tard, devinrent pour moi si fâcheux : j'en ferai connaître la cause.

M. de Blacas, issu d'une des premières familles de Provence, avait émigré à vingt-cinq ans. Son père mourut en France sous le gouvernement du Directoire, et soit qu'il ne fût pas riche, soit que la révolution eût bouleversé sa fortune, il eut recours au directeur Barras dont il était l'allié, et il en fut soulagé dans sa détresse pendant les deux dernières années de sa vie.

Le fils fut plus heureux que le père. Le comte d'Avaray, son parent, l'ayant accueilli dans l'émigration, ce fut par son aide qu'il eut accès auprès de Sa Majesté Louis XVIII. On a vu, dans le XVIe Chapitre de ces Mémoires [1], qu'il l'envoya au nom du Roi en mission à Saint-Pétersbourg, en 1799. De retour, ayant repris sa place, il resta sous la direction de M. d'Avaray, et vint, comme lui, à la suite du Roi en Angleterre.

Quand mon frère m'eut joint moi-même à Londres, là, me voyant plier sous le faix des charges onéreuses et des avances que j'avais faites pour le soutien de la cause royale, il me rappela l'obligation des cent soixante-quatorze mille livres, souscrite par les princes français au profit du comte de Saint-Morys, et dont j'avais fait l'acquisition à Hambourg. Il pensait que je devais me remettre en possession de mon titre.

[1] Tome II, page 267.

Le lecteur se souviendra peut-être que je l'avais déposé dans les mains du Roi[1], ce qui m'avait valu des témoignages de satisfaction pour ce qu'on appelait alors ma *noble conduite*. Me trouvant enfin à portée du Roi, je suivis le conseil de mon frère qui me pressait de retirer mon titre. J'en parlai au comte d'Avaray, qui me répondit tout de suite qu'il me serait rendu, rappelant lui-même le trait de *ma généreuse confiance* (telles furent ses propres expressions), dont le Roi, reprit-il, avait été si touché. « Vous n'avez « pas désespéré du retour des Bourbons, mon « cher Fauche, ajouta le comte, et le Roi vous en « sait gré. » — « Je suis toujours dans les mêmes « sentimens, repris-je, et j'y mets tout mon « espoir. »

Trois ou quatre mois se passèrent sans que les ordres du comte d'Avaray, touchant la restitution de mon titre, eussent reçu leur exécution. Il m'était d'autant plus facile de lui en reparler, qu'étant alors, pour sa santé, aux environs de Londres, avec M. de Blacas et M. de Pradel, j'étais à portée de le voir plus souvent. Mon frère, d'ailleurs, me faisant observer qu'il n'était plus question de mon titre, j'en rappelai le souvenir à

[1] Voyez pages 367 et 368 du tome II.

M. d'Avaray, qui chargea expressément M. de Blacas d'en faire le plus promptement possible la recherche dans les archives du Roi : j'en prévins mon frère, et je lui recommandai d'en presser lui-même la restitution.

Mais quel fut son étonnement, lorsqu'à quelque temps de là, venant réclamer ce titre auprès de M. de Blacas, ce dernier lui dit qu'il ne se trouvait pas dans les archives, élevant même des doutes sur la légitimité de ce titre entre mes mains, et sur sa valeur réelle comme dette claire et incontestable. « Si tu avais vu les traits de son « visage, me dit mon frère, en voulant s'efforcer « de m'assurer que *ton titre royal était perdu,* je « ne sais pas ce que tu en aurais pensé, mais tu « en aurais eu un juste motif d'inquiétude. » Ceci me donna l'éveil. Je réfléchis sérieusement sur ce qui avait pu donner lieu à ces dispositions si désobligeantes de la part de M. de Blacas touchant la restitution de mon titre : je crus y reconnaître l'effet d'une influence occulte que je ne pouvais attribuer qu'à M. de La Maisonfort. J'ai déjà dit que lui et M. de Blacas, qui m'ont fait depuis tant de mal, s'étaient liés d'une étroite amitié à Saint-Pétersbourg, où ils se trouvèrent ensemble pour les affaires du Roi. Avant d'expliquer la cause de l'inimitié acharnée de M. de La Maisonfort contre

moi, et dont on découvre l'origine dans mon récit de la négociation relative au directeur Barras, je dois consigner ici l'expression des sentimens de haute estime que je n'ai pas hésité de manifester publiquement pour son honorable famille : à Dieu ne plaise que j'aie jamais eu le dessein de l'offenser; personne n'en est plus éloigné que moi. J'ai connu personnellement madame de La Maisonfort, dont j'ai toujours honoré les vertus et le caractère; quant à monsieur son fils, que j'ai tenu souvent sur mes genoux dans son âge tendre, non seulement ses excellens principes sont bien connus, mais encore sa position et son caractère ne le placent-ils pas hors de toute atteinte? Après avoir ainsi rendu hommage à la vérité, en ce qui concerne la famille de M. de La Maisonfort, je reprendrai tous mes droits en ce qui le concerne personnellement, d'après cette maxime généralement admise : « Que si l'on doit des égards aux « vivans, on ne doit que la vérité aux morts. » Or, je ne tairai absolument aucun fait, et je ne dissimulerai aucune circonstance qui tiendrait plus ou moins à mes récits; j'en ai pris l'engagement envers le public. Je dirai donc, au sujet de M. de La Maisonfort, qu'après s'être associé à mon frère, et l'avoir porté à transférer son établissement d'imprimeur à Brunswick, comme j'en ai

fait mention, il l'engagea dans des emprunts très onéreux; et que n'apportant dans l'association ni esprit d'ordre ni économie, il fut en peu de temps la cause, par des dépenses inconsidérées et par des opérations ruineuses, de la perte de cet établissement, à la faveur duquel sa nombreuse famille et lui avaient été jusqu'alors entretenus sans qu'il eût fait aucune mise de fonds; qu'ainsi s'écroula cette société au seul préjudice de mon frère, qui fut contraint d'abandonner aux créanciers sa maison d'Hambourg, des magasins considérables et son imprimerie, perte qui rejaillit en partie sur moi, qui me trouvai responsable pour une somme de trente mille francs que j'avais garantie lors de l'établissement primitif. A quelque temps de là, et à l'époque de la négociation dont j'ai donné les détails, M. de La Maisonfort eut avec moi une explication si vive, qu'elle aurait eu des suites très sérieuses si M. le marquis n'avait pas eu la prudence d'employer la médiation de M. Durand, l'un des amis de la maison.

Cette dernière circonstance augmenta sa haine contre moi; il crut dès-lors ne pouvoir mieux la satisfaire qu'en me calomniant dans l'ombre auprès des personnes les plus distinguées, et particulièrement, en Angleterre, auprès de M. de Blacas, qui, jusqu'alors, m'avait témoigné de

l'estime et de l'intérêt. C'est lui, et j'en ai eu depuis la certitude, qui, à l'occasion de la demande de mon titre, éleva des doutes dans l'esprit de M. de Blacas sur sa légitimité, et cela avec d'autant plus de ressentiment, qu'il était notoire qu'il avait refusé l'acquisition de ce titre en commun, et que je n'en avais pas laissé ignorer le motif : s'il n'eût tenu qu'à lui, ce titre ne se serait jamais retrouvé.

Quand j'eus démêlé toute cette intrigue, je n'hésitai pas de m'adresser de nouveau à M. le comte d'Avaray, à qui je dis que si mon titre était égaré ou perdu, puisqu'on ne le retrouvait pas aux archives, je le priais de vouloir bien m'en faire donner une reconnaissance qui pût justifier que je n'en avais pas été payé. « Non, non, reprit vivement « M. d'Avaray, il ne peut être ni égaré, ni perdu, « il faut qu'on le retrouve »; et se retournant vers M. de Blacas : « Il faut absolument le retrouver, « lui dit-il ; » et, en effet, quelques semaines après, il me fut rendu.

Tout ce que je puis dire, c'est que M. d'Avaray se conduisit, dans cette circonstance, avec la plus parfaite loyauté : c'était la base de son caractère. Malheureusement sa santé dépérissait à vue d'œil : le climat de la Grande-Bretagne lui était pernicieux. Les médecins lui conseillèrent le séjour de

l'île de Madère ou de l'Italie. Le Roi insista fortement, et M. d'Avaray fit ses dispositions pour céder aux instances de son royal ami. Cette séparation fut touchante. Il reçut du Roi le titre de duc, et partit au mois d'août 1810 pour aller chercher à Madère, sous un ciel plus doux, un adoucissement à ses souffrances ; mais il n'y avait déjà plus d'espoir. Le duc languit pendant neuf mois encore, et termina sa carrière le 4 juin 1811, à l'âge de cinquante-deux ans. « Il aima son Roi, et « en fut aimé ; son éloge est tout entier dans ces « mots. [1] » Quant à moi, sa perte me fut d'autant plus sensible, qu'il connaissait toutes les pensées du Roi à mon égard.

En partant pour Madère, il avait recommandé particulièrement au Roi M. de Blacas, le désignant ainsi pour le remplacer auprès de sa personne. Il n'en fut que plus regretté. Il est certain que, dès son début, son successeur ne se fit pas aimer dans la maison du Roi. Il affecta d'abord d'y faire régner une parcimonie minutieuse qu'il décora du nom d'économie. Voici le portrait qu'on faisait de lui à cette époque. « Le successeur de M. le « duc d'Avaray est doué d'un bel extérieur ; mais « il est plein de morgue : il a peur de son ombre,

[1] *Vie de Louis XVIII*, tome I, page 351.

« et ne veut laisser arriver auprès du Roi rien que « par lui. On regarderait comme fâcheux qu'il « parvînt à captiver totalement la confiance de « son maître ; car on découvre déjà en lui un pen- « chant à en abuser ». On verra, par tout ce que j'aurai encore à raconter à son sujet, si ce jugement, porté en 1810, a été trop sévère.

Cette même année, il y eut, parmi les généraux de Napoléon, une défection singulière qui fit beaucoup de bruit à Londres. Je veux parler du général Sarrasin qui, mécontent au camp de Boulogne, et se croyant, dit-il, à la veille d'être arrêté, s'esquiva sur un bateau pêcheur pour se rendre en Angleterre. Pendant qu'à Londres son évasion donnait lieu à diverses conjectures de la part des journalistes, à Lille un conseil de guerre le condamnait à la peine de mort comme coupable de désertion à l'ennemi, et le *Moniteur* publiait contre lui de violentes diatribes.

Mais on n'en était pas plus rassuré sur les vrais motifs de sa défection, tant on était en garde contre les manœuvres secrètes de Napoléon et de ses émissaires. Je le rencontrai d'abord dans les bureaux des affaires étrangères, puis chez lady Perceval. Dans notre première conversation, je lui parlai des Bourbons, et il me fit à ce sujet une question qui m'étonna beaucoup. Il me

demanda de qui la duchesse d'Angoulême était fille, n'ayant pas la plus légère notion sur la famille royale. Je vis alors combien Buonaparte, qui s'étudiait à faire oublier les Bourbons, avait réussi en partie.

Quand on sut que j'avais vu le général Sarrasin, on me demanda mon opinion à son égard, et voici la réponse que je fis relativement à lui à sir Charles Flint :

« Vous désirez avoir quelques renseignemens « sur le général Sarrasin : j'ai eu occasion de le « rencontrer plusieurs fois, et je puis le voir aussi « souvent que je le voudrais chez lady Per- « ceval : il est, bien certainement, l'ennemi de « Buonaparte. Il peut donner des renseignemens « utiles, et sir Robert Wilson, qui le voit beau- « coup, paraît en faire grand cas. Il a remis le « premier volume de son ouvrage dans les mains « de M. Hamilton pour le marquis de Wellesley. « Le général travaille au volume suivant, et la « publication de son ouvrage ne pourra que faire « le plus grand effet. Il est d'ailleurs intéressant « à entendre ; et, si vous le désirez, monsieur, « vous pourrez le voir en acceptant un dîner chez « lady Perceval, pour le jour de la semaine pro- « chaine qu'il vous conviendra le mieux de choi- « sir. Ce dîner serait uniquement pour vous, pour

« sir Robert Wilson et pour le général Sarrasin : « elle me charge de vous le proposer.

« Sur l'information que j'ai été chargé de faire « auprès de mes amis de Paris, au sujet du même « général, voici ce qu'ils me mandent à la date « du 31 aout : « Le général Sarrasin est parti par « mécontentement; on ne lui connaît, du reste, « aucun plan : il a des talens et des moyens; il faut « l'entendre et le bien traiter chez vous pour « l'exemple. » [1]

« Quant au général Moreau, le personnage qui « l'avait vu en dernier lieu est M. Jackson : il peut, « mieux que personne, apprécier l'intérêt que « le gouvernement britannique retirerait par la « suite, en s'attachant ce général exilé qui, bien « certainement, est destiné à jouer un grand rôle. « Celui-là est bien l'ennemi irréconciliable de « Buonaparte, et je suis convaincu par suite de « la mission dont j'ai été chargé près de lui, et « des rapports que nous avons eus ensemble, qu'il « nourrit l'intention de coopérer au renversement « du tyran, ennemi du genre humain.

« Aujourd'hui, le brave et malheureux Gustave « vient d'arriver dans ce pays. Vous savez que

[1] Il est assez remarquable que ce soit Perlet, agent secret de la police impériale, qui se soit exprimé ainsi sur le compte du général Sarrasin.

« j'eus le bonheur d'en obtenir trois audiences à « mon passage à Lunébourg, à l'époque de mon « dernier voyage; qu'il daigna m'honorer de sa « confiance et me charger d'une mission parti- « culière auprès du gouvernement et des princes « français. Mon devoir m'appelle à lui demander « la permission d'aller lui rendre mon respectueux « hommage. Mais je ne ferai cette démarche au- « jourd'hui que si elle obtient votre approba- « tion..... »

Ce prince s'était embarqué à Memel pour l'Angleterre, où il arriva sous le nom de comte de Gottorp : il y reçut l'accueil le plus empressé de toute la cour. Je fus le visiter à l'hôtel Clarendon, *Bond street;* il m'accueillit avec d'autant plus d'intérêt, qu'il se rappelait parfaitement m'avoir donné une mission pour les princes français.

Il alla visiter lui-même plusieurs fois le prince de Condé à Wimbledon, et passa trois semaines à Hartwell avec Louis XVIII, offrant ainsi l'exemple de la réunion de deux rois détrônés auxquels il ne restait que bien peu d'espoir de ressaisir le sceptre de leurs ancêtres.

Depuis la mort de la Reine, décédée le 13 novembre 1810, Louis XVIII avait quitté la résidence de son ami, le marquis de Buckingham, pour aller s'établir au château de Hartwell, à qua-

rante milles de Londres, château dont il fit l'acquisition ainsi que de ses belles dépendances.

Vers cette époque (fin de 1810) je fus l'objet, à Londres, d'une méprise bien singulière, et voici comment. La nouvelle du renvoi et de la disgrâce du fameux ministre Fouché avait fait dans cette capitale quelque sensation, parce qu'on y était dans l'opinion que Buonaparte ne pouvait se passer d'un tel ministre. Ce changement, dans un ministère aussi important que celui de la police, semblait aussi indiquer un commencement de désorganisation dans le système compliqué de la police impériale dont on s'était fait, en Angleterre, une idée très exagérée.

On ne parlait que du renvoi de Fouché, quand un jour je fus invité à dîner chez MM. Bolton et compagnie, riches négocians dans la cité. C'était au mois de novembre. Il y avait parmi les convives un directeur de la compagnie des Indes, auquel je fus présenté, et qui, entendant prononcer mon nom, crut que c'était le nom de *Fouché*, qui, en anglais, est synonyme de *Fauche*. Il ne douta nullement que je ne fusse le ministre Fouché lui-même, ayant entendu dire autre part qu'il venait d'arriver à Londres. La conversation roula pendant toute la soirée sur la politique, et elle fut si animée, que le directeur oublia entiè-

rement qu'il devait présider dans la soirée même une réunion d'actionnaires de la compagnie. Il s'excusa le lendemain en disant qu'il avait dîné avec le fameux Fouché. — « Quoi! lui dit-on, le ministre de la police de France? — Oui, répon-« dit-il, Fouché est ici. — Et où donc l'avez-vous « rencontré? — Dans un dîner, chez Bolton. »

Cette nouvelle parvint bientôt de toutes parts au ministère, qui s'assembla pour savoir comment on recevrait Fouché. On envoya de suite le chef de la police des étrangers, M. Brook, accompagné de plusieurs agens, pour demander à M. Bolton s'il avait réellement donné à dîner à M. Fouché, et où il logeait. Arrivé à la porte de M. Bolton, M. Brook dispose tous ses agens, pénètre ensuite dans l'intérieur, interroge tout le monde, apprend qu'en effet M. Fouché a dîné la veille dans la maison et interpelle directement M. Bolton pour savoir comment il connaissait M. Fouché. M. Bolton répond que c'est son associé, M. Éberley, qui le lui a amené. — « Où est votre associé, « monsieur? — Il est absent, et ne revient qu'à « trois heures. » Il était alors neuf heures du matin. M. Brook croyant d'après cette information être certain du séjour de Fouché à Londres, fit de nouvelles dispositions, et donna ordre que personne ne sortît de la maison de M. Bolton;

puis, courant promptement à cheval, il se rendit auprès des ministres pour leur donner l'assurance que Fouché était en effet à Londres, et pour recevoir de nouvelles instructions. Les instructions reçues et les ministres restant en permanence, il revint avec des renforts attendre M. Éberley. Dès qu'il paraît, il l'interroge et lui demande vivement comment il connaît M. Fouché? — « C'est mon compatriote, lui répond « M. Éberley; il loge *Frith street*, n° 9; il nous a « même donné hier une commission de plusieurs « douzaines de bouteilles de vin et de rhum, et « sa commission est signée de lui sur nos regis- « tres. » Quelle ne fut pas la surprise de M. Brook, lorque, examinant ma signature, il vit que le ministre Fouché n'était autre que Fauche-Borel qu'il connaissait particulièrement et qui était son ami. Les ministres, en se séparant, rirent beaucoup, et le lendemain je fus interpelé par le sous-secrétaire d'État, M. Becket, sur le dîner qui avait donné lieu à cette singulière méprise. Tout ceci prouve l'importance qu'on attachait à Fouché, et la vigilance de la police de Londres relativement aux étrangers.

Une affaire moins gaie me compromit assez gravement peu de temps après. J'avais fait, à Odiam, petite ville à quarante milles de Londres,

la connaissance du général Simon, qui avait été blessé et fait prisonnier par les Anglais, à la bataille de Busaco, en Portugal. Il me pria de lui procurer quelques livres français et de la musique; service que je m'empressai de lui rendre. Quelque temps après, il fut accusé faussement, avec plusieurs officiers français, d'avoir voulu favoriser l'évasion d'un grand nombre de prisonniers. Il fut arrêté et conduit à Londres. On saisit tous ses papiers dans lesquels on trouva de mes lettres, ce qui fit présumer qu'étant en relation avec lui, je pouvais avoir quelque connaissance du projet d'évasion qu'on lui imputait. Je fus arrêté moi-même et retenu pendant vingt-quatre heures à Tottilfield, prison de Londres. Je ne pus me contenir; je fis un tapage effroyable, déclarant que c'était une abomination de me faire ainsi arrêter sans m'avoir entendu, et qu'on devait bien savoir que je ne pouvais être coupable. En effet, on fut bientôt instruit que je n'étais pour rien dans cette affaire, qui, après la plus exacte investigation, n'eut aucune suite. Le gouvernement anglais, toujours juste, me dédommagea de ce petit désagrément temporaire; il me donna enfin la naturalisation que j'avais demandée, et il me la donna de la manière la plus honorable, ce qui me mettait désormais à couvert des manœuvres

et des persécutions que mes ennemis ne manquaient jamais l'occasion de me susciter. C'est ainsi que j'eus la satisfaction de me trouver aussi le sujet de Sa Majesté Britannique.

Je n'avais plus aucun rapport direct ni indirect avec M. de Puisaye, ni même avec M. d'Antraigues, et leur animosité à mon égard était désormais impuissante. Ma nouvelle position vis-à-vis du gouvernement anglais me mettait dans le cas de n'avoir plus rien à redouter de leurs intrigues. Il arriva dans ce temps-là un accident à M. d'Antraigues, qui fut comme le prélude de la catastrophe qui, un peu plus tard, trancha si malheureusement le fil de ses jours. Le feu prit à la maison qu'il occupait à *Dorset street*, et on jeta très à la hâte trois malles pleines de papiers, depuis le troisième étage dans le jardin : Peltier les sauva. On conçoit le grand intérêt que M. d'Antraigues mettait à la conservation de ses papiers qui, la plupart, avaient rapport aux circonstances les plus secrètes de la politique des cabinets.

A l'exception de l'Espagne et du Portugal, où la résistance était nationale, tout le continent Européen était alors ou sous le joug de Napoléon, ou maintenu par la crainte dans l'orbite de sa puissance. Tel avait été l'inévitable résultat du traité de paix, signé à Vienne, le 14 octobre 1809,

entre la France et l'Autriche. L'Autriche venait de passer d'un état de guerre, pour ainsi dire permanent contre la France, à un système pacifique et d'alliance intime. L'acte de dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine fut promptement suivi d'un nouveau nœud, qui, bien que formé par les nécessités de la politique, n'en excita pas moins la surprise de toute l'Europe. Et pourtant ce mariage de Napoléon avec Marie-Louise, événement qui semblait devoir consolider son rang et sa puissance, compte aujourd'hui parmi les causes de sa perte. La raison en est que cette grande alliance ne fit qu'irriter son ambition, bien qu'il fût parvenu à ce point de sa carrière, où l'affermissement de ce qu'il possédait devenait bien plus à propos qu'une continuité des mêmes efforts pour acquérir encore.

Érigé en idole par ses nombreux affidés qui lui décernaient une sorte de culte, il s'aliéna les peuples en poursuivant la chimère du blocus continental, en ordonnant le brûlement de toutes les marchandises anglaises en France, en Hollande, dans les villes anséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer; instituant des cours prévôtales et des tribunaux de douanes avec le droit de prononcer, même sans *recours en cassation*, des peines afflictives et infamantes,

non seulement envers les contrebandiers, mais aussi envers leurs conducteurs, directeurs, intéressés et complices. Qu'on observe que ce système continental, qui traînait avec lui des mesures si violentes et si barbares, s'opposait à toutes liaisons, soit politiques, soit commerciales, des puissances du continent avec l'Angleterre : c'était le premier anneau de la chaîne de vasselage imposé au continent.

Mais, au moyen de *licences*, vendues au plus haut prix, Napoléon enfreignait lui-même, pour de l'argent, son système d'interdiction commerciale. En Angleterre comme en France les *licences* devinrent une source de faveur et un trafic.

Je dirai tout à l'heure comment je participai moi-même à ce don *des licences* tant sollicité et tant envié; mais auparavant je dois entrer dans une explication préliminaire.

J'avais perdu mon fils, et j'avais besoin de consolations; j'engageai ma femme à m'envoyer en Angleterre, Mélanie, ma fille unique. M. Gilles, mon ami, associé de la maison Gilles et Baillemont, voulut bien se charger de me l'amener. M. Gilles était un négociant de Paris, demeurant dans le faubourg Poissonnière, rue de l'Échiquier. Ses opérations de commerce l'attiraient fréquemment en Angleterre. C'était un royaliste

de vieille date qui, à Londres, fréquentait les personnages marquans dévoués à la cause des Bourbons. J'en avais fait la connaissance chez le prince de Condé, où il allait chasser avec M. Quénet, attaché à la maison du prince. Nous nous voyions souvent. Je lui avais déjà procuré, en fait de licences, quelques faveurs par le moyen de M. Beckett, sous-secrétaire d'État, qui mettait à m'obliger l'empressement le plus gracieux pour mieux me faire oublier la persécution dont j'avais été la victime, et dont il avait été plus à portée que tout autre de reconnaître l'injustice : aussi rien n'égala depuis la noblesse de ses procédés à mon égard. Cependant le voyage de Neuchâtel à Londres, en passant par Paris, n'était pas sans danger pour ma fille, et même pour M. Gilles, mon ami, qui l'accompagnait. Il ne pouvait partir de Paris pour Londres sans se présenter à la préfecture de police avec ma fille, pour en obtenir un passe-port. Elle fut interpellée de déclarer si elle était la fille de Fauche-Borel. Mélanie eut la présence d'esprit, toute jeune qu'elle était, de répondre avec assurance, « qu'elle connaissait « M. Fauche-Borel de nom; qu'il était un de ses « parens; mais qu'elle ne l'avait pas vu depuis « nombre d'années. » M. Piis, qui l'interrogeait, ne voulut pas lui accorder un passe-port, dans la

crainte de se compromettre, tant le nom de Fauche-Borel était réprouvé à la police; mais mon ami Gilles employa un autre moyen, afin de conduire ma fille en Angleterre, pour ainsi dire en fraude.

A l'arrivée de Mélanie, je la plaçai dans une des premières maisons d'éducation de Londres, et je témoignai à M. Gilles toute ma gratitude de ce qu'ayant bien voulu lui servir de père depuis Neuchâtel, il me l'avait ramenée, reconnaissante elle-même de ses attentions et de tous ses soins. Ma fille fit dans son pensionnat la connaissance intime de la belle mademoiselle Délia Tudor, aujourd'hui l'épouse de l'amiral Stuart, aux États-Unis. Leur amitié, malgré l'éloignement, n'a fait que se fortifier : ces deux tendres amies sont mères des plus aimables enfans.

Ne pouvant plus douter de mon extrême désir à l'obliger en toute occasion, M. Gilles m'engagea à employer mon crédit à l'effet de lui procurer une licence complète pour le navire *le Jean-Baptiste*, appartenant à madame veuve Manchon de Caen, qui avait elle-même obtenu de Napoléon une licence au succès de laquelle mon ami s'intéressait beaucoup. Il me donna l'instruction que, si j'obtenais cette licence, je devais la déposer maison Macculoch et

Clansie. Je m'adressai encore, à cet effet, à l'excellent M. Beckett, qui, n'oubliant pas les vexations auxquelles j'avais été en butte, saisit avec empressement l'occasion de me donner un nouveau témoignage d'intérêt de la part de lord Sydmouth. Malgré l'extrême difficulté qu'il y avait à obtenir des licences, qui n'étaient accordées qu'à la plus haute faveur, M. Beckett, en me la remettant, me dit que c'était en témoignage de la satisfaction que le ministère avait éprouvée de mes services; qu'il était bien aise de faire ainsi pour moi une chose agréable et lucrative, et que je devais en tirer parti. En effet, à la Bourse on les vendait à un si haut prix, que j'aurais pu en retirer de quinze cents à deux mille livres sterling; mais ma délicatesse ne me permit pas de la négocier, puisque je l'avais promise à M. Gilles, qui d'ailleurs m'en faisait espérer, en société avec lui, de très gros bénéfices.

Par une intrigue vraiment déloyale, cette licence fut envoyée par la maison Macculoch et Clansie directement à madame Manchon, qui, s'en emparant dans ses intérêts, fit elle seule un bénéfice, m'a-t-on assuré, de douze à quinze cent mille fr. La seule maison Bossange lui paya trente mille francs pour le fret d'une partie de librairie que cette maison fit charger sur ce même navire *le*

Jean-Baptiste. Toutes mes démarches et celles de M. Gilles pour entrer dans notre part de bénéfices n'eurent aucun succès. Je fus la dupe d'une femme; mais j'avais rempli ma promesse envers mon ami : non seulement je n'eus rien sur cette brillante affaire dont j'avais été redevable à la bienveillance du ministère anglais, mais j'en fus encore pour mes frais de bureau et de poursuite, c'est-à-dire pour la somme de plus de deux cents louis que j'y dépensai en pure perte.

Mais comme l'intérêt particulier ne l'emporta jamais dans mon esprit ni dans mon cœur sur l'intérêt général, je n'en revins qu'avec plus d'ardeur et de zèle, malgré ce désappointement, à la cause à laquelle je m'étais depuis si long-temps dévoué. Ce qui attirait alors toute l'attention de l'Europe, c'était la guerre d'Espagne et de Portugal. Là une armée anglaise luttait avec honneur et habileté contre les troupes les plus vaillantes de l'univers; aussi cette grande lutte excitait en Angleterre l'intérêt national au plus haut degré.

Au mois d'octobre 1810, lord Wellington, se mettant en retraite devant le général Masséna, avait occupé la forte position de Torrès-Védras, à douze lieues de Lisbonne. Là il tint son adversaire en échec pendant tout l'hiver, et le brava

dans des lignes fortifiées d'une manière formidable. Ayant dans sa retraite entièrement dévasté la province de Beira et l'Estramadoure au nord du Tage, brûlé les maisons, entraîné la population et les bestiaux, il attendait en sûreté les effets que devaient produire sur l'armée française une longue disette et une détresse générale. En adoptant ce système, il avait mieux saisi le caractère de Napoléon que celui-ci n'avait discerné le sien. Le grand objet que se proposait le général anglais était de se soutenir en Portugal en dépit d'une invasion menaçante, et d'occuper en même temps une partie considérable des forces que Napoléon tenait en Espagne, et qui, sans cet obstacle, en auraient achevé la conquête. Wellington avait aussi pour objet d'aguerrir les troupes et les milices portugaises, et d'en former des auxiliaires d'autant plus utiles, qu'ils pouvaient balancer par leur nombre les forces destinées à l'expulser de la Péninsule. Aussi Masséna, ne pouvant ni l'entamer dans ses lignes ni l'attirer en rase campagne, fut réduit à commencer sa retraite d'un pays où ses troupes ne pouvaient plus se maintenir ni combattre avec avantage. Voilà comment Wellington, après avoir relevé le drapeau britannique, sauva non seulement le Portugal, mais l'Espagne. Ainsi échoua cette

campagne de 1810 et de 1811, entreprise par Napoléon pour chasser du Portugal les auxiliaires de la maison de Bragance, campagne à l'ouverture de laquelle il s'était vanté qu'il planterait ses étendards sur les tours de Lisbonne.

Je jugeai que le temps était venu d'ébranler sa puissance, et, dominé par cette pensée, je rédigeai la note suivante, que je me proposai de présenter aux ministres de Sa Majesté Britannique.

« Il est avéré que toutes les fois qu'on s'est « adressé à des généraux français au nom et de la « part du Roi on les a toujours trouvés disposés à « servir la cause de la légitimité. Les généraux « Pichegru et Moreau ont donné des preuves de « cette vérité. Le directeur Barras avait aussi fait « faire des propositions au Roi. S'il calcula depuis « sur le retour de Buonaparte d'Égypte, on sait « comment celui-ci trompa ses espérances. Le roi « de Suède fit aussi une tentative auprès du gé- « néral Brune, et il en fut écouté.

« Le général Macdonald avait envoyé M. Paulet, « son instituteur, au général Pichegru dans l'objet « de se concerter avec lui sur ce qui pouvait être « fait peu avant la conjuration si mal ourdie du « général Georges, qui compromit les plans et les « projets du général Moreau et de ses amis; ce qui « obligea le général Macdonald à donner sa dé-

« mission, afin de ne pas se trouver impliqué dans « une affaire où on l'aurait fait figurer en l'accu- « sant d'y avoir trempé, d'après les lettres que lui « et Barthélemy adressaient à Londres au général « Pichegru, et qui furent saisies sur l'abbé Da- « vid, arrêté à Calais, ce que les pièces justifient « complétement.

« D'après la connaissance de ces faits, Macdo- « nald ayant pris de nouveau un grand comman- « dement en Espagne, sans doute de l'avis et sur « les instances de ses amis et de ceux toujours « attachés à Moreau, dont il était l'ami le plus « affectionné, ne trouverait-on pas convenable et « très utile de renouveler auprès des généraux « français en Espagne ce qui fut fait avec succès « dans des époques plus difficiles, et lorsque le « peuple et l'armée étaient encore enthousiasmés « de la république? Aujourd'hui que le principe « monarchique est reconnu par la nation et l'ar- « mée, que toutes les anciennes institutions sont « rétablies en France, il ne serait pas étonnant « de voir un ou plusieurs généraux se réunir « pour chercher à secouer le joug de l'usurpa- « teur, qui, par sa haute dignité actuelle, a mis « une si grande distance entre lui et ses anciens « camarades. Fatigués de faire une guerre injuste « et interminable, ne pourraient-ils pas se con-

« certer et réunir leurs moyens afin de replacer « le souverain légitime sur son trône, et procu- « rer ainsi la paix et la tranquillité au monde, « incompatibles avec l'existence du tyran?

« Le rapprochement de Moreau, que Buona- « parte a exilé en Amérique pour un temps in- « défini, produirait une grande sensation dans « l'armée française, s'il se trouvait placé conve- « nablement et en mesure d'accueillir ceux qui « ne désirent que les occasions de déserter les « drapeaux de Napoléon, mais qui, ne sachant « où aller, sont forcés de tuer ou de se faire tuer; « car les Allemands et les Suisses peuvent seuls « espérer du service dans les armées anglaises et « espagnoles. Le général Moreau arrivant en « Espagne (où déjà il est estimé, ce qui est assez « prouvé par l'accueil qui lui fut fait à Cadix « lorsque Buonaparte le força de s'expatrier), s'il « y arrivait avec un prince français, aidé des « moyens de l'Angleterre, il réussirait à désorga- « niser l'armée de Buonaparte, en se ménageant « la facilité de se réunir à ses anciens amis et « partisans les généraux Macdonald, Dessoles, « Suchet, Souham et autres, qui entraîneraient « immanquablement le général Masséna pour peu « qu'on lui offrît les moyens de rivaliser avec « Buonaparte, qu'intérieurement il déteste.

« Je pourrais donner verbalement des détails « précieux sur ce que me confia Moreau pendant « mon séjour au Temple avec lui, et on pourrait « tirer de ces détails des lumières applicables à la « situation actuelle des affaires en Espagne.

« Le général Dessoles, qui y est aussi employé, « est l'ami le plus particulier de Moreau, dont il « était le chef d'état-major en Allemagne. Il rap- « pellerait à lui certains généraux encore disgra- « ciés, tels que Brune, Lecourbe, Delmas et « autres, qui ne manqueraient pas de venir join- « dre Moreau.

« La circonstance de l'Espagne et une lettre de « la main du Roi à Moreau décideraient ce gé- « néral à quitter l'Amérique. Le gouvernement « mettrait à sa disposition une frégate pour le « transporter lui et sa famille en Angleterre, ou « directement à Gibraltar, à la volonté du gé- « néral. L'envoyé, qui devrait inspirer confiance « au général, aurait pour instruction de ne re- « mettre la lettre du Roi et de ne lui faire part de « sa mission qu'après avoir sondé le général et « s'être assuré de ses dispositions.

« Je proposerais à cet égard mon frère, ne « pouvant, par prudence, y aller moi-même. Il « se rendrait en Amérique sous le prétexte d'y « visiter notre frère aîné, établi aux États-Unis

« depuis vingt-sept ans; il verrait le général Mo-
« reau à New-York, et il jugerait dans quelles
« dispositions il est touchant les affaires du conti-
« nent, et s'il aurait l'ambition d'y remplir un rôle
« que ses amis aspirent à lui voir jouer. Combien,
« d'ailleurs, ne serait-il pas intéressant, dans les
« circonstances actuelles, de savoir au juste l'opi-
« nion d'un homme tel que Moreau sur la situa-
« tion politique et militaire de l'Europe! Elle
« serait d'un grand poids pour ce qui reste encore
« à faire.

« Je ne crains pas d'ajouter qu'il n'acceptera
« jamais ni place ni dignité sous Buonaparte, et
« que les bruits répandus qu'il était créé duc de
« Hohenlinden sont le fait seulement de l'intrigue
« de gens qui n'aiment pas Moreau, et qui ser-
« vent Buonaparte au-dehors.

« Moreau étant l'ennemi irréconciliable de
« Buonaparte, il n'y a pas de doute qu'il ne se
« déterminât à entreprendre quelque chose s'il
« était mis en position de combattre son ennemi
« personnel à la tête d'un parti de Français, qu'il
« aurait bientôt formé, à l'aide des secours que
« lui faciliteraient les généraux mécontens ses
« amis.

« Que n'y aurait-il pas à gagner pour la bonne
« cause, en provoquant et en amenant la désor-

« ganisation de l'armée de Buonaparte, ce qu'on « ne peut espérer d'obtenir, qu'en excitant la « rivalité et la jalousie entre ses généraux? »

J'adressai préalablement une expédition de cette note à S. M. Louis XVIII, par l'intermédiaire de M. le duc d'Havré, dont rien n'égalait la bonne foi et les sentimens honorables. Nos communications étaient fréquentes, n'ayant plus d'autre intermédiaire que lui auprès de Sa Majesté, dont je souhaitais avoir l'approbation dans cette circonstance.

« Le Roi, m'écrivit-il[1], partageant la confiance « que paraît avoir le marquis de Wellesley dans « les talens du général Moreau, et la vôtre dans « la sincérité de son désir du rétablissement de « l'autorité légitime, sera fort aise qu'il soit ap- « pelé par le gouvernement britannique, dont Sa « Majesté me semble approuver les arrière-pen- « sées sur l'Espagne : elle donne la même adhé- « sion à vos réflexions sur le parti qu'il y aurait à « en tirer pour sa cause et pour la cause géné- « rale qui n'en font qu'une seule. Je crois aussi « pouvoir vous assurer que Sa Majesté vous ver- « rait, avec satisfaction, chargé par le ministère « de cette mission importante, et j'ai de plus la

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 7 juillet 1811.

« ferme persuasion que si vous faisiez la course, « le Roi vous chargerait d'une lettre pour le gé- « néral Moreau. Je sens combien ce témoignage « flatteur de la façon de penser de Sa Majesté « pour lui, serait un moyen de déterminer et « d'accélérer son départ. Ce serait aussi un véhi- « cule puissant pour développer la manifestation « des sentimens que vous croyez dans son cœur. « Ne perdez donc pas un moment, Monsieur, à « communiquer cette note au ministère. Comme « vous le dites, les momens sont précieux : le « tout est de savoir l'accueil qu'elle recevra du « marquis de Wellesley ; et comme ce que vous a « dit M. Hamilton, donne lieu de présumer que « cet accueil sera favorable, je pense que s'il « croyait qu'une lettre du Roi et une démarche « directe de ce prince, à M. de Wellesley, pût en « presser l'effet, Sa Majesté ne se refuserait pas « de lui écrire sur ce point..... »

Je portai en conséquence ma note à M. Smith, sous-secrétaire d'État, qui la mit sous les yeux du marquis de Wellesley, et elle parut fixer l'attention de sa seigneurie. M. Smith fut chargé de me dire de sa part, que ma note contenait de bonnes vues, et qu'on y reconnaissait bien les sentimens dont j'étais animé ; qu'il serait peut-être possible un jour d'en faire usage ; mais que ce n'était pas

encore le moment; et qu'en attendant, sa seigneurie garderait précieusement ma note.

Deux motifs politiques décidèrent le marquis de Wellesley à cet ajournement, et je crois pouvoir les indiquer ici. Avec sa sagacité ordinaire, sa seigneurie jugea que les succès qui accompagnaient alors les opérations de son frère, lord Wellington, dans la Péninsule, ne devaient pas tarder à placer dans ses mains la dictature de cette guerre, c'est-à-dire à réunir sous sa seule direction les forces anglo-hispano-portugaises, qui recevraient alors l'impulsion politique et militaire qui pourrait le mieux convenir au gouvernement britannique; or, dans ce cas, le concours du général Moreau paraissait non seulement inutile, mais embarrassant au marquis de Wellesley. Sa seigneurie pensa que le moment d'appeler Moreau en Europe n'était pas encore venu. Mais il crut pourtant que ce moment pourrait arriver, et qu'alors il serait possible de faire usage de ma note, entrevoyant cette possibilité dans le renouvellement déjà pressenti de la guerre continentale. Déjà même sa seigneurie, guidée par la sûreté de son tact en politique, en jugeait l'époque comme n'étant pas très éloignée.

En effet, la réunion récente à l'empire fran-

çais de la Hollande, des villes Anséatiques et de tout le cours de l'Elbe; en outre la prise de possession du duché d'Oldembourg [1], spoliation que Napoléon ne pouvait justifier qu'en alléguant qu'elle convenait à sa politique, venait de mécontenter vivement l'empereur de Russie, attaché par les liens du sang et de l'affection au prince dépossédé. Une extension si démesurée de territoire d'ailleurs, disposa naturellement le cabinet de Saint-Pétersbourg à se rapprocher de l'Angleterre. Voilà quel fut le premier mobile de cette fameuse guerre de Russie, qui, l'année suivante, devait entraîner la chute de Napoléon et de sa puissance.

Et ici j'observerai que les hommes d'état de l'époque, qui jugèrent de l'avenir de l'Europe d'après le caractère de Napoléon, montrèrent bien plus de tact et de véritable profondeur, que ceux qui ne prirent pour guides, dans leur prévision, que des spéculations ou des théories incertaines.

Je fis part à M. le duc d'Havré de la réponse que venait de faire faire à ma note le marquis de Wellesley, c'est-à-dire de l'ajournement du rappel de Moreau en Europe, dans le but d'ébranler

[1] Premier de janvier et fin de février 1811.

le pouvoir de Napoléon. Voici ce que m'écrivit à ce sujet M. le duc d'Havré[1] : « Sa Majesté pense, « Monsieur, que le gouvernement vous ayant fait « cette sage réponse, ne l'a faite qu'avec connais- « sance de cause, et qu'ayant des moyens d'être « instruit beaucoup mieux que nous, étant d'ail- « leurs le seul qui tienne tête à l'orage, et du- « quel nous puissions raisonnablement attendre « aide et assistance, étant le seul enfin sur qui, « comme sur Atlas, le monde repose, il faut « déférer à ses conseils, et attendre, pour des « démarches et opérations ultérieures, les mo- « mens que jugeant propices il réglera dans sa « sagesse. Les meilleures choses faites à contre- « temps et prématurément, peuvent tourner à « mal. Il faut donc (et c'est l'avis du Roi) se « tenir tranquille et ne rien faire. Il est naturel, « et on ne peut douter que, lorsque M. le mar- « quis de Wellesley et le ministère jugeront le « temps de l'action arrivée, ils avertiront le Roi « pour qu'il se concerte avec eux, et c'est alors « qu'il sera temps de songer aux dispositions, et « de combiner tout d'accord avec lui.... Du reste, « l'espoir que laisse M. Smith doit ranimer vos « espérances; mais on ne peut se dissimuler que

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 29 juillet 1811.

« l'état précaire de Sa Majesté Britannique ne « jette de l'incertitude sur toutes les affaires poli- « tiques, ce qui occasionne des retards fâcheux, « mais inévitables.... »

M. le duc d'Havré faisait ici allusion à l'état où se trouvait alors Georges III, monarque vénérable, qui paraissait gagner davantage encore l'affection de ses sujets, à mesure que son âge avancé et ses infirmités excitaient en quelque sorte pour lui un sentiment de compassion. Non seulement ce prince avait presque entièrement perdu la vue, mais la fin de l'année précédente avait été marquée par le retour d'un malheur domestique ; et ce malheur produisit dans le gouvernement un changement qui fait époque dans les annales de ce long règne. Le Roi, par suite de la douleur profonde que lui causèrent les souffrances de la princesse Amélie, sa plus jeune fille, souffrances qui se terminèrent par sa mort, fut attaqué de nouveau de la maladie mentale qu'il avait déjà essuyée ; or, il devint nécessaire de remplir par une régence la lacune que le défaut de la branche exécutive laissait dans le gouvernement. Le Parlement s'était occupé entièrement de l'affaire importante d'établir la régence dans la personne du prince de Galles, avec certaines réserves et restrictions pour une année

seulement. Après beaucoup de discussions, le bill de régence passa en loi le 5 février 1811. Ce bill fut accepté par le prince de Galles, qui conserva le ministère en place, et parut regarder ses fonctions de chef de l'État dans cette régence temporaire, comme étant de forme plutôt que réelles. Ce prince si éclairé et si courtois montra dans cette circonstance solennelle un grand sens et le sentiment exquis des convenances. Il exprima avec une grâce touchante, à la commission des deux chambres, ses regrets de ce qu'on ne lui avait pas donné l'occasion de faire connaître la conduite que le devoir et l'affection lui auraient dictée envers son père et son souverain.

Bien que le régent, se regardant comme investi seulement d'un pouvoir limité et temporaire, eût refusé de prendre en main la direction des affaires publiques, et qu'il eût laissé les ministres qu'il avait trouvés en place, suivre leurs plans sans y intervenir en rien, toutefois un acte qui suivit de près son avénement à l'autorité, fut sans aucun doute l'effet de sa volonté spontanée : je veux parler de la réintégration du duc d'Yorck dans son emploi de commandant en chef de l'armée.

Cette mesure décela tout d'abord le tact exquis et les sentimens patriotiques du Prince-Ré-

gent : elle eut l'assentiment de la grande majorité des membres du Parlement, et le duc d'York reprit la direction de l'armée avec le suffrage à peu près universel du public. Ce prince n'est plus; mais l'histoire ne mettra point en oubli les services éminens qu'il rendit aux armées britanniques, et combien il contribua puissamment, de concert avec son auguste frère, à l'affranchissement du continent européen.

Mais je ne concevais pas que cet affranchissement pût arriver sans le concours de l'intérieur. Je communiquai à M. le duc d'Havré, pour être mis sous les yeux du Roi, des informations curieuses que je venais de recevoir sur l'état politique et moral de la France à cette époque. « Il « est impossible, m'écrivit M. le duc d'Havré à « cette occassion [1], qu'une nation qui est dans les « fers, qui est dans des souffrances continuelles, « et dans l'inquiétude et dans la terreur que pro- « duit un gouvernement aussi despotique, ne « soit pas généralement mécontente de se trou- « ver sous une telle férule. Il y a long-temps que « j'ai ouï dire que l'espionnage était organisé en « France de manière à ce que, même dans son « intérieur et parmi les siens, il fallait être sur

[1] Lettre du 11 août 1811

« la réserve, et que non seulement il y avait une « police, mais plusieurs autres pour s'espionner « mutuellement. Mais si d'un côté l'état de la « France est toujours forcé et incertain; de « l'autre, je sais que sa manière de faire la guerre « n'est point onéreuse, parce qu'elle vit sur « l'étranger de rapines et de pillage. A la vérité, « la guerre d'Espagne, qui fait exception, doit lui « coûter beaucoup; qu'on y ajoute les réquisi- « tions qui font jeter les hauts cris dans les cam- « pagnes. Mais dans les villes, on souffre en silence « et par crainte de l'ostracisme, par la compres- « sion des esprits, par l'habitude du régime de la « terreur. J'avoue que d'après la connaissance « que l'on doit avoir du caractère du dominateur « de la France, je suis toujours étonné qu'on se « flatte encore qu'il se fatiguera et que l'expé- « rience, d'accord avec la raison, ne fasse pas « sentir que l'état de guerre est nécessaire à un « usurpateur, et que la guerre seule peut le main- « tenir. L'état d'anarchie ne saurait être à craindre « pour une nation qui, si elle a bien su se lever « en masse pour dissoudre les liens sacrés qui « l'attachaient à son roi, doit trouver une facilité « double pour se placer dans la même situation, « et rappeler l'autorité légitime dès que le mo- « ment deviendra propice..... Il me paraît impos-

« sible que la nation française oublie la maison « des Bourbons. M. le marquis de Wellesley, qui « joint à de grands talens du caractère et de « l'énergie, a sûrement de bonnes raisons pour « dire que le moment n'est pas arrivé. Qui peut « en cette matière être meilleur juge que le mi- « nistre d'une nation qui soutient à elle seule, « comme Atlas, le poids du globe? Il faut donc « prendre patience, et sentir que c'est en général « le moment que l'on saisit à point qui décide les « plus grandes affaires..... Je vous remercie des « détails que vous voulez bien me donner sur ce « qui vous regarde. J'ignorais ce qui s'était passé « entre M. le prince de Condé et vous, et je suis « bien aise de l'apprendre. Votre réponse au Roi « est très noble et touchante.... Mais vous devez « compter sur ses bontés, sur son intérêt et *sur « la mémoire que Sa Majesté a présente de vos « bons et loyaux services*..... Ce que vous me « mandez du général Sarrazin m'est revenu de « plusieurs parts : il est sûr qu'il met un bien haut « prix à ses services. »

En effet, ce général supposait aux plans qu'il venait de fournir au gouvernement anglais, une valeur de soixante mille livres sterling, environ un million cinq cent mille francs : évaluation extravagante. Le ministère jugea qu'il surfaisait, et

marchanda. Il alla jusqu'à lui offrir vingt-cinq mille livres sterling comptant, et une pension de mille cinq cents livres. Le général Sarrazin eut l'inconcevable prétention d'exiger que le capital fût calculé de manière à lui compléter une somme annuelle de deux mille cinq cents livres sterling (soixante-deux mille cinq cents francs), formant les appointemens de lieutenant-général, grade que, disait-il, le gouvernement anglais lui avait déjà reconnu, lors de son échange en 1798; mais grade dont il ne jouissait que provisoirement à cette époque, et qui ne fut pas confirmé par son propre gouvernement, puisque, au moment même de sa désertion en Angleterre, il n'était que maréchal-de-camp. Les ministres refusèrent; l'affaire en resta là, le général Sarrazin n'eut rien du tout; mais après la restauration, il eut le plaisir de se déchaîner et d'écrire contre le gouvernement britannique, qui n'avait pas voulu lui donner un million cinq cent mille francs pour des plans dont il n'avait pas besoin.

Les ministres anglais sentaient parfaitement que ce n'était plus par des mouvemens partiels et isolés qu'on parviendrait à délivrer le continent, et qu'il fallait opposer à la puissance de Napoléon un ensemble de résistance et de répulsion qui pût l'ébranler malgré sa force gigantesque. On

comptait aussi sur le délire de son ambition, et ce calcul se trouva le plus juste.

Son plan de ruiner les finances de l'Angleterre, en coupant ses communications commerciales avec le continent, aurait exigé un concours franc et universel, c'est-à-dire impossible, pour le succès des mesures acerbes qu'il imposait avec tant d'arrogance. Le commerce anglais importait trop à la Russie pour qu'elle y renonçât volontairement. Les grands de l'empire russe d'ailleurs tiraient une partie de leurs revenus de la vente des productions dont l'Angleterre était le marché principal : les liaisons entre les négocians des deux pays avaient toujours été très intimes. Voilà pourquoi les marchandises anglaises n'avaient point été livrées aux flammes en Russie, comme dans tous les pays soumis à l'influence directe de Napoléon. Les denrées des colonies anglaises étaient admises ouvertement dans les ports russes quand elles venaient par des bâtimens neutres. La présence d'une flotte anglaise dans la Baltique pendant l'été de 1811, occasionna aussi encore plus de relâchement dans le système d'exclusion commerciale, ce qui causa beaucoup d'ombrage à Napoléon. Qu'on y ajoute les autres causes de différends dont j'ai déjà parlé, et on ne sera pas étonné que toute l'année 1811 se soit passée en discus-

sion entre les deux cours de Saint-Pétersbourg et de Paris, et que les dispositions de la Russie fussent à la fin de l'année plus favorables à l'Angleterre qu'à la France.

La cour de Vienne, humiliée, s'occupait principalement de rétablir ses finances. Dans le reste de l'Allemagne, tout était soumis à la volonté de Napoléon. La Prusse était réduite à une dépendance presque entière. Mon malheureux et noble souverain avait été obligé de mettre un nombre considérable de ses troupes sous les ordres des commandans français, sur les côtes de la Baltique, et de se joindre à la Confédération du Rhin. L'état politique de la Suède depuis l'abdication forcée de Gustave, était équivoque et irrégulier. L'inimitié du Danemarck contre l'Angleterre continuait à se manifester sans relâche. Tandis que la Péninsule était en proie aux invasions, et le théâtre d'une lutte acharnée, l'Amérique espagnole était livrée aux horreurs de la guerre civile. Si d'un côté la France régnait sur le continent européen, de l'autre, l'Angleterre régnait sur toutes les mers. La fin de l'année fut remarquable par des tempêtes épouvantables, qui, sur mer, causèrent de grandes pertes, surtout dans la marine anglaise.

CHAPITRE XXVII.

La session du Parlement britannique s'ouvrit le 7 janvier, par un discours prononcé, au nom du Prince-Régent, sur les succès militaires de l'année qui venait de s'écouler, et sur les circonstances qui encourageaient à persévérer dans le système de politique continentale, devenu habituel à la nation.

Le cabinet éprouva, peu de jours après, une perte qui fut sensible au public; je veux parler de la démission du marquis de Wellesley. On croit que sa seigneurie différait d'opinion avec ses collègues sur le plan suivi pour la poursuite de la guerre dans la Péninsule espagnole, trop restreint, selon lui, et peu propre à produire un grand effet. Le 16 janvier, il notifia son intention de se retirer; mais, à la demande du Prince-Régent, il consentit à conserver le portefeuille jusqu'à ce que les restrictions temporaires, mises à l'autorité du Prince, fussent expirées. Toutefois, dès qu'il vit que le dessein du Régent était de tenir

M. Perceval à la tête du ministère, il déclara que, d'après certains principes, il serait prêt à servir avec ce ministre, mais ne voudrait jamais servir sous lui. Sa démission fut acceptée le 19 février. Lord Castlereagh lui succéda comme secrétaire d'état des affaires étrangères.

Le nouveau ministre, en justifiant la confiance intime dont l'honora le Prince-Régent, contribua depuis tellement à la restauration de la monarchie des Bourbons, que je ne crois pas inutile de donner ici quelques détails qui le concernent.

Robert Stewart, vicomte Castlereagh, fils aîné du marquis de Londonderry, naquit en Irlande en 1769. Élevé d'abord à Armagh, il termina son éducation à l'université de Cambridge, et montra de bonne heure beaucoup d'aptitude, de prudence et de talens. A peine avait-il vingt et un ans que son père, qui le chérissait, usa de sa fortune et de son influence pour lui ouvrir la carrière des dignités et des emplois : il dépensa trente mille livres sterling pour assurer son élection au Parlement d'Irlande, où il ne tarda pas à se distinguer. Au lieu de suivre la route commune, c'est-à-dire au lieu d'embrasser le parti de l'opposition, il se montra l'un des soutiens les plus ardens du ministère, quand l'administration d'Irlande crut devoir comprimer les mécontens

de ce royaume, en adoptant contre eux des mesures sévères. Lord Camden, dont la sœur était la belle-mère du jeune lord, ayant été nommé vice-roi d'Irlande, l'appela dans le cabinet irlandais, et lui donna toute sa confiance. Peu de temps après, lord Castlereagh devint principal secrétaire du vice-roi; il fit preuve d'habileté dans cet emploi assez important. Lors des troubles de 1798, il y joignit beaucoup de fermeté; bien qu'Irlandais, il fut un de ceux qui secondèrent avec le plus de zèle les vues du ministère anglais, en proposant le premier, en 1800, dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, la réunion complète de ce royaume à la Grande-Bretagne. Après cette réunion, à laquelle il avait tant contribué, il fit partie du Parlement britannique, et fut ensuite nommé conseiller privé et président du conseil du contrôle. Il conserva cette place pendant l'administration de M. Adington : quand M. Pitt reprit les rênes de l'État, il devint ministre de la guerre. A la mort de ce grand homme, en 1806, lui et ses collègues se retirèrent. En 1807, il fit partie de l'administration de M. Perceval, et rentra dans son premier poste, où il fut remplacé, en juillet 1809, par lord Levison-Gower. Redevenu ministre de la guerre en septembre de la même année, il

se retira par suite de sa mésintelligence avec M. Canning, dont j'ai rendu compte. On a vu que ce fut en février 1812 qu'il prit le portefeuille des affaires étrangères; on jugera s'il resta au-dessous de sa place pendant les grands événemens qu'il me reste à décrire.

Le nouveau ministère, en surmontant toutes les oppositions, resta immuable jusqu'au moment où un événement tragique le priva de son chef. Le 11 mai, M. Perceval entrant dans la pièce qui précède la salle d'assemblée de la Chambre des Communes, fut atteint d'un coup de pistolet dont la balle lui perça le cœur; il chancela, tomba et expira en peu d'instans. Je fus témoin de cette scène tragique. Rien ne peut égaler la consternation des deux Chambres à la nouvelle de cette catastrophe. La première idée fut qu'il y avait contre les membres du ministère une conspiration dont les ramifications étaient inconnues; cependant on sut bientôt, d'une manière positive, que ce meurtre, commis par le nommé Bellingham, l'avait été purement par vengeance d'une prétendue injure particulière : l'assassin le paya de sa vie. L'emploi de chef du ministère échut à lord Liverpool. Le 18 février de la même année, le Prince-Régent entra dans la plénitude du pouvoir royal.

Parmi les événemens qui se passèrent sur le continent européen dans le courant de 1812, événemens de la plus haute importance, ceux de la Péninsule espagnole doivent occuper le premier rang dans l'ordre chronologique : je passerai ensuite à la guerre de Russie et à ses prodigieuses conséquences à l'égard du rétablissement des Bourbons.

Je dirai d'abord que le duc de l'Infantado étant venu à Londres, s'y occupait avec ardeur et beaucoup de zèle des intérêts et de l'indépendance de sa patrie; que M. de Turtaz, mon compatriote, brigadier au service d'Espagne, fit sur la guerre de la Péninsule un travail intéressant très utile au gouvernement britannique, et pour lequel il reçut une gratification; et que tandis que tout se préparait dans le nord de l'Europe pour l'ouverture de la guerre de Russie, les opérations dans la Péninsule étaient poussées avec beaucoup de vigueur de part et d'autre, mais avec une supériorité déjà marquée pour les armes britanniques.

Si d'un côté le maréchal Suchet, acquérant une brillante renommée, faisait la conquête de tout le royaume de Valence, de l'autre lord Wellington s'emparait de Ciudad-Rodrigo, prenait d'assaut Badajoz, et gagnait ensuite sur le

maréchal Marmont la bataille de Salamanque [1] au moment même où Napoléon, entraîné par un fantôme de gloire, s'enfonçait dans les profondeurs de l'empire russe. Un traité de paix et d'union fut presque aussitôt signé à Pétersbourg entre la Grande-Bretagne et la Russie [2]. Ainsi trois puissances, l'Angleterre, l'Espagne et la Russie, refusaient de porter le joug. Unies d'intérêt, elles s'efforçaient de sauver l'Europe. Habile à former des ligues, à ranimer les courages abattus, l'Angleterre, orgueilleuse de n'avoir jamais fléchi, prêtait à l'Espagne toute son assistance, et l'Espagne devenait une nouvelle Vendée où les armées de Napoléon étaient détruites en détail. Aveuglé, il prétendit subjuguer à la fois l'Espagne et la Russie; la Russie, où l'attendaient une résistance terrible, et de plus, deux grands fléaux, un froid glacial et la famine.

Plus près de nous, les événemens de la guerre d'Espagne faisaient à Londres une vive sensation. Dans différentes parties de la Péninsule, les effets de la bataille de Salamanque se firent immédiatement sentir; ses conséquences les plus importantes furent d'abord l'abandon par les Français du siége de Cadix qu'ils continuaient depuis si

[1] 22 juillet 1812.
[2] 1er août 1812.

long-temps, et bientôt après l'évacuation de Séville, ainsi que de toute l'Andalousie et du royaume de Grenade.

Mais l'Espagne n'offrit bientôt plus à l'Europe qu'un intérêt politique secondaire, tant le cercle de la guerre s'agrandit. Toute l'attention publique se porta sur les grands événemens dont la Russie devenait le théâtre. Après la bataille et la prise de Smolensk, Napoléon n'avait plus balancé de se mettre en marche directement pour Moscou, l'ancienne capitale de l'Empire, et qui en était comme le centre : on apprit en même temps et l'occupation de Moscou, et la retraite des Russes à la suite de la bataille de Borodino, appelée dans les bulletins français, la bataille de la Moskoua. On crut un moment que la Russie serait, sinon subjuguée, du moins ramenée sous l'influence du vainqueur. Mais bientôt la nouvelle de l'incendie de Moscou vint répandre une tout autre lumière. On jugea dès-lors que la résistance serait nationale, et qu'il n'y aurait plus ici ni paix ni trève entre Alexandre et Napoléon. En effet, la dévastation du territoire, opérée systématiquement par les propres mains des Russes, et la promptitude avec laquelle avaient été brûlées les villes de Smolensk, Dorigobui, Wiazma, Ghiat et Mojaïsk, auraient dû

faire présumer le sort qui était réservé à Moscou, et l'arrière-pensée de la résistance. Quel plus immense sacrifice que celui de Moscou! On vit dès-lors clairement le caractère terrible que prenait cette guerre lointaine, et qu'une réaction contre ce que les Français appelaient le grand empire, était inévitable.

Mais ce qui indiqua bien plus encore que la puissance de Napoléon commençait à chanceler, et que son étoile pâlissait, ce fut l'explosion subite dans Paris, de la conspiration du 28 octobre, dite *conspiration Mallet*, dont les mobiles long-temps couverts des voiles du mystère sont à peine bien connus aujourd'hui.

Le ministère britannique m'ayant interrogé dans l'intention de connaître mon opinion à ce sujet, je remis à lord Liverpool une note que je communiquai auparavant à M. le duc d'Havré, pour être mise sous les yeux du Roi. Je disais dans ma note que cette conspiration ourdie par des prisonniers d'État, et sur laquelle on n'avait alors que les détails dénaturés et incomplets publiés par les journaux français, décelait un mécontentement assez prononcé pour qu'on eût pu essayer dans Paris une révolution sur le bruit seul de la mort de Buonaparte; qu'on devait nécessairement en inférer, qu'il y avait une orga-

nisation secrète dirigée contre lui à l'insu de la police, et dont les élémens étaient tirés des deux partis mécontens et alors rapprochés, les républicains et les royalistes; qu'il était très remarquable qu'à la tête des conjurés se trouvât le général Mallet, prisonnier d'État, pour lequel le comité royaliste avait fait des démarches trois ans auparavant, et en outre le général Lahorie, ami déclaré de Moreau, et proscrit autrefois pour ses liaisons avec ce général. J'ajoutais que si on examinait ensuite l'accusation mystérieuse portée contre les conjurés, on trouvait qu'on les avait condamnés pour avoir cherché à intervertir l'ordre de la succession au trône, ce qui ne pouvait s'expliquer que par une tentative pour transmettre à une autre famille la couronne de France; et quel autre que le souverain légitime ces braves gens pouvaient-ils avoir en vue? J'en concluais que les conjurés n'auraient rien opéré ni rien tenté, en cas de succès, qu'avec l'appui de l'Angleterre et le concours de Louis XVIII. Telle est encore mon opinion aujourd'hui.

On touchait du reste à une série d'événemens favorables aux alliés et à la cause du roi de France: d'abord la retraite de Moscou fit une sensation prodigieuse, non seulement dans le public, mais à la cour, chez les ministres et à Hartwell, rési-

dence de Louis XVIII. « Nous sommes dans la « joie, me mandait le duc d'Havré [1], de la bonne « nouvelle de la reprise de Moscou, des avan- « tages qui l'ont précédée, et de la retraite où « paraît être l'armée de Buonaparte, que les « cosaques harcèlent sûrement. »

Je me mis plus en communication que jamais avec les ministres, et mes conversations avec lord Castlereagh et M. Cooke, me confirmèrent dans l'idée que les ministres et le Prince-Régent songeaient à la restauration des Bourbons.

Je m'empressai de faire connaître les dispositions favorables du cabinet britannique à M. le duc d'Havré. Voici sa réponse du 16 novembre : « Il paraît d'après votre lettre que vous avez fait « de grands pas vis-à-vis de lord Castlereagh et de « M. Cooke, et que votre ami [2] vous a bien servi. « Votre temps n'a pas été perdu à cet égard, et « c'en est un très bon emploi que de ne jamais « cesser de faire valoir les droits de la légitimité, « en faisant taire et déjouant les aboyeurs qui « veulent faire croire que le Roi et son auguste « famille n'ont ni moyens, ni parti en France. « Les détails dans lesquels vous entrez avec moi « sur lord Castlereagh et sur M. Cooke, ne font

[1] Lettre du 12 novembre.
[2] Sir Charles Flint.

« que me confirmer dans l'opinion que j'avais, « non seulement de leurs talens, mais dans ma « confiance dans leurs bons principes.... » Dans une autre lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 6 décembre, le duc d'Havré s'exprimait en ces termes : « Sa Majesté a reconnu dans le compte « que vous lui rendez de vos relations avec « M. Cooke, et dans le papier remis à lord Liver- « pool, d'après la demande de ce ministre, votre « dévoûment et votre intérêt suivi pour le réta- « blissement de la monarchie et de l'autorité « légitime qui sont indivisibles.... » Puis il ajoutait : « La sévérité des mesures prises à l'occasion « de la dernière conspiration, nécessite une « grande prudence de la part de tout Français, « tant au-dehors que dans l'intérieur, pour ne « pas augmenter le nombre des victimes et con- « server pour des temps meilleurs, les membres « précieux qui doivent être sous le couteau d'une « surveillance et d'une inquisition rigide. D'après « cette conséquence impossible à ne pas tirer, le « Roi, loin de se permettre la moindre démarche « ostensible, croit au contraire de sa prudence et « de son devoir de ne faire aucun acte patent dans « un moment où le tocsin d'alarme étant sonné, « tous les moyens de force et de police de Buona- « parte doivent être portés de ce côté.

« D'ailleurs la déclaration du Roi du 2 dé-
« cembre 1804, à laquelle renvoie l'itinéraire du
« 22 mars 1806, est connue : elle dit tout, et le
« Roi n'a rien à y ajouter; il pense donc qu'une
« nouvelle répétition serait inutile, et par cela
« même doit être évitée. D'ailleurs Sa Majesté
« vous a dit anciennement qu'elle ne pouvait
« rendre de réponse à vos amis de Paris, ni
« prendre de détermination avant d'avoir les ren-
« seignemens qu'elle avait demandés, et qui lui
« avaient été annoncés sur l'existence, sur la
« composition, sur les moyens présens et sur
« les projets ultérieurs du comité avec lequel
« vous êtes en rapport par l'intermédiaire de
« Perlet. Sa Majesté ne peut que vous répéter les
« mêmes choses sur la nécessité de la satisfaire
« touchant ces préalables. Vous paraissez enclin à
« penser que ce comité est en point de contact
« avec les fauteurs du récent complot, si toute-
« fois ces derniers n'en font point partie, et vous
« pouvez avoir des motifs pour justifier cette opi-
« nion; mais en matière aussi grave une pré-
« somption ne suffit pas..... »

Rien de plus sensé que ces réflexions; mais ici je dois dire que Perlet, toujours sur ses gardes, évitait avec beaucoup d'adresse, dans sa correspondance, de répondre catégoriquement aux

demandes que je lui faisais au nom du Roi; de sorte que jamais rien ne pouvait être complétement éclairci. D'un autre côté néanmoins, Perlet prévoyant la possibilité de la chute de Buonaparte, donnait sur l'état intérieur des renseignemens très importans et très utiles aux moyens desquels il se ménageait de nouvelles chances dans le dénoûment de cette imposante péripétie.

Le vingt-neuvième bulletin ayant été connu à Paris le 28 décembre, et révélant toutes les calamités de la grande armée française; deux jours après, Napoléon arrivant à Paris, fugitif, déserteur et sans armée; enfin la défection des Prussiens étant manifeste, le ministère anglais me demanda le travail que j'avais fait à Berlin, en 1805, dans la vue de faire employer Moreau par la coalition formée alors contre Napoléon [1]. Je donnai ce travail, et j'en adressai une nouvelle copie à mon souverain le roi de Prusse. Le marquis de Moustier, qui m'avait aidé de sa plume, fit à cette occasion un projet de lettre destinée à l'empereur Alexandre, et qui servit à ce monarque pour appeler Moreau à son quartier-général. Ce projet était conçu en ces termes :

« M. le général Moreau, connaissant les senti-« mens qui vous animent, en vous proposant de

[1] Voyez tome III de ces Mémoires, page 203.

« vous approcher de moi, je me fais un plaisir de « vous donner l'assurance formelle que mon « unique objet est de rendre votre sort aussi satis- « faisant que les circonstances pourront le per- « mettre, sans qu'en aucun cas vous soyez exposé « à mettre votre conduite en opposition avec vos « principes. Soyez persuadé, M. le général Moreau, « de toute mon estime ainsi que de mon affection. »

Je ne terminerai pas mes récits sur les événemens de l'année 1812, sans faire mention de la fin tragique du comte d'Antraigues, assassiné, ainsi que sa femme, le même jour et à la même heure, au village de Barnes, près Londres, le 22 juillet, au moment où l'un et l'autre allaient monter en voiture. La cause et les circonstances de ce double meurtre, commis par un domestique piémontais nommé *Lorenzo*, qui était au service de M. d'Antraigues, n'ayant pas été rapportées d'une manière exacte ni complète, je vais y suppléer; j'y suis d'autant plus porté, que l'événement en lui-même donna lieu dans le temps à de ridicules commentaires. Je dirai d'abord que ce *Lorenzo* avait été donné au comte d'Antraigues par le général Dumouriez comme un domestique habile, et qui pourrait lui servir de cuisinier au besoin. En effet, il excellait à faire certains mets que goûtèrent fort ses maîtres, et

surtout madame d'Antraigues. Malheureusement, cette dame était très parcimonieuse, et nourrissait mal ses domestiques. *Lorenzo* s'en plaignit sans succès, et, mécontent, il négligea sa cuisine. Un jour qu'il avait manqué un plat italien que sa maîtresse aimait beaucoup, il en reçut des reproches, y répondit avec peu de mesure, et, par là, s'attira une vive réprimande, à laquelle il fut très sensible. De son côté, madame d'Antraigues se plaignit à son mari des impertinences de *Lorenzo*. Le comte, qui était d'un caractère altier, l'ayant fait venir, le maltraita, et alla jusqu'à le menacer de le faire déporter. Une pareille menace effraya d'autant plus cet homme, qu'étant déserteur, il n'y avait aucune sûreté pour lui sur le continent. Il n'en fallut pas davantage pour monter la tête de ce misérable. On sait à quel excès de frénésie peut se porter la soif de la vengeance dans un cœur italien. Résolu d'arracher la vie à ses maîtres, *Lorenzo* ne songea plus qu'au moyen d'assouvir la rage brûlante à laquelle il était en proie. Deux fois la semaine, son maître se rendait à Londres avec des papiers plein son portefeuille, soit pour conférer ou travailler avec les sous-secrétaires d'État, soit pour voir M. Canning, avec qui il avait conservé des relations intimes. Le 22 juillet, sa voiture étant prête, et le cocher

sur son siége, *Lorenzo* saisit cet instant, et comme pour s'affermir dans sa barbare résolution, il court dans le cabaret voisin boire deux verres d'eau-de-vie; puis, revenant en hâte, il remonte précipitamment l'escalier de la maison, au moment même où le comte d'Antraigues le descendait, et lui tire un coup de pistolet : mais l'ayant manqué, il se précipite dans la chambre du comte, et se saisissant de son poignard indien, qu'il avait rapporté de ses voyages, et qui était au chevet de son lit, il le lui plonge dans l'omoplate, vers le cœur. Le comte, se sentant blessé mortellement, a encore assez de force pour remonter dans sa chambre, où il rend le dernier soupir, tandis que son meurtrier, tenant toujours le poignard à la main, court au salon où madame d'Antraigues effrayée appelait du secours, et là, lui enfonce le poignard qu'il lui retourne dans le sein de la manière la plus atroce; puis, remontant aussitôt dans la chambre du comte, il le trouve étendu sans mouvement, et se brûle lui-même la cervelle d'un second coup de pistolet. En cinq minutes, trois personnes expirent.

Selon les papiers qui rendirent compte de cette scène tragique, le cocher du comte en fut le seul témoin : il vit *Lorenzo* tirer du bas de l'escalier sur son maître le coup de pistolet dont

il ne fut pas atteint; il vit madame d'Antraigues, mortellement blessée par le même scélérat, revenir vers sa voiture, chanceler et tomber; et enfin, après avoir quitté son siége pour secourir ses maîtres, il vit le comte d'Antraigues étendu mourant sur son lit, ayant perdu l'usage de la parole, et *Lorenzo* mort sur le plancher; il présuma que l'assassin s'était tué lui-même du second coup de pistolet, dont il avait entendu le bruit avant de quitter son siége. Le jury anglais, devant lequel l'affaire fut portée, déclara constant l'assassinat du comte et de la comtesse d'Antraigues, dont le suicidé *Lorenzo* s'était rendu coupable.

On a prétendu que cet événement n'avait pas été assez éclairci, et que toutes les circonstances n'en avaient pas été examinées ni recherchées avec assez de soin : mais il suffit d'en connaître la vraie cause pour voir tomber de pareilles insinuations. On a prétendu aussi que le gouvernement anglais avait fait faire de suite une perquisition dans la maison du comte, et s'était emparé de tous ses papiers, comme étant dépositaires des secrets les plus importans de la haute politique; et que, du reste, il en avait le droit, puisque le comte d'Antraigues, travaillant pour les ministres depuis long-temps, jouissait à ce

titre d'un traitement considérable payé par la trésorerie.

Ceci est de toute fausseté. La vérité est que M. Triquet, avocat de M. d'Antraigues, et son homme de confiance, s'empara de suite de tous les papiers et de toutes les affaires du comte, prit chez lui son fils, jeune homme alors de quinze à seize ans, le soigna, ainsi que toutes les affaires de la succession, et enfin lui fit épouser sa fille aînée, qu'il avait eue d'un premier mariage. Voilà où sont passés les papiers de M. d'Antraigues.

Sa catastrophe arriva pour ainsi dire au moment où je venais de composer en anglais un écrit intitulé *Exposition of the persecution which Louis Fauche-Borel has experienced from MM. d'Antraigues and de Puisaye, etc., etc.* [1]

Ce n'était point pour satisfaire une vengeance personnelle, mais pour donner des avis utiles que j'avais rédigé cet écrit.

Si les circonstances dans lesquelles je m'étais trouvé et les malheurs que j'avais éprouvés, ainsi que ma famille, n'avaient pas été liés à des intérêts majeurs, et s'ils n'avaient pas été le résultat d'intrigues qui menaçaient même la cause à la-

[1] *Exposé des Persécutions qu'a souffertes Louis Fauche-Borel, de la part de MM. d'Antraigues et de Puisaye.*

quelle je m'étais dévoué, j'aurais, en gardant le silence, laissé jouir mes ennemis de leur influence éphémère et de leur triomphe scandaleux, sans importuner par mes observations et mes réclamations les ministres de Sa Majesté Britannique.

Mais j'avais été en proie à la haine des intrigans, parce que je m'étais montré loyal et fidèle; j'avais été l'objet de leurs persécutions, parce que j'avais été utile; par conséquent, d'après mes principes, je me voyais dans l'obligation de mettre au jour leur conduite et de dévoiler leurs desseins.

Mon écrit, d'une centaine de pages in-4°, était d'ailleurs entre les mains de MM. Cox et Baylis, mes imprimeurs, au 1er de juillet, c'est-à-dire vingt jours avant le malheureux événement qui coûta la vie au comte d'Antraigues; et malgré toute l'horreur que je ressentis de cet affreux assassinat, je ne pus néanmoins me décider à passer sous silence le détail des intrigues dont j'avais été la victime, et dans lesquelles M. d'Antraigues avait joué un des principaux rôles. Je plaignais sincèrement sa mort funeste; mais cette circonstance ne m'ôtait pas le droit de défendre ma propre cause, en dévoilant sa conduite politique, et en signalant au gouvernement les moyens employés par quelques hommes à l'effet

de décourager ceux qui s'étaient dévoués pour le salut d'une cause aussi noblement soutenue par l'Angleterre.

Mais j'eus soin de ne faire imprimer qu'à un très petit nombre d'exemplaires mon *Exposé*, qui, par la nature des vérités qu'il contenait, ne pouvait être placé que sous les yeux des ministres de Sa Majesté Britannique et des personnages qui avaient été membres du gouvernement.

La nomenclature suivante fera connaître les limites dans lesquelles je renfermai les effets de cette publication.

S. A. R. le Prince-Régent.
Le colonel Mac-Mahon, son secrétaire intime.
Lord Castlereagh.
Lord Liverpool.
Lord Sydmouth.
M. Vansittart.
Sir Charles Flint.
Lord Bathurst.
M. Cooke, sous-secrétaire d'État.
S. A. R. le duc d'York.
M. Becket, sous-secrétaire d'État.
S. A. R. le duc de Sussex.
S. A. R. le duc de Kent.
M. Canning.

Lord Grey.
Lord Grenville.
Le comte Munster.
Marquis de Wellesley.
Lord Spencer.
S. A. R. le comte d'Artois.
Lord Saint-Helens.
M. Boock.

Ma lettre au Prince-Régent, sous la date du 12 août, était conçue en ces termes :

« Monseigneur,

« Je supplie Votre Altesse Royale de me par-
« donner si j'ose prendre la très respectueuse
« liberté de placer sous ses yeux directement un
« Mémoire, aussi court que j'ai pu le faire, sur
« un objet qui, dans les circonstances présentes,
« peut fixer l'attention de Votre Altesse Royale et
« celle des ministres de Sa Majesté Britannique,
« auxquels j'ai été assez heureux pour donner,
« dans des circonstances périlleuses pour moi,
« des preuves de mon zèle et de mon dévoûment
« à la plus juste comme à la plus sainte des
« causes.

« J'ose, en fidèle sujet de Sa Majesté Britan-
« nique, supplier Votre Altesse Royale d'appeler,

« sur cette affaire importante pour moi, l'atten-
« tion de ses ministres actuels et du noble lord
« Castlereagh en particulier, à qui elle est parti-
« culièrement recommandée par deux lettres de
« lord Grey, qui connaît tous les détails et toute
« la justice de mes réclamations.

« J'adresse, dans ce jour anniversaire, mes
« vœux au ciel pour la conservation des jours
« précieux de Votre Altesse Royale, si utiles au
« bonheur de l'Angleterre et de l'Europe.

« Je suis avec respect, etc.

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL. »

Ma lettre d'envoi à M. Canning étant plus explicative et plus propre à faire connaître la nature de mon exposé, je crois utile de la donner ici en grande partie.

« Monsieur,

« Je prends la liberté de vous adresser un
« exposé contenant des faits et des vérités que j'ai
« cru important, dans les circonstances, de faire
« connaître aux ministres du gouvernement, ainsi
« qu'aux personnages qui, ayant déjà fait partie
« du ministère, ne sont ni indifférens ni étran-
« gers aux intérêts de la cause pour laquelle la
« Grande-Bretagne a déjà fait tant de sacrifices.

« Si je m'adressais à un homme ordinaire, je « m'excuserais de vous parler d'un homme que « vous avez honoré, dit-on, de votre estime et de « votre confiance; mais celui qui donne à la vé- « rité une expression et un accent si éloquent est « digne lui-même de l'entendre, et ce serait lui « faire injure que de s'excuser de la lui dire.

« Il est un autre homme dont je n'ai pas fait « mention dans cet exposé, parce qu'il n'a eu « qu'une influence indirecte sur les persécutions « que j'ai éprouvées; mais je crois de mon devoir « de vous le signaler comme un homme faux et « ingrat, et qui, dans le moment même où je lui « rendais des services essentiels, tenait partout « contre moi des propos aussi calomnieux qu'in- « fâmes. Je veux parler de H..... L....., qui s'est « vanté dans toutes les tavernes de Londres d'avoir « été consulté par vous sur les affaires de France.

« Cet homme, qui a déclamé contre moi aussi « méchamment et aussi publiquement qu'aupa- « ravant il l'avait fait, dès son arrivée à Londres, « contre le général Pichegru qui l'y avait appelé, « me dut l'asile et les moyens d'existence qu'il « trouva à Neuchâtel lorsqu'il sortit de France; « il me dut aussi celui qu'il a trouvé en Angleterre « d'après le tableau que je fis au brave Pichegru « de sa position, et d'après l'idée que je donnai

« à ce général de ses bonnes intentions, que « je croyais pures alors, et surtout d'après les « moyens pécuniaires que je lui fis fournir par « mon banquier de Neuchâtel, et qu'il ne m'a « jamais remboursés.

« Pour tous ces services, j'ai recueilli la haine « et les mauvais propos de M. H.... L..... Je ne « prends la liberté de vous en parler ici, mon- « sieur, que pour vous montrer qu'un homme « essentiellement ingrat n'est pas digne de con- « fiance, et en même temps pour que les impres- « sions qu'il a cherché à répandre contre moi, « soit dans votre esprit soit dans celui d'autres « personnes dont l'estime m'est bien précieuse, « ne nuisent point à l'opinion que je désire que « vous conceviez de mes principes, de mes inten- « tions et de mes services.

« J'ose croire que vous examinerez avec bien- « veillance l'exposé que je vous adresse, et ne « verrez dans le motif qui me l'a fait communi- « quer exclusivement aux hommes d'État de ce « pays, qu'un désir de les éclairer sur les moyens « que des intrigans emploient pour surprendre « leur confiance et écarter d'eux les personnes « loyales et fidèles, etc. »

J'avais établi dans mon exposé,

1°. Que pendant vingt ans j'avais servi fidèle-

ment, au péril de ma vie, aux dépens de ma fortune, et quelquefois privé de ma liberté, cette cause que l'Angleterre soutenait avec tant de constance et de loyauté.

2°. Que lorsque j'étais occupé à suivre des relations importantes, avec la sanction et approbation de S. M. Louis XVIII, et encouragé par les ministres de Sa Majesté Britannique, MM. d'Antraigues et de Puisaye s'étaient coalisés pour me livrer au pouvoir de Napoléon, en s'efforçant de me faire bannir de l'Angleterre.

3°. Que c'était méchamment et dans la seule vue de décourager et de ruiner un homme auquel on ne pouvait reprocher qu'un excès de dévoûment (si un tel excès est digne de reproche), que MM. d'Antraigues et Puisaye m'avaient fait expulser de ma résidence à Londres pendant neuf mois, afin que je ne pusse observer leurs intrigues et déjouer leurs desseins.

4°. Que, laissant de côté tout ce qui m'était personnel dans la conduite de mes deux adversaires, leurs actions passées fournissaient des raisons suffisantes pour que le gouvernement leur retirât sa confiance s'ils la possédaient, ou qu'il la leur refusât s'ils s'obstinaient à y prétendre.

Mais déjà la rapidité et la gravité des événemens absorbaient tous les intérêts privés dans l'intérêt

général. Après avoir fait connaître l'issue de la fameuse campagne de 1812, j'indiquerai également les événemens extraordinaires et du plus haut intérêt qui eurent lieu sur le grand théâtre de la guerre dès l'ouverture de 1813. Je crois par là mettre les lecteurs à portée de tirer plus de fruits et de lumières de mes récits, qui se rattachent aux circonstances de l'époque.

Par suite de la défection des Prussiens, les Russes entrèrent sans résistance à Kœnigsberg, où une régence fut établie au nom du roi de Prusse : elle donna aussitôt une proclamation qui appelait le peuple au secours de son prince et de sa patrie pour les délivrer de la servitude des Français. A la fin de janvier, le Roi quitta Potsdam, où il était au pouvoir de la garnison française de Berlin, et s'en alla soudainement à Breslau : là, il donna lui-même une proclamation qui appelait ses sujets aux armes pour défendre leur souverain et leur patrie. Les Russes continuaient à avancer; ils occupèrent Elbing et Marienbourg. Le 8 février, ils entrèrent dans Varsovie, investirent Dantzick et Thorn. Une proclamation de l'empereur Alexandre, datée de Varsovie, invita les Allemands à secouer le joug de Napoléon. Le Czar s'exprima en ces termes sur les membres de la confédération du Rhin, « princes esclaves,

« disait-il, qui livrent leur malheureux pays à « l'insatiable ambition d'un homme. » Peu de jours après, l'empereur Alexandre, à la tête d'un des principaux corps de son armée, fit son entrée à Polotzk. Le 22, le roi de Prusse prit le parti décisif de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur de Russie. Dans le courant de mars, les deux souverains eurent à Breslau une entrevue à la suite de laquelle le roi de Prusse adressa un manifeste à ses sujets pour leur exposer les motifs qui l'avaient engagé à joindre ses armes à celles des Russes. « Nous « avons plié, disait cet excellent roi, sous la su- « périorité de puissance de la France; la paix, « qui m'a privé de la moitié de mes États, ne « nous a procuré aucun bien; au contraire, elle « nous a été plus nuisible que la guerre même. » Cette phrase contenait l'essence du manifeste. Le 3 mars, les Français avaient évacué Berlin, et dès le lendemain les Russes y étaient entrés en forces. Ils occupèrent également Dresde et la rive droite de l'Elbe. Une armée suédoise, sous les ordres de Bernadotte, devenu prince-royal de Suède, marcha sur Stralsund. Dès le mois de juillet de l'année précédente, un traité de paix avait fait rentrer la Suède dans la politique de l'Angleterre, et l'entrevue d'Abo en Finlande, entre l'empereur de Russie et Bernadotte, avait décidé

ce dernier à des opérations offensives contre Napoléon. C'est là aussi que l'empereur de Russie s'était déterminé à écrire à Moreau pour l'engager à revenir en Europe.

Ainsi, la sixième coalition continentale était formée par suite du traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, conclu, signé à Kalisch, et conseillé par le ministre Hardenberg : c'était la première fois que la Russie et la Prusse marchaient franchement et de concert contre Napoléon. L'accession prochaine de l'Autriche n'était plus douteuse. Que d'injures n'avait-elle pas à venger et de puissance à recouvrer? L'Europe changeait de face.

Comment, de son côté, Louis XVIII n'aurait-il pas senti renaître dans son cœur l'espoir de monter sur le trône de ses ancêtres? Dès 1812, et avant même le désastre de Napoléon en Russie, quelques hommes généreux s'étaient abandonnés à l'espérance de voir la cause des Bourbons devenir enfin la cause de l'Europe. Persécuté et exilé pour n'avoir pas consenti à courber sa tête sous le joug de Napoléon, le comte Alexis de Noailles s'était rendu près de différentes cours étrangères afin de sonder leurs dispositions politiques. A Vienne, il avait trouvé François II, éclairé par les événemens, prêtant déjà l'oreille à des conseils propres à sauver l'Europe. S'étant

rendu près de l'empereur de Russie, il trouva en lui un prince magnanime; et passant de la Suède à Hartwell, il avait porté au Roi des détails précieux sur la situation de la France, sur les dispositions de ses serviteurs, sur celles des cours qu'il venait de visiter. Le Roi, après l'avoir reçu avec une bonté encourageante, l'avait envoyé, muni de pouvoirs, en Suède et en Russie. Le comte fit un séjour de quatre mois à Saint-Pétersbourg, et rapporta à Hartwell des lettres de l'empereur Alexandre, et des détails certains sur les événemens militaires de cette époque.

D'un autre côté, M. Hyde de Neuville, réfugié aux États-Unis, parvenait à décider Moreau, vers la fin de 1812, à embrasser franchement la cause des Bourbons, et à se rendre en Europe pour les servir.

Enfin le Prince-Régent, véritable chevalier des rois, embrassait aussi, de même que tout son conseil, les intérêts de Louis XVIII, se montrant disposé, dès le mois de décembre 1812, à seconder les efforts des Français pour le retour de leur souverain légitime. A peine le comte de La Châtre [1] en eut-il reçu la communication, qu'il

[1] Depuis, duc de La Châtre, et l'un des premiers gentilshommes de la chambre du Roi.

invita M. Jacques-Sébastien Rollac, agent des royalistes de Bordeaux, qui était passé à Londres depuis 1810, de reprendre ses relations avec Bordeaux, pour y concerter avec ses amis une organisation nouvelle du parti royaliste. Le Roi, sur les données et sur les désignations de M. Rollac, arrêta que M. Pefaut de La Tour partirait avec une mission secrète pour Bordeaux. Le 12 mars 1813, M. Pefaut mit à la voile avec un ordre de passe pour les stations anglaises, depuis Cherbourg jusqu'à Bayonne. D'autres émissaires furent envoyés dans d'autres directions.

Cependant, tandis que le reflux de la guerre, parti des ruines de Moscou, marchait avec rapidité vers l'Elbe et la Sprée, Napoléon rassemblait avec une confiance apparente et un espoir trompeur, de nouvelles forces pour recouvrer le terrain qu'il avait perdu. Aussi docile que le sénat de Caligula, son *Sénat conservateur,* après l'avoir consolé de ses désastres par des témoignages de servilité, avait mis deux cent cinquante mille nouveaux conscrits à sa disposition. Napoléon repasse le Rhin, comme si un mauvais génie l'eût poussé au fond de l'Allemagne. Là, il hasarde toute sa fortune dans deux batailles rangées, où il arrache avec peine la victoire à l'armée combinée russe et prussienne. Son armée,

dépourvue d'appui, n'avait gagné que du terrain; tandis que les alliés, combattant pour affranchir les peuples, trouvaient les peuples pour les soutenir : ils venaient de continuer leur retraite sur l'Oder, tandis que Napoléon, occupant Dresde et Leipsick, était entraîné à leur poursuite.

Bien qu'il eût étonné l'Europe par la création spontanée d'une nouvelle armée, et que ses derniers succès vinssent en quelque sorte de rétablir sa réputation militaire, d'un autre côté, il n'était pas assez aveuglé pour ne pas voir que son mouvement de la Saale sur l'Oder n'était qu'une suite de combats destructeurs, et qu'à mesure qu'il avançait il s'éloignait de ses renforts, tandis que les alliés se rejetaient sur les leurs. Les difficultés s'accumulant autour de lui, Napoléon fit parvenir à l'empereur Alexandre, par l'intermédiaire de l'Autriche, des propositions d'armistice qui devaient préparer la tenue d'un congrès. Le 4 juin, l'armistice conclu à Plesswitz, en Silésie, fut ratifié des deux côtés, et l'on tira une ligne de démarcation entre les armées, d'après leurs positions respectives. Dans le fond, Napoléon n'y avait souscrit que dans l'espoir de séduire ses alliés ou de les désunir, et aussi par le besoin qu'il avait de réparer ses pertes et de recevoir ses renforts.

La nature des circonstances et des événemens qui se pressaient, me faisait désirer ardemment qu'une communication directe avec Paris fût organisée de manière à procurer aux ministres de Sa Majesté Britannique, ainsi qu'à S. M. Louis XVIII, pour ce qui le concernait, l'état de l'opinion de l'intérieur avec le plus de promptitude possible; il s'agissait d'en profiter, si des événemens faciles à prévoir survenaient par suite de ce qui allait se passer en Allemagne, et particulièrement encore de ce qu'on pouvait espérer des succès de lord Wellington dans le Midi. Sorti de ses cantonnemens vers la fin de mai, Wellington s'était avancé sur Taro, poursuivant les Français qui, après avoir quitté le Tage et Madrid, venaient d'évacuer Valladolid le 4 juin. Toute leur armée, traversant Burgos, se retira sur l'Èbre. Le 14 et le 15, l'armée alliée passa ce fleuve et marcha sur Vittoria, où les Français, commandés par le roi Joseph et par le maréchal Jourdan, avaient pris position. Le 20 eut lieu la fameuse bataille de Vittoria qui, dégénérant en déroute du côté des Français, embarrassés de leur énorme convoi, leur fit perdre tout leur bagage, toute leur artillerie, et ouvrit à Wellington l'accès de la France. Jugeant les circonstances favorables, je songeai dès-lors à vaincre les dif-

ficultés des communications directes avec Paris, toujours au moyen de Perlet, qui, dans sa correspondance, affectait un redoublement de zèle, et renouvelait ses offres de services pour la cause de la légitimité. J'en fis l'objet d'une note que j'adressai à M. Hamilton, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Il l'accueillit, et me demanda si Perlet était connu de Louis XVIII : j'eus recours à M. le duc d'Havré pour répondre officiellement au sous-secrétaire d'État, et voici la lettre que m'adressa M. le duc d'Havré [1], et que je mis sous les yeux de M. Hamilton.

« Sur le compte que j'ai rendu, Monsieur, à Sa « Majesté, que M. Hamilton vous avait demandé « si M. Perlet en était connu, le Roi me charge « de vous marquer qu'il vous autorise à dire à « M. Hamilton qu'il connaît ledit Perlet ; qu'il a « eu des rapports avec lui, et que sur ce qu'il lui « a fait savoir qu'il avait de nouvelles et impor- « tantes communications à faire à Sa Majesté et « au gouvernement britannique, elle vous a donné « la commission de lui mander qu'elle serait très « aise de les recevoir de lui, sous la condition de « se munir de toutes les pièces justificatives de « ce qu'il pourra avancer, et que d'ailleurs elle

[1] Du 15 juillet 1813.

« verrait avec plaisir le gouvernement britanni-
« que accorder à M. Perlet, sous le nom de Fa-
« vergé, la permission qu'il désire et sollicite.

« Vous connaissez, Monsieur, tous les senti-
« mens d'intérêt, de considération et d'estime,
« de votre très humble et très obéissant ser-
« viteur,

« *Signé*, LE DUC D'HAVRÉ ET DE CROÏ. »

On voit par cette lettre que le Roi était en garde et peu disposé à accorder une confiance aveugle aux informations annoncées par Perlet, puisqu'il exigeait qu'elles fussent accompagnées de pièces justificatives. Mais ce qui était essentiel, selon moi, c'était d'ouvrir promptement des communications directes et régulières avec Paris; c'était aussi l'avis de M. Hamilton. J'en obtins une décision qui m'autorisait à m'aller concerter à cet effet avec le prince de Bouillon, qui, sous le titre de commodore, commandait la station de Jersey et du Vieux-Château, où il faisait sa résidence. Dans mon dix-huitième Chapitre [1] j'ai parlé de ce seigneur qui, momentanément détenu au Temple pendant que j'y étais prisonnier, m'avait comblé de témoignages d'un intérêt touchant. Je con-

[1] Tome III, page 244.

naissais d'ailleurs la noblesse de son caractère et combien il était dévoué à la bonne cause. Pressé de me mettre en relation directe avec lui, je fis mon premier voyage à Jersey, et j'en reçus l'accueil le plus cordial. Nous conférâmes. Je lui fis sentir que les communications directes avec la France rendaient encore plus importante l'organisation qui pouvait s'établir par son moyen et par ses ordres, concurremment avec ce que nos amis de Paris pourraient fournir de leur côté, et que j'en avais tellement la confiance, que j'avais tout surmonté pour obtenir enfin la décision qui venait de m'être donnée, et par laquelle j'étais autorisé à lui annoncer qu'il pourrait recevoir et entendre la personne qui devait arriver de Paris, et rendre compte ensuite directement aux deux sous-secrétaires d'État (M. Cooke et M. Hamilton), des communications que cet envoyé serait dans le cas de faire, et en outre de donner connaissance au Roi de tout ce qu'il y aurait de particulier à communiquer à Sa Majesté. J'ajoutais que l'envoyé devait attendre ensuite à Jersey, sous la surveillance de l'autorité maritime, ce qui pourrait être déterminé par les ministres, ensuite de l'intérêt plus ou moins grand que pourrait offrir ses informations. Ceci posé, il fut convenu que le prince organiserait, pour les ex-

péditions, par le moyen de ses bateaux pêcheurs, une ou deux communications par semaine, au moyen desquelles nous recevrions régulièrement le Moniteur, le Journal de l'Empire et autres publications de Paris; que le tout me serait adressé à Londres, afin d'en pouvoir faire moi-même la répartition, et que j'aurais soin en retour de faire parvenir au prince, régulièrement, les journaux anglais pour alimenter la correspondance, qui, ainsi que nous en convînmes, ne serait jamais compromise par des envois étrangers aux intérêts de Sa Majesté Britannique et du roi de France. Quant à l'envoyé, nous décidâmes qu'il resterait chez le prince même à Jersey, seul moyen d'éviter qu'il ne fût compromis par un séjour dans Londres, où il pouvait rencontrer soit des indiscrets, soit même des émissaires de la police impériale, dont on supposait l'existence sans qu'on eût aucune certitude à cet égard. Or, tout pouvait se traiter parfaitement chez le prince, à moins que la nature des communications ne fît désirer aux ministres que l'envoyé leur fût adressé à eux-mêmes; je priais seulement le prince de ne pas me laisser ignorer un instant son arrivée à Jersey. Je ne lui laissai pas ignorer non plus que cette affaire avait nécessité de ma part un voyage à Hartwell, et une correspondance avec le duc

d'Havré, investi de toute la confiance du Roi. Le prince mit un grand empressement et une grâce parfaite, non seulement dans tout ce qui pouvait contribuer à remplir les vues de son gouvernement, mais encore à fortifier les espérances dont S. M. Louis XVIII commençait à se nourrir. J'eus un extrême bonheur de trouver le prince de Bouillon si heureusement disposé et si convenablement placé pour faciliter des communications dont les résultats pouvaient être si favorables aux intérêts de tous. Je lui témoignai de la part du Roi, sa satisfaction de le savoir occupé de ses intérêts, qui étaient bien évidemment, et plus que jamais, ceux du gouvernement britannique, lequel montrait le désir sincère de saisir le moment propre à coopérer au rétablissement de la légitimité en France, sans le retour de laquelle il n'y aurait jamais de tranquillité à espérer pour les peuples. Nous étions vraiment heureux de contribuer à cette sainte opération.

A mon retour à Londres, j'adressai la note suivante aux deux sous-secrétaires d'État.[1]

« J'ai trouvé, d'après ce dont j'ai été chargé, « le moyen d'organiser une correspondance, ou « plutôt une communication directe, avec des

[1] Sous la date du 16 juillet 1813.

« hommes dévoués, à Paris; et j'ai reçu l'assu-
« rance de leurs désirs de se rendre utiles essen-
« tiellement aux ministres de Sa Majesté Britan-
« nique, et, par suite, à la cause de la légitimité.
« Je me suis rendu en conséquence à Jersey, où
« j'ai eu occasion de renouveler connaissance
« avec M. le prince de Bouillon, que j'ai connu
« en 1808, lorsqu'il fut conduit au Temple, où
« j'étais. Sa situation, et son ancienne organisa-
« tion avec la côte voisine, le met en état plus
« que personne de donner ses soins aux envois
« qui pourraient être faits, et qu'il expédierait
« directement ici à la personne investie de la con-
« fiance du ministre. Il a dans ce moment encore
« les mêmes pêcheurs à sa disposition, et il m'a
« promis de les mettre en activité dès qu'il y se-
« rait autorisé officiellement. Cette affaire bien
« organisée, les ministres de Sa Majesté Britan-
« nique pourront espérer de recevoir très régu-
« lièrement, une ou deux fois la semaine, des
« nouvelles de Paris et les journaux français, en
« échange desquels des journaux anglais seront
« réexpédiés pour faciliter la communication. Il
« sera convenu, à l'arrivée de la personne que
« nous attendons, et ensuite des communications
« qu'elle se dit chargée de faire au Roi et aux
« ministres de Sa Majesté Britannique, que cette

« facilité ne sera uniquement employée que pour « le service du ministère, et qu'aucune autre « correspondance d'émigrés ou de Français ne « viendra la compromettre; et cette communica- « tion ne devra être connue que de M. le prince « de Bouillon, du Roi, et essentiellement des « ministres de Sa Majesté Britannique, qui pour- « ront juger de son utilité après les premiers « envois, et notamment après avoir entendu la « personne qui arrivera par la voie de M. le « prince de Bouillon, à qui il est essentiel de « faire parvenir un passe-port ou une autorisa- « tion pour faire arriver prudemment M. Favergé « (Perlet), qui pourrait être adressé directement « au sous-secrétaire d'État.

« Dans les circonstances, et en l'absence de « Paris de Napoléon Buonaparte, il doit être in- « téressant de connaître journellement l'opinion « de la capitale et ce qui s'y passe.

« M. Fauche prie M. Cooke et M. Hamilton de « bien vouloir prendre en considération cette « affaire, et d'y donner l'intérêt qu'elle peut in- « spirer, et à laquelle il offre de continuer ses « soins, en prenant l'engagement de ne jamais « dépasser les instructions qu'il pourrait, par « suite, être dans le cas de recevoir des ministres « de Sa Majesté Britannique.... »

Cependant, des négociations se suivaient à Prague, mais avec lenteur, et laissant encore les esprits en suspens. Il était visible qu'on négociait pour sauver l'Allemagne, et qu'on eût laissé Napoléon se retirer derrière le Rhin : mais tel n'était pas le calcul de son ambition; il lui en aurait trop coûté d'abandonner une partie de sa puissance. Toutefois, la durée de l'armistice fut prolongée jusqu'au 10 août. Dans cet intervalle, l'Allemagne retentissait de toutes parts de préparatifs de guerre. L'attention publique se portait principalement sur ceux de l'Autriche : ils étaient tels, qu'ils décelaient chez cette puissance l'intention de prendre une part principale aux événemens qui étaient à la veille de se développer.

On était dans l'attente de ce qui allait se passer, lorsqu'on apprit à Londres d'une manière positive que Moreau, après avoir quitté sa retraite en Amérique, se trouvait au quartier-général de Bernadotte, son compagnon d'armes, pour se joindre à la coalition, dont il regardait la cause comme celle de la liberté publique. Cette nouvelle fit grande sensation; et j'avoue qu'elle me combla de joie, et redoubla mes espérances. Je voyais se réaliser les desseins que Moreau m'avait confiés dans la prison du Temple, neuf ans aupa-

ravant, et que je n'avais laissé ignorer, ni à la Russie, ni à l'Angleterre, ni à la Prusse.

« Je vois, me mandait le duc d'Havré, d'Hart-« well[1], que la réputation de Moreau se soutient, « et qu'il continue toujours à être bien famé en « France et dans toute l'Europe. Bernadotte fixe « aussi tous les yeux, et ce moment-ci va devenir « intéressant. Le Midi vient de se distinguer; il « faut en voir les suites, et voir aussi la conduite « du Nord après l'armistice.... Je suis bien fâché de « vous avoir manqué à Londres, car vous devez « avoir des nouvelles intéressantes à nous donner. « Je viens de recevoir votre lettre, et ne pourrai « la communiquer que ce soir à Sa Majesté. Re-« cevez mes complimens de votre arrivée à bon « port, et les assurances de toute l'estime, etc. »

Nous étions tous dans la plus vive attente sur l'issue des négociations qui se suivaient à Prague; enfin nous apprîmes que l'armistice venait d'expirer sans avoir ouvert les voies à la paix, et que, le 11 août, le ministre autrichien au congrès avait remis au nom de sa cour, au ministre français, une déclaration de guerre contre la France, déclaration qui avait été suivie d'un traité d'amitié et d'alliance défensive entre les

[1] Lettre du 11 juillet 1813.

cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Nous savions d'ailleurs positivement que la Russie et la Prusse avaient déjà conclu des traités avec l'Angleterre, qui s'engageait à payer des subsides à chacune des autres puissances, en considération des armées qu'elles promettaient de mettre en campagne. Il était visible que l'Angleterre, par un vaste et dispendieux concours, voulait affranchir le continent.

Dans ces graves circonstances, j'étais excessivement contrarié de ne recevoir aucune nouvelle directe de Paris, et du silence de Perlet, dont le Roi attendait les informations particulières, annoncées comme prochaines et très fréquentes.

« Il me tarde de savoir, me mandait le duc « d'Havré[1], que vous ayez appris des nouvelles « de Perlet : ce silence commence à devenir in- « quiétant. Je crois cependant qu'il peut tenir à « la surveillance de la police, que l'on dit être « fort augmentée.... Je pense bien comme vous « sur Moreau, et je vois avec plaisir sa liaison « avec Bernadotte; j'en espère beaucoup, et suis « charmé, sans en être étonné, de ce que vous « me marquez à son sujet.... »

[1] Lettre du 5 septembre 1813.

Le 9 septembre, je remis à lord Castlereagh la note suivante sur le général Moreau :

« Si le public, ou même des personnes placées « de manière à pouvoir juger plus sûrement des « conséquences de certaines variations de la scène « politique, sont exposées à une grande incerti- « tude dans des cas où il est nécessaire de con- « naître toutes les circonstances de ces variations « pour la direction de leur jugement, j'ai lieu de « croire que la lecture des pièces que j'ai l'hon- « neur d'adresser à Votre Excellence ne peut être « que personnellement intéressante pour elle.

« Je ne crois pas m'abuser en les considérant « comme la base des arrangemens en vertu des- « quels le général Moreau est venu se présenter « sur la scène politique, pour hâter et décider le « dénoûment du drame terrible dont le sujet em- « brasse tous les intérêts les plus importans des « divers États de l'Europe, et tend à fixer leur « sort, ou par leur asservissement général, ou « par le triomphe de la cause de la justice et de « l'humanité sur celle du crime et de l'ambition « la plus démesurée.

« J'avais déjà une connaissance sûre du carac- « tère et des sentimens du général Moreau, par « les informations que je tenais du général Piche- « gru, avec qui j'étais en rapport intime, ce qui

« n'est peut-être pas ignoré de Votre Excellence, « lorsque la fortune, qui semblait me faire éprou- « ver toute sa rigueur, en me plongeant dans la « prison du Temple, me ménagea une faveur « réelle en y poussant, quelque temps après, le « général Moreau, dont la confiance envers moi « s'étendit au point de me communiquer des in- « structions positives, dans le cas où je pourrais « les rendre utiles à la cause à laquelle j'étais « dévoué, et au succès de laquelle j'apportais le « zèle, la sincérité et la constance dont le général « Moreau n'avait pu concevoir aucun doute.

« Les pièces que je prends la liberté de vous « soumettre, Milord, ne sont en effet que le re- « cueil de ces instructions, en vertu desquelles « j'expliquai à M. le comte de Novosiltzoff, mi- « nistre de l'empereur de Russie à Berlin, où je « me trouvais alors, et l'importance des services « que pouvait rendre le général Moreau, et les « conditions auxquelles ils pouvaient être ob- « tenus.

« La ligne de conduite que j'ai suivie à cette « occasion a été soumise à M. Jackson, ministre « de Sa Majesté Britannique à la cour de Prusse, « qui voulut bien l'approuver, et appuyer mes « démarches et mes argumens auprès du comte « de Novosiltzoff, qui goûta parfaitement le plan

« que j'offrais, en quelque sorte, comme simple « interprète du général Moreau, et se chargea de « le faire parvenir à l'Empereur son maître.

« La première partie de ce plan est aujourd'hui « réalisée par l'apparition du général Moreau « dans un moment où elle doit infailliblement « avoir produit, et produira de plus en plus, la « sensation la plus vive sur divers partis, entre « lesquels les plus intéressés sont Buonaparte, « les armées françaises, qui jusqu'à présent n'a- « vaient pas encore eu le choix sur l'emploi de la « force qu'elles composent, et la nation française « elle-même, réduite au silence par défaut de « point de ralliement auquel elle pût s'appuyer « pour se prononcer.

« Le résultat dépendra nécessairement du dé- « veloppement des desseins et des mesures que « le principal agent aura obtenu, et pourra ulté- « rieurement obtenir la faculté de mettre à exé- « cution.

« Je me flatte que ce n'est pas trop présumer « que d'annoncer que la nature des desseins et « des mesures conçus par le général Moreau, « doit se trouver exactement indiquée dans les « pièces ci-jointes, puisque, dans le fait, je n'ai « fait que lui servir d'organe dans la rédaction « de ce que je tenais de lui-même, en me bornant

« aux points les plus marquans. Je m'étais abstenu « de plusieurs détails qui ne laissent pas d'être « devenus aujourd'hui très intéressans, puisqu'ils « sont des accessoires importans à l'exécution « d'un plan qui enfin a été adopté par la partie « qui en est restée dépositaire depuis huit ans, « sans que, depuis ce temps, il soit survenu au- « cun événement qui ait pu influer sur aucune « modification de la part du personnage sur les « dispositions et les mesures duquel doit être di- « rigée l'espérance du succès.

« Il est naturel de se persuader qu'aujourd'hui « le plan porte ses ramifications jusqu'au centre « de la France. J'ai des motifs particuliers de « penser ainsi, par suite des informations que je « tiens du général Moreau, et des liaisons parti- « culières que j'ai pu entretenir avec des per- « sonnes de l'intérieur, dont les dispositions « secrètes sont semblables aux siennes. Les in- « formations que je pourrais obtenir et commu- « niquer de ce qui peut se passer à Paris sont « susceptibles d'une très grande étendue, ainsi que « d'une parfaite certitude : c'est ce dont je suis si « persuadé, Milord, que je pourrai vous donner « une entière conviction, et vous en faire concevoir « toute l'importance. C'est par une circonstance « qui m'est personnellement particulière, et que

« je regarde comme fort heureuse, que j'ai pu, « par la même occasion qui m'a fourni la con- « naissance personnelle du général Moreau, faire « celle du prince de Bouillon, principal directeur « de la correspondance avec la France, que le « gouvernement britannique vient d'autoriser; « m'étant aussi rencontré avec lui au Temple, où « j'ai obtenu des marques de son estime, aux- « quelles il a bien voulu récemment en ajouter « de nouvelles pendant le court séjour que je « viens de faire à Jersey.

« C'est de vous, Milord, que dépend la facilité « de donner tout son effet à la correspondance, « dont je puis être un des principaux, et j'ose « dire un des plus utiles agens. Mais pour que « vous puissiez à cet égard porter un jugement « exact et définitif, je prends la respectueuse li- « berté de vous prier de m'accorder une audience « particulière. »

Hélas! Moreau n'était déjà plus. Blessé à mort à l'attaque de Dresde, le 27 août, il avait cessé de vivre dans la nuit du 1er au 2 septembre. On n'apprit d'abord à Londres que l'événement de sa blessure, sans en connaître toute la gravité; on allait même jusqu'à former des doutes à cet égard, tant on se défiait des nouvelles venues par la voie du quartier-général de Napoléon!

Mon premier mouvement fut de voler auprès de Moreau, que j'aimais tendrement, comme j'avais aimé Pichegru, dont il me semblait qu'il était appelé à réaliser tous les plans de restauration. J'écrivis en conséquence à madame Moreau, qui était à Londres, et je lui offris de me transporter en toute hâte près du général. Je fis part en même temps de mon projet à M. le duc d'Havré, pour qu'il en donnât connaissance au Roi.

« Je regarderais, me mandait immédiatement « le duc d'Havré[1], la nouvelle de la blessure du « général Moreau comme une calamité d'autant « plus grande, que sa perte, qui ne saurait être « remplacée, serait incalculable dans ses suites, « surtout d'après l'effet que sa présence produit « sur les armées alliées, et même sur les troupes « de Napoléon. Rien ne prouve mieux son mérite « que l'hommage universel qui lui est rendu.... « Rien de plus honnête que votre proposition à « madame Moreau : elle est remplie de délicatesse « et de sentiment; elle ne peut manquer d'être « reçue avec reconnaissance, et acceptée, si elle « n'a pas pris les devans, et n'y a pas envoyé sur-« le-champ dès la première nouvelle. Je la plains « de toute mon âme, et j'étais bien sûr de l'im-

[1] Lettre datée d'Hartwell, le 16 septembre 1813.

« pression que vous ressentiriez de ce bruit, que « j'espère encore n'être pas fondé.

« Je regretterais, si Perlet arrivait, que vous « fussiez absent; mais votre voyage ne serait pas « assez long pour qu'il ne vous attendît pas. Je « vois d'ailleurs que vous avez pris d'avance vos « mesures pour que votre absence portât le moins « de préjudice possible aux affaires; et s'il m'ar- « rivait des lettres pour vous, je les porterais au « Roi.... J'espère savoir demain votre dernière « détermination, nécessairement subordonnée à « la réponse que vous fera madame Moreau. »

Cette réponse me parvint en effet le lendemain 17 septembre; elle était conçue en ces termes :

« Monsieur,

« Vos lettres des 15 et 16 courant me sont « parvenues. Je suis infiniment reconnaissante de « la part que vous prenez aux vives inquiétudes « que me causent les affreuses nouvelles qui se « sont répandues relativement au général. Loin « de me flatter qu'elles soient entièrement fausses, « je n'y vois que des sujets d'alarmes, que l'arri- « vée de la malle de Gottembourg peut seule « détruire.

« La proposition que vous me faites, Monsieur,

« d'aller porter vos soins au général, est une « preuve d'intérêt que je ne lui laisserai point « ignorer. Je ne puis néanmoins l'accepter, ayant « la certitude qu'il a près de lui des amis qui ne « le quitteront pas. Veuillez recevoir tous mes « remercîmens, et l'assurance de ma parfaite « considération. « *Signé*, H. MOREAU. »

Ses alarmes n'étaient que trop fondées : la nouvelle que Moreau avait succombé se confirma malheureusement par une suite rapide d'informations officielles. M. le duc d'Havré m'ayant écrit à ce sujet une lettre touchante, et très honorable à la mémoire de Moreau, je l'envoyai à sa veuve comme un témoignage du haut intérêt qu'inspirait le triste état où la plongeait une perte irréparable. J'avais instruit le duc d'Havré de ma démarche. Voici sa réponse : [1]

« L'état affreux de madame Moreau, bien que « très naturel, est fait pour augmenter l'intérêt « qu'elle inspire. Ma lettre portait, Monsieur, « l'expression de mon âme, et celle du sentiment « de Sa Majesté, de Leurs Altesses Royales, et de « toute la colonie d'Hartwell; et puisqu'elle est « entre les mains de madame Moreau, j'espère « qu'elle y aura reconnu comme vous le cachet

[1] Datée d'Hartwell, le 29 septembre 1813.

« du cœur.... » Faisant ensuite allusion à l'opinion de certains détracteurs des intentions de Moreau, détracteurs que je lui avais signalés, le duc ajoutait : « L'opinion des individus dont vous me par-« lez sera noyée dans l'opinion générale, et nom-« mément dans celle des principaux intéressés : « le peu de créance et d'attention qu'on y don-« nera les fera jouir de leur dénigrement. Ils pou-« vaient regretter que le temps, que les positions « et que les circonstances n'eussent pas permis « au général de manifester ses opinions, et de les « exprimer au Roi; mais ils devaient aussi penser « que le moyen le meilleur et peut-être le plus « sûr de bien servir Sa Majesté, était pour le géné-« ral Moreau celui de ne se laisser ni pénétrer ni « deviner, et d'attendre pour s'expliquer d'être « sur la frontière, et en mesure d'appeler le Roi, « et de l'inviter à recueillir le fruit d'un travail « préliminaire et secret dans l'intérieur, qui eût « été plus profitable à la cause et à la personne « de Louis XVIII que toutes les démonstrations « trop prématurées. Vous avez raison d'ajouter « qu'il ne faut pas perdre courage, et d'observer « que la seule impulsion donnée par le général « Moreau porte déjà un grand préjudice à Buo-« naparte.... »

Moreau cependant avait expiré avant d'avoir

publié une proclamation aux Français que les souverains alliés avaient approuvée : je crois pouvoir indiquer d'une manière positive dans quel esprit elle était conçue. Moreau s'adressait aux Français, ses compatriotes; il leur disait qu'il n'était point revenu d'outre-mer dans l'intention de combattre sa patrie, mais bien de réunir ses moyens à ceux des alliés, qui, au nombre de cinq cent mille hommes, pouvant être portés à un million s'il le fallait, étaient disposés *aujourd'hui* à accorder la paix à la France, et *le Rhin pour limite*, à la condition de se débarrasser de l'usurpateur qui l'opprimait; et qu'il sacrifierait au besoin sa vie pour rendre le bonheur à sa patrie, dont il appelait tous les véritables enfans sous les étendards de l'indépendance.

Moreau avait demandé à l'empereur Alexandre, qui le regardait comme l'intermédiaire entre les alliés et la nation française, de n'avoir aucun titre près de sa personne. « Eh bien, lui avait dit ce « monarque, vous serez mon ami, vous serez « mon conseil. »

Quels fruits en effet n'aurait pas tirés la France d'une pareille intimité, d'une telle sympathie! Sans aucun doute, l'influence de Moreau eût été efficace; elle eût produit les plus heureux résultats; et les armées confédérées, parvenues

jusqu'au Rhin, n'auraient pas franchi ce fleuve : c'eût été du rivage même de Kehl, à jamais célèbre par ses exploits, que ce grand capitaine se serait fait entendre aux Français, qu'il les aurait appelés, et les aurait décidés à rejeter la tyrannie impériale et à rétablir les Bourbons.

La politique du dominateur de la France, il est vrai, et son désir le plus ardent, avait toujours eu pour objet de faire oublier aux Français et à l'Europe entière qu'il existait un roi Bourbon ; il s'était attaché surtout à familiariser les esprits avec l'idée que cette maison s'était rendue indigne de remonter sur le trône qu'il lui avait usurpé, et qu'elle était incapable de rendre la nation française heureuse et tranquille.

Qu'il ait pu ainsi tromper les Français et donner le change à la France, dont il avait fait une espèce de lazaret, il n'y a rien là qu'on ne puisse comprendre : mais que certains émigrés, qui devaient tout aux Bourbons, aient partagé en partie cette manière de voir, et cela au moment même où la nouvelle du plus grand revers qu'eût encore essuyé Napoléon (la défaite de Leipsick) venait de se confirmer, c'est ce qui ne pouvait manquer d'exciter mon indignation, et même, je le dirai, ma colère. Je citerai le trait suivant à ce sujet, comme étant caractéristique.

Le 13 novembre, M. de L....., alors attaché à l'ambassade de Russie, et qui était logé chez moi à Londres, dit, en se mettant à ma table avec ma famille, qu'il revenait d'Hartwell, que cette cour était une pétaudière, qu'il n'y avait que M. de Blacas qui eût la figure d'un diplomate, et que jamais les Bourbons ne rentreraient en France : que feraient d'ailleurs les Français, ajouta-t-il, d'un roi qui, pour se lever de sa chaise, était obligé de faire *trois bonds* (et il en fit le mouvement)? Il dit en outre que les Français d'aujourd'hui n'étaient plus les Français d'autrefois ; qu'au surplus il ne retournerait jamais en France, qu'il était Russe et l'ami particulier de l'empereur Alexandre; qu'il pouvait entrer quand il le désirait dans son cabinet de travail, et que ce prince l'honorait de son amitié et de sa confiance. Puis il prétendit s'égayer sur le compte du respectable duc d'Havré, sur quoi je l'arrêtai, et lui répondis avec une émotion visible, que c'était à tort qu'il voulait faire le petit d'Antraigues, dont il était loin d'avoir le talent; que M. d'Antraigues avait dit aussi, et avant lui, qu'il était Russe, et entendait rester Russe tant que S. M. l'Empereur le conserverait son sujet ; j'ajoutai qu'il était bien mal à lui de railler et de tourner en ridicule des personnages respectables

à tous égards. Nous échangeâmes ainsi quelques phrases un peu vives, et dès le lendemain il quitta la maison. Cette conversation avait indigné aussi M. Gilles qui dînait avec nous, et qui même alors préparait pour le Roi un travail dont j'aurai bientôt occasion de parler.

On savait positivement qu'après la défaite de Leipsick, la retraite du reste de l'armée de Napoléon n'avait offert que confusion et désarroi. C'était moi-même qui, dès les premiers jours de novembre, avais donné le premier avis à Hartwell de l'issue de la bataille. « Je n'ai qu'une minute « pour vous accuser la réception de votre lettre, « m'avait mandé aussitôt M. le duc d'Havré. Voici « une affaire dont les conséquences et les suites « peuvent être majeures. C'est bien le cas en effet « du *vive le Roi!* Le Roi, auquel j'ai montré « votre lettre, a été très sensible à votre excla- « mation, qui était bien l'expression de votre « cœur..... Ah! si les puissances voulaient le ré- « péter ce cri si français, en ajoutant au souligné « le nom de Louis XVIII, tout serait bientôt ter- « miné, car cette victoire de Leipsick est le pre- « mier coup de cloche de l'agonie de Buonaparte, « et un second doit l'achever. »

Les vœux des princes de la maison royale d'Angleterre étaient tout-à-fait conformes à nos dé-

sirs. Le duc de Kent, parrain du fils aîné de ma fille [1], et le duc de Glocester, ne me les avaient pas laissé ignorer; les sentimens du Prince-Régent étaient connus. J'avais eu aussi avec le duc de Sussex une conférence intéressante et très touchante en même temps, par les vœux que ce prince avait manifestés pour S. M. Louis XVIII, auquel je les fis connaître, et qui y fut très sensible.

On sent combien étaient attendues avec impatience les nouvelles du continent. « Voilà donc « Buonaparte à Mayence, et, dit-on, à Strasbourg, m'écrivait le duc d'Havré le 15 novembre; il ne négligera rien pour obtenir des levées d'hommes et d'argent. Ces demandes si « exorbitantes et si souvent renouvelées devraient faire une impression profonde sur l'intérieur. Mais la crainte glace les esprits et les « cœurs; on redoute de ne pas échapper à la surveillance de la police; et je prévois que tout lui « sera accordé, peut-être avec murmures, mais « qu'on n'opposera pas de résistance. »

On voit qu'on ne se faisait point illusion à

[1] Que j'avais mariée à Londres, au commencement de 1813, à M. Théodore de Gümoens, officier au service de Sa Majesté Britannique, fils du propriétaire du château de Gümoens dans le pays de Vaud.

Hartwell. « Les vents, ajoutait le duc d'Havré, « contrarient les nouvelles que nous attendons : « elles ne peuvent qu'être bonnes tant au Nord « qu'au Midi, si, comme je l'espère, on ne négo- « cie pas, et si on se décide à soutenir, à recon- « naître et à mettre en avant le Roi légitime de la « France, sans lequel on ne peut rien fixer d'une « manière stable, tandis que son rétablissement « simplifierait tout, ramenerait l'ordre, la paix, « la tranquillité et le bonheur général. »

Déjà, même à cette époque, on prévoyait à Hartwell que le Sénat voudrait intervenir et dicter des conditions au Roi. Voici comment s'exprimait à cet égard M. le duc d'Havré [1] : « Dans « l'état actuel des choses, on ne peut savoir ce « qui se passera; mais assurément, si j'avais dans « le Sénat influence, je lui conseillerais, pour le « bien général de la France, d'abandonner toute « idée de réglement; et connaissant les intentions « droites et loyales du Roi, ainsi que ses vues « sages, je l'appellerais sans condition, et m'en « rapporterais à lui du soin de cicatriser les plaies « de son empire, et de lui rendre le bonheur que « lui-même ne peut espérer que par celui qu'il « procurera au royaume. Les transactions sont

[1] Lettre du 17 novembre 1813.

« souvent longues à conduire à leur perfection, « sujettes à mille incidens imprévus qui devien- « nent matière à chicane, et je crois très prudent « d'en référer à un roi éclairé et formé à l'école « du malheur. Le gouvernement provisoire, à « l'époque où Moreau en était d'avis, pouvait être « un mal nécessaire; mais à présent les temps ne « sont plus les mêmes, et je suis persuadé qu'il « eût renoncé à ce plan et aurait eu d'autres « vues. La légitimité ne peut être contestée, et « sa reconnaissance seule en prouve le droit et y « fait rentrer par la force de son principe celui « en qui elle réside..... Voilà Buonaparte à Paris « et les débris de son armée en France : nous « allons voir ce qui en résultera. Je crois qu'il « tire à sa fin; mais il y a de longues agonies, et « elles sont souvent accompagnées de convul- « sions..... »

En réponse à ma lettre du 27 novembre, pleine d'espérances, le duc s'exprimait ainsi[1] : « Je partage « absolument votre espoir et votre façon de pen- « ser : rien, en effet, n'est plus frappant que le « changement d'opinion des personnes dont vous « me parlez, de même que la diversité des nuan- « ces dans la manière de s'expliquer. Je crois aussi

[1] Lettre du 28 novembre.

« l'homme aux abois : le changement total de mi-
« nistère, la confiance entière donnée à M. de
« Caulaincourt, la mission qui est donnée à M. de
« Talleyrand, tout cela est un signe de détresse,
« un préliminaire d'agonie. Il me tarde bien dans
« ce moment de voir arriver Perlet; mais le pour-
« ra-t-il?..... »

On sent combien il importait d'avoir des informations exactes sur l'état intérieur de la France et sur la disposition des esprits. Je m'adressai à mon ami M. Gilles, négociant de Paris, dont j'ai déjà parlé, et qui était revenu depuis peu en Angleterre. Je le pressai de donner au Roi *un tableau de l'esprit public et de la situation de la France à cette époque.* Il s'en acquitta si bien, que M. le duc d'Havré, dans la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet [1], s'en exprima en ces termes :
« Sa Majesté a été très satisfaite du compte rendu
« par votre ami, de la situation de Paris et de la
« France; il s'est trouvé conforme à divers ta-
« bleaux qui lui avaient été présentés. Elle a été
« fâchée du silence de Perlet, qui lui paraît d'au-
« tant plus singulier qu'il *avait annoncé des cho-*
« *ses qu'il est extraordinaire qu'il ne justifie pas.*
« D'après les rapports de M. Gilles, il est aisé de

[1] Lettre du 2 février 1814.

« conclure que l'on a bien dans l'intérieur les « élémens d'un parti dans les gens bien pensans, « et dans les mécontens, mais rien d'organisé; « point de cadres prêts à remplir comme l'avait « promis Perlet, etc..... » Sa Majesté fit remercier M. Gilles par M. le duc d'Havré, qui m'écrivit de lui témoigner toute la satisfaction du Roi.

Cependant aucune des personnes envoyées de Londres en France, par le cabinet de Sa Majesté, dans le courant de 1813, n'avait rien pu faire de décisif dans les intérêts des Bourbons. Le Roi, qui jugeait mieux des événemens, avait fait partir pour Bordeaux M. de Perrin, muni de nouvelles instructions, et porteur d'un billet de sa main pour les chefs des royalistes bordelais; ce billet était conçu en ces termes: *Il tarde au meilleur des pères de se trouver au milieu de ses enfans.*

Les événemens se pressaient: la défaite de Napoléon à Leipsick avait fait reculer vers les anciennes limites de la France les débris des armées françaises qui avaient pris Vienne, Berlin, Moscou et Madrid. Dès-lors on prévit que le dominateur déchu serait condamné à défendre à son tour le centre de son empire et les approches de sa propre capitale. En effet, les monarques alliés, réunis à Francfort, prirent la résolution énergi-

que de faire passer le Rhin à trois cent mille hommes de leurs troupes, afin de les diriger dans une opération commune. Aussitôt qu'on en eut avis à Londres, il ne resta plus dans le cœur des vrais amis du Roi aucun doute sur la chute prochaine de l'usurpateur.

S'abouchant par ordre du Roi avec M. Rollac, le comte de Blacas lui dit que le temps était venu où les renseignemens positifs devenaient indispensables pour faire connaître au gouvernement anglais les véritables ressources du Roi dans Bordeaux; que ce gouvernement en avait besoin pour envoyer au duc de Wellington des instructions et même des ordres précis à cet égard. M. Rollac répondit qu'il était assuré que ses amis les royalistes de Bordeaux ne feraient aucun mouvement sans la présence d'un prince de la maison royale, et qu'ils ne cessaient d'en faire la demande. « Le Roi, répliqua M. de Blacas, s'en occupe sérieusement; et voilà pourquoi il est si important de faire connaître au « duc de Wellington toute l'étendue de nos « moyens dans cette partie de la France. Ce général saura alors comment il devra seconder « le mouvement royaliste, qui aura lieu dès qu'on « apprendra l'arrivée d'un prince sur le territoire « français. »

Les mesures adoptées par le Roi furent confidentiellement communiquées au gouvernement anglais, par le ministre du Roi, comte de la Châtre [1]. Le Roi eut alors la très heureuse idée de faire passer aux principaux fonctionnaires de Napoléon l'engagement par écrit de *légitimer tous les rangs et de consolider toutes les fortunes.* En conséquence, M. de Blacas remit à divers émissaires dirigés sur Paris la déclaration suivante :

« Le Roi ne voulant négliger aucune occasion « de faire connaître à ses sujets les sentimens « dont il est animé, me charge de donner, *en son* « *nom*, à N....., toutes les assurances qu'il peut « désirer. Sa Majesté sait tout ce que N..... peut « faire pour son pays, non seulement en contri- « buant à le délivrer du joug qui l'opprime, mais « en secondant un jour de ses lumières l'autorité « destinée à réparer tant de maux. Les promesses « du Roi ne sont au reste que la suite des enga- « gemens qu'il a pris à la face de l'Europe, et « qui ne lui laissent qu'à oublier les erreurs, ré- « compenser les services, étouffer les ressenti- « mens, *légitimer les rangs*, *consolider les for-* « *tunes*, à n'occasionner, en un mot, que la pai-

[1] Depuis, duc de La Châtre.

« sible transition des calamités et des alarmes « présentes au bonheur et à la sécurité à venir.

« Hartwell (comté de Buckingham), 1er dé- « cembre 1813.

« *Signé*, LE COMTE DE BLACAS D'AULPS. »

Dans ces circonstances, je faisais des courses fréquentes à Hartwell pour le service du Roi. J'y conduisis vers cette époque M. Lewis Goldsmith, auteur d'une *Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, dont je me garderai bien de faire l'apologie. On sait qu'après avoir voyagé dans différentes contrées, il servit quelque temps Buonaparte comme agent secret, et qu'en 1809, étant retourné en Angleterre, il y fut arrêté et détenu à *Tottilfield prison;* qu'enfin il ne fut mis en liberté qu'après avoir donné caution, et même des renseignemens très importans. Il écrivait alors avec la plus grande violence contre Buonaparte, dans son *Anti-Gallican*, gazette qui, il faut le dire, rectifiant et ramenant l'opinion de ses compatriotes, égarée par l'esprit révolutionnaire, les disposa en faveur de la cause des Bourbons. Lui-même étant venu m'assurer qu'il était dévoué aux princes de la maison royale, je n'hésitai pas de le conduire à Hartwell. Là, il donna des détails relativement à ce qu'il savait des tentatives d'empoi-

sonnement qui avaient eu lieu à Varsovie, sur le Roi et sur son auguste famille. Il avait aussi une mission qu'il disait tenir d'un ami du maréchal Soult, alors opposé au duc de Wellington, sur l'Adour et sous Bayonne.

Dans mes courses répétées à Hartwell, je m'aperçus aisément que M. de Blacas, qui aspirait à être le seul pivot des affaires secrètes du Roi, était jaloux de la confiance que Sa Majesté ne cessait de témoigner à M. le duc d'Havré. Sortant un jour de la chambre du Roi, il me demanda à plusieurs reprises ce que j'avais apporté à Sa Majesté; mais comme le Roi m'avait ordonné de ne communiquer avec lui que par le seul intermédiaire de M. le duc d'Havré, je répondis à M. de Blacas « que M. le duc d'Havré lui rendrait compte « sans doute de cette communication, » sachant bien que le duc n'avait aucun compte à lui rendre.

Cependant la nouvelle étant parvenue au cabinet britannique que, le 21 décembre, les alliés avaient passé le Rhin depuis Bâle jusqu'à Schaffouse, avec six divisions fortes de plus de cent mille hommes, les ministres se montrèrent encore plus disposés à seconder efficacement les vues de Louis XVIII. Le retour de M. de Perrin à Londres, son rapport sur l'organisation militaire et secrète à Bordeaux, la demande pressante

et constamment répétée d'un prince de la maison royale, les progrès du duc de Wellington, qui, déjà maître des Pyrénées, était campé à la vue de Bayonne, tout porta le Roi, qui ne perdait de vue aucune des scènes de ce grand drame, à ne pas différer de faire passer le duc d'Angoulême à l'armée alliée du Midi. La présence de ce prince devait prouver à toute la France l'harmonie qui existait entre le Roi et le gouvernement britannique, et ne plus laisser de doutes sur la possibilité du rétablissement des Bourbons.

Le 12 janvier 1814, le duc d'Angoulême fit voile pour les Pyrénées, et le comte d'Artois pour la Hollande, afin de se rendre de là en Suisse. Quant au duc de Berry, qui brûlait de devancer les princes sur le sol de la France, il s'était déjà rendu à l'île de Jersey, pour être plus à portée des royalistes de la Normandie. De projets en projets, d'espérance en espérance, plusieurs intrigans de Paris avaient amené les plus zélés partisans du Roi à regarder comme possible, et dans l'intérêt des Bourbons, le débarquement de Son Altesse Royale sur les côtes de cette province, où l'attendaient, disait-on, quarante mille hommes bien armés et équipés, mais qui ne voulaient éclater que lorsqu'ils auraient à leur tête un prince français pour marcher sur Paris.

Autorisé par le Roi, par M. le duc d'Havré et par le ministère anglais, je me rendis à Jersey et à Guernesey, pour y établir, d'accord avec le prince de Bouillon, comme le projet en avait été conçu, des communications avec les côtes de France, à l'effet d'y assurer des moyens de passage, et en même temps de faciliter la correspondance. J'avais encore un autre dessein qui m'était personnel, et qui se rattachait aussi aux grands intérêts du moment. M. Gilles avait été chargé par le duc d'Havré, et particulièrement autorisé à employer tous ses moyens pour me procurer à son arrivée en France, de M. Desmarets, un passe-port qui me permît de passer moi-même à Paris, accompagnant mon frère le capitaine, qui, malade, désirait par là éviter la traversée par la voie de Morlaix. Muni de ce passe-port, j'aurais eu la facilité, étant à Paris, de juger dans les vingt-quatre heures à quoi tenait le fameux comité royaliste dont Perlet, depuis plusieurs années, entretenait S. M. Louis XVIII.

Dans toutes ces opérations, j'étais sûr d'être parfaitement secondé par le prince de Bouillon, avec qui j'étais en correspondance intime. Par sa lettre du 14 décembre, il m'avait chargé de faire agréer l'assurance de ses sentimens à M. le duc d'Havré, « et, ajoutait-il, l'assurance de mon

« profond et loyal dévoûment à son auguste « maître, qui est pour moi toujours le centre des « véritables intérêts de l'Europe, et sans la *res-* « *tauration* de l'autorité duquel, et de son au- « guste maison, je ne vois pour le monde point « de salut. »

A la veille de mon départ pour le joindre, je reçus de lui une autre lettre écrite de Bagatelle-Jersey, sous la date du 17 janvier, dans laquelle il s'exprimait en ces termes : « Quelles excellentes « nouvelles nous parviennent de tous côtés ! Le « traité avec l'Autriche, conclu par lord Aber- « deen, et qui, j'espère, sera confirmé par lord « Castlereagh, doit nous rassurer sur les inquié- « tudes qu'on a eues un moment sur la vacillation « de cette puissance. Il est arrivé ici hier deux « prisonniers échappés de France, capitaines de « bâtimens marchands, gens intelligens, qui rap- « portent qu'on parle ouvertement, dans les pays « qu'ils ont traversés la semaine dernière (les « provinces voisines), de la chute prochaine de « l'usurpateur, et du rétablissement des Bour- « bons, qu'on ne se cache plus de nommer hau- « tement comme le seul espoir de la France, et « qui fait refrain aux palinodies qu'on chante « universellement.... »

Je fis voile d'abord pour Guernesey avec mon

ami M. Gilles, dans le but d'y organiser définitivement, et le plus promptement possible, la correspondance, que Perlet, manquant à ses promesses, ne faisait point lui-même au moment où nous y attachions le plus de prix. Là nous trouvâmes trois négocians français, ou se disant tels, et qui étaient porteurs de licences. L'un se nommait le capitaine Deshayes; un autre était cousin du fameux Barrère, et portait le même nom; le troisième, dont le nom m'est échappé, était un homme fort âgé et à cheveux blancs. M. Gilles se mit naturellement en rapport avec eux. A peu de jours de là, ayant dîné tous ensemble, nous sortîmes pour aller nous promener sur la plage : le temps était assez beau. Là, ces messieurs s'étant assis, je restai debout, et leur parlai de la guerre et des affaires publiques avec l'accent de ma franchise accoutumée. Je parlais à des Français auxquels j'aurais voulu inspirer les sentimens dont j'étais animé moi-même, lorsque mon ami Gilles, se levant et marchant derrière ses trois compatriotes, mit le doigt sur la bouche en signe de silence. Je changeai de conversation, et prenant ensuite congé de ces messieurs, je m'éloignai avec M. Gilles, qui, s'ouvrant à moi sur le résultat de ses observations, me parla très sérieusement du danger que courrait

Mgr le duc de Berry, s'il se hasardait de débarquer sur la côte de France. Il savait positivement, me dit-il, que le capitaine Deshayes se tenait constamment sur le tillac de son navire, de rechange avec son second, et sa lunette marine toujours braquée dans la direction de la ligne de Jersey, d'où le prince devait mettre à la voile. A ces mots, je fus saisi d'une crispation violente, qui me mit hors d'état de rien articuler. D'autres renseignemens que me communiqua M. Gilles, achevant de me convaincre, je vis clairement que tout ce qui avait été annoncé et promis n'était que perfidie et mensonge; je reconnus de plus que le prince n'était, aux yeux de la police de Paris, qu'une nouvelle victime que le ministre de la police attendait avec impatience pour l'offrir en holocauste à son maître.

Je me déterminai, dans la soirée même, à prendre le paquebot pour me rendre à Jersey, chez le prince de Bouillon, à qui je fis part immédiatement de l'objet essentiel qui m'amenait en toute hâte. Le brave prince me dit avec effusion : « Mon cher Fauche, je pense comme vous; « et d'après les renseignemens que j'ai moi-même « de la côte, si le duc de Berry débarque, il ne « fera pas dix pas sur le territoire français sans « être pris et fusillé : l'identité de sa personne

« une fois reconnue, suffira. Je vais en causer à « l'instant même avec le gouverneur militaire, « afin de pouvoir modérer l'impatience du prince « et de ses aides-de-camp, et de vous donner le « temps de vous rendre instantanément à Londres « auprès du secrétaire d'État, lord Castlereagh, « pour que je reçoive le plus tôt possible, par le « télégraphe, l'ordre que je sollicite d'empêcher « un pareil débarquement. »

Je ne perdis pas une minute, et le surlendemain j'arrivai à Londres. Je fus de suite chez le sous-secrétaire d'État, M. Cooke, qui me dit : « Nous partageons ici vos appréhensions, mon « cher M. Fauche, sur les dangers que peut « courir le duc de Berry; mais que voulez-vous? « Quand nous refusons aux princes français les « facilités de débarquer sur les côtes de France, « on dit que nous nous opposons à leur rétablis- « sement; et si nous cédons à leurs instances, et « qu'eux-mêmes ou leurs serviteurs fidèles vien- « nent à périr, on nous fait le reproche de les avoir « sacrifiés, comme on nous l'a fait pour l'expédi- « tion de Quiberon. Toutefois, entre le premier re- « proche et ce dernier, le choix n'est pas douteux. « Nous devons mettre avant tout notre responsa- « bilité à couvert. Je vais monter chez lord Castle- « reagh, et je ne doute pas qu'il ne voie comme

« vous et moi. » En effet, ce ministre ne tardant pas à descendre, me dit en passant : « Attendez-« moi, M. Fauche, je connais votre affaire; je « vais de suite chez le Prince-Régent, et je ne « doute pas que je n'apporte l'ordre d'empêcher « le débarquement du Duc. » Effectivement, le télégraphe transmit au prince de Bouillon l'ordre si impatiemment attendu.

De son côté M. le duc d'Havré, dans ses réponses des 17 février et 2 mars 1814, me dit que mes notes relatives aux craintes que j'avais conçues, et qu'il partageait, sur le départ de M. le duc de Berry, avaient été mises sous les yeux du Roi, et que Sa Majesté y avait vu une nouvelle preuve de mon zèle et de mon dévoûment aux intérêts de sa maison; qu'en effet, il serait imprudent de confier une tête aussi chère à un si faible noyau de royalistes.

Je puis le dire avec l'orgueil d'un cœur pénétré des mêmes sentimens. Sans cette opposition de ma part qui sauva la vie à Mgr le duc de Berry, nous n'aurions pas aujourd'hui l'espoir de la France dans la personne de S. A. R. le duc de Bordeaux. On savait alors à Paris jusqu'aux noms du capitaine et du vaisseau sur lequel le duc de Berry devait faire la traversée. Il était évident pour nous que le prince n'y était attendu que par

des pervers qui voulaient le sacrifier. Les personnes qui, en Angleterre, l'excitaient à cette tentative, étaient beaucoup trop égarées par ce zèle ardent et loyal qui ne soupçonne point les embûches.

Tous les avis que je recevais directement ou indirectement, et qui pouvaient intéresser la cause des Bourbons, je les transmettais en toute hâte à M. le duc d'Havré pour qu'ils fussent communiqués au Roi. J'en usai de même envers M. le comte de Blacas, qui était venu à Londres dans le courant de février. Voici la réponse qu'il m'avait fait l'honneur de m'adresser de *Dorset-street, Portman-square,* sous la date du 12 février 1814.

« Je remercie M. Fauche de la lettre qu'il a eu « l'obligeance de m'adresser, et je le prie de « vouloir bien continuer à me transmettre, soit « les avis qui lui seront donnés, soit les nouvelles « que son *ami* recevra de Paris. L'état de crise « dans lequel nous sommes, augmente l'intérêt « de tous les rapports qui nous viennent de l'in- « térieur : Dieu veuille que la France songe bien- « tôt au seul moyen qui lui reste de détourner « tous les fléaux auxquels elle est en proie.

« Je compte partir pour Hartwell, ou ce soir, « ou demain de très bonne heure, et je me char- « gerai avec plaisir des lettres de M. Fauche pour

« M. le duc d'Havré. Point encore de nouvelles « de MONSIEUR, ni de Mgr le duc d'Angoulême. »

L'ami que désignait M. de Blacas était M. Gilles, qui m'avait donné l'éveil par d'utiles avertissemens. Il ne me perdit pas de vue à sa rentrée en France, qui eut lieu vers la fin de février. Il alla de suite solliciter auprès de M. Desmarets, comme il l'avait promis à M. le duc d'Havré et à moi, le passe-port avec lequel j'espérais pouvoir m'arrêter vingt-quatre heures à Paris, dans les intérêts du Roi. Mais M. Desmarets refusa de délivrer le passe-port, en disant qu'il ne voulait pas être la cause de ma perte, puisque les ordres de l'empereur Napoléon portaient de me faire fusiller partout où je serais trouvé sur le territoire français; que d'ailleurs il savait bien que je ne viendrais pas de Londres à Paris, sans être chargé de missions secrètes, tant de la part des princes français que du gouvernement anglais. Alors M. Gilles, pour le dissuader à mon sujet, l'assura que je ne voulais plus me mêler d'affaires politiques; que je désirais seulement aller dans le sein de ma famille pour y rétablir mes affaires abandonnées depuis long-temps; et à l'appui de son assertion, il lui raconta la scène qui s'était passée à ma table, et à laquelle les propos si peu mesurés de M. de L..... avaient donné lieu,

scène dont lui-même avait été le témoin. Elle parut à M. Desmarets si remarquable, qu'il en prit note, et la fit porter sur les registres de la police secrète. On verra plus tard combien cette note, altérée par une main perfide, me fut préjudiciable après la rentrée du Roi.

Cependant les progrès des alliés, dans les provinces de l'Est, et ceux de Wellington dans le Midi, ranimaient de plus en plus nos espérances.

Nous eûmes enfin des nouvelles certaines de S. A. R. Monsieur, par mon neveu Édouard Vitel, qui, délivré de l'état de surveillance où la police de Buonaparte le retenait depuis si longtemps, s'était mis en route sur-le-champ pour l'Angleterre. Parti de Neuchâtel le 12 février 1814, au moment où les alliés complétaient leur irruption en France, il rencontra à Liechstal des députés suisses, qui venaient complimenter S. A. R. Monsieur. Ce prince arrivait de Francfort, et logeait depuis quelques semaines à Bâle, à l'hôtel *du Sauvage,* où Son Altesse Royale recevait journellement des députations des communes des départemens voisins et des principales autorités de la Suisse. Mon neveu s'étant chargé d'un rapport sur les dispositions des habitans du département du Doubs, le remit à M. le comte Melchior

de Polignac, qui, après l'avoir reconnu pour un des compagnons d'infortune de MM. ses frères Armand et Jules, dans la prison du Temple, lui fit l'honneur de le présenter, avec le jeune M. de Gingin, à Son Altesse Royale, qui daigna lui faire diverses questions sur les dispositions des habitans de la frontière; elle le chargea ensuite de ses dépêches pour S. M. Louis XVIII et pour le comte de La Châtre. Mon neveu traversa la Hollande, alors en pleine insurrection, et fut redevable à M. de Gronings de Roterdam, à qui il était recommandé par M. Charles Turretini de Genève, de la restitution de ses effets et des dépêches dont il était porteur, qui avaient été saisis par des paysans attroupés. Enfin il arriva dans les premiers jours de mars à Londres, où les nouvelles de S. A. R. Monsieur étaient attendues avec la plus vive impatience.

Mais le triomphe de la légitimité n'était rien moins que décidé dans le conseil des monarques du Nord. A l'exception de l'Angleterre, les autres puissances croyaient qu'il suffisait, pour la sécurité du continent européen et pour la liberté du monde, de renverser Buonaparte ou de circonscrire sa domination. Au milieu des combats et du carnage, on négociait à Châtillon-sur-Seine; on discutait, avec le détenteur du trône de France,

les intérêts de la ligue des rois, sans qu'il fût question des intérêts de Louis XVIII.

Dans ces entrefaites, ma correspondance avec M. le duc d'Havré acquérait un plus haut degré d'importance d'après les réponses que j'en recevais, et qui me faisaient connaître assez exactement dans quelle situation d'esprit se trouvait la royale colonie d'Hartwell. Les lettres de M. le duc d'Havré contenaient presque toujours l'expression de la pensée du Roi. On en jugera par les extraits suivans :

« J'ai lu, Monsieur, me mandait le duc, sous « la date du 18 février, j'ai lu avec attention et « intérêt vos raisonnemens sur les nouvelles : ils « sont très justes. Le soin de Buonaparte de faire « mousser les plus petits succès, est un signe de « détresse, et il ne peut plus, à l'aide de ses fa- « briques de papiers, tromper la France, puisque « c'est sur son sol même que se passent les mou- « vemens des troupes alliées, qui déjà se trouvant « au centre du royaume, il est impossible que les « nouvelles ne parviennent pas facilement dans « tous les points de la circonférence. La déli- « vrance des prisonniers anglais par une poignée « de Cosaques, me prouve que les troupes pour « la défense manquent, et que les recrutemens « se font difficilement, ou bien que la volonté de

« résistance n'existe plus au même degré dans les « armées françaises.

« Si votre conversation avec sir Charles Flint est « rassurante du côté de la restauration de la maison « de France, que je crois décidée et prononcée im- « périeusement par la voie publique et par l'opi- « nion universelle, d'un autre coté les conditions « de ce rappel, si elles étaient telles qu'on le craint, « seraient sévères, et ne seraient sûrement pas « consenties par la nation. Je ne conçois pas même « comment on pourrait offrir à Sa Majesté des « conditions qui mettraient son rétablissement à « un prix si cher : il est assez connu pour qu'on « n'osât pas lui rien proposer d'humiliant. »

M. le duc d'Havré voyait très juste : Louis XVIII aurait refusé de régner sur l'ancienne France, mutilée de ses principales provinces frontières. Je « serais fâché, ajoutait le duc, que l'on mît obsta- « cle à l'arrivée de Monsieur au quartier-général « des alliés, et il me tarde d'avoir des nouvelles « qui dissipent cette inquiétude, et nous mettent, « dans toutes les hypothèses, en mesure de savoir « le parti qu'il prendra.... Oui, sans doute, il eût « été à désirer que les alliés eussent scellé leur « passage du Rhin du sceau de la proclamation « du Roi ; cet acte eût simplifié tout : mais il faut « espérer que les difficultés, que produit ou en-

« traîne ce retard, seront peut-être un motif pour « la déterminer. J'ai cette confiance, et j'espère « qu'elle ne sera pas trompée. »

Mon gendre, M. Théodore de Gümoens, étant venu à Londres porter la nouvelle que les Suisses étaient très favorablement disposés pour la restauration des Bourbons, je témoignai à M. le duc d'Havré combien je serais flatté de voir mon gendre entrer dans la maison militaire du Roi. « Sa Majesté, m'écrivit-il [1], sera toujours fort « aise de ce qui pourra contribuer à votre bon- « heur, et m'autorise à vous en donner l'assu- « rance. Je crois que, lorsqu'on en sera à former « des corps pour la garde du Roi, S. A. R. Mon- « sieur, que ce détail vraisemblablement regar- « dera, ne mettra pas d'opposition à ce que le « vœu de M. de Gümoens se réalise : je me char- « gerai volontiers de le recommander à Son Al- « tesse Royale. Mais, avant de penser à cette for- « mation, le premier point est la restauration. »

La nouvelle de la proclamation du Roi, dans Paris, et de l'entrée des alliés dans cette capitale, s'étant répandue à Londres le 21 février, je reçus le lendemain de M. le duc d'Havré la lettre suivante [2] : « Nous avons eu hier au soir, Monsieur,

[1] Lettre du 18 février 1814.

[2] Datée d'Hartwell, le 22 février 1814.

« la même alerte que vous; le maître de poste « d'Hartwell, homme très obligeant et bien pen- « sant, ayant reçu par un *stage* la nouvelle qui « courait à Londres, s'est empressé de la porter à « Sa Majesté qui lui en a su gré, mais qui est la « seule personne de toute la colonie qui ait été « incrédule. Nous sentions bien que la nouvelle « demandait confirmation; mais on est porté en « général à croire ce qu'on désire : il était d'ail- « leurs possible que le *stage* partant au moment « même de la nouvelle, M. de La Châtre eût couru « aux bureaux pour en avoir la confirmation, ce « qui aurait retardé de quelques heures; mais à « minuit, ne voyant arriver personne, nous nous « sommes repliés et nous sommes ralliés à l'avis « du Roi. Ce matin, j'ai reçu votre lettre dont le « *post-scriptum* m'indique que, selon toute appa- « rence, la nouvelle aura eu sa source dans une « spéculation d'agiotage.... Je crois fort sage le « conseil d'être en garde contre tous les moyens de « la police de France, pour être au courant de tout « ce qui se passe auprès du Roi et des princes, sur « lesquels il y a commission expresse de tourner « toute la vigilance et toutes les recherches.... »

Ces réflexions étaient suggérées au noble duc par suite des informations que je lui avais données sur un certain M. Leblanc, que j'avais tout

lieu de croire un agent secret de Savary à Londres, où il était arrivé sous prétexte d'y tirer parti d'une collection de livres rares et précieux. Revenant sur le même sujet dans ses lettres du 4 et du 7 mars, M. le duc d'Havré me disait : « Vos réflexions « sur la manière dont procède ce M. Leblanc, « relativement à sa collection de livres, sont très « judicieuses, et justifient vos doutes sur le véri- « table but du voyage. Sa conduite demande à « être suivie, examinée, et j'imagine que la police « britannique ne s'endormira pas, et exercera à « son égard une surveillance étendue. Il faut, par « le temps qui court, être sur ses gardes, et sur- « veiller tout, d'autant plus que le Roi et les « princes sont pour Buonaparte des points de « mire qu'il ne saurait perdre de vue.... La mis- « sion de ses agens secrets porte particulièrement « sur la maison du Roi, sur les moyens d'en cir- « convenir quelques individus, et de savoir par « eux ou par des sous-ordres ce qui concerne Sa « Majesté, nos princes et ayans-cause. Je ne doute « pas que la surveillance de Rovigo ne porte sur « cet objet principal.... Il est certain que l'An- « gleterre doit être inondée d'intrigans et de traî- « tres : c'est le jeu de Buonaparte de les y mul- « tiplier; c'est aussi son usage, et ce sera un grand « service que la police britannique rendra au Roi,

« à elle-même et à la cause générale, de s'en dé-
« barrasser ; mais ce n'est pas chose aisée : il faut
« bien s'assurer de ce qu'ils sont ; on peut même
« s'en servir à des doubles fins, et tromper par là
« les trompeurs... Je crois bien aussi que le moyen
« le plus efficace pour parvenir au but désirable,
« serait de tâcher d'aborder, ainsi que vous le
« dites, des gens de l'intérieur marquans, ayant
« influence, moyens, crédit, et de s'en assurer ;
« les autres moyens ne sauraient conduire au but ;
« mais celui-là est difficile ; il faut nécessairement
« être aidé et soutenu : il est sûr que, sous ce rap-
« port, vous avez fait depuis long-temps vos
« preuves..... Du reste, la concordance des rela-
« tions venues de France au ministère anglais avec
« les vôtres, en prouve la bonté, et la source d'où
« il les tire doit lui en procurer de précieuses et
« de sûres..... »

Mais ce qui tourmentait singulièrement la royale colonie d'Hartwell, c'étaient les bruits de paix. « Les bruits de paix, m'écrivait le même « duc [1], sont désolans ; ils m'inquiètent ; mais « je n'y croirai qu'à moins de certitude. Les gou- « vernemens ne sauraient vouloir perdre le fruit « de tant d'efforts au moment de les recueillir,

[1] Mêmes lettres, du 4 et du 7 mars 1814.

« ni consentir à laisser relever celui qu'ils ont « presque terrassé, et qui semble n'attendre que « le coup de grâce; mais qui, s'il a le temps de se « relever, les dévorera tous : d'ailleurs acceptera-« t-il les conditions des puissances, et celles-ci « souscriront-elles aux siennes? N'est-ce pas pour « gagner du temps et se préparer à une bataille « qu'il les amuse..... Plus je pense à la paix, et « moins je la regarde comme possible. Ce n'est « même ni sous le rapport de la France, ni sous « celui du Roi que je l'envisage. Mais comment « serait-il possible de se mettre par-là dans le cas « de rendre les prisonniers, et par conséquent de « donner tout de suite à Buonaparte une armée « toute formée de deux à trois cent mille hommes « aguerris, à ajouter à celle qu'il a déjà? Com-« ment aussi se laisser outrager impunément par « un homme qui a l'audace, au moment où les « alliés sont chez lui, de prendre tous ses titres « en Italie, en Allemagne, de continuer à s'inti-« tuler le Protecteur de la Confédération du Rhin, « et d'insulter par là à tout ce qui a été fait par la « coalition? Non, je ne croirai à la paix que lors-« qu'elle sera signée, parce que je ne croirai « jamais qu'on signe de sang froid son arrêt de « mort, en faisant grâce et laissant échapper ce-« lui qui a fait vœu de vous détruire. Je dis plus :

« quand il obtiendrait ce triomphe, il ne serait « pas de durée; *et justice en sera faite plus tôt ou « plus tard par la Providence;* ainsi le découra- « gement n'entrera pas dans mon âme; mais ma « peine n'en sera pas moins vive. » Cette lettre respirait réellement les hautes pensées et les sentimens du Roi.

J'étais moi-même en proie à la plus vive anxiété. La marche de la politique et les événemens de la guerre, me paraissaient n'avoir aucune issue : depuis plus de trois mois ce n'était qu'une suite de succès et de revers sans aucun résultat décisif, quoique Buonaparte fût pressé entre deux armées de cent mille hommes chacune, et que Wellington tendît la main aux royalistes du Midi. Forcé de renoncer au projet de passer par Paris sur le continent, j'avais pris la respectueuse liberté d'écrire à S. M. le roi de Prusse, pour lui représenter combien ma présence pourrait être utile à son quartier-général. Sa Majesté daigna me faire une réponse favorable, m'autorisant à me rendre de suite près de sa personne. Mais je ne reçus cette lettre royale que le 16 mars, et malheureusement j'étais alors souffrant et malade. Je l'adressai immédiatement à M. le duc d'Havré pour être communiquée à S. M. Louis XVIII, dont je voulais prendre les ordres,

espérant être bientôt en état de me mettre en route. Voici la réponse que me fit M. le duc d'Havré, le 9 mars : « Je m'empresse de vous renvoyer la lettre « de Sa Majesté Prussienne, qui ne laisse rien à « désirer par sa bonté; j'en ai donné connaissance « au Roi qui l'a trouvée telle. Vous me demandez « mon avis; il est délicat d'en donner dans une « circonstance semblable, mais je puis dire ma « façon de penser : il me semble qu'une lettre de « ce genre vous autorise en effet à vous rendre « près de ce prince; ce n'est pas précisément un « appel, mais c'est un passe-port de bonne récep- « tion, et qui vous donne le juste espoir qu'il « pourrait vous employer. Il est certain que si, « après avoir sondé le terrain, vous êtes en me- « sure d'aborder des généraux, de vous en assu- « rer et de déterminer, non seulement leur sou- « mission au Roi, mais même les offres de leurs « services, et qu'ils soient en mesure de disposer « de quelque portion d'armées, ce serait chose « aussi désirable que précieuse. Le Roi le pense « de même; mais il me charge de vous répéter, « que si vous vous décidez à joindre Sa Majesté « Prussienne, et si vous vous déterminez à tenter « ce moyen, il y met la condition que vous vous « concertiez avec Monsieur, et ne fassiez rien « sans son attache et sans lui en donner connais-

« sance, parce que telle démarche utile en elle-
« même pourrait devenir dangereuse si elle pou-
« vait contrarier les vues de MONSIEUR, que Sa
« Majesté ne peut connaître d'avance, et à qui
« elle a donné en son absence la direction géné-
« rale des affaires qui le concernent. »

A compter de ce jour, les nouvelles favorables se succédèrent à Londres et à Hartwell. Le 22 mars, nous apprîmes que le 12, Bordeaux prenant l'initiative sur le reste de la France, avait proclamé Louis XVIII sous les yeux et sous les auspices du duc d'Angoulême. Cette journée mémorable amena la rupture du congrès de Châtillon, les événemens du 31 mars à Paris, et les prémices de la restauration. En me parlant, le 23 mars, de ce qui venait de se passer à Bordeaux, M. le duc d'Havré me disait : « La nou-
« velle est si importante et remplit tellement mon
« âme, qu'il m'est impossible de penser à autre
« chose.... » Le 25, le Roi reçut à Hartwell deux députés de Bordeaux qui venaient lui offrir les hommages des Bordelais, et leur vœu de le recevoir, ainsi que madame la duchesse d'Angoulême, dans leur ville, étant, disaient-ils, les interprètes de tous les habitans. On se disposait à les renvoyer à bord d'une frégate anglaise, avec plusieurs seigneurs attachés à la personne du Roi,

et entre autres M. le duc de Lorges. Le Roi devait les suivre. Mais l'entrée des alliés dans Paris le 31 mars, journée produite par celle du 12 à Bordeaux, et la déchéance de Buonaparte, firent changer de projet. La joie fut universelle dans Londres, soit à la cour, soit à la ville : il y eut une brillante illumination spontanée.

« Le moment actuel est véritablement bien tou-
« chant, m'écrivit d'Hartwell, le 13 avril, M. le
« duc d'Havré; rien de plus noble et de plus gé-
« néreux que l'élan de toute la nation britanni-
« que. Les expressions manquent; il est mainte-
« nant impossible que les deux nations n'en
« fassent pas une seule, et le système politique,
« d'accord avec le sentiment de la vive reconnais-
« sance, dont tout Français doit être pénétré, ne
« pourra y trouver qu'un mutuel avantage pour
« nous et nos voisins. Le détail que vous me don-
« nez de la journée d'hier, m'a fait une bien vive
« et en même temps bien douce sensation. Quelle
« gloire pour l'Angleterre, qui, comme Atlas, a
« soutenu le poids du monde et l'a sauvé par sa
« persévérance! S. A. R. le Prince-Régent y met
« une grâce parfaite et ne laisse rien à désirer;
« il illustre à jamais son administration, et on
« pourrait même dire son règne, attendu le peu
« d'amélioration dans l'état du Roi son père; il

« vivra éternellement dans les fastes de l'his-
« toire..... »

Les portes de son royaume étaient enfin ouvertes à Louis XVIII, qui, abandonnant sa retraite champêtre d'Hartwell, vint à Londres pour s'acheminer vers la France. Je partageais avec tous les habitans de cette immense cité les transports qu'excita sa présence; le Roi, daignant me remarquer parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu, me tendit les mains avec bonté : je les baisai avec vénération, tandis que, avec une expression touchante, ce prince me disait : « Je suis bien aise de vous voir, mon cher « Louis.... Nous nous reverrons. » Ce jour était le plus beau de ma vie; mon bonheur se multipliait en quelque sorte à la vue de cette foule de dames accourues sur le passage du Roi, et se pressant vers son auguste personne en baisant aussi sa main, et même les pans de son habit.

Dans ce même moment, madame la duchesse d'Angoulême, qui venait de déjeuner avec madame la duchesse de Sérent, monta l'escalier pour se rendre dans ses appartemens; je me trouvai avec M. le duc d'Havré sur son passage, et Son Altesse Royale m'ayant reconnu, daigna me dire : « Ah! c'est M. Fauche-Borel; c'est un des nôtres. — A la vie et à la mort, » répondis-je aussitôt.

« Je suis bien aise de vous voir ici, » ajouta Son Altesse Royale. M. le duc d'Havré me complimenta sur les paroles et l'attention bienveillante dont j'avais été l'objet de la part de la princesse.

Le 20 avril, le Roi fit son entrée publique à Londres avec tout le cérémonial dû à son haut rang, et aux acclamations redoublées de tout un peuple ami. Tous les balcons et les fenêtres étaient garnis de dames, et pavoisés. « Votre Majesté, lui « dit le Prince-Régent (aujourd'hui Georges IV), « me permettra de lui offrir mes félicitations sur « le grand événement qui a toujours été un de « mes vœux les plus ardens, et qui contribuera « non seulement au bonheur du peuple de Sa « Majesté, mais encore au repos et au bonheur « de toutes les nations. Mes sentimens sur ce « grand événement sont, j'en suis assuré, ceux « de tous les Anglais. L'allégresse et les transports « qui accueilleront Votre Majesté dans sa propre « capitale, ne seront pas l'expression d'une joie « plus vive que celle que l'on ressent en Angle- « terre pour le rétablissement de Louis XVIII sur « le trône de ses aieux. »

Le Roi, répondant à ce discours par l'expression de sa royale gratitude, détacha son propre cordon à l'étoile du Saint-Esprit, et en revêtit le Prince-Régent. « Je m'estime heureux, lui dit-il,

« que Votre Altesse Royale soit la première per-
« sonne à laquelle j'aie, *depuis ma restauration*,
« conféré cet ordre ancien. » Le 22 avril, le Prince-Régent, à son tour, conféra au Roi l'ordre de la Jarretière.

Louis XVIII, le même jour, se mit en route pour Douvres, accompagné de madame la duchesse d'Angoulême, de Mgr le prince de Condé, Mgr le duc de Bourbon, M. le duc d'Havré, le comte de Blacas, M. le duc de Sérent, M. le duc de Duras, M. le duc de Grammont, M. le duc de Lorges, M. le chevalier de Rivière [1], M. de Pradel, M. Hue, M. Couchery et le père Élisée. J'étais aussi à la suite du Roi.

[1] Qu'il ne faut pas confondre avec le marquis, depuis duc de Rivière.

CHAPITRE XXVIII.

A son arrivée à Douvres, le Roi y trouva plusieurs yachts préparés avec une somptuosité digne de la nation britannique et des princes de la maison de Bourbon. Sa Majesté, ayant témoigné le désir que le ministre, lord Sydmouth, qui avait un yacht particulier, fît la traversée sur son propre vaisseau, M. Becket, sous-secrétaire d'État, qui accompagnait le ministre, me proposa de prendre place dans le yacht de Sa Seigneurie. « Allez de ma part, me dit-il, en avertir l'amiral, « et prenez la place du ministre. » J'y montai au moment où le Roi s'embarquait sur le *Royal-Sovereign* avec sa suite, et quittait le rivage hospitalier de l'Angleterre en présence d'un concours de spectateurs tel que Douvres n'en avait pas vu de pareil depuis le jour que Charles II, venant de Hollande, y débarqua pour remonter sur son trône. J'éprouvai une jouissance bien pure qui enivra mon cœur, celle de voir le spectacle imposant de cet heureux vaisseau qui portait à la France son Roi légitime. Au moment où le *Royal-*

Sovereign mit à la voile, escorté par la frégate le *Jason*, que montait l'amiral de la flotte, M. le duc de Clarence, les cris de joie se mêlèrent aux acclamations de la multitude et aux détonations répétées de l'artillerie de terre et de mer.

Le ciel se montrant propice au court trajet du Roi, nous découvrîmes d'abord, à l'horizon, tandis que nous cinglions vers la côte opposée, huit vaisseaux de ligne et plusieurs autres bâtimens, toutes les voiles déployées, et cette escadre s'avançant avec rapidité, secondée par un vent favorable. Bientôt apparurent, avec le rivage de Calais, les remparts de la ville et tous les points élevés, couverts déjà d'une foule immense d'habitans, auxquels s'étaient joints ceux des villes et des campagnes voisines.

Le jour même, 24 avril, le Roi abordant à Calais, au même instant se firent entendre les acclamations de l'immense population qui couvrait le rivage. Les autorités, les officiers-généraux, l'état-major, s'étaient portés sur la grande jetée de pierre, lieu désigné pour le débarquement. Le Roi se fit bientôt reconnaître au milieu des princes et de ses serviteurs; seul il ôta son chapeau, et levant les yeux vers le ciel, il mit la main droite sur son cœur. La foule sembla partager ce sentiment religieux; et à l'instant même

le canon de tous les forts et le son des instrumens se firent entendre au milieu des acclamations publiques. Le premier soin du Roi fut d'aller rendre grâces à la Providence dans la principale église de Calais. Sa Majesté revenant d'acquitter ce pieux devoir, et se dirigeant vers l'hôtel qui lui avait été préparé, j'eus une nouvelle preuve de sa bonté et de ses sentimens pour moi. Le Roi, qui était accompagné de madame la duchesse d'Angoulême, de Mgr le prince de Condé et de Mgr le duc de Bourbon, descendait le dernier de son carrosse, et son épée s'engageant dans sa décoration de l'ordre de la Jarretière, plus Sa Majesté faisait d'efforts pour la dégager, plus elle s'embarrassait. N'écoutant que mon zèle, je me précipite aux pieds du Roi pour le délivrer de cette importunité. « Que faites-vous, Fauche? » me dit M. le comte de Blacas d'un ton ombrageux, et avec vivacité. « Soyez tranquille, daigne répon-« dre le Roi, qui s'aperçoit de mon embarras; « c'est Fauche qui me rend un nouveau service. »

Je ne pouvais arriver en France sous de plus heureux auspices : aussi fus-je accueilli avec intérêt, j'ose le dire, par tous ceux qui avaient connu mon dévoûment à la cause des Bourbons.

Par ordre du duc d'Havré, je précédai Louis XVIII à Paris de cinq jours. J'avais à porter

au roi de Prusse, mon souverain, alors dans cette capitale, les dépêches que le baron de Jacobi, son ministre à Londres, m'avait confiées pour ce monarque. J'étais d'ailleurs empressé de lui présenter l'hommage personnel de ma fidélité respectueuse. La veille de mon départ de Londres, le baron de Jacobi m'avait dit : « Vous « feriez bien de saisir cette occasion pour porter « au Roi quelque chose de ce pays qui pût lui « être agréable. » Rien ne pouvait me convenir et me flatter davantage. J'arrêtai mon choix sur un grand portefeuille en beau cuir de Russie. « En le remettant à Sa Majesté, ajouta l'ambas- « sadeur prussien, vous pourrez lui dire que c'est « pour y placer le traité de paix qui va interve- « nir. » J'y avais mis les dépêches de l'ambassadeur, ainsi qu'un exemplaire des *Sermons de David-Henri Durand*, mon compatriote, que j'avais fait imprimer à Londres, et dédiés à Sa Majesté le 1er de janvier de cette même année 1814. Ma dédicace était ainsi conçue :

A S. M. le roi de Prusse.

SIRE,

« Si la religion est le garant le plus assuré de « la vertu des rois et de la fidélité des peuples,

« un prince qui la connaît et qui la chérit, trouve « dans l'amour de ses sujets et dans la droiture « de son cœur, une force que ne peuvent ébran- « ler les coups de l'adversité. Telle est la grande « leçon que l'exemple de Votre Majesté vient de « donner au monde; tels sont les justes droits « qu'elle vient d'acquérir à l'admiration, dont « j'ose lui offrir le respectueux hommage, en « mettant à ses pieds l'ouvrage d'un prédicateur « célèbre qui, né l'un de ses sujets, a fait en- « tendre à ses frères la parole sainte, et la leur « a fait aimer.

« Mais pourrais-je, Sire, ne pas joindre ici à « ce tribut celui de ma vive et profonde recon- « naissance, lorsqu'il doit être offert aux vertus « du chrétien comme à la généreuse protec- « tion du Monarque? C'est à Votre Majesté que « je dois la liberté et la vie : détenu pendant « trois ans dans une prison où tant de victimes « illustres m'avaient précédé, où tant d'autres « ont péri sous la sentence ignorée qui les avait « pour jamais proscrites, j'ai vu briser mes fers « par l'intervention puissante de Votre Majesté; « c'est par elle que je puis aujourd'hui contem- « pler et bénir le jour où mes heureux compa- « triotes vont rentrer sous ses lois équitables et « paternelles.

« Les Discours que je présente à Votre Majesté « renferment la substance des *livres sacrés;* ils « annoncent cet Évangile où elle a puisé tant de « fois les douces et sublimes consolations que « demande sa douleur. Et quel autre conseil, « quelle autre espérance pouvait calmer les re- « grets les plus déchirans? Quelle autre résigna- « tion, quel autre courage Votre Majesté a-t-elle « pu si souvent chercher sur la tombe de cette « épouse adorée, que la Prusse a pleurée avec « son Roi ?

« Mais, Sire, le souverain d'un peuple géné- « reux et brave avait encore un autre appui à « réclamer du Dieu qui *juge les justices.* L'Europe « a vu un usurpateur ambitieux envahir et dé- « chirer le glorieux héritage de vos ancêtres : le « bras de l'Éternel s'est enfin levé sur l'auda- « cieux conquérant. Votre Majesté s'est armée « avec ses sujets, et la monarchie de Frédéric a « été sauvée.

« Puisse le Seigneur, sur lequel *vous vous êtes* « *appuyé dès votre jeunesse,* continuer à proté- « ger les efforts de Votre Majesté et ceux de ses « puissans alliés!

« Puisse-t-il accorder, par eux, au monde, la « seule paix qui en assure le repos, celle qui sera « dictée par l'honneur, l'humanité et la justice!

« Ce sont les vœux ardens de celui qui est, avec « le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et très « dévoué serviteur et sujet,

« LOUIS FAUCHE-BOREL. »

De suite, à mon arrivée à Paris, je me rendis à l'hôtel occupé par Sa Majesté, rue de Bourbon, et m'étant fait annoncer, le Roi vint dans son salon, accompagné de ses aides-de-camp, me donner audience : Sa Majesté me reçut avec infiniment de bonté. En lui remettant le portefeuille, qu'elle daigna agréer, je lui rapportai les paroles du baron de Jacobi, son ambassadeur, paroles qui étaient à la veille de recevoir leur effet. L'accueil que me fit le prince de Hardenberg, principal ministre du Roi, mit le comble à ma satisfaction personnelle. Dès ce moment, je ressentis pour cet homme d'État, qui avait tant contribué à sauver la Prusse, un attachement et une fidélité sans bornes; et je puis dire que sa mémoire vivra toujours dans mon cœur.

Un de mes premiers soins, à mon arrivée à

Paris, fut aussi de chercher Perlet. J'eus d'autant moins de peine à le rencontrer, qu'il se produisait au grand jour comme un des arcs-boutans sur qui reposait en France le grand édifice de la restauration. Il m'aborda avec les démonstrations les plus cordiales, et me pressa de prendre mon domicile chez lui. J'acceptai avec plaisir, convaincu que mon hôte me donnerait avec empressement tous les renseignemens que je désirais sur trois points que j'avais à cœur d'éclaircir : l'un, concernant l'assassinat de mon neveu Charles Vitel; l'autre, l'argent adressé par moi, de Londres, à lui Perlet; et le troisième, ce fameux comité royal, avec les membres duquel je désirais être mis en rapport, pour en rendre compte au Roi par l'organe de M. le duc d'Havré, qui avait dirigé long-temps ma correspondance avec Perlet à ce sujet.

Quant à ce comité, malgré mes instances pour qu'il me découvrît les ressorts de cette machine secrète, je ne pus venir à bout de lui faire soulever un coin du voile mystérieux qui la dérobait à ma vue. En vain lui représentai-je que ceux qui, sous le gouvernement de Buonaparte, avaient conspiré en faveur de leur souverain légitime, n'avaient plus rien à redouter de l'usurpateur; que leur cause triomphait; que c'était pour eux

le moment de se faire connaître, de recueillir le fruit de leurs travaux, de recevoir la récompense de leur fidélité; la discrétion de Perlet fut inexpugnable : « Ce n'est pas mon secret, me répon-« dait-il toujours; je ne puis les nommer. »

Peu satisfait sur ce chapitre, je crus qu'il me donnerait plus de lumières sur les deux autres.

Questionné par moi sur le dénonciateur, sur l'assassin de mon neveu, Perlet me répondit que ce dénonciateur, cet assassin, c'était Veyrat, l'inspecteur général de la police sous Napoléon.

Questionné sur ce qu'étaient devenus les six cents louis que j'avais adressés de Londres à lui Perlet, pour arracher mon neveu à la mort, Perlet me répondit que c'était ce scélérat de Veyrat qui les avait touchés et gardés.

Si je pouvais faire un reproche à Perlet de ne s'expliquer que par énigmes sur l'existence du comité royal, je n'avais ici que des actions de grâces à lui rendre pour la manière claire et précise dont il me signalait l'assassin et le voleur.

Croyant Perlet sur parole, je le conjurai de me donner une preuve d'attachement, en m'aidant à découvrir au plus tôt l'asile de ce Veyrat, qui se tenait caché, disait-on, et que j'étais déterminé à poursuivre jusqu'au centre de la terre, s'y fût-il réfugié. Perlet me le promit.

J'avais d'autant plus de propension à croire à ses inculpations dirigées contre Veyrat, que sentant venir l'orage de loin, de loin aussi Perlet prenait ses mesures pour le conjurer.

En effet, j'ai dit que j'avais précédé de cinq jours l'arrivée de Louis XVIII à Paris, et que j'étais allé loger chez Perlet. Bien qu'il pût m'entretenir à volonté, puisque le même toît nous couvrait, il lui prit une fantaisie épistolaire à laquelle je fus redevable d'une énorme lettre en date du 2 mai 1814, veille de l'entrée du Roi.

Dans cette lettre, où il me prodiguait le titre de son *loyal ami*, de son *digne ami*, de son *ami le plus dévoué*, Perlet, après avoir fait l'énumération de tous les services par lui rendus à la famille des Bourbons, après avoir protesté de sa haine implacable *contre le tyran*, s'exprimait en ces termes : « Cet excellent Roi (Louis XVIII) va « paraître demain dans sa capitale; c'est le plus « beau moment de ma vie. J'ai déjà eu le plaisir « de serrer dans mes bras mon loyal ami (c'était « moi), avec lequel j'ai, pendant neuf ans, co- « opéré à ce grand œuvre; et ces beaux momens « sont empoisonnés par les plus noires calomnies. « J'ai été jacobin, j'ai servi le tyran, j'ai coopéré « à la perte de votre neveu, et voilà le prix ré-

« servé à mon grand courage et à ma constante « fidélité pour mon Roi; et je ne succombe pas à « de pareilles horreurs! »

« Nous avons eu trop de confiance dans l'in- « fâme Veyrat, ajoutait Perlet. C'est ce monstre « que *j'ai gorgé d'or,* c'est cet être exécrable qui « *a perdu votre neveu.* Je vous dirai plus tard « tout ce que j'ai souffert des persécutions de cet « homme infâme : aujourd'hui, je suis anéanti, « le courage me manque. Je n'ai cessé, pendant « cinq ans, de le signaler à M. Pasquier comme « un homme dangereux, qu'il fallait renvoyer; « mais M. Pasquier le craignait, et n'a pas voulu « le renvoyer.... »

J'aurais dû voir dans cette disculpation anticipée la précaution maladroite d'un criminel qui courait au-devant de l'accusation; car enfin, le Roi n'était point encore entré dans Paris (il n'y arrivait que le lendemain); le mystère d'iniquités n'était point encore percé; les secrets de la police de Buonaparte n'étaient point encore mis au jour: dans cette profonde ignorance, qui donc pouvait accuser déjà Perlet d'avoir coopéré à la perte de mon neveu? Personne assurément. Il ne m'était pas plus venu dans l'idée d'en accuser Perlet que du vol de mon argent. Mais lors même que sa trop grande précaution, que sa précipitation à se jus-

tifier d'une accusation que personne ne lui faisait encore, auraient fait naître en moi quelques soupçons sur son compte, comment ces soupçons n'eussent-ils pas été dissipés à l'instant par cette invocation contenue dans cette même lettre?

« Seigneur Dieu qui lisez au fond des cœurs; « vous qui connaissez le mien, j'atteste devant « vous que j'ai toujours été fidèle à mon roi légi- « time, et que je suis bien éloigné d'être coupa- « ble des crimes qu'on ose m'imputer ! Punissez- « moi, grand Dieu, si je ne dis pas la vérité ! »

Comment ne pas donner de nouvelles preuves d'amitié et d'intérêt à un tel homme? Aussi je n'hésitai pas de présenter Perlet chez M. le duc d'Havré et chez M. le comte de Blacas, comme ayant fidèlement servi la cause royale et beaucoup souffert pour elle. Je sollicitai même les bontés du Roi en sa faveur. Hélas ! j'étais encore loin de me douter de toutes les horreurs dont ce montre s'était rendu coupable.

On ne s'étonnera pas qu'il ne fût nullement disposé à tenir sa promesse de m'aboucher avec l'inspecteur général de police Veyrat, qu'il chargeait d'un crime qui n'appartenait qu'à lui seul. Trop intéressé au contraire à ce que je ne le visse point, il fit si bien par les dénonciations secrètes et réitérées qu'il adressa au comte de

Blacas, que Veyrat perdit d'abord sa place d'inspecteur général, puis reçut l'ordre de s'éloigner de la capitale et partit pour Genève.

Cependant tous les cœurs étaient ouverts à l'espérance depuis que Louis XVIII avait fait, le 3 mai, son entrée solennelle dans Paris. La veille le Roi avait publié, datée du château du Saint-Ouen, sa déclaration concernant la constitution future de la France. Dédaignant les succès faciles du pouvoir illimité, bravant toutes les opinions extrêmes, Louis XVIII, par un noble tempérament, donnait lui-même à la nation française le degré de liberté dont il la croyait susceptible.

Tel était le grand objet de la déclaration du 2 mai où furent posées les bases de la Charte, et dont les principes remontent, ainsi que je l'ai fait remarquer, aux diverses publications émanées de Louis XVIII, pendant son exil. C'est alors que je me rappelai ces paroles du Roi en 1805 : « Mon cher Fauche, vous avez pour in-« struction d'employer tous les moyens en votre « pouvoir pour réunir et rattacher les républi-« cains et les Français de toutes les opinions à la « cause royale; et chaque exemplaire de ma dé-« claration de Calmar est un missionnaire.... »

Dans sa déclaration nouvelle, le Roi, en parlant du plan proposé le 6 avril par le Sénat, plan

prévu d'avance à Hartwell, comme on a pu le voir, le Roi, dis-je, annonçait qu'il en adoptait les bases; mais il ajoutait en même temps que plusieurs articles portaient le caractère de la précipitation et ne pouvaient sous leurs formes actuelles devenir lois de l'État. Rien de plus sensé qu'un pareil tempérament : il fallait à tout prix écarter l'influence directe d'un sénat avili qui s'était déclaré supérieur à la personne du Monarque, dont le retour inespéré promettait à la nation le terme des calamités publiques.

Le 13 mai, Louis XVIII nomma ses ministres, parmi lesquels le comte de Blacas figura comme ministre de la maison du Roi, et fut placé au Conseil. Plût à Dieu qu'il se fût renfermé dans l'exercice de ses attributions ! Mais presque aussitôt son excessive ambition se décela par le soin qu'il mit à concentrer dans le cabinet du Monarque, tous les ressorts du pouvoir dont il aspirait à être lui-même le principal régulateur.

J'en eus bientôt la preuve certaine par-devers moi, ainsi qu'on va le voir par l'anecdote que je vais rapporter. Aux premiers jours de mon arrivée à Paris, je fis la connaissance de M. Gallot, agent de change, qui, m'ayant invité à dîner chez lui, me prit à part et me parla en ces termes : « Le Roi, « monsieur Fauche, doit avoir besoin d'argent

« pour son usage personnel; j'ai deux millions en « napoléons d'or à son service, et je vous charge « de les proposer à Sa Majesté à intérêt usuel; ces « deux millions en produiront six autres aux « mêmes conditions. » Je fis part de cette offre à M. le duc d'Havré, croyant qu'il la porterait lui-même à la connaissance du Roi; mais comme tout passait déjà par les mains de M. de Blacas, ce fut à lui que M. le duc d'Havré m'adressa, et ce fut M. de Blacas qui me donna rendez-vous pour cette affaire. Bien que le jour et l'heure fussent peu à la convenance de M. Gallot, à cause de la Bourse, il ne s'en rendit pas moins avec moi très exactement à l'audience de ce ministre. En entrant dans son salon, nous le trouvâmes causant avec M. le duc de Lorges dans l'embrasure d'une fenêtre. La conversation s'animant, je craignis qu'elle ne se prolongeât; et comme les momens étaient précieux, je m'approchai de M. de Blacas et lui indiquant M. Gallot, j'eus l'occasion d'entendre distinctement que la discussion entre lui et le duc de Lorges portait sur des reproches que lui faisait le duc de ce qu'il ne lui avait pas rendu sa visite : « Non, monsieur le « comte, lui disait-il, vous n'êtes pas venu, je « n'ai pas même vu votre carte; vous voilà minis- « tre, et voilà que vous voulez déjà faire le..... »

A ces mots, m'étant approché de plus près pour faire diversion, M. de Blacas quitta le duc, et nous laissa nous-mêmes brusquement sans nous dire un mot de l'affaire pour laquelle nous avions rendez-vous. « J'en suis fâché, Messieurs, répon-« dit-il à mes instances; je ne puis pas vous en-« tendre, le Roi m'appelle, le Roi m'appelle.... » et il nous planta là. « Ma foi, monsieur Fauche, « me dit M. Gallot après le 20 mars, je vois à « présent, d'après tout ce qui se passe, que M. de « Blacas m'a rendu, sans le vouloir, un grand « service : mes deux millions auraient été bien « hasardés..... » Mais sa proposition ayant été spontanée de sa part, il n'en est pas moins vrai qu'à la restauration, les capitalistes étaient disposés à favoriser le gouvernement du Roi.

L'élan était alors presque universel, et rien n'eût été plus facile que d'opérer le système de fusion qui était dans le cœur de Louis XVIII. L'application de ce système, faite de bonne foi, n'eût point écarté ni laissé dans l'oubli les serviteurs les plus fidèles et les plus zélés des Bourbons. Je n'entendais que doléances de la part de ceux qui avaient souffert ainsi que moi pour la même cause. Parmi ces victimes de la fidélité, je citerai le chevalier de Mézières que je rencontrai par hasard, et avec qui j'avais été détenu au Temple. Ancien

officier au service d'Espagne, bien qu'il fût né Français, et depuis aide-de-camp du général Despomelles, agent du Roi à Paris, il m'avait été adressé à Neuchâtel par l'agence royale, en 1797. Je l'accueillis et l'accompagnai jusqu'à Berne, où je le présentai à M. Wickham, ambassadeur de Sa Majesté Britannique. De là, il partit pour se rendre auprès du Roi, qui était alors à Blankenbourg. Il repassa chez moi trois semaines après, et je l'accompagnai derechef pour veiller sur sa rentrée en France. Je le revis en septembre suivant, quelques jours avant le 18 fructidor (4 septembre 1797); et arrêté lui-même en 1803, il vint partager ma détention au Temple, où nous nous donnâmes réciproquement de nouveaux témoignages d'amitié et de confiance. J'ignorais complétement ce qu'il était devenu depuis ma sortie de cette prison d'État. Il m'apprit qu'il avait été transféré au donjon de Vincennes, en 1807, avec tous ses co-détenus, puis condamné à la déportation à Batavia, par décision administrative, et ensuite conduit avec ses compagnons de captivité, le 7 février 1814, à l'approche des alliés, au château de Saumur, où ils furent délivrés le 16 avril suivant, par ordre du gouvernement royal provisoire, au nombre de plus de cent de diverses nations, qui y avaient été encombrés

successivement depuis environ deux mois. Il est hors de doute que j'aurais partagé moi-même ces dix ans de captivité additionnels, si, en 1805, je n'avais pas été réclamé par mon souverain le roi de Prusse.

Je rencontrai aussi à la même époque M. Germain, royaliste très dévoué, qui avait été mis au Temple par suite d'une dénonciation clandestine, et qui maintenant occupe une place de confiance dans l'administration de l'Opéra.

Parmi les personnes qu'une conformité d'opinion me fit rechercher, je dois citer M. le baron de Marguerittes (de Nismes), dont le nom est devenu historique, à cause de la belle conduite de son père, député de la noblesse aux États-Généraux de 1789, et premier maire de Nismes, lors de la nouvelle organisation municipale donnée à la France. Ce vertueux magistrat avait tout fait pour assurer le bonheur de ses concitoyens : dans un moment de disette, il s'était mis à découvert de trois cent mille francs pour maintenir au même prix, le pain destiné à la nombreuse classe ouvrière de cette ville. Au péril de sa vie, il avait empêché l'effusion du sang lors des querelles religieuses et politiques qui éclatèrent à Nismes dans le mois de mai 1790. Défenseur courageux des droits sacrés de l'autel et du trône, il périt

à Paris, l'une des premières victimes de la révolution, sur la même place et sur le même échafaud d'où s'envola, pour aller rejoindre celle de son aïeul Saint-Louis, l'âme du Roi martyr.

Le baron de Marguerittes son fils aîné, celui dont je parle, était entré fort jeune au service, et plus tard il fut l'un des compagnons de Buonaparte en Égypte; il rentra en France avec lui, fut ensuite intendant des armées navales de l'Océan, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, lors de l'expédition si funeste de Saint-Domingue, et attaché comme chef de division au ministère de la marine et des colonies. Chargé de plusieurs missions importantes en Russie, en Prusse et en Hollande, il encourut plus tard la disgrâce de Napoléon, dont il fut persécuté. N'étant plus employé dans sa patrie, il conçut le projet de se rendre en Russie, pour y réaliser une vaste opération dont le but était de changer la direction du commerce de cet empire, et de donner un nouveau cours à ses productions territoriales. Malheureusement, il fut arrêté en Prusse par ordre du maréchal Davout, lorsqu'il traversait ce royaume pour se rendre à Saint-Pétersbourg : c'était en 1808. Il était porteur de lettres extrêmement pressantes de plusieurs souverains d'Allemagne. Recommandé de la manière

la plus particulière à l'empereur Alexandre, on viola le secret des lettres adressées à des têtes couronnées. Ce qui excita plus particulièrement les soupçons de Buonaparte et de son lieutenant, fut ce qui, dans ces lettres, concernait la belle et malheureuse reine de Prusse. Celui qui en était porteur fut accusé de connaître le secret des princes, et de se rendre à Saint-Pétersbourg pour déterminer le souverain de la Russie à entrer dans une nouvelle coalition contre Napoléon. Jeté dans un cachot à Berlin, transféré à Erfurt, puis à la citadelle de Wurtzbourg en Franconie, le baron de Marguerittes fut traité pendant quinze mois de la manière la plus barbare. Chargé de fers, privé de linge pendant cent trois jours, ne pouvant se faire raser, tenu au secret le plus absolu, menacé d'être fusillé à chaque instant, on employa tous les moyens pour découvrir le secret qu'on l'accusait de connaître; on passa des menaces de lui faire perdre la vie aux offres d'argent, de places, de faveur. Il sut résister à tout, et ne dut qu'à son courage, à son énergie et à sa forte complexion, d'avoir pu supporter les privations de toute espèce et les traitemens les plus rigoureux. Sa famille ignora long-temps ce qu'il était devenu. Enfin il dut sa liberté *conditionnelle* aux sollicitations pressantes et aux nombreuses

démarches du général comte Charles de Lameth, ancien collègue de son père à l'Assemblée Constituante, et gouverneur du duché de Wurtzbourg. Ce délégué de l'autorité militaire, aussi humain que juste, parvint à rendre à leurs familles beaucoup de prisonniers d'État qui avaient été enterrés dans cette citadelle, après avoir été évacués des différentes parties de l'Allemagne où on les avait arrêtés. Français, Prussiens, Belges, Saxons, Autrichiens, il y en avait de tous les pays. Reconduit en France par la gendarmerie, le baron de Marguerittes fut exilé à Nismes, sans pouvoir passer par Paris, où résidait sa famille; ensuite à Sens, et ne put se réunir à sa femme et à ses enfans que plusieurs années après. Lorsque les armées de l'Europe se présentèrent sous les murs de Paris, il se réunit aux royalistes qui voulaient le rétablissement du trône de Henri IV.

On peut dire que Paris, depuis la restauration, devenait pour ainsi dire le quartier-général des victimes de toutes les opinions, de tous les partis, et principalement des hommes qui, comme moi, avaient tout sacrifié à la cause royale. Pourquoi ne pas nommer dès-lors une commission qui se serait occupée des réclamations les plus fondées et les plus urgentes?

Quant à moi, il me fut bientôt démontré que

j'étais personnellement l'objet des préventions inspirées à M. de Blacas contre ma personne, par le ressentiment de M. de La Maisonfort, qui exerçait sur son esprit une grande influence. A la vérité, j'étais bien loin de m'imaginer alors que les effets en seraient si fâcheux pour mon avenir. Le premier qui me donna l'éveil fut M. le marquis de Terrier Montciel, serviteur éprouvé des Bourbons, ancien ministre de Louis XVI, accouru des premiers à Paris au-devant du Roi, après avoir rendu, en Franche-Comté, à S. A. R. Monsieur des services essentiels suggérés par son zèle et ses talens. Le Roi l'ayant accueilli et consulté dans le cabinet, il s'y trouva en contact avec M. de La Maisonfort, que M. de Blacas y avait placé à la section de la police secrète. M. de Montciel m'avertit que j'étais desservi auprès du Roi par M. de La Maisonfort. Mais, connaissant la pureté de mes principes et de ma conduite, il me dit : « Prenez « courage, persévérez, et le moment de la justice « viendra pour vous. Mettez votre confiance dans « la Providence, elle ne vous abandonnera pas. » Depuis ce moment, cet intègre et zélé serviteur du Roi n'a pas cessé de me donner des preuves d'un intérêt soutenu.

Me voyant ainsi en butte aux traits de la malveillance, j'eus recours à monseigneur le prince

de Condé, qui daigna aussi m'accueillir avec sa bonté ordinaire, et m'accorder tous les témoignages nécessaires pour confondre la méchanceté de mes ennemis. Ce cher et respectable prince me donna la déclaration suivante, déclaration précieuse que moi et mes enfans conserverons à jamais, comme l'un de nos titres d'honneur.

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de « Condé, prince du sang, pair et grand-maître de « France, gouverneur et lieutenant-général pour « le Roi en ses provinces de Bourgogne et de « Bresse, colonel de l'infanterie française;

« Déclarons que M. Louis Fauche-Borel, de « Neuchâtel en Suisse, où il faisait valoir une « imprimerie considérable, n'a point hésité à « quitter sa patrie, sa famille et son état, pour « servir le Roi dans des missions difficiles, et que, « dans la négociation avec le général Pichegru, « où nous l'avons particulièrement employé, sa « vie s'est trouvée souvent dans le danger le plus « imminent; que, pénétré des sacrifices qu'il fai- « sait, et du dévoûment sans bornes auquel il se « livrait pour le service de Sa Majesté, j'ai cru « devoir lui promettre au nom du Roi, pour ré- « compense de ses efforts et de son zèle, la direc- « tion de l'Imprimerie Royale, et la décoration

« de Saint-Michel, lorsque la France, éclairée « sur ses véritables intérêts, serait rentrée sous « l'obéissance de son légitime souverain. C'est « avec plaisir que nous lui donnons aujourd'hui « le témoignage de la satisfaction que nous avons « éprouvée de ses services; et nous le recomman- « dons en conséquence, de nouveau, aux bontés « du Roi, qui a eu occasion de connaître aussi le « zèle et le dévoûment courageux de M. Fauche- « Borel pour la cause à laquelle il s'était dé- « voué.

« Donné au Palais-Bourbon, à Paris, le 3 juin « 1814.

« *Signé*, LOUIS-JOSEPH DE BOURBON. »

Me présenter au Roi avec cette déclaration à la main, tel était mon projet; mais il arriva que le prince de Hardenberg, jugeant que je pourrais être utile à Sa Majesté Prussienne dans son voyage à Londres, m'engagea fortement à y suivre mon souverain, ainsi que l'empereur de Russie. Comment ne pas se rendre à une pareille excitation? Je fis sans hésiter mes préparatifs de départ.

Comme je l'ai déjà dit, l'espérance était dans tous les cœurs, et l'on croyait à un avenir tranquille et prospère. Par le traité de paix signé

trois jours auparavant[1], les limites de la France se trouvaient rétablies ainsi qu'elles existaient au 1er janvier 1792, avec l'addition de quelques annexes. En recouvrant ainsi l'intégrité de son ancien territoire, qui fut évacué aussitôt par les troupes alliées, la France resta entièrement maîtresse de diriger ses propres affaires. Cette preuve de modération et d'équité de la part des souverains arbitres de l'Europe, honora leur caractère et leur politique. Le royaume de France était rétabli.

Le 1er juin, surlendemain du traité, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse quittèrent la capitale de la France, et allèrent s'embarquer à Calais pour Douvres. Resté à Paris, j'y fus témoin, le 4, de la séance royale et de l'émission de la Charte constitutionnelle. Cet imposant spectacle fit sur moi une impression d'autant plus profonde, que j'y voyais l'accomplissement de tous les plans et de tous les projets dont j'avais été long-temps le dépositaire.

Pressé de répondre à l'appel du prince de Hardenberg, je fus aussi m'embarquer à Calais, pour rejoindre à Londres les deux souverains insépa-

[1] Traité de paix de Paris, entre la France et les puissances alliées, signé le 30 mai 1814.

rables. Ce fut dans cette traversée que je fis la connaissance particulière du respectable cardinal Gonzalvi, envoyé auprès des souverains par le Saint-Père le pape. Ce digne et vénérable ministre du Saint-Siége se trouvant incommodé du mal de mer, je lui rendis tous les services qui pouvaient dépendre de moi pour adoucir ses souffrances. A notre arrivée à Londres, tous les hôtels étaient remplis, à cause de l'affluence des étrangers, et il n'y avait déjà plus assez de place pour Son Éminence : mais je fus assez heureux pour lui faire accepter, comme pied-à-terre, la maison *Fritz-street Soho*, n° 9, que j'habitais alors. Nous pûmes l'y installer, ainsi que les sept personnes de sa suite, y compris l'Évangéliste, son secrétaire. Le cardinal-ministre resta trois semaines chez moi, jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un logement plus commode. Mon neveu Édouard Vitel se rendit très utile à Son Éminence. Là, j'eus tout le temps d'apprécier son noble caractère. Plus tard, je le rencontrai à Vienne, où il prit un intérêt tout particulier aux nouvelles tribulations que j'éprouvais, et dont certes je n'omettrai pas le récit. J'avais toujours mon couvert à la table de Son Éminence, qui daigna me dire alors, et à plusieurs reprises : « Quoi que ce soit que vous et « votre neveu ayez à demander au Saint-Père,

« monsieur Fauche, adressez-vous à moi, et vous « l'obtiendrez. » J'ai de lui des lettres qui me sont très précieuses.

Je restai à Londres pendant tout le séjour des deux monarques. Ils avaient été reçus par le Prince-Régent avec tous les honneurs dus à des souverains regardés généralement comme les libérateurs de l'Europe. On ne peut exprimer l'enthousiasme que le peuple anglais fit éclater à cette occasion; il en était enivré. Des fêtes magnifiques se succédèrent. Les dames s'extasiaient à la vue de l'empereur Alexandre, qui logeait *Pulteney hotel Piccadilly :* mais la partie grave de la nation admirait par-dessus tout la candeur et la modestie du roi de Prusse, que Georges IV affectionnait particulièrement.

Le prince de Hardenberg, voulant me donner dans cette circonstance un témoignage de sa bonté accoutumée, me proposa d'aller à Neuchâtel précéder le Roi, et y faire les logemens pour Sa Majesté, qui devait s'y rendre incessamment : mais cette commission fut enviée par d'autres, dont les importunités auraient embarrassé le prince, si je ne l'avais pas prié de ne plus songer à moi dans cette circonstance, bien que je fusse décidé à me rendre en même temps que le Roi dans mon pays natal.

Ayant déjà vu, avant mon départ de Paris, les nuages qui m'obscurcissaient les avenues des Tuileries, et m'étant même aperçu qu'on cherchait à me nuire, en soutenant que j'avais desservi le gouvernement anglais, je saisis l'occasion de mon séjour à Londres pour me procurer la déclaration suivante, qui me fut donnée avec tant de bonté par le noble lord Grenville.

Déclaration de lord Grenville, ministre des affaires étrangères, en date de Camelfort-House, le 30 juin 1814.

« Ce n'est qu'à mon retour du Parlement qu'on « vient de me remettre, Monsieur, la lettre et « les papiers dont vous m'avez parlé ce matin, et « que je m'empresse de vous envoyer, pour que « vous puissiez les recevoir avant votre départ.

« Tout ce que j'ai eu occasion de connaître de « votre conduite et de votre caractère dans les « temps difficiles et épineux que nous avons par- « courus, m'a toujours paru porter l'empreinte « de la plus grande probité, et d'un parfait et « loyal dévoûment pour la belle cause que vous « avez servie avec une persévérance si distinguée, « et pour laquelle vous avez tant souffert.

« Il me serait très agréable de croire que ce

« témoignage d'une très sincère estime pourrait « vous être de quelque utilité.

« J'ai l'honneur d'être, dans ces sentimens,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant « serviteur,

« *Signé*, GRENVILLE. »

Les mêmes sentimens, fortifiés par une affection réciproque, portèrent sir Charles Flint, principal secrétaire aux affaires d'Irlande, à me donner aussi la déclaration ci-après, en date de Londres, le 25 juin 1814.

« Je, soussigné, certifie que dans les relations « officielles, ainsi que particulières, que j'ai été « dans le cas d'avoir avec M. Fauche-Borel, de« puis 1795 jusqu'à ce jour, j'ai constamment eu « occasion de remarquer dans sa conduite un zèle « et un dévoûment pour la bonne cause qui n'ont « jamais varié; que dans les différentes missions « importantes et difficiles qui lui ont été confiées « par les différens ministres de Sa Majesté Britan« nique, et notamment dans celles avec les géné« raux Pichegru et Moreau, il s'en est acquitté de « manière à mériter leur estime particulière et « leur confiance, et qu'il a fait des sacrifices pé« cuniaires qui le rendent digne de la protection

« des personnages qui pourront être dans le cas « de prendre connaissance de ses services signa- « lés, n'ayant point hésité à quitter sa famille et « ses affaires, qu'il a été forcé, par circonstance, « d'abandonner depuis longues années, pour se « livrer entièrement à la cause sacrée des rois, « dont il a été un des appuis les plus utiles et les « plus constans.

« *Signé*, CH.-WILLIAMS FLINT. »

Je partis de Londres pour revenir à Paris, avec le dessein de me diriger de là, le plus promptement possible, sur Neuchâtel. Mais je n'aurais pas voulu m'éloigner de Paris, cette fois, sans avoir obtenu de Louis XVIII une audience particulière. Ayant pour ainsi dire épuisé mon patrimoine et toutes mes ressources pour le soutien de la cause qui venait enfin de triompher, mes besoins et ceux de ma famille me mettaient dans la pressante nécessité de réclamer d'abord le remboursement du montant de l'obligation de cent soixante-quatorze mille francs de capital, souscrite par les princes français en 1792. Je veux parler ici du titre et de l'acquisition dont j'ai tracé l'historique dans le second volume de ces Mémoires [1]. J'y renvoie le lecteur. Je me bornerai à

[1] Chapitre XVII, page 363.

répéter que tout me faisait une loi impérieuse d'en demander le remboursement le plus promptement possible.

Le prince de Hardenberg était si bon pour moi, que sachant combien j'étais obéré, il fut d'abord porté à prendre mon titre pour le compte du gouvernement prussien, et à m'en donner la valeur intégrale; mais, réfléchissant sur ma situation, il sentit qu'il serait mieux pour moi de laisser cette affaire au cœur du roi de France, d'autant plus que la manière dont j'avais acquis ce titre était connue du Roi, dans les mains duquel je l'avais remis par l'intermédiaire de M. d'Avaray, pour n'être acquitté qu'à la restauration.

En le déposant ainsi dans les mains de Louis XVIII, où il était resté pendant huit ans, j'avais eu en vue d'éviter qu'il ne tombât dans des mains avides, et qui auraient pu en faire un usage fâcheux pour les princes, comme il était arrivé à l'égard de S. A. R. le comte d'Artois, dans une occasion semblable, que j'ai également rapportée dans le second volume[1] de ces Mémoires.

Je sollicitai donc, à mon retour à Paris, une audience particulière du Roi. Il n'y avait que peu

[1] Chapitre XVII, page 367.

de jours que j'en avais adressé la demande à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, alors de service, lorsqu'en me rendant chez le prince de Hardenberg pour y prendre mes instructions, je vis passer dans la rue de Rivoli, tout près de l'hôtel où logeait le prince, S. M. Louis XVIII, en calèche, et suivi de son cortége. Je fis arrêter mon cabriolet, et le Roi, m'ayant aperçu, me fit un signe bienveillant, ce qui me pénétra d'autant plus, que j'attendais l'audience dont je sollicitais la faveur depuis mon retour de Londres; mais il en fut autrement. Le prince de Hardenberg m'ayant chargé, le jour même, de ses dépêches pour S. M. le roi de Prusse, qui venait de partir pour Neuchâtel, je pris immédiatement la poste, et je me mis en route. Il y avait quatorze ans que je n'avais vu ma ville natale ni ma famille. Les événemens avec lesquels je m'étais trouvé presque toujours lié avaient prolongé mon absence indéfiniment. Mais rien ne s'opposait plus alors à ce que je reparusse dans ma patrie, qui venait de rentrer sous la domination prussienne.

J'avais eu récemment l'occasion de faire à Paris la connaissance de M. Lesperut, qui, sous l'empire, avait été gouverneur de Neuchâtel pour le prince Berthier. Il me dit qu'en novembre et dé-

cembre 1813, Napoléon me supposant alors à Neuchâtel, avait fait donner les ordres les plus sévères pour qu'on m'y fît arrêter. M. Lesperut ajouta même que le bien qu'on lui avait dit alors de moi, dans mon pays, lui avait inspiré le désir de me voir et de me connaître. Quant à lui, personnellement, je puis dire aussi que sa conduite à Neuchâtel lui a mérité l'estime de tous mes compatriotes.

On se fera aisément une idée de l'empressement que j'apportais à me trouver dans ma ville natale en même temps que mon souverain le roi de Prusse. Il y fit son entrée, vers les deux ou trois heures après midi, le 7 juillet, et j'y arrivai à sept heures dans ma chaise de poste, ayant avec moi pour compagnon de voyage le major de Meuron. Je trouvai la ville illuminée et nageant dans la joie. Je remis de suite mes dépêches pour le Roi à M. de Humboldt. Sa Majesté, pendant le court séjour qu'elle fit à Neuchâtel, put bien se convaincre par elle-même de la sincérité de l'amour de ses peuples.

Au milieu de cette publique joie que je partageais si sincèrement, j'éprouvai une très grande contrariété. Je reçus, mais trop tard, à Neuchâtel, la lettre de M. le duc d'Aumont, qui m'annonçait l'audience particulière que S. M. Louis XVIII

daignait m'accorder pour le 11 de juillet. Il n'était déjà plus temps; il m'eût été de toute impossibilité de me trouver à Paris ce jour-là. Dans ce même moment, j'accompagnai à Zurich S. M. le roi de Prusse, à qui je fis part du contre-temps qui me faisait manquer l'audience au château des Tuileries. « Je suis fort aise, Fauche, que vous « l'ayez obtenue, me dit le Roi avec bonté; elle « vous sera ménagée une autre fois. » Mais j'en étais à la cour de France, dans des termes où une occasion manquée pouvait ne plus se reproduire. Je suis même persuadé que ce contre-temps influa d'une manière fâcheuse sur mon avenir, car il n'est pas douteux que si j'avais pu aborder Louis XVIII à cette époque, j'aurais dissipé les premières préventions que la calomnie s'efforçait de répandre contre moi, et que j'aurais reçu de ce monarque des témoignages ostensibles de sa satisfaction pour mes services. En un mot, j'aurais déjoué les calculs malveillans de mes ennemis : ce contre-temps, je le répète, me fut très préjudiciable.

En revenant par Berne et le pays de Vaud, j'eus connaissance qu'à l'extrémité de cette contrée commençait à s'ourdir le complot qui, se développant huit mois après, se dénoua du 1er au 20 mars 1815. Là, j'appris que Joseph Buonaparte

avait réuni à son château de Prangins quatre-vingts officiers à demi-solde qu'il employait en apparence, en qualité de menuisiers, charpentiers, peintres, architectes, aux établissemens et aux nouvelles constructions de son château, et que les plus dévoués, les plus actifs d'entre eux étaient chargés de suivre au-dehors la correspondance secrète établie, non seulement avec l'île d'Elbe, Naples et Paris, mais encore dans tous les départemens de la France et jusqu'aux Tuileries mêmes, sous la direction principale, dans l'intérieur, du général E..... Ces émissaires, ainsi organisés, n'étaient porteurs que de paroles, et jamais d'aucun écrit qui aurait pu les compromettre. Ils n'avaient pour signes de reconnaissance que des cartes triangulaires coupées en deux, et dont la moitié devait correspondre à celle qui restait dans les mains du principal agent dans Paris, à qui ils étaient adressés.

Le gouvernement de Berne, qui en était instruit, me chargea d'une adresse pour le roi de France, dans laquelle, après avoir manifesté les sentimens des vrais Suisses sur le retour d'un monarque avec lequel ils désiraient renouveler leurs anciens rapports, il faisait connaître la nécessité de surveiller les trames qui s'ourdissaient visiblement sur la frontière du pays de

Vaud. Les magistrats de Berne désignaient en même temps les personnages dont le séjour en Suisse causait de l'inquiétude, éveillait les soupçons, et justifiait les craintes. Une autre adresse du canton même de Lausanne donnait avis de la correspondance de Joseph Buonaparte avec l'île d'Elbe, de ses intelligences actives avec l'intérieur de la France, et des sommes considérables qu'il en recevait.

Ces différentes adresses furent envoyées à Paris vers la mi-août, pour être mises sous les yeux du Roi, et il en fut transmis une copie à S. A. R. Monsieur, qui était alors à Lyon. Son Altesse Royale s'entretint de ce qu'elles renfermaient avec les députés du canton de Vaud, qui lui furent envoyés pendant son séjour à Lyon.

De tels renseignemens étaient sans aucun doute de nature à fixer l'attention de Louis XVIII. Mais je n'ignorais pas que des hommes, intéressés à tromper le Roi, s'étudiaient à transformer ces avis importans en alarmes vaines et puériles. Je résolus en conséquence de me rendre en toute hâte à Paris, pour y signaler moi-même le danger, soit aux ministres du Roi, soit au Roi lui-même.

J'allais partir, lorsque je reçus la lettre suivante :

Berne, le 21 août 1814.

« Monsieur,

« Le Conseil secret [1], très sensible à l'intérêt « que vous voulez bien prendre au sort de la ré- « publique de Berne, me charge, Monsieur, de « vous transmettre le Mémoire ci-joint, avec « prière de le présenter à S. A. R. le Prince-Ré- « gent d'Angleterre, et de vouloir bien l'appuyer « de vos bons offices.

« Je saisis avec empressement cette occasion « pour vous offrir, Monsieur, l'assurance de ma « considération distinguée.

« Le secrétaire du Conseil secret de la répu- « blique de Berne,

« *Signé*, BENOIT. »

Ce Mémoire, dont je me chargeais très-volontiers, était conçu en ces termes :

Berne, le 16 août 1814.

« S. A. R. le Prince-Régent du royaume uni de « la Grande-Bretagne, est supplié de vouloir bien

[1] Le Conseil secret était composé des mêmes hommes qui, depuis, ont fait partie du Conseil fédéral de Berne, entre autres, MM. les landamans de Watteville, de Mulinen, Fischer, et autres; de MM. de Furstenberg, de Chevilly, de Freudenrich.

« accorder quelques momens d'attention aux in-
« térêts de la Suisse et de Berne en particulier.

« Malgré les relations longues et constamment
« soutenues, et la bienveillance toute particulière
« que l'Angleterre a daigné témoigner en toute
« occasion à la république de Berne, l'on crain-
« drait d'importuner Son Altesse en lui parlant
« des intérêts de Berne seulement, s'ils ne sem-
« blaient pas liés aux intérêts et à la tranquillité
« de l'Europe.

« La constante persévérance, le courage hé-
« roïque de ses armées et de celles de ses alliés,
« vient enfin d'abattre cette révolution qui pen-
« dant vingt-cinq années a désolé le monde; mais
« quoique abattue, elle n'est pas écrasée; le feu
« couve encore partout sous la cendre; les prin-
« cipes, les hommes de la révolution sont encore
« répandus partout.

« En organisant la Suisse d'après le plan des
« ministres des hautes puissances rassemblées à
« Zurich, on laisse :

« 1°. Exister en Suisse tout ce que la révolu-
« tion a fait.

« 2°. On établit les révolutionnaires souverains
« dans plusieurs cantons.

« 3°. Les deux belles provinces qu'on arrache
« à Berne, à droite et à gauche, et, on ose le dire,

« contre toute justice, puisque Berne les possé-
« dait d'après les traités les plus formels depuis
« trois et quatre siècles, et qu'elle les a adminis-
« trées avec une telle douceur, une telle vigilance,
« une telle justice, que leur bien-être et leur
« prospérité étaient parvenus à leur comble; ces
« deux provinces sont devenues deux petits États
« indépendans, où, dans l'un, les gouvernans
« qui sont encore exactement les mêmes hommes
« qui ont appelé les soldats du Directoire dans
« notre patrie jadis si heureuse, sont en rapports
« de principes et d'amitié avec tout ce qui reste
« de révolutionnaires français; et dans l'autre, en
« rapport avec les révolutionnaires allemands.
« C'est dans ces deux cantons, à l'avenir, que,
« sous l'égide de leurs amis souverains, ces
« hommes dangereux pourront travailler, impri-
« mer, conspirer et répandre leur perfide venin
« dans toutes les parties de l'Europe.

« De plus, cette confédération qu'on veut éta-
« blir en Suisse, doit être composée de parties si
« hétérogènes, de principes, d'hommes, d'intérêts
« si éternellement opposés les uns aux autres, que
« jamais la paix, l'union, la tranquillité n'est pos-
« sible.

« La Suisse formera donc nécessairement, au
« centre de l'Europe, un foyer de discussions et

« de dissensions politiques perpétuelles, et Son « Altesse Royale sait de quel danger sont de pa- « reils foyers pour le repos du monde.

« M. Fauche-Borel, qui vient de parcourir la « Suisse, pourra dire à Son Altesse Royale les « sacrifices immenses que Berne a offerts à la « paix, à la tranquillité, à l'union future, et pourra « en général lui donner tous les renseignemens « ultérieurs qu'elle peut désirer. »

A mon arrivée à Paris, j'adressai immédiatement à S. A. R. le Prince-Régent, et avec une lettre d'envoi explicative, cette note du Conseil secret de Berne. Quant aux autres renseignemens qui concernaient particulièrement la France, et que j'avais fait passer au château des Tuileries, ils étaient sans doute de nature à fixer l'attention du cabinet de Louis XVIII. Mais les hommes qui y exerçaient alors une influence exclusive, s'étudiaient à transformer ces renseignemens en alarmes vaines et puériles. On va voir combien leur conduite, bien qu'elle n'ait semblé que le résultat d'une molle indifférence ou de l'incapacité, doit paraître répréhensible devant le tribunal de l'histoire.

Les données graves que je venais d'obtenir en Suisse, sur les trames ourdies par le parti buonapartiste, dans l'intérieur et au-dehors de la

France, reçurent, à mon retour à Paris, leur confirmation, en quelque sorte par de plus vives lumières, s'il est possible, et qui ne me laissèrent aucun doute sur les nouveaux dangers qui déjà menaçaient la maison royale. Mais c'est ici surtout que je ne dois négliger ni taire aucune des particularités relatives aux événemens : elles convaincront le lecteur des causes que j'assigne aux faits qui vont suivre.

J'eus alors occasion de faire la connnaissance personnelle de l'ex-directeur Barras, dont le penchant à se rapprocher de moi était assez naturel, ayant été chargé, en 1799, comme on l'a vu, de lui faire parvenir les lettres patentes données et signées par Sa Majesté Louis XVIII, récompense anticipée de l'accomplissement d'un projet de contre-révolution qui échoua par des incidens que j'ai déjà fait connaître : je veux parler du funeste 18 brumaire, qui, déconcertant toutes nos combinaisons et nos espérances, avait non seulement occasionné la chute de Barras comme directeur, mais encore entraîné son exil et la perte d'une partie de sa fortune.

Barras, persécuté depuis par Buonaparte qui lui devait son élévation et son immense pouvoir, avait toujours conservé au fond de son âme l'arrière-pensée de renverser à la première occasion celui

qu'il regardait comme un usurpateur et un tyran.

En exil à Bruxelles, mais lié secrètement avec Moreau, dont il connut les projets en 1803, il fut alors relégué à Toulon, et impliqué plus tard dans la conspiration dite de *Charles IV*. On alla jusqu'à le soupçonner d'avoir communiqué avec l'amiral anglais, par l'intermédiaire de Constant, son maître d'hôtel. A la suite de cette affaire, où il y eut des victimes, Barras définitivement relégué à Rome, y resta près de deux ans. Enfin la restauration lui ménageant de nouveau l'accès de Paris, dont il regrettait tant le séjour, il vint y occuper en 1814, rue des Francs-Bourgeois, l'hôtel qu'il avait donné à M. Victor Grand, an-ancien intendant de sa maison. C'est là que je fis sa connaissance. Je compris en le voyant qu'il n'avait pas dévié des sentimens qu'il m'avait paru avoir adoptés avant et après le 18 brumaire, c'est-à-dire à une époque qui précéda de quatorze ans le retour des Bourbons. Il avait cherché autant que possible, depuis lors, à se réhabiliter dans l'opinion publique, contre laquelle sans doute il avait beaucoup à lutter, parce qu'elle juge toujours trop les hommes d'État, comme des citoyens ordinaires. Barras était, ou paraissait intimement convaincu de la nécessité d'une réunion franche

de tous les partis autour du Roi, qui seul pouvait assurer le repos et la tranquillité dont la France éprouvait un si grand besoin. Ces dispositions me semblaient d'autant plus heureuses, que je n'ignorais pas que Barras exerçait déjà dans Paris, sur les débris du parti républicain, une influence qui ne resta pas inaperçue. Révélons ce qui venait de se passer : l'un des hommes les plus fameux de l'époque, Fouché, disgracié et relégué lui-même en Italie par Buonaparte, inconsolable d'avoir été étranger aux derniers événemens, et réuni déjà au parti qui se reformait contre les Bourbons, fit épier Barras. Sachant qu'il me voyait, soupçonnant qu'il agissait dans l'intérêt de la maison royale, craignant qu'il ne parvînt à contre-carrer la conspiration qui tendait à faire revenir Buonaparte de l'île d'Elbe, pour rallier l'armée, il lui détacha Lombard Taradeau pour le sonder et le ramener à ses idées. Tallien qui avait marché dans la Convention avec Barras, entrait aussi dans les vues de Fouché. Quant à Lombard Taradeau, il était de Draguignan, et jadis l'un des protégés de Barras, qui, étant directeur, l'avait placé dans les bureaux de Fouché, dont il était devenu la créature et le commensal. Il se présente chez Barras ; mais ce dernier, aigri depuis long-temps contre Fouché, repousse les insinuations et les

instances de Taradeau, qui ne se tient pas pour battu, revient à la charge, et le presse de voir au moins son ancien collègue : « Je ne veux pas voir « Fouché, lui disait Barras, parce qu'il a porté la « livrée du tyran, et moi je n'ai pas porté cette « livrée. » Il s'exprimait avec beaucoup de violence. Toutefois Barras ayant fait part de toutes ces menées à M. Tropez de Guérin, qui avait alors sa confiance entière, M. Tropez lui dit qu'il avait tort de repousser l'émissaire de Fouché, et il lui représenta que, dans la situation des choses, il devait tout entendre et tout savoir. Mais Barras déclara qu'il ne voulait pas absolument recevoir chez lui Fouché. On convint de lui assigner un rendez-vous sur le boulevard Saint-Antoine. Le rendez-vous eut lieu après minuit vers la maison et les jardins Beaumarchais. [1]

J'avertis mes lecteurs que, dans l'ordre chronologique, ce que je vais dire doit être placé ici, mais n'a été entièrement révélé par Barras, à ses amis, qu'après l'événement.

Fouché ayant entamé la conversation, indiqua les bases de son plan, et dit à Barras : « Nous « savons que vous agissez contre nous, et que vous « voulez conserver les Bourbons; nous ne vou-

[1] Cette maison a été comprise depuis dans les démolitions pour l'ouverture du canal de l'Ourcq.

« lons point des Bourbons, et vous ne devez pas « plus que nous les supporter, à cause de vos an- « técédens. Quelle position pouvez-vous espérer « avec eux? Avec nous vous aurez un sort brillant; « plus de proscription d'ailleurs..... » Barras, irrité, lui répond : « Vous êtes des coquins, des « misérables; vous avez servi le tyran; mais moi, « je ne me suis pas vautré, et je ne donnerai jamais « les mains à ce qu'il ressaisisse le pouvoir. — Vous « avez tort, reprit Fouché, de vous laisser empor- « ter par le ressentiment; il s'agit ici de bien « autre chose que de petits souvenirs, et de petites « passions; il s'agit des plus grands intérêts de la « terre. Avec nous, je vous le promets, vous serez « influent; cet homme d'ailleurs est usé et n'est « plus à craindre. Nous ne voulons le faire rentrer « que pour rallier l'armée et lui redonner toute « sa force; ensuite nous le..... » et il fit le signe qu'on le poignarderait. — « Vous le tuerez, re- « prend Barras, mais qui mettrez-vous à sa place? « cette vermine de famille, ce bambin? — Nous « trouverons le moyen aussi de les annuler. » Ici Barras et Fouché se séparèrent. Voilà comment ce dernier s'efforça de ramener à lui Barras, mais sans pouvoir l'attirer entièrement dans son parti.

L'ayant revu précisément à cette époque, je

lui parlai de l'état des choses en Suisse et des intrigues de Joseph Buonaparte à Prangins. « Je « connais toute la machination, me dit-il, je suis « un puits ; je sais tout. On est venu me proposer, « mais je ne puis nommer les masques, de me « mettre à la tête d'un mouvement contre les « Bourbons, en ajoutant qu'on avait besoin de « Buonaparte, à cause de l'armée, qu'il fallait « rallier, mais que lorsqu'on s'en serait servi, on « mettrait l'homme à sa place. Si vous avez besoin « de Buonaparte, leur ai-je dit, vous n'avez pas « besoin de moi, car il ne peut y avoir rien de « commun entre moi et celui qui m'a tenu si long- « temps la tête sur le billot. La république avant « tout, si elle pouvait avoir lieu; mais les Bour- « bons à l'exclusion de Buonaparte !..... » Barras entra avec moi dans beaucoup d'autres détails, mais toujours en ajoutant qu'il ne pouvait nommer les masques.

En approfondissant l'opinion politique de Barras, j'acquis la certitude qu'il ne voulait pas plus de roi *intrus* sur le trône de Naples que sur celui de France, bien que Murat conservât toujours de l'amitié pour lui : mais dans l'état des choses, il sentait qu'il fallait agir avec prudence et réserve; et d'après les confidences qu'il avait reçues, il mettait dans son plan de faire consentir

Murat à quelque arrangement qui le déplacerait sans violence. Il espérait d'autant mieux pouvoir le déterminer à une abdication, que de tous ceux auxquels il avait fait la fortune étant directeur, Murat était le seul qui n'eût pas cessé d'en être reconnaissant, et qui lui eût témoigné toujours de la confiance.

Barras, d'ailleurs, ne demandait rien pour lui-même. Il eût été sans doute flatté d'obtenir du Roi le grade militaire dont Buonaparte l'avait injustement dépouillé; et, sans mission ostensible, il eût désiré aller à Naples pour engager Murat à transiger de sa couronne avec le souverain légitime, contre des indemnités qui lui auraient été garanties.

Ceux qui ont suivi la marche des événemens, peuvent juger de quelle importance eût été une pareille mission, dont l'effet eût paralysé tous les préparatifs que faisait Buonaparte pour revenir de l'île d'Elbe en France. Il eût été forcé de renoncer à quitter cette île, d'où l'on sait qu'il ne serait pas sorti sans les intelligences qu'il s'était ménagées avec Murat.

Barras, jugeant nécessaire de déposer dans le sein de Sa Majesté, avec le plus grand secret, les confidences qu'il avait reçues, et tout ce qu'il savait des projets pour renverser le trône, se

rappela la confiance dont le Roi m'avait honoré lors de la négociation faite avec lui, en 1799. « Il faut, monsieur Fauche, me dit-il, que vous « me ménagiez un entretien particulier avec « Louis XVIII; j'ai des choses de la plus haute « importance à communiquer, et que le Roi *seul* « peut entendre. Personne n'est plus en mesure « que vous de me procurer une audience. » Et il me pressa de la solliciter. Je m'en chargeai d'autant plus volontiers, qu'une pareille entrevue me paraissait devoir procurer quelque bien et prévenir de grands maux.

J'allai d'abord, accompagné de M. Tropez de Guérin, communiquer à M. le duc d'Havré le désir que m'avait témoigné Barras. Le duc sentit tout ce qu'on pouvait attendre des renseignemens donnés par un personnage qui avait été à la tête du gouvernement de la France pendant nombre d'années, et qui par conséquent avait la connaissance des hommes et des choses.

M. le duc d'Havré porta cette demande au Roi, qui, se rappelant les services que M. de Barras avait voulu rendre à sa cause, se montra disposé à accorder l'audience. Trois jours après, je reçus l'invitation de me présenter, avec le général comte de Barras, aux Tuileries. A onze heures du matin, nous y allâmes, et là, nous trouvâmes le

premier gentilhomme de la chambre de service, M. le duc de Duras, qui devait nous introduire auprès de Sa Majesté. Mais un événement imprévu y mit obstacle. La nouvelle que le neveu de M. le duc de Duras venait de se blesser grièvement au bois de Boulogne étant parvenue au château au moment où nous y arrivions, M. de Duras quitta son service pour se rendre à l'instant dans sa famille. Soit qu'on doive rattacher à cet accident le contre-temps que nous éprouvâmes, soit qu'il ait servi de prétexte, comme je le pense, pour éluder l'audience que le Roi voulait accorder, mais que le ministre de sa maison voulait écarter, le fait est que le duc de Duras, qui vraisemblablement s'était concerté avec le comte de Blacas, nous fit ses excuses, ajoutant qu'il nous ferait connaître le jour où Sa Majesté jugerait à propos de remettre l'audience.

Dans l'une ou l'autre supposition, il est certain que la démarche de Barras, et celle que j'avais faite auprès de M. le duc d'Havré, avaient éveillé l'attention et la susceptibilité de M. le comte de Blacas, dont le parti était pris d'être le seul intermédiaire entre la France et son Roi. Dans cette circonstance, d'ailleurs, il était visiblement circonvenu, d'un côté, par M. de La Maisonfort, toujours à l'affût contre moi, et de l'autre, par

le parti que Fouché s'était ménagé au faubourg Saint-Germain. On sent combien Fouché était intéressé à ce que Barras ne vît pas le Roi.

Voilà ce qui porta indubitablement M. de Blacas à proposer à Sa Majesté de recevoir lui-même les confidences de Barras, à cause de l'inconvénient qu'il y aurait à introduire un tel personnage dans l'appartement même du Roi, où S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême pourrait être tristement affectée de sa présence. Le Roi ayant prêté l'oreille à ces observations, il fut décidé que M. de Barras ne serait pas reçu en audience particulière; mais que M. de Blacas se rendrait chez M. le duc d'Havré, où viendrait M. de Barras, et qu'il recevrait, au nom du Roi, ses confidences en personne. Toutefois, pour adoucir ce qu'une pareille restriction avait de désobligeant pour celui qui en était l'objet, on allégua l'inconvénient qu'il y aurait à voir entrer au château M. de Barras, pour parler confidentiellement au Roi, circonstance qui ne pourrait manquer d'être divulguée, et dont on tirerait des conséquences préjudiciables à l'utilité qu'on se promettait d'une semblable entrevue.

Sa Majesté m'ayant fait dire, par M. le duc d'Havré, qu'elle désirait que M. de Barras communiquât directement avec le ministre de sa mai-

son, je déclarai que je ne me chargerais qu'avec répugnance d'un pareil message, à moins que, pour en adoucir l'expression auprès de M. de Barras, on ne me permît d'alléguer que le Roi ayant ressenti une légère attaque de goutte, sa santé ne lui permettait pas de donner l'audience promise. J'ajoutais que, dans ce cas, il conviendrait même peut-être que Sa Majesté écrivît de sa main, à M. de Barras, un mot que j'irais lui porter, pour le déterminer à s'aboucher avec M. de Blacas.

Le premier expédient ayant été agréé, nous allâmes, M. Tropez de Guérin et moi, informer M. de Barras de l'état des choses. Il nous témoigna la peine qu'il ressentait de ce qu'on s'était arrêté à d'aussi petites considérations quand il s'agissait d'intérêts aussi majeurs; et il ajouta que « le « moyen qu'on lui proposait ne remplissait pas « son but; qu'il y avait des choses qu'il ne pou- « vait absolument dire qu'au Roi, et que le Roi « *seul* pouvait entendre; que cependant il ne re- « fuserait pas de voir M. le comte de Blacas, puis- « que c'était le désir de Sa Majesté; mais que ce « n'était pas la même chose, et qu'il était bien « sûr d'avance que M. de Blacas ne le compren- « drait pas. »

La conférence eut lieu chez M. le duc d'Havré,

où Barras se rendit accompagné de M. Tropez de Guérin. M. de Blacas y vint de son côté. Qu'on juge des dispositions d'esprit qu'il y apporta, et de l'idée qu'il s'était faite de Barras, par les précautions que lui suggéra une appréhension qui paraîtra incroyable. Il fit aposter deux valets de pied à portée du lieu de la conférence, pour voler à son secours au premier signal. Qu'il y a loin de là à ce duc de Guise, qui, averti aux États de Blois qu'on projetait de l'assassiner, répondit : « Ils n'oseraient! » et dédaigna toute précaution. Contentons-nous d'ajouter qu'ici tout parallèle serait absurde entre les époques et les personnages.

Dès le début de la conférence, Barras eut le désagrément et le regret de voir M. de Blacas traiter une affaire de la plus haute importance, non seulement avec légèreté, mais avec une ignorance complète du caractère des hommes et de la situation des choses. Jamais il ne put lui faire comprendre que le Roi était sur un volcan; qu'on ne devait pas ignorer les intelligences qui existaient entre l'île d'Elbe, Murat, Joseph Buonaparte, l'armée, les généraux, et même les Tuileries; qu'il était urgent de prendre une autre marche que celle qu'on avait suivie jusqu'alors. Enfin, il faisait observer les fautes commises en-

vers des hommes utiles, qu'on tenait éloignés de toutes les places, pour ne les donner ou ne les conserver qu'aux partisans de Buonaparte. M. de Blacas lui fit alors entendre qu'il croyait que des intérêts personnels excitaient souvent de fausses craintes, qu'il ne fallait pas s'en rapporter aux *alarmistes*, qui ne cherchaient qu'à grossir le danger de la position actuelle, danger qui d'ailleurs n'était qu'apparent.

« Je savais bien, lui dit Barras, que vous ne « me comprendriez pas. Vous êtes mon parent; à « vingt-cinq ans vous avez émigré, vous avez vingt « ans d'émigration, et vous n'avez rien appris ni « rien oublié. Vous ne comprenez pas le danger « que vous faites courir au Roi en ne voulant pas « vous pénétrer de l'état des choses. Vous êtes sur « un volcan, vous dis-je, et vous ne vous en doutez « même pas. Mais il y a des choses que je ne veux « dire et ne puis dire qu'au Roi. Du reste, soyez « tranquille, je ne veux pas me placer entre le « Roi et vous. Je voudrais seulement, de tout mon « cœur, contribuer à la tranquillité de la France « par la stabilité des Bourbons; mais, je vous le « répète, il y a des choses que je ne puis révéler « qu'au Roi. Tout ce que je puis vous dire à vous, « pour que vous puissiez en faire le rapport à Sa « Majesté, c'est que la conjuration est flagrante;

« que j'en connais tous les fils, et que Murat n'y « est pas étranger. Sous ce dernier point de vue, « je puis me rendre très utile, ajouta Barras; car, « de tous les hommes dont j'ai fait la fortune, « étant au pouvoir, tous ont été envers moi des « ingrats, Buonaparte tout le premier; un seul « m'est resté attaché; c'est Murat, qui a en moi « une entière confiance. J'offre au Roi de me « rendre à Naples, sans aucune mission osten- « sible. Là, je ferai connaître à Murat que les « Bourbons étant rétablis sur le trône de France, « aucun roi *intrus*, sur aucun autre trône de l'Eu- « rope, ne pourra exister, pas plus lui que Ber- « nadotte; et, en conséquence, je me fais fort de « lui faire comprendre qu'il doit transiger de sa « couronne contre des indemnités qu'on lui assu- « rera, et par là je parviendrai à déjouer la con- « juration. Voilà tout ce que je puis vous dire; « mais, quant au fond des choses, je ne puis le « révéler qu'au Roi..... » Là finit la conférence.

Mais ces combinaisons étaient au-dessus de la portée de M. de Blacas : il n'eut pas même l'honnêteté de remercier Barras des communications qu'il lui avait faites, et parut le regarder comme un homme qui voulait entrer en partage avec lui dans la confiance de Louis XVIII. Il se plaignit à M. Tropez de Guérin des réticences de Barras.

M. de Guérin en justifia le motif, et insista fortement pour que Barras fût admis auprès de Sa Majesté, ajoutant qu'il y allait peut-être du salut de la monarchie.

« Quoi! répond M. de Blacas, voudriez-vous « exposer madame la duchesse d'Angoulême à « tomber évanouie à la vue d'un homme qui a voté « contre le Roi martyr? — Eh, reprend M. de « Guérin avec vivacité, voudriez-vous exposer au- « jourd'hui les Bourbons à être assassinés dans « leur propre palais? » Voyant M. de Blacas intraitable, il lui insinue que peut-être Barras s'ouvrirait à lui tout-à-fait, s'il recevait de la main du Roi une lettre qui pût le porter à ne rien cacher à son ministre intime. Ce dernier expédient est agréé. M. de Blacas s'étant rendu chez le duc d'Havré, où se trouvait M. de Guérin, y porta un long projet de lettre de sa main, dont le style contraint et embarrassé n'eût certainement pas rempli l'objet qu'on se proposait. Après quelques objections, il fut reconnu qu'il serait préférable que le Roi écrivît une lettre plus concise, dont M. de Guérin précisa les points lui-même. Sa Majesté ayant daigné entrer dans ces vues, écrivit de sa propre main la lettre conçue en ces termes :

Lettre de Louis XVIII à M. le général comte de Barras.

« Les circonstances ne me permettant pas de « voir en ce moment M. le général comte de Bar- « ras, et connaissant les services qu'il a déjà « cherché à me rendre dans le temps qu'il était « membre du Directoire exécutif, ainsi que ceux « qu'il peut me rendre encore en ce moment, je « l'engage à communiquer avec MM. le duc « d'Havré et comte de Blacas, auxquels il doit « avoir une pleine et entière confiance.

« *Signé*, LOUIS.

« Aux Tuileries, le 30 août 1814. »

Cette lettre ne pouvait que flatter Barras, qui ne devait plus se dissimuler qu'il venait de se compromettre en pure perte pour lui et pour l'État vis-à-vis de son propre parti : il reçut donc avec joie la lettre de Sa Majesté, qui lui offrait une garantie dans l'avenir. Mais, n'ayant aucune confiance dans M. de Blacas, qui, disait-il, n'entendait rien aux affaires d'État, il persista dans sa résolution de ne révéler qu'au Roi lui-même les secrets de la conjuration flagrante, et plaignant le Roi d'être servi si médiocrement, il annonça à M. le duc d'Havré que, ne pouvant plus être utile

à Sa Majesté, il allait se rendre dans le midi de la France pour éviter les confidences d'un parti qu'il n'avait plus l'espoir de rattacher aux intérêts du monarque. En effet, il s'éloigna de Paris et se rendit dans sa terre des Aigalades, près de Marseille.

N'est-on pas forcé de convenir aujourd'hui, que si M. le comte de Blacas, saisissant cette circonstance, eût porté le Roi à reconnaître, par quelque faveur, les anciens services de Barras, et s'il n'eût pas méprisé ses avertissemens, il aurait pu conjurer, par des mesures d'une énergique sagesse, tous les malheurs que le retour de Buonaparte allait faire peser sur la France?

Les renseignemens que de mon côté je continuais de donner pour être transmis au Roi sur les manœuvres qui se pratiquaient aux frontières de la Suisse entre Joseph Buonaparte, l'île d'Elbe, l'intérieur de la France et l'armée, ces renseignemens, dis-je, par cela même qu'ils passaient par les mains de M. le comte de Blacas, n'arrivaient point jusqu'à Sa Majesté. Que de maux Louis XVIII eût aisément prévenus, si son ministre lui eût fait connaître la véritable situation des choses!

A peu près à la même époque (fin d'août), j'allai voir M. le comte de Moustier qui, chargé

des affaires de Louis XVIII, à Berlin, avait suivi la correspondance de mon frère avec Perlet, relativement au comité royal; il m'apprit que Perlet se plaignait de moi amèrement, qu'il m'accusait de ne rien faire pour lui, tandis que c'était, disait-il, à sa correspondance avec moi, qu'il devait la perte de sa fortune.

Ne concevant pas comment ma correspondance avec lui avait pu le ruiner, et voyant qu'il attribuait sa ruine au comité royal, je lui fis demander une explication en présence de témoins, dans l'espoir que je parviendrais cette fois à palper ce corps invisible dont il s'était dit l'organe.

Nous eûmes donc une conférence chez le juge de paix Véron, où Perlet se rendit assisté du général Danican, et moi du général Desnoyers, mon ancien camarade d'infortune au Temple. Cet officier-général avait commencé à m'éclairer, en me faisant part de ce qui s'était passé au Temple entre lui et mon infortuné neveu.

« Parlez, dis-je à Perlet; parlez enfin : dites-« nous quelles dépenses exorbitantes ma cor-« respondance vous a occasionnées, et quels « personnages composaient votre comité royal. « Vainement vous voulez les ensevelir dans votre « mémoire : il est de la bonté, je dirai même de « la justice du Roi, de les en exhumer au plus

« tôt. » A cette interpellation, la langue de Perlet s'épaissit; il n'articule que quelques mots insignifians; mais tout à coup, ramassant ses forces, comme pour gagner un port de salut qu'il avise dans le naufrage : « Je ne veux pas vous dire ces « noms-là, à vous; la prudence me le défend; « mais je les nommerai à M. le duc d'Havré. » Et le voilà qui nous quitte brusquement. Je cours chez le duc d'Havré pour le prier d'indiquer un jour, afin de recevoir les révélations de Perlet. Le jour est fixé, Perlet accepte; il arrive au rendez-vous, et ce jour-là, pas plus que les précédens, il ne peut indiquer les noms des membres du comité royal, ni l'emploi qu'il voulait faire des sommes exorbitantes par lui demandées à l'Angleterre.

A partir de cette conférence, Perlet jugea que, démasqué sur un point, il ne tarderait pas à l'être sur les autres : il dressa ses batteries en conséquence. La calomnie fut celle de ses armes qui parut, dans les circonstances, devoir lui offrir le plus d'avantage.

L'inspecteur-général de police Veyrat, qu'il couvrait du sang versé par lui, était, grâce à ses soins, expulsé de France; mais Veyrat pouvait reparaître; je pouvais rejoindre Veyrat; Veyrat ne pouvait manquer de repousser le crime sur le

criminel; et Perlet dévoilé, je courais me jeter aux pieds du Roi; j'en obtenais justice.

Que fait l'assassin de mon neveu pour écarter le coup qui le menace? Il se dit: Fermons à Fauche les accès du trône; il a de puissans ennemis à la cour; disons, affirmons à M. le comte de Blacas, à M. le marquis de La Maisonfort, qui disposent du cabinet du Roi; assurons-les que Fauche-Borel a été un correspondant du ministre Fouché, un espion vendu à la police de Buonaparte pour trahir la cause des souverains. Répétons, écrivons, signons cela. Si les ennemis de Fauche ne le croient pas eux-mêmes, ils chercheront du moins à le faire croire au Roi; le Roi prévenu, indigné peut-être, ne verra plus dans Fauche qu'un traître, et Fauche ne pourra plus rien sur ce prince. En vain m'accusera-t-il du meurtre de son neveu; plus le crime sera énorme, moins on aura confiance dans l'accusateur: tout ce qui émane d'un traître est suspect. Voilà la source des infortunes et des tribulations qu'il me restait encore à subir!

Qui le croirait? mon aveuglement sur Perlet ne s'était pas encore dissipé tout entier. Bien qu'au sortir de la conférence chez M. le duc d'Havré, je visse clairement que le comité royal n'était qu'une fiction imaginée par un fourbe, il

ne put me venir dans l'idée que ce fourbe était mon voleur, et encore moins l'assassin de mon neveu.

En attendant que je pusse rejoindre Veyrat, que Perlet me disait bien être hors de la capitale, mais dont il me taisait et dont j'ignorais encore la résidence à Genève, je ne voulus pas perdre mon temps à Paris; et puisque Veyrat avait touché les six cents louis que j'avais fait passer de Londres à Perlet, je crus devoir faire des démarches pour obtenir des bureaux de la police une somme dont la restitution était d'autant plus juste, que l'infortuné que cet argent devait arracher à la mort, l'avait subie pour la cause des Bourbons.

D'ailleurs, outre cette première somme de six cents louis, j'en avais à réclamer une autre de quatre mille cent soixante-quatorze francs, dont mon neveu était crédité pour ses besoins sur la maison Hottinguer et compagnie, lors de son malheureux voyage à Paris, en 1807. Dix jours après son arrestation, la police avait touché cette dernière somme. J'avais demandé aussi à Perlet s'il savait l'emploi que la police avait fait de cet argent; il m'avait répondu qu'il l'ignorait, et cependant le misérable savait bien qu'il s'en était emparé avec la même avidité qu'il avait apportée à m'extorquer les six cents louis.

Je ne m'en rapportai pas aux employés secondaires : ce fut au directeur-général de la police, au comte Beugnot lui-même, que je m'adressai dans la matinée du 12 novembre 1814, pour réclamer ces deux sommes. Il me donna audience sur-le-champ, m'accueillit et me combla d'éloges sur mes constans efforts pour le triomphe de la bonne cause.

A peine lui eus-je témoigné le désir de connaître l'emploi qui avait été fait de l'argent que j'avais adressé à Perlet, à peine lui eus-je exhibé la quittance de M. Armand, caissier de la préfecture de police, qui avait touché la somme chez M. Hottinguer, que M. Beugnot s'écria avec chaleur, qu'il fallait que cet argent me fût rendu à la minute. Il fit appeler à cet effet M. Lagarde, chef dans ses bureaux. Ce dernier lui fit observer qu'il serait nécessaire que la demande en revendication fût faite et signée par M. Hottinguer lui-même; sur quoi, m'étant chargé de communiquer la proposition à ce banquier, M. Beugnot m'ajourna au samedi suivant.

Je fus exact au rendez-vous. En entrant chez M. le directeur-général de la police, je trouvai dans une première pièce le comte Jules de Polignac [1]; dès que le comte Jules m'aperçut, il vint

[1] Aujourd'hui, prince de Polignac.

à moi avec la plus cordiale effusion : « Mon cher « Fauche, me dit-il, que je suis aise de vous voir! « Depuis notre séjour au Temple je ne vous ai « plus rencontré. Nous avons été bien malheu- « reux d'avoir affaire à ce monstre de Perlet. » A ces mots je sentis mon visage se contracter d'une manière affreuse. « C'est lui, poursuivit le « comte Jules, nous en sommes assurés, c'est lui « qui a fait fusiller *votre brave neveu* que nous « avons tant regretté. »

Je n'eus pas la force de répondre : je m'élance dans le cabinet de M. Beugnot, qui, oubliant comme moi que notre conférence a pour unique objet une restitution d'argent, s'écrie dès qu'il me voit : « Je suis fâché, mon cher monsieur Fauche, « de vous apprendre aujourd'hui que vous avez eu « affaire au plus scélérat des hommes, au sieur « Perlet, qui a vendu votre malheureux neveu, « et *qui vous a fait payer son crime.* »

Il tire alors d'un dossier plusieurs lettres que je reconnais aussitôt pour être de la main de Perlet. M. Beugnot m'en lut trois, adressées par Perlet au préfet de police Dubois, qui dévoilaient toute la trame ourdie pour enlacer mon neveu et le conduire à la mort. A la lecture de ces lettres, mon âme se brisa; je ne pouvais croire que la perversité pût aller aussi loin; cependant, mes

yeux ne me trompaient pas; l'écriture de Perlet m'était familière, je la reconnus parfaitement.

M. Beugnot promit de ne point m'abandonner, et de poursuivre cette affaire chaudement; mais il me prévint que dans une découverte de cette nature, il ne pouvait rien faire sans prendre les ordres du Roi; d'autant plus, ajouta-t-il, *que ce Perlet est tous les jours aux Tuileries, où il a su se faire des amis et des prôneurs.*

M. le comte Beugnot me tint parole : il ordonna sur mon affaire un prompt rapport, qui fut fait au Roi le 16 novembre, mais dont je ne fus informé que long-temps après. Ce rapport dévoilait au monarque l'infamie de Perlet, et concluait en ma faveur la restitution de la somme de quatre mille cent soixante-quatorze francs versée à la caisse de la préfecture de police, au crédit de mon malheureux neveu. A la marge de ce rapport, fut écrit dans le cabinet de Sa Majesté : *Renvoyé à une commission composée des sieurs d'Outremont, de Malcors et Corvetto, et présidée par M. le Chancelier. Ce* 16 *novembre* 1814. *Signé,* LOUIS.

Ainsi on parvint à faire ordonner, par le Roi, un nouveau rapport sur Perlet, comme si celui de M. le comte Beugnot n'avait pas été assez clair, assez concluant. Hélas! il ne l'était que trop.

Sans aucun doute, mes *ennemis puissans* insinuèrent à Sa Majesté que, par ce rapport, Perlet avait été jugé sans être entendu; qu'il pouvait être coupable, qu'il l'était vraisemblablement, mais qu'il était de l'équité du Roi de ne point prononcer sans que les deux parties eussent été ouïes; que Perlet avait souffert pour la cause de la royauté; que, si criminel qu'il fût, il ne laissait pas que d'avoir à révéler sur Fauche des choses de la plus haute importance; et que pour juger de la fidélité de Fauche, on ne devait pas négliger d'entendre Perlet. Voilà comment une commission fut proposée pour examiner de nouveau cette affaire, bien qu'elle fût parfaitement éclaircie. C'était une enquête contre moi qu'on voulait.

Le Roi avait à peine nommé des commissaires, que M. le comte Beugnot eut l'obligeance de m'informer de cette décision du cabinet. Toujours très confiant dans tout ce qui me paraissait revêtu de la sanction royale, j'attendais patiemment le rapport de la nouvelle commission.

Ma sollicitude à cette époque avait bien moins pour objet mes intérêts que le besoin de voir les Bourbons s'affermir sur le trône de leurs ancêtres. Je ne pouvais plus me dissimuler que la conjuration que j'avais signalée depuis mon retour de

la Suisse, ne marchât rapidement à son but. L'audace du mémoire de Carnot qu'on ne réprima point; l'insolence du procès tenté par Méhée de la Touche, à un journaliste qui venait de répéter ce que le *Moniteur* avait dit sous Buonaparte même, et ce qui passait pour être de notoriété publique, savoir qu'il avait eu part indirectement aux massacres de septembre 1792; le triomphe éclatant du lieutenant-général E....., acquitté malgré la preuve matérielle d'une correspondance conspiratrice, toutes ces circonstances, et d'autres encore du même genre, enhardissaient les ennemis des Bourbons à tenter une révolution nouvelle pour se faire un gouvernement à leur gré.

Animé par les sentimens qui me guidaient depuis tant d'années, je donnais journellement des renseignemens utiles; je les communiquai particulièrement à M. le duc d'Havré, dont les vertus sont aussi éminentes que son attachement au Roi est pur et sans tache. Ce seigneur savait apprécier mes avis; mais il en était tout autrement de M. le comte de Blacas, qui traitait d'*alarmistes* tous les serviteurs du Roi, dont la pénétration accusait son insouciance ou ses inconcevables préventions.

Au lieu de communiquer à Sa Majesté les notes

écrites que je lui transmettais sur les dangers dont on était menacé, il les supprimait à l'instant. Telle fut, vraisemblablement, la destinée à laquelle il condamna la lettre que j'avais pris la liberté d'écrire au Roi, le 8 novembre, sur ce qui se passait d'alarmant aux frontières de la Suisse et même d'Italie. Je ne dissimulais pas à Sa Majesté, les soins que je m'étais donnés pour faire expulser Joseph Buonaparte du pays de Vaud, et la part que j'avais à la détermination que le gouvernement de ce canton avait prise à ce sujet. J'y révélais certaines dispositions sur lesquelles la famille de Napoléon établissait l'espoir de sa réintégration prochaine en France. Il est vrai que je me plaignais en même temps de M. le comte de Blacas et de M. le marquis de La Maisonfort, en avouant franchement que la haine implacable de ce dernier, déjà très notoire à cette époque, venait de la confiance dont Sa Majesté m'avait honoré pour les négociations de 1798 à 1799 avec le directeur Barras, desquelles M. de La Maisonfort avait voulu s'emparer, et dont il avait compromis le succès. J'en conviens maintenant : sous ce rapport, ma lettre devait avoir le sort qu'elle a eu, puisque M. le marquis était devenu, grâce à M. de Blacas, l'un des argus du cabinet du Roi.

Après avoir laissé passer le laps de temps con-

venable, je me présentai à diverses reprises chez M. d'Outremont, rapporteur de mon affaire, pour le supplier de faire son travail, et de vouloir bien le mettre le plus tôt possible sous les yeux de Sa Majesté. Mais ce magistrat m'ayant répondu chaque fois qu'il ne pouvait s'occuper de ce rapport, si on ne lui adressait les pièces nécessaires, je pris la détermination, puisque mes ennemis venaient à bout de m'empêcher d'obtenir une audience particulière du Roi, d'aller me placer sur son passage et de l'aborder.

Je rédige un mémoire à Sa Majesté, où je la supplie de donner des ordres à la commission de hâter son rapport. Muni de cette pièce, je me rends à la chapelle des Tuileries le 22 décembre 1814, jour auquel le Roi tenait sur les fonts de baptême, avec madame la duchesse d'Angoulême, l'enfant du marquis de La Rochejaquelin [1]. Un peu avant la cérémonie, et au moment où je causais avec Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, Sa Majesté m'avise dans la chapelle, et me fait des signes de bienveillance. Dans l'espoir de l'aborder enfin, je précède son retour dans la Salle des Maréchaux, où je suis placé sur son passage

[1] Tué au mois de juin 1815, dans la Vendée, en défendant la cause du Roi.

par les soins de M. le chevalier de Rivière. Le Roi vient; le Roi, quoique éloigné, m'aperçoit de nouveau; sa figure semble respirer encore plus de bonté qu'à l'ordinaire : *voilà Fauche,* dit-il à M. de Blacas, qui était à ses côtés, et sans détourner les yeux de dessus moi : *voilà Fauche! voilà Fauche!* Le Roi approche, je m'incline, je le remercie de ce qu'il a nommé une commission; mais je le conjure d'en hâter le travail, et lui présentant mon Mémoire, je le supplie de vouloir bien le lire *lui-même : Oui, Louis, oui, mon cher Louis, je le lirai moi-même.*

Les paroles que Sa Majesté venait de m'adresser ne furent pas totalement perdues pour ma cause. Des pièces parvinrent à mon rapporteur, et notamment nombre de Mémoires émanés du sieur Perlet, et clandestinement distribués par lui, furent remis et joints aux pièces sur lesquelles on avait à prononcer.

Mais ce à quoi ne s'attendaient pas les personnes qui cherchaient à me perdre, c'est à l'intervention subite de l'ex-inspecteur-général de police, Veyrat. Voici comment elle eut lieu. M. le comte Beugnot qui n'occupait que momentanément la direction générale de la police, pour passer ensuite au ministère de la marine, fut remplacé, dans ce premier poste, par M. Dandré. Peu

de temps après, ce nouveau directeur-général croyant sans doute que l'autorité n'avait rien à redouter de la présence de l'inspecteur Veyrat, mit un terme à son exil, et le fit revenir à Paris.

Informé de son arrivée, et les préventions que Perlet m'avait suggérées contre lui étant de beaucoup diminuées depuis mes premières découvertes, je fus le trouver, rue des Bons-Enfans, à l'hôtel de Hollande, où il venait de descendre. J'étais accompagné de M. Gilles, oncle de celui qui, à Guernesey, m'avait mis sur la voie des dangers que pouvait courir le duc de Berry, s'il eût débarqué alors sur la côte de France. Ayant décliné mon nom à M. Veyrat, ma visite le surprit. Je lui fis observer que je ne venais point pour récriminer, mais pour avoir des renseignemens positifs sur la perte de mon neveu, dont Perlet l'accusait d'être l'auteur, et pour avoir aussi des informations sur l'argent que j'avais fait passer de Londres à Perlet, et dont ce dernier l'accusait de s'être emparé. En même temps je fis voir au sieur Veyrat la lettre en date du 2 mai, que Perlet m'avait écrite, dans laquelle ces inculpations étaient précisées, et où il le traitait de monstre et de scélérat.

A la vue de cette lettre, Veyrat ne se répandit point en invectives contre Perlet : il me dit froidement que d'après son contenu, il était évident

pour lui que c'était Perlet qui l'avait fait sortir de France. « Laissez-moi le temps, ajouta-t-il, de « déficeler mes malles, et revenez, je vous prie, « dans une demi-heure; je vous mettrai sous « les yeux des lettres, des écrits, des reçus, tous « de la main de Perlet, signés de Perlet, qui vous « prouveront que Perlet a seul livré votre neveu, « et touché votre argent. »

Au bout d'une demi-heure, je me présentai de nouveau chez Veyrat, qui me mit sous les yeux, comme il me l'avait promis, les preuves de l'infamie de Perlet. Je l'entendis alors s'applaudir de la précaution qu'il avait eue de soustraire et de conserver par-devers lui les écrits qu'il venait de me montrer : connaissant toute la noirceur de Perlet, il s'était méfié de quelque perfidie de sa part, lorsque le baron Pasquier, préfet de police, avait exigé de lui Veyrat, qu'il lui remît toutes les pièces qui concernaient les *missions, correspondances et affaires secrètes dont Perlet avait été chargé*, ET SUR SON VOYAGE EN ANGLETERRE.

Cette masse de faits et de preuves que j'étais venu à bout de me procurer sur un événement dont mon cœur saignait encore, me parut irrésistible; toutefois je désirais y ajouter encore un témoignage irrécusable qui pût dissiper dans mon esprit la moindre fluctuation et le moindre

doute. Et quel témoignage pouvait mieux fortifier les preuves que je venais d'acquérir, que celui du chef de la police secrète de Napoléon? Je fus donc trouver M. Desmarets dans sa maison de campagne près de Senlis, et je me fis accompagner, dans cette visite, par M. Gilles mon ami.

Bien que, pour répandre plus de jour dans le récit de certains faits qui se rattachaient à des événemens dont j'ai déjà rendu compte, j'aie eu occasion de citer quelques traits de ma conférence avec M. Desmarets, je crois devoir la rapporter ici, c'est-à-dire à sa véritable place, dans toute son intégrité, et même dans l'ordre des idées dont j'étais pénétré alors.

M. Desmarets m'aborda en me priant d'oublier tout ce qu'il avait pu faire contre moi, pendant ma détention au Temple, par suite de la place qu'il avait été appelé à remplir. Je lui répondis que loin d'avoir des reproches à lui faire, je croyais lui avoir des obligations, et que peut-être lui avais-je dû la vie. « Si j'ai fait quelque « chose pour vous, me dit-il, en me montrant « madame Desmarets, ce n'est pas à moi qu'en « appartient le mérite, c'est à cette femme que « vous voyez. Comme vous, elle est de Neuchâtel; « et lors de votre détention, vingt fois elle s'est « jetée à mes genoux pour me conjurer, si cela

« était en mon pouvoir, d'épargner le sang d'un « de ses compatriotes. »

Nous entrâmes en conversation sur le sujet qui m'amenait. Rien de plus intéressant pour moi que les choses qui me furent révélées par M. Desmarets. Il me confirma tout ce qui m'avait été dit par Veyrat, sur Perlet; puis il ajouta, et ceci je ne saurais trop le répéter : « Ma place m'a mis « à même de voir bien des scélérats, mais jamais « je n'ai connu un monstre de la trempe de ce « Perlet. Il est inoui, continua M. Desmarets, il « est inoui l'argent qu'il a tiré des deux polices, « celle du préfet et celle du ministre : quand on « ne lui en fournissait pas à son gré, il menaçait « de s'adresser directement à Buonaparte pour « s'en procurer. Toutes les lettres qu'il recevait « des divers agens de Louis XVIII, étaient scru- « puleusement communiquées à Buonaparte, qui « les faisait repasser ensuite à sa police pour in- « sinuer à Perlet les réponses qu'il avait à faire. « Lorsqu'il fut décidé que Vitel, votre neveu, « serait mis à mort, on agita dans un comité « secret, si, avant de le fusiller, on ne se servirait « pas de sa main pour vous écrire à vous-même, « et vous faire mander par lui, que votre pré- « sence était indispensable à Paris, pour la réus- « site d'une conspiration contre Buonaparte.

« Votre mort, si vous eussiez donné dans le « piége, était certaine. Mais le duc d'Otrante « (Fouché), alors ministre, ayant fait observer « *que c'était bien assez d'une victime dans une* « *famille*, le projet resta sans exécution. »

Je demandai à M. Desmarets si j'avais été bien ou mal inspiré, en m'opposant de toutes mes forces, dans le mois de février précédent, à ce que Mgr le duc de Berry débarquât sur les côtes de Normandie, où l'on prétendait qu'il serait reçu par quarante mille royalistes en armes. Voici ce qu'il me répondit à ce sujet :

« Vous avez, M. Fauche, rendu un service « signalé à la famille des Bourbons, et particu- « culièrement à Mgr le duc de Berry. C'était une « folie de penser qu'il y eût, à cette époque, sur « les côtes de Normandie, un rassemblement de « royalistes assez fort pour protéger et soutenir « la descente du prince. La police était instruite à « point nommé de tous vos mouvemens : elle sa- « vait jusqu'au nom du capitaine qui était chargé « de prendre Mgr le duc de Berry à son bord; « et nul doute que si la tentative eût eu lieu, il « n'eût été offert en holocauste à Buonaparte. »

M. Desmarets, quand je le quittai, me donna le conseil d'aller voir l'ancien préfet de police, M. le comte Dubois, comme pouvant me procurer

de grandes lumières sur les œuvres de Perlet, qui, *en sa qualité de pourvoyeur de la police, lui avait fourni plus d'une victime avant et après l'assassinat de mon neveu.*

J'allai donc me présenter chez M. le conseiller d'État Dubois, qui me reçut fort bien : j'étais accompagné du général Danican. M. Dubois me parla de Perlet dans les mêmes termes que M. Desmarets. « Tant que j'ai été préfet de police, « me dit-il, Perlet n'a rien fait sans me le commu- « niquer à moi-même, car il n'ignorait pas que « Buonaparte attachait un grand intérêt à la cor- « respondance qu'il entretenait avec vous, soi- « disant pour la cause du Roi. Je mettais toujours « mon *visa* aux lettres qu'on vous adressait en « réponse à celles qu'on recevait de vous ; il n'est « donc pas étonnant que vous ayez été frappé de « certains détails qui justifiaient pour ainsi dire « que Perlet était véritablement secondé par des « personnes au fait de tout ce qui se passait. Cet « homme était tellement osé, qu'à la moindre « contrariété il nous menaçait toujours d'arriver « à Buonaparte : ce qui explique pourquoi il nous « a coûté tant d'argent. Du reste, comme vous le « savez, cette affaire passa dans les mains et sous « la direction spéciale de mon successeur [1]. »

[1] M. le baron Pasquier.

Cependant l'ex-inspecteur-général de police, Veyrat, indigné de ce que Perlet se déchargeait sur lui de ses vols et de son assassinat, présenta un Mémoire justificatif à M. le chancelier, président de la commission qui me concernait, Mémoire appuyé des écrits de Perlet qui constataient les crimes de cet homme infâme.

Ces pièces et ce Mémoire, adressés à M. le chancelier le 2 janvier 1815, étaient si concluans, que rien n'eût empêché que le rapport n'eût lieu immédiatement, si mon ennemi le plus acharné, abusant de son crédit pour me nuire, n'était parvenu, par ses manœuvres, à paralyser tout ce qui pouvait m'être favorable. Je n'ignorais pas tout le mal qu'il me faisait, lorsqu'un événement inattendu lui fournit encore l'occasion de servir ses petites passions et sa vengeance. La nuit du mardi-gras, nous nous rencontrâmes au bal de l'Opéra, où il y avait affluence. Pressé par la foule, je lui marchai sur le pied : prenant la chose au sérieux, il m'envoya, au bout de deux heures, demander mon adresse. Je la donnai bien exactement. Après trois ou quatre jours d'attente, cette affaire n'aboutit qu'à m'attirer des tentatives de persécution à l'effet d'obtenir une réparation d'une espèce que j'étais loin d'imaginer. Voici ce qui amena la découverte

de cette nouvelle intrigue. J'avais été, deux jours avant ma rencontre, faire une visite à madame Dandré, qui eut occasion de me dire : « Je « sais, monsieur Fauche, que vous avez des amis « influens aux Tuileries, qui agissent comme vous « dans l'intérêt du Roi; vous devriez bien leur « faire connaître qu'aussi long-temps que mon « mari ne sera pas ministre de la police, car il « n'est que simple directeur, il ne pourra jamais « faire le bien. Imaginez-vous que toutes les fois « qu'il va travailler avec le Roi, et qu'il ouvre son « portefeuille, M. de Blacas arrive; alors il faut « refermer le portefeuille, et il en résulte que le « Roi n'est jamais informé des affaires les plus « importantes. Venez donc déjeuner dimanche « matin avec nous, et nous en causerons. » En effet, le dimanche je me rends chez M. Dandré avec l'intention d'y déjeuner. Je le trouve faisant sa toilette, et m'annonçant que je devais avoir été prévenu par une invitation de me rendre auprès de lui pour une affaire grave. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque M. Dandré, relevant ses chausses, me dit avec un ton moitié sérieux, moitié amical : « Pourquoi diable, mon cher Fauche, « avez-vous été faire le jeune homme avec M. de « L...., vous qui connaissez le degré de faveur « dont il jouit à la cour? Vous lui avez marché

« sur le pied avec intention, dit-on; il s'en est « plaint, et je suis chargé de vous dire que le « Roi m'a ordonné de vous faire quitter Paris. — « Non, monsieur Dandré, lui répliquai-je, le Roi « ne ménage pas une pareille récompense à son « *Louis;* ce n'est pas ainsi qu'il reconnaît mes « longs et périlleux services. L'ordre dont vous « me parlez ne vient point de Sa Majesté, qui bien « certainement n'a aucune connaissance de cette « intrigue; il ne peut venir que de M. de Blacas, « et, en conséquence, je vous préviens que je « resterai parfaitement tranquille dans Paris.... » Alors je lui montrai combien était fondé mon ressentiment contre M. de L....., et que mon intention n'était pas d'en rester là. Tout en appréciant mes raisons, M. Dandré ajouta : « N'en faites rien; « car j'ai promis d'arranger cette affaire; ainsi je « l'exige de vous, ne poussez pas les choses plus « loin. » Je le lui promis.

Changeant de conversation, et reprenant tout-à-fait le ton amical, M. Dandré toucha les points qu'avait abordés madame Dandré avec moi, peu de jours auparavant. Il me témoigna combien il était peiné de ne pouvoir faire pour le service du Roi, dans sa place de directeur de la police, tout ce que lui suggérait son zèle; mais que ne travaillant pas directement avec Sa Majesté, M. de

Blacas arrivait dès l'instant qu'il ouvrait son portefeuille; qu'il lui fallait aussitôt le refermer et quitter le travail; qu'en un mot, tant qu'il ne serait pas ministre, et qu'il n'aurait pas voix au conseil, il lui serait impossible de faire le bien....

M. Dandré ne se dissimulait pas non plus que les mécontens, par l'effet de certaines intrigues, exerçaient un grand ascendant sur l'esprit public, dont la tendance était très fâcheuse, et qu'une crise intérieure menaçait la tranquillité de l'État, si on n'y apportait pas un prompt remède. Mais d'un autre côté, la cour étant plongée dans l'aveuglement, M. de Blacas ne voyait que des alarmistes ou des intrigans dans les serviteurs des Bourbons, qui lui faisaient parvenir à lui-même, ou qui adressaient directement au Roi, des informations ou des avis utiles et pressans sur les approches de la tempête qui menaçait le château des Tuileries.

Il y avait long-temps, comme on l'a vu, que je pressentais la crise, et que j'en avais eu moi-même les premiers indices. Je n'avais rien laissé ignorer à ce sujet dans les avertissemens que j'avais adressés, soit à M. le comte de Blacas, soit au Roi lui-même, dont on me barrait l'accès. Sans m'étourdir ni m'abuser sur le danger qui menaçait la couronne, j'étais, comme tant d'au-

tres, entraîné et comprimé dans ce tourbillon continuel de la ville et de la cour. N'avais-je pas d'ailleurs aussi à m'occuper de mes propres affaires? Plus de deux mois et demi s'étaient écoulés sans que le rapport demandé à mon sujet eût été fait. Je sollicitais en vain M. le chancelier pour l'obtenir, quand le fatal 20 mars 1815 arriva. Les ministres et les conseillers du Roi eurent autre chose à faire, à cette époque de désastreuse mémoire, que de s'occuper de moi et de mes intérêts; et moi-même je ne m'occupais plus que de conjurer autant qu'il était en moi les dangers qui menaçaient la couronne. Que de maux Louis XVIII eût aisément prévenus, si son ministre intime lui eût fait connaître la véritable situation des choses! Tout faisait un devoir de prendre des précautions. Si on n'en prit aucune sur la côte de Provence pour se tenir en garde, la faute n'en est-elle pas à celui qui empêcha mes avis et d'autres avis semblables de parvenir à Sa Majesté?

La levée de boucliers de Murat en Italie, les intelligences pratiquées dans l'intérieur de la France, tant d'indices de la défection de l'armée à la nouvelle du débarquement de Cannes, tout aurait dû faire prévoir le succès de l'entreprise de Napoléon. N'ayant à vaincre que les grandes routes, il avançait rapidement vers Paris, où la

plupart des gens de la cour, dociles aux vues des conspirateurs, et imitant la sécurité de M. le comte de Blacas, se flattaient qu'il serait arrêté dans sa marche, et même que déjà il avait échoué.

Le 2 mars, le général Barras écrivit de sa terre des Aigalades, près Marseille, à M. le duc d'Havré, pour l'informer que Buonaparte, s'étant échappé de l'île d'Elbe, venait de débarquer avec les siens au golfe Juan, près Cannes. Il priait le duc de mettre sa lettre sous les yeux de S. M. Louis XVIII, offrant de nouveau ses services pour combattre l'ennemi commun.

Cette lettre arrive le 10 mars : elle est communiquée de suite au Roi, qui, sans consulter M. de Blacas, charge immédiatement le duc d'Havré de répondre au général Barras, et de remettre la dépêche à M. Tropez de Guérin, envoyé au général avec des instructions verbales pour le ramener en toute hâte à Paris. Le même jour, à onze heures du soir, M. de Guérin, porteur de la dépêche, se met en route pour le Midi; mais à Auberive, à cinq postes et demie de Lyon, il rencontre l'avant-garde de Buonaparte, et rétrograde sur cette dernière ville. Là, il fait avertir par une personne sûre le général Barras de la mission qui le concerne. C'était au moment même où Barras venait d'être forcé de quitter les Aigalades, où

ses jours avaient été menacés par les partisans de Buonaparte, qui voulaient l'assiéger dans son château. Masséna s'étant opposé à ce qu'il vînt à Paris, il se rendit à Montpellier.

Voici ce qui s'était passé à Paris le 15 mars : au moment où l'on fermait les grilles du Palais-Royal, que je venais de traverser, vers les onze heures du soir, je fus rencontré par M. le comte de Saint-Didier, accompagné d'un de ses amis. « Nous « sommes bien heureux, me dit-il, de vous ren- « contrer, monsieur Fauche : il faut absolument « que vous me facilitiez les moyens d'arriver jus- « qu'au Roi, et à l'instant même, car nous avons « des choses de la plus haute importance à com- « muniquer à Sa Majesté. » Le ton loyal et animé avec lequel il me parla, me fit penser qu'il s'agissait réellement d'un objet d'un très haut intérêt; et je lui dis que je n'avais d'autres moyens d'arriver au Roi, surtout à une heure aussi avancée de la nuit, qu'en m'adressant à M. Hue, premier valet de chambre de Sa Majesté, et que j'allais en tenter la démarche. « Nous n'avons en vue, « reprit M. de Saint-Didier, que de faire au Roi « ou à son ministre la communication de tout ce « que nous venons d'apprendre; nous vous prions « seulement de nous introduire au château. » Nous approchons, les grilles en étaient fermées,

et les gardes bivouaquaient dans la cour. J'annonçai que j'avais à parler au ministre de la maison du Roi, et je me nommai. Les portes nous furent ouvertes, et nous allâmes d'abord vers M. Hue, qui allait se mettre au lit. Il écouta avec attention les communications qui lui furent faites; mais comme nous insistions pour qu'il les transmît de suite à Sa Majesté, qui pouvait ordonner sur-le-champ les mesures que réclamait l'urgence, il s'y refusa. « C'est bien important, ce que vous « me dites là, messieurs, nous dit-il, mais je ne « puis entrer chez le Roi sans interrompre son « sommeil. — Mon Dieu! monsieur Hue, repris-je, « nous vous en conjurons, allez éveiller le Roi : « il vaut bien mieux qu'il ne dorme pas cette « nuit pour mieux dormir les nuits suivantes. — « Eh bien, allons chez M. le comte de Blacas, « nous dit-il. — M. de Blacas ne dira rien au Roi, « repris-je avec vivacité; c'est auprès du Roi qu'il « faut que nous arrivions. »

Nous traversâmes les appartemens avec M. Hue, qui nous dirigea chez le ministre de la maison de Sa Majesté; au moment même nous vîmes M. le duc de Feltre entrer chez le Roi, pour y annoncer les bonnes nouvelles dont on l'avait perfidement imbu, et criant : « Bonnes nouvelles! « bonnes nouvelles! »

Pendant la demi-heure d'audience que le Roi donna au duc de Feltre, je me promenai en long et en large avec M. de Saint-Didier et son ami, dans la grande salle de réception, où MM. de Pradel, Dandré et La Maisonfort se promenaient aussi de leur côté. Au moment où M. le duc de Feltre sortit de chez le Roi, je pris la liberté de m'approcher de Son Excellence, et de la prier de nous dire quelles étaient les bonnes nouvelles qu'elle venait d'apporter à Sa Majesté? « Tout le « monde peut ôter ses bottes, me dit le ministre; « tout le monde peut aller se coucher. Tout est « en pleine défection autour de Buonaparte; deux « corps l'ont abandonné.... » Ce fut alors que nous fûmes introduits chez le comte de Blacas, où entra aussi le comte de Pradel.

Les nouvelles que venaient de donner au Roi le duc de Feltre, flattaient trop le système chéri de sécurité que M. de Blacas s'était fait, pour qu'il ne s'en pénétrât pas avec la plus inébranlable conviction. En vain nous l'informâmes que le gouvernement provisoire impérial, composé de Quinette, Carnot, Réal, Thuriot, Cambacérès, Fouché et autres, déjà établi dans Paris, avait assuré ses partisans, un peu déconcertés de la non-réussite du coup de main du général Lefèvre Desnouettes, sur Laon et La Fère, que l'Empe-

reur arriverait dans la capitale le 18 au soir, et que chacun devait être sans inquiétude sur le résultat de l'événement.

« Et comment savez-vous cela? » reprit M. de Blacas. M. de Saint-Didier, prenant alors la parole, lui répondit que deux buonapartistes qui avaient reçu des instructions du gouvernement provisoire, ayant appris la dispersion du corps de Lefèvre Desnouettes, chargé de marcher sur Paris pour y cerner le Roi, et croyant avoir de nouvelles instructions à recevoir, s'étaient rendus à l'hôtel où le gouvernement provisoire tenait ses séances, et que là il leur fut répondu : « Nous « connaissons l'affaire de Lefèvre Desnouettes; « restez à vos postes; nous n'avons besoin dans « Paris que de la personne de Buonaparte. Il arri- « vera le 18 au soir, sous le nom de Victor..... » M. de Saint-Didier ajouta que les lanciers qui s'étaient portés en avant, par ordre du Roi, pour combattre Napoléon, montraient partout sur la route, aux buonapartistes qu'ils rencontraient, un bout de leur cocarde tricolore, qu'ils tenaient cachée sous leur cocarde blanche; et qu'à lui-même, étant à sa campagne, où il avait donné à déjeuner à plusieurs d'entre eux, ils lui avaient confirmé l'arrivée prochaine de Buonaparte.

M. de Blacas nous traita de *visionnaires;* et

s'adressant particulièrement à moi, il me dit d'un ton presque railleur : « Vous croyez donc, bon « Fauche, que Buonaparte sera assez fou pour « venir à Paris s'y faire *écharper?* » Je répondis à cela « que Buonaparte n'ayant pas été *écharpé* « de Cannes à Lyon, il pourrait bien ne pas l'être « de Lyon à Paris; qu'au reste, je ne voyais pas « qu'on prît des mesures pour qu'il le fût, et que « prévoyant qu'on aurait les marches du trône à « défendre, je priais M. le comte de me permettre « de venir moi-même, pour cet effet, avec une « centaine de braves Suisses, mes compatriotes, « qui, depuis dix jours environ, ne cessaient de « me demander ce qu'ils avaient à faire. » Sur quoi M. de Blacas me répondit d'un air tout-à-fait moqueur : « Vous pouvez bien pour cela vous « adresser à M. le duc de Mortemart. » C'était au moment même où les royalistes allaient s'inscrire soit chez Mgr le duc de Berry, soit chez le général comte de Vioménil.

Je crois devoir m'abstenir de toute réflexion sur la conduite du comte de Blacas dans cette circonstance; le lecteur y suppléera en apprenant que je laissai M. le comte plein de son mérite, et que je me retirai avec la douleur d'avoir vu traiter aussi légèrement une communication de cette importance.

En sortant du château, M. de Saint-Didier me dit : « Tout est perdu! ils sont dans une funeste « sécurité. Je vous conseille, mon cher Fauche, « de penser à vous, et de quitter Paris. »

Mais tous les ministres ne partageaient pas cette inconcevable sécurité; celui de Prusse, M. le comte de Goltz, prévoyait des malheurs. Mon gendre, M. de Gümoens, étant arrivé à Paris fort à propos depuis deux ou trois jours, j'étais occupé avec lui à l'arrangement de mes papiers pour mon départ, dont je pressentais la nécessité, lorsque le lendemain, 16 mars, à deux heures après midi, M. le comte de Goltz me fit appeler par son secrétaire d'ambassade : il m'annonça que Son Excellence avait une communication urgente à me faire. J'accompagnai à l'instant même le secrétaire à l'hôtel de l'ambassadeur, que je trouvai très occupé à expédier ses dépêches. « Mon cher monsieur Fauche, me dit-il, « nous avons besoin d'un homme de confiance « pour porter mes dépêches, et celles des autres « ministres, au congrès de Vienne, et c'est sur « vous que j'ai jeté les yeux; voudriez-vous vous « rendre en toute diligence au congrès? » Cette proposition, que j'acceptai sans hésiter, me fit tressaillir de joie, et j'oubliai tous mes autres projets. « Vous aurez vos dépêches ce soir à onze

« heures, me dit l'ambassadeur; vous viendrez les « recevoir, et vous trouverez votre passe-port. Je « vous chargerai en outre d'instructions verbales « et confidentielles, et vous partirez de suite. »

Comme le comte de Goltz ne m'avait parlé ni d'argent ni de frais de route, je profitai du reste de la journée pour me procurer une chaise de poste; j'allai voir ensuite M. Rougemont de Lœvenberg, banquier, mon compatriote; je l'informai de la mission que j'allais remplir, et le priai, en conséquence, de me donner un crédit sur Vienne, et cinq à six mille francs dans ma poche, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde.

A deux heures seulement après minuit, les dépêches complétées et terminées, je les reçus; et à quatre heures du matin, le 17 mars, j'étais en route.

CHAPITRE XXIX.

Tout était déjà si désespéré, qu'une résistance dans Paris au moment de mon départ pour Vienne n'aurait pu qu'être funeste à la cause du Roi. Napoléon venait de recevoir à Autun des agens secrets chargés de l'informer que, dans Paris même, les troupes étaient prêtes à se déclarer; qu'elles n'attendaient que son approche et ses derniers ordres; que même dans les provinces du nord, malgré l'échec de Lefèvre Desnouettes, la défection y était également certaine; qu'on travaillait à prolonger la sécurité de la cour et des ministres, et que, par un mouvement combiné, il serait peut-être encore possible d'envelopper la famille royale, et de la tenir prisonnière. Il précipite alors sa marche, calculée sur la défection de la garnison de Paris, qu'attisaient ses émissaires.

Je trouvai les esprits tourmentés et en suspens sur toute la ligne de l'est que j'eus à parcourir. J'avais dans ma chaise de poste trois mille exem-

plaires de brochures et de chansons royalistes, que je répandais en courant à mesure que je traversais les villages. Bien que je courusse jour et nuit, je n'arrivai à Strasbourg que le dimanche 20 mars à huit heures du matin.

Je me rendis de suite chez le maréchal Suchet, duc d'Albufera, gouverneur de l'Alsace, qui depuis le 12 mars était à son poste. Je le trouvai, ayant déjà connaissance, vraisemblablement par le télégraphe, du but de ma mission. Après avoir ordonné à son secrétaire de me remettre une passe pour que les maîtres de poste ne fissent aucune difficulté de me donner des chevaux : « Je « connais, me dit-il, l'objet de votre mission ; « vous pourrez ajouter à tout ce que vous avez à « dire au congrès, que tout va bien ici pour le « Roi ; et que j'ai réussi à bien organiser l'armée « de ligne avec la garde nationale. Voici une « douzaine d'exemplaires de la déclaration du « congrès de Vienne, sous la date du 13 mars, « que je viens de faire imprimer. C'est un docu- « ment de la plus haute importance. »

On apportait à l'instant même ces exemplaires de l'imprimerie, et ils étaient encore tout humides.

Qu'on juge de mon contentement, lorsque je vis que les puissances déclaraient à la face de

l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trève avec Napoléon, qui, s'étant placé hors des relations civiles et sociales, était livré à la vindicte publique, comme ennemi et perturbateur du repos du monde. J'adressai aussitôt six exemplaires de cette déclaration du congrès, à domicile, à Paris; je mis les six autres sous le couvert de mon ami Baillemont, et adressés à S. A. R. Mgr le comte d'Artois. Ce paquet n'ayant pu parvenir à cause du départ du Roi, mon ami me le rendit intact après les cent jours.

Je n'avais pas perdu une minute à Strasbourg; il était neuf heures lorsque, ayant enfin mes chevaux de poste, je pus me mettre en route : bien m'en prit; car je n'étais pas encore à Kehl, que le télégraphe de Paris ayant annoncé que la famille royale avait quitté le sol français [1], transmit immédiatement après l'ordre de m'arrêter ainsi que tous les courriers : cet ordre fut donné par La Valette. Fort heureusement que j'étais déjà de l'autre côté du Rhin.

En route, je dépassai un courrier de Joseph Buonaparte, nommé Gros-Jean [2], et une grande berline de poste, qu'on me dit être celle de la duchesse de Dino, venant aussi de Paris, pour

[1] Le Roi était parti à minuit.

[2] Il était du pays de Vaud.

aller joindre à Vienne son oncle, le prince de Talleyrand.

Je fis diligence, et j'arrivai le 23 mars à onze heures du matin à Vienne. Le congrès était à la veille de se dissoudre : la voiture du roi de Prusse était chargée ; ce prince devait partir le lendemain 24 ; et l'empereur de Russie, vingt-quatre heures après. Je me rendis tout botté chez le prince de Hardenberg, à qui je remis mes dépêches. Je lui rendis compte verbalement de la situation de Paris, de tout ce que j'avais vu et entendu. « Allez bien vite, me dit-il, chez le duc de Wel-« lington et chez le prince de Talleyrand ; infor-« mez-les de tout ce que vous savez, en attendant « que je puisse leur envoyer les dépêches que « vous m'apportez, et que je vais faire déchif-« frer. » Je passai d'abord chez le duc de Wellington, qui lisait sa correspondance en prenant son thé. Après avoir entendu mes communications, il me fit plusieurs questions auxquelles je satisfis. Prenant alors sa montre avec vivacité, « dans une « heure, me dit-il, je pars pour l'armée. » — « Que votre grâce suspende son départ, répli-« quai-je, car, avant de quitter Paris, M. le che-« valier Bagot, auprès de qui j'avais été prendre « mes commissions, m'a dit : Ajoutez à tout ce que « vous savez, et que vous portez au duc de ma

« part, que vingt-quatre heures après que vous « serez parti, je lui enverrai un courrier extraor- « dinaire. Or donc, je pense qu'il importe que « votre grâce attende l'arrivée de ce courrier. » En effet, au bout de trente-neuf heures, le courrier arriva, et le duc de Wellington partit immédiatement après pour Bruxelles.

En sortant de chez le duc, je me rendis chez le prince de Talleyrand; je le trouvai avec M. de Monteron et M. Alexis de Noailles. Après m'avoir entendu, le prince, me mettant la main sur l'épaule, me dit : « Fauche, vous êtes un dieu « donné pour nous! Quelle est donc la puissance « qui empêche les courriers de nous arriver? Nous « sommes ici depuis onze jours sans nouvelles « officielles de Paris, sachant Buonaparte en « France. » Cette puissance, c'était La Valette.

Tout était machiavéliquement combiné dans cette reprise d'assaut du pouvoir en France. Il y avait deux jours qu'à Vienne on avait tenté l'enlèvement de Marie-Louise et du petit roi de Rome. C'était le fameux Schülmeister, l'agent bien connu de Buonaparte, qui s'était chargé de ce coup de main : on avait mis, disait-on, plusieurs millions à sa disposition pour l'effectuer. Si l'enlèvement n'eut pas lieu, on en fut redevable au prince de Metternich. Secrètement

averti, ce ministre se rendit dans les environs du palais de Schombrün; d'où Marie-Louise devait aller joindre une voiture préparée, et qui l'attendait à quelque distance. Madame de Montesquiou tenait sur les bras l'enfant qui suivait son auguste mère. Mais au moment où l'Impératrice descendait le perron, le prince de Metternich se présenta. « Où Votre Majesté tourne-« t-elle ses pas, lui dit-il? » L'Impératrice, un peu déconcertée, répondit de manière à donner au prince l'occasion de lui offrir son bras, et de l'accompagner. Ainsi fut déjoué l'enlèvement du roi de Rome, par la vigilance et la présence d'esprit du prince de Metternich.

J'étais descendu dans l'hôtel de l'archiduc Charles à mon arrivée : en y rentrant, j'y trouvai une invitation à dîner de la part du prince de Hardenberg. Je m'y rendis : le prince me plaça à sa droite. Le baron de Wessenberg, l'un des plénipotentiaires d'Autriche au congrès, était à sa gauche, et tous les diplomates assistaient au dîner. La plupart me faisaient des questions auxquelles je répondais de mon mieux; j'étais pour tous ces ministres une gazette, ce qui n'était pas étonnant, puisque aucun courrier n'était arrivé depuis onze jours. J'avais été suivi de près, il est vrai, par Gros-Jean, du pays de Vaud, courrier de

Joseph Buonaparte, que j'avais dépassé en route, comme je l'ai dit, et qui était parti du château de Prangins, près Lausanne, où avait été organisée la conjuration. Il apportait des nouvelles, mais clandestinement.

La conversation pendant le dîner s'étant un peu animée, le baron de Wessenberg prenant la parole, dit : « Puisque les Français n'aiment pas « leur souverain légitime, il faut leur donner la « régence avec le petit roi de Rome. » Cette opinion me frappa tellement, que je demandai au prince de Hardenberg s'il n'y aurait pas trop de témérité à y répondre. « Non, sans doute, « reprit le prince, dites tout ce que vous pensez. » — « J'en demande bien pardon à monsieur le « baron, dis-je alors, en m'adressant à M. de « Wessenberg, si je ne suis pas de son avis; mais « ayant traversé la France dans trois différentes « directions, pendant les dix mois de la restaura- « tion, j'ai bien pu me convaincre par moi-même « que la saine partie de la nation française aime « son souverain légitime. L'armée, il est vrai, « se montre dévouée à Buonaparte; mais elle a « été travaillée, et elle serait pour Louis XVIII « sans cela. Ne serait-ce pas bien malheureux que « les puissances en congrès, voulussent donner à « la France autre chose que la légitimité, surtout

« si c'était en faveur du petit roi de Rome? Un « parti voudrait l'élever au trône de France, parce « que Buonaparte, qui serait derrière le rideau, « en tirerait les fils, et ne manquerait pas de « commencer par tomber sur son auguste beau-« père, contre lequel il croit avoir de justes rai-« sons de se plaindre. » J'avoue que j'eus un moment d'inspiration, et que je m'énonçai avec énergie; mais comme il se fit un silence de quelques minutes, je crus en avoir trop dit dans la capitale même du grand-papa et de l'oncle du petit Napoléon, qu'une faction puissante, tant en France qu'en Autriche, voulait porter au trône. Toutefois le prince de Hardenberg ayant de ses yeux observé l'impression que mon opinion avait faite sur tous les diplomates, se levant de table pour aller prendre le café dans le salon, et voyant mon embarras, se retourne, me tend la main, me la serre en m'adressant à haute voix ces consolantes paroles : « Mon cher Fauche, vous « venez de rendre le plus important service que « l'on ait encore rendu aux Bourbons! »

En rentrant chez moi je trouvai un ordre du roi de Prusse, de lui adresser un rapport sur tout ce que j'avais dit à la table du prince : je pris la plume, et je fis mon rapport circonstancié au Roi, qui venait de suspendre son départ de Vienne.

Le lendemain, à huit heures du matin, je vis entrer dans mon appartement un grand heiduque; il venait de la part de l'archiduc Charles, qui m'invitait à me rendre à onze heures dans son palais. Je m'y rendis en toute hâte, et je trouvai Son Altesse Impériale, qui, m'accueillant avec infiniment de bonté, me dit : « Je suis bien « aise, monsieur Fauche, de vous revoir; je vous « demande de me parler avec autant de franchise « que vous le faisiez sur le Rhin, lorsqu'il s'agissait « des négociations du prince de Condé avec le « général Pichegru; j'aurai grande confiance dans « ce que vous me direz. » Je passai près de sept quarts d'heure avec cet illustre prince, qui me stimulait souvent par ces paroles : « Ne craignez pas « de me dire la vérité. » Je ne la lui déguisai point, lui répétant ce que j'avais dit à la table du prince de Hardenberg, ajoutant que l'Autriche serait la première victime du parti qui éleverait le roi de Rome, parce que Buonaparte en profiterait pour exercer essentiellement des vengeances contre la puissance autrichienne. Le prince me témoignant sa satisfaction, me fit l'honneur de me dire qu'il rendrait compte de cet entretien à son auguste frère, l'Empereur, et que le moment viendrait où je recevrais des témoignages de sa reconnaissance. Le prince de Staremberg, deux jours après,

fut chargé de me dire que Sa Majesté Impériale avait été satisfaite de mon rapport, et il me fit compliment de mon entrevue avec l'archiduc.

Cependant on apprit enfin à Vienne, officiellement, le départ de Louis XVIII de sa capitale, et l'arrivée de Buonaparte dans Paris. Dès-lors je m'appliquai avec plus d'attention encore à découvrir les dispositions que manifestaient la plupart des membres du congrès, et je me convainquis bientôt qu'ils revenaient assez généralement à l'idée de se rattacher à la régence en faveur du roi de Rome, comme le seul dénoûment capable de mettre un terme à cette grande crise européenne.

Je résolus de combattre encore plus fortement cette opinion, contre laquelle je m'étais si énergiquement déclaré. J'adressai, en conséquence, une note détaillée au prince de Hardenberg, pour lui renouveler l'assurance que la saine partie de la nation française était parfaitement dévouée au Roi et à sa dynastie; que l'armée seule était pour Buonaparte, parce que la plupart des officiers regrettaient un régime qui leur était excessivement avantageux; et qu'enfin tout ce qui serait mis à la place du souverain légitime, ne serait autre chose qu'une faction qui entraînerait à des guerres perpétuelles. J'ajoutai que l'établissement de la

régence, en faveur du roi de Rome, deviendrait par la suite très dangereux aux puissances mêmes, et particulièrement à la Prusse, qui ne pourrait jamais plus espérer quelques années de calme et de tranquillité intérieure.

J'ai lieu de croire que mes observations réitérées produisirent quelque effet. Certes, la présomption serait grande de penser que dans une si haute discussion, j'aie pu influer sur la détermination des puissances; mais qui ne sait que dans les affaires politiques, d'où dépend le sort des nations, comme dans les plus petites choses, un grain suffit pour faire pencher la balance. Il est de fait que je vis diminuer sensiblement le penchant qu'on avait manifesté pour la régence, et que bientôt je fus chargé d'une mission analogue à mes vœux.

S. M. le roi de Prusse avait connu, par son ministre, les conférences que j'avais eues dans l'intérêt de la monarchie française, ainsi que par le Mémoire que j'avais remis au prince de Hardenberg : elle avait été frappée de mes réflexions. Tout en réglant sa conduite d'après une politique sage et conforme aux vrais intérêts de toutes les puissances, Sa Majesté prit la détermination d'écrire au roi de France, pour lui donner les assurances les plus positives de sa coopération à renverser

l'hydre qui menaçait encore l'Europe. En conséquence, mon souverain ayant daigné me faire appeler, me fit la grâce de me dire : « Je veux « vous donner, monsieur Fauche, un témoignage « de ma satisfaction, en vous chargeant de ma « lettre pour le roi de France, que vous irez lui « porter dans quelque lieu qu'il se soit réfugié. « Vous irez prendre communication de ma dé- « pêche chez le prince de Hardenberg, qui a « ordre de vous la communiquer. » Je remerciai Sa Majesté, et je me rendis de suite chez le prince chancelier d'État.

Il me fit d'abord compliment du choix qu'avait fait le Roi, m'assurant que c'était Sa Majesté qui m'avait désigné elle-même, sans qu'il l'eût influencée. « Jouissez, ajouta le prince, jouissez, « mon cher Fauche, car je dois vous dire qu'on « ne donne ces sortes de commissions qu'à des « généraux en première ligne, qu'on veut récom- « penser. Je suis bien satisfait pour vous que le « Roi vous ait distingué dans cette circonstance. « Profitez-en, voici la lettre du Roi.... »

J'en fis deux lectures qui sont restées tellement gravées dans mon esprit, que je crois pouvoir assurer que la lettre était ainsi conçue :

Lettre de S. M. le roi de Prusse à Louis XVIII.

« Sire et Cousin,

« Les circonstances qui ont amené Votre Majesté « à quitter une seconde fois son royaume et sa « capitale, sont le fait de perfidies et de trahisons « au-delà de toute espèce de conception; mais « que la Providence aide les alliés, et je ne doute « pas que nous ne mettions à même, une seconde « fois, la nation française de rappeler son souve- « rain légitime. Quant à mes sentimens personnels, « ils ne sont pas nouveaux pour vous, Sire et « Cousin, et je me plais à vous les renouveler par « l'homme qui l'a déjà si bien servi, Fauche-Borel, « qu'elle entendra avec intérêt.

« *Signé*, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Je rentrais chez moi pour faire mes dispositions de départ, quand je reçus de M. le prince de Talleyrand l'invitation d'aller dîner chez lui, pour y prendre aussi ses dépêches.

Je le trouvai, dans son appartement, avec M. de Monteron, M. Alexis de Noailles, M. Franchet, que je ne connaissais point alors, et avec M. le chevalier de Vernègue, que je connaissais beaucoup, ayant été prisonnier au Temple avec moi. Mais j'ignorais qu'il fût, au congrès, le cor-

respondant intime de M. de Blacas. Ce fut pour moi un grand malheur, parce qu'il fut présent aux instructions que le prince de Talleyrand me donna lui-même à haute voix. « Je sais, me dit-il, « que vous partez demain, et que vous portez la « dépêche de votre souverain le roi de Prusse à « S. M. Louis XVIII. Je vous donnerai aussi les « miennes pour M. de Jaucourt, ministre des « affaires étrangères. Comme vous verrez indu- « bitablement Sa Majesté, ne manquez pas, en « lui remettant votre dépêche, de lui dire, avec « autant de franchise que vous l'avez fait ici, tout « ce qui a décidé la permanence du congrès, et « tout ce que vous avez fait vous-même, avant le « 20 mars, pour prévenir le Roi, par M. de Blacas, « de l'état de situation de Paris, et du danger que « courait Sa Majesté par suite du débarquement « de Buonaparte. »

Mais je ne pouvais m'expliquer en présence du roi de France, au nom de mon souverain et du prince de Talleyrand, que dans une audience particulière, et cette audience, je ne pouvais guère l'obtenir que par l'intermédiaire de M. de Blacas. M. le chevalier de Vernègue me voyant monté contre son patron, s'efforça de me calmer et de me tranquilliser sur ses dispositions à mon égard, m'assurant même qu'il était très porté à me faire

liquider le titre que j'avais sur le Roi; il ajouta qu'il me donnerait une lettre pour M. de Blacas, ce qu'il fit. Mais tout ceci n'était qu'un leurre pour m'endormir dans une fausse sécurité, M. de Vernègue se hâtant de rendre compte à M. de Blacas de tout ce qui venait de se passer à Vienne, de l'objet de ma mission, de mes dispositions à son égard, et des instructions du prince de Talleyrand contre lui. Dès-lors M. de Blacas eut un intérêt majeur à ne pas me laisser arriver auprès du Roi. Voilà comment je fus la dupe de cette fausse sécurité.

Je partis de Vienne le 14 avril, me dirigeant sur la Belgique, où l'on supposait que Louis XVIII s'était rendu, sans que l'on sût encore positivement quel était le lieu de sa résidence. A Bruxelles, j'appris que le Roi était à Gand.

J'y arrivai le 22 avril. Je me présentai immédiatement chez M. le duc d'Havré, et en l'informant du sujet de mon voyage, je le priai de m'obtenir une audience particulière du Roi. Le duc, en me conseillant de m'adresser à cet effet à M. le comte de Blacas, me fit observer que la nature de mes dépêches et l'intérêt qu'elles offraient étaient propres à me remettre en faveur auprès de ce ministre, ainsi qu'à détruire les préventions qu'on lui avait inspirées contre moi.

J'apportais, en effet, une lettre infiniment consolante du roi de Prusse à Louis XVIII. Mais, me disais-je, si j'allais pourtant ne pas être accueilli par M. de Blacas, dont M. de La Maisonfort est toujours le confident et l'ami, et si je n'avais point accès auprès du Roi, comment donner à Sa Majesté les explications verbales que la lettre du roi de Prusse n'a pu contenir? Mais, d'un autre côté, il me semblait que, par la nature même de ma mission, M. de Blacas ne pourrait guère s'opposer à ce que je fusse admis auprès de Sa Majesté. Si, d'une part, le caractère et la politique personnelle de ce ministre me donnaient de l'inquiétude, de l'autre, j'étais en quelque sorte rassuré par les devoirs que lui imposaient, dans cette circonstance, l'intérêt et la sécurité du monarque. D'ailleurs, n'avais-je pas une lettre de recommandation du chevalier de Vernègue? Je flottais dans ces réflexions contradictoires, sans soupçonner que ce même correspondant de M. de Blacas avait déjà fait pencher la balance, et décidé du sort de ma mission.

Je me présentai néanmoins : M. de Blacas, qui était légèrement indisposé, gardait le lit, et M. le comte de Pradel était présent. J'abordai M. de Blacas avec quelques mots de civilité sur son indisposition, et j'ajoutai que je le regardais comme

guéri par les bonnes nouvelles que j'apportais de Vienne. « Voilà, m'écriai-je avec transport, voilà, « monsieur le comte, une lettre du roi de Prusse « au roi de France : elle porte l'assurance incon- « testable que les souverains, réunis à Vienne, « ont pris la résolution de ne poser les armes « qu'après avoir replacé Louis XVIII sur son « trône. » J'avais à peine fini ma phrase, que M. de Blacas, qui m'avait écouté d'un air d'assez mauvaise humeur, me dit : « Laissez là vos dépêches; « je me charge de les remettre au Roi. » Je crus devoir réprimer le ressentiment qu'une réponse si sèche excitait en moi, et je le priai d'observer que, si par l'effet d'intérêts particuliers, mis en jeu, on lui avait fait concevoir contre ma personne des sentimens défavorables, ils devaient s'éteindre absolument dans cette heureuse occurrence; et j'insistai pour avoir l'honneur d'expliquer au Roi lui-même tout ce qui se faisait à Vienne en sa faveur, et que personne à Gand ne pouvait connaître aussi bien que moi. « Je vous « ai dit que je remettrais votre dépêche à Sa Ma- « jesté », fut toute la réponse de M. de Blacas. Il n'y avait plus moyen de rester; je m'éloignai, et je fis la faute de laisser la lettre du roi de Prusse, dont je n'aurais jamais dû me dessaisir que pour la remettre moi-même à Louis XVIII.

J'allai porter à M. le comte de Jaucourt le paquet que m'avait confié, pour ce ministre, M. le prince de Talleyrand. « Si vous retournez à « Vienne, s'écria M. de Jaucourt en ouvrant ses « dépêches, au nom de Dieu, monsieur Fauche, « dites à M. de Talleyrand qu'il vienne ici le plus « promptement possible, car nous avons grand « besoin de lui. » On en devine aisément la raison, d'après ce que je viens de raconter.

Rentré à l'hôtel où j'avais pris un logement, je m'occupais de la rédaction d'un rapport à Mgr le comte d'Artois, lorsque je vis entrer chez moi un homme qui demande : « M. Fauche-Borel ? — « Le voici. — Votre passe-port ? — Le voilà. » Il le corne et l'apostille de ces mots : *pour avoir à retourner sur-le-champ à Bruxelles.* « Vous vous « trompez, sans doute, lui dis-je ; je suis Fauche- « Borel, qui viens d'apporter des dépêches de « mon souverain le roi de Prusse, pour S. M. « Louis XVIII. J'en attends le récépissé et l'au- « dience du Roi. » C'est alors que cet homme ayant insisté, je lui dis : « Qui êtes-vous, pour « m'intimer un ordre pareil ? — Je suis le ministre « de la police. — Cela ne peut pas être, car un « ministre de la police ne vient pas en personne « visiter les voyageurs dans les auberges ; vous « êtes tout au plus un agent subalterne ou un se-

« crétaire; en conséquence, je n'ai rien à démê-
« ler avec vous. » Et le prenant par l'épaule, je le poussai hors de ma chambre. Tout rouge de colère, cet homme se met à crier : « Gendarmes! » Je lui réponds : « Amenez-moi cinquante gendar-
« mes, et je les paie. » J'appris que cet homme se faisait appeler le baron d'Eksteins, et qu'il était tout dévoué aux volontés de M. le comte de Blacas, qui l'avait mis à la tête de sa police.

Je me rendis immédiatement chez M. le maire de Gand, à qui la police de la ville me semblait devoir appartenir.

Je le trouvai déjà instruit de mon affaire. Il me dit : « Vous êtes ici sous l'influence d'un direc-
« teur de la police, établi pour le roi de France;
« je n'y suis pour rien, car je me compromettrais
« beaucoup, tant envers ma cour qu'envers le roi
« de Prusse dont vous êtes le sujet, si je vous or-
« donnais de quitter cette ville, surtout d'après
« les papiers dont vous êtes porteur. Venez dé-
« jeuner avec moi demain, et je vous dirai ce que
« vous aurez à faire. »

Je courus, en sortant de chez M. le maire, chez M. le duc de Duras, pour l'informer de cette vexation étrange; et, sans affecter de l'imputer à M. de Blacas, je me plaignis seulement de la réception qu'il m'avait faite. J'avoue qu'en cette

occasion je rappelai avec quelque vivacité les renseignemens que je lui avais transmis avant le 20 mars, et par le mépris desquels il avait mis le Roi dans la nécessité d'abandonner sa capitale et son royaume. « La dépêche que vous avez ap-« portée, me dit M. de Duras, a été remise à Sa « Majesté, et on s'est entretenu hier, pendant le « dîner, avec satisfaction des espérances qu'on en « concevait. L'un des convives fit remarquer que « cette lettre si consolante avait été apportée par « Fauche-Borel; sur quoi d'autres firent observer « avec un contentement mêlé de quelque recon-« naissance, que M. Fauche n'apportait jamais « que de bonnes nouvelles. » M. de Duras ajouta qu'il ne doutait nullement que le Roi ne me fît appeler dans la journée, pour avoir de plus amples détails sur ce que j'avais vu et entendu à Vienne. Il ne pouvait adoucir plus efficacement mes peines que par cette consolante communication.

J'allai chez le comte de Jaucourt pour l'informer de ce qui venait de m'arriver; et, sur mes plaintes au sujet des procédés du baron d'Eksteins à mon égard, il me dit avec indignation : « Cet homme est un fou, qui nous a déjà fait des « scènes fâcheuses avec d'excellens royalistes qu'il « a persécutés comme vous. » Et ne doutant pas

qu'une attestation de sa main ne me mît désormais à l'abri des vexations, il me remit, pour le susdit baron d'Eksteins, un mot d'écrit ainsi conçu : « M. Fauche-Borel nous a apporté des « lettres du roi de Prusse, adressées à S. M. « Louis XVIII, et m'a remis, à moi-même, des « dépêches du prince de Talleyrand. M. Fauche « nous est parfaitement connu, et il n'y a pas « d'empêchement à ce qu'il reste à Gand le temps « nécessaire pour y finir ses affaires.

« Gand, le 25 avril 1815.

« *Signé*, LE COMTE DE JAUCOURT,
« *ministre des affaires étrangères.* »

Mais c'était M. le comte de Blacas qui régnait de fait et seul à Gand. Le baron d'Eksteins n'eut donc aucun égard à la déclaration ministérielle de M. de Jaucourt. Déjà le maire de la ville avait reçu l'injonction de presser mon départ, et il m'envoya aussitôt son adjoint, qui me parut affecté de la mission désagréable qu'il était forcé de remplir. Je courus chez M. le maire, qui me dit également avec douceur : « Vous voilà « exposé à toutes les rigueurs d'un nouveau ma- « gistrat de police, établi depuis l'arrivée du Roi « à Gand; et, ce que je puis vous dire, c'est qu'il « y a auprès de Sa Majesté des personnes qui ne

« vous aiment point et qui ont intérêt de vous « éloigner. »

Dans ce qu'il répondit ensuite à mes questions, je vis clairement que le plus puissant de mes ennemis était M. le comte de Blacas. Je ne pouvais donc plus méconnaître la source de la nouvelle persécution que j'éprouvais.

Je rentrai chez moi le cœur navré. A peine suis-je dans mon hôtel, qu'à ma suite, le baron d'Eksteins s'y précipite en furieux, m'ordonnant de quitter Gand à l'instant même. Je résiste : il va chercher la gendarmerie et me fait garder à vue, ne me laissant que trois heures pour terminer mes affaires particulières.

Je me mets aussitôt en devoir de protester contre un tel acte arbitraire et une telle violence. Je lui adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Baron,

« J'ai été chargé d'une commission de la part « de mon auguste maître le roi de Prusse ; j'ai « délivré mes dépêches à M. le comte de Blacas. « Je suis en conséquence mille fois étonné d'être « en butte à une intrigue honteuse que mon hon- « neur me fait la loi de connaître dans tout son « développement, et de déjouer s'il m'est possi- « ble. Je vous déclare donc, que, m'étant mis

« sous la protection de S. M. Louis XVIII et de « M. le maire de Gand, je persiste à me refuser « au départ forcé que vous venez de me réitérer, « jusqu'à ce que vous m'ayez fait connaître le mo- « tif de l'acte arbitraire, et j'ose dire tyrannique, « que vous exercez contre moi. Je vous déclare « encore que vous en êtes dès à présent garant et « responsable, et que je me propose d'en faire « un rapport incontinent à mon auguste souve- « rain et au vôtre.

« *P. S.* Vous savez de plus que j'ai été chargé, « à Vienne, des dépêches du prince de Talley- « rand, que j'ai remises à S. Exc. le comte de Jau- « court, ainsi qu'il a pris la peine de vous le « mander par son billet du 23 courant : vous vou- « drez bien en prendre note et en prévoir les « conséquences.

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL,

« *à l'Hôtel de la Maison de Poste.*

« Gand, 26 avril 1815. »

Cependant les deux gendarmes apostés à mes côtés par monsieur le baron, ne me quittaient plus. Ils m'accompagnèrent chez le vicomte de Châteaubriand, à qui je racontai les rigueurs exercées contre moi. Il fut surpris que je les attribuasse à M. de Blacas, dont il se disait l'ami; et comme

ils allaient se trouver ensemble au conseil du Roi, il me promit d'arranger avec lui cette affaire à ma satisfaction. « Dans les circonstances où nous « sommes, ajouta-t-il, un homme comme vous « nous est trop précieux, et je suis assuré que le « Roi vous recevra. Tâchez de faire attendre jus- « qu'à demain les gendarmes qui doivent vous « enlever. »

L'espérance rentra dans mon âme; et, toujours escorté par mes deux gardiens, j'allais à l'hôtel que le Roi habitait, bien résolu de déposer dans ses mains royales une protestation solennelle contre les prétextes dont on colorait l'inique vexation dont j'étais la victime.

J'attendais le passage de Sa Majesté dans la salle de ses gardes-du-corps; mes gendarmes s'impatientant à la porte, me réclamaient avec bruit. Un officier des gardes fut envoyé pour me signifier que je ne pouvais rester dans leur salle, et que j'étais attendu par mes sbires. Je persistai à vouloir remettre au Roi la protestation que je tenais à la main : tout ce que je pus obtenir, fut qu'elle serait remise par MM. les officiers à Sa Majesté, et non à M. de Blacas, et j'ai su depuis qu'elle n'était point parvenue à sa destination.

Je voulus encore voir M. le duc d'Havré; mais il ne put que gémir sur l'injustice qu'on me faisait

éprouver : « Je suis personnellement très affligé « de tout ce qui se passe, me dit-il; car, figurez-« vous que M. de Blacas veut que je renvoie mon « chasseur, que j'ai depuis seize ans, dont je « réponds, et qui, je ne sais pourquoi, lui est « devenu suspect. » En rentrant dans mon hôtel, je vis à la porte une grande voiture où se trouvaient deux gendarmes belges et un général autrichien. On voulut aussitôt m'y faire monter de force : ma résistance fit attrouper beaucoup de monde. En vain je promettais de partir le lendemain dans ma propre voiture, voulant au moins régler mes comptes avec le maître de l'hôtel. Mais on avait intérêt à ce que je fusse éloigné de Gand dans le jour même; et quinze gendarmes, le sabre nu, se mirent en devoir de me placer de force dans le carrosse de la police. « Montez, montez, mon-« sieur, me dit le général autrichien qui y était « déjà; je vois bien que vous êtes aussi la victime « de M. de Blacas : venez, le moment viendra où « justice nous sera rendue. » Me voilà donc enlevé malgré moi, laissant ainsi à Gand ma chaise de poste, mon manteau et différens effets que cette violence me fit perdre. A peine me laissa-t-on le temps de prendre mon argent et mes papiers. Flanqué de deux gendarmes, qui étaient à ma solde, force fut de me laisser conduire à Bruxelles.

Pendant la route, le général autrichien se fit connaître à moi, et me raconta par quel motif il éprouvait le même traitement qu'on me faisait subir. « Je suis, me dit-il, le général-major Louis « Matitunowich, né en Dalmatie, au service de « S. M. l'empereur d'Autriche, et maréchal-de-« camp démissionnaire du service de France. « Lorsque la Dalmatie est rentrée sous la domi-« nation de l'Autriche, l'Empereur, mon maître, « affecta aux militaires de mon pays une indem-« nité qui s'élève à deux cent soixante mille fr., « payables par la France, par suite de la ré-« trocession. Ma part, comme général-major, « a été réglée à quarante-trois mille francs. « J'étais à Paris pour recouvrer cette somme, « que M. de Blacas avait reconnue, quand le « 20 mars arriva. Forcé alors de quitter Paris, et « n'ayant point d'argent, je fis un marché avec « un cocher pour être conduit à Bruxelles, où « je croyais trouver le Roi, espérant qu'il me « mettrait à même de payer au moins les frais « de mon voyage. Obligé ensuite d'aller jusqu'à « Gand, mon cocher consentit à m'y conduire « aux mêmes conditions. Arrivé à Gand, je me « présente à M. de Blacas pour avoir, sinon tout « ce qui m'était dû, au moins un à-compte. « Mais M. de Blacas se replia sur les circon-

« stances pour éluder ma réclamation. — Vos « circonstances, lui répondis-je, sont aussi mes « circonstances, et elles sont bien plus impé- « rieuses pour moi que pour vous. Je ne vous « demande pas la somme entière, donnez-moi « seulement les moyens de me rendre à Vienne, « chez mon empereur : payez mes frais de route.

« Tout fut inutile. La discussion s'animant, un « officier de la maison du Roi survint, et me dit : « Calmez-vous, général, cette affaire s'arrangera; « donnez-moi votre adresse. — Je loge au *Lion* « *d'argent*. — Eh bien, permettez que je vous « y accompagne. Il vint avec moi à l'hôtel, et « une demi-heure après, je vis entrer un homme « suivi de plusieurs gendarmes, qui me dit avec « dureté, que j'eusse à ficeler mes malles, et à « monter en voiture. Je ne sais qui vous êtes, lui « dis-je; mais si vous avez des ordres supérieurs, « exécutez-les sans vous permettre de me mal- « traiter, car je ne le souffrirai pas. C'était le « baron d'Eksteins. Voilà comment je me trouve « votre compagnon d'infortune. » Matitunowich était encore plus courroucé que moi contre le chef de la police de Gand. « Homme sans tenue, « sans tact, ni mesure, me dit-il, plus propre à « être recors ou gendarme, que le chef d'une « administration surveillante, et qui, n'ayant pas

« l'honneur d'être Français, se fait appeler mon-
« sieur le baron, tandis que c'est tout bonnement
« le fils d'un maquignon du Holstein, qui, après
« avoir fait d'assez bonnes études, et s'être jeté
« dans les sociétés secrètes pour la délivrance de
« l'Allemagne, s'est fait ensuite *néophyte,* a passé
« le Rhin avec le corps d'armée du général Bulow,
« et s'est jeté de là dans votre restauration. Vous
« connaissez maintenant, ajouta-t-il, le directeur
« de la haute police de Gand, qui ne se sert de
« l'autorité que lui a déléguée le roi des Pays-Bas,
« pour l'exercer dans l'intérêt des Bourbons, que
« pour parodier ce temps malheureux de la
« France où le plus vil délateur était écouté, et
« l'honnête homme était plongé vivant dans un
« cachot. Lorsqu'une arrestation lui est indiquée
« par les personnes qui abusent de la confiance
« du roi Louis XVIII, monsieur le baron accourt
« *au galop* à la tête de ses sbires, et vient se jeter
« comme un loup affamé, sur le malheureux dont
« on a intérêt d'empêcher la présence. »

Ces détails ne faisaient qu'ajouter à notre commune irritation. A notre arrivée à Alost, où nous couchâmes, on nous mit dans la même chambre, où trois gendarmes restèrent toute la nuit à jouer, fumer et boire. Je soupai, mais le général-major se coucha sans vouloir rien pren-

dre. Le lendemain matin, apprenant que s'il n'avait pas soupé, c'était faute d'argent, je lui fis accepter dix ducats de Hollande, que je suis loin de regretter, bien que, m'étant séparé de lui à Bruxelles, je n'aie jamais eu depuis de ses nouvelles.

Nous arrivâmes à Bruxelles, à dix heures du matin, le 28 avril. Déjà informé du rôle qu'il devait jouer à mon égard, M. Malheise, directeur de la police de cette ville, me dit d'un ton d'aménité, dont il est impossible de rendre toute la perfidie, que n'ayant pas le temps d'examiner de suite mes papiers, il allait me confier à la garde d'une personne qui serait chargée de m'accompagner. Où cette honnête personne allait-elle me conduire? A l'auberge sans doute. Non! dans une prison infecte où je fus mis d'abord au secret, et où je restai neuf jours confondu avec des vagabonds et des malfaiteurs. Mais il s'y trouvait aussi beaucoup d'autres personnes respectables, et victimes comme moi des préventions de M. le comte de Blacas, et des mesures acerbes de M. d'Eksteins, chef principal de sa police, homme d'ailleurs plus exalté que méchant, d'une instruction vaste, parfois mal digérée, et qui certainement aujourd'hui, mûri par l'expérience, ne se ferait plus le satellite d'aucun pouvoir absurde et vio-

lent. J'avoue qu'en entrant dans mon cachot, il m'échappa un cri de douleur. « Va donc, me disais-je, va donc, malheureux Fauche! va encore porter une lettre si rassurante du roi de Prusse à Louis XVIII, et surtout remets-la à son ministre Blacas! »

Les persécutions qui eurent lieu à Gand envers un grand nombre de royalistes éprouvés, étaient l'ouvrage de ces vils flatteurs qui avaient trouvé un asile auprès du trône, de ces mêmes hommes qui s'étaient cachés lorsqu'il fallait se prononcer pour la cause des Bourbons : instrumens des vengeances particulières, sous le prétexte d'éloigner les traîtres et les espions, ils exerçaient une inquisition intolérable. A Paris, ils conseillaient une confiance aveugle lorsque la prudence prescrivait de se défier; et à Gand, ils écartaient les hommes dévoués, parce qu'ils craignaient le langage austère de la vérité : ils auraient voulu ne rester qu'un petit nombre *en Brabant*, afin de devenir une classe d'êtres privilégiés et la seule digne d'aspirer aux récompenses, après le rétablissement du trône, dont s'occupaient si efficacement toutes les puissances de l'Europe.

La prison civile de Bruxelles, où l'on entassait les victimes de l'arbitraire et des préventions du système de M. de Blacas à Gand, était tellement

remplie de prisonniers, que pendant plusieurs jours les derniers venus ne pouvaient trouver à se coucher que sur les bancs du greffe. Il y en avait de toutes les classes, depuis des généraux jusqu'à des laquais; des négocians; une famille entière était détenue, même des femmes et des enfans. Quant au crime qui leur était imputé, il était commun à tous; qui avait lu un écrou, connaissait tous les autres. *Espion, agens de Buonaparte, suspects*, telles étaient les épithètes dont on gratifiait tous ceux qu'on repoussait du bercail.

C'était toujours au nom de Louis XVIII que parlait et agissait le baron d'Eksteins, et l'on était transféré à Bruxelles par ordre du Roi. L'invention de ce protocole n'était pas absolument le fait de cet homme, qui prenait sur lui de commettre des actes rigoureux qu'ignorait certainement Sa Majesté. Que dis-je? il n'était que la *marionnette* du visir de la cour de Gand, qui en faisait mouvoir le fil d'après les avis, l'esprit de parti, et les vengeances de ses conseillers, *et de quels conseillers, grand Dieu!*

J'étais depuis vingt-quatre heures au secret dans ce cloaque, lorsque je pris le parti d'écrire au benin M. Malheise, directeur de la police de Bruxelles, pour me plaindre de ce qu'on en

agissait d'une manière aussi infâme à l'égard d'un sujet de Sa Majesté Prussienne, indignement détenu, sans lui en faire connaître les motifs, et même sans l'interroger.

Cette réclamation, faite avec énergie, détermina M. le directeur de la police à me faire venir dans ses bureaux le lendemain, 29 avril, dans la matinée. Là, mes papiers et mes effets furent examinés avec la rigidité la plus sévère, comme avec la plus méchante intention; et cependant on n'y put rien trouver qui fût susceptible de la moindre de ces interprétations si ingénieusement perfides, dont les suppôts de la police savent si bien stigmatiser les écrits les plus irréprochables, et les démarches les plus innocentes. Leur chef à Bruxelles, M. Malheise, après cette exploration qui le déconcertait, me dit avec un patelinage hypocrite, que l'examen de mes papiers avait été la cause unique de ma détention. « Je n'y ai trouvé, ajouta-t-il, « que des choses qui vous honorent infiniment, « par la constance et la persévérance qu'elles font « remarquer dans votre conduite pour la cause « du roi de France. J'en vais faire mon rapport, « et jamais je n'en aurai signé de plus satisfaisant « et de plus intéressant que celui-là; vous pouvez « compter sur votre liberté pour aujourd'hui. »

Comment un malheureux prisonnier, à ces

douces paroles, n'ouvrirait-il pas son cœur à l'espérance! Bien que je fusse renvoyé en prison, je crus en sortir le soir même. Je trouvai mon geôlier tellement dans cette persuasion, qu'il avait déjà fait enlever mon lit, que j'avais été obligé de louer vingt-quatre francs par jour pour ne pas coucher sur un grabat infect. Mais ma liberté n'arrivant pas, il m'y fallut passer la nuit dévoré par les insectes, et cette nuit affreuse ne fut pas la dernière.

M. Malheise n'aura pas pu faire son rapport, me disais-je, ou il aura négligé de s'en occuper. Mais ne fallait-il pas, avant tout, qu'il correspondît avec M. de Blacas ou M. d'Eksteins pour se concerter et remplir les vues de mes persécuteurs?

Son rapport serait encore à faire, et moi dans la prison où l'on m'avait jeté, si, après neuf jours de captivité et d'attente pénible, M. le baron de Brockhause, ministre de Sa Majesté Prussienne près le roi des Pays-Bas, et auquel je trouvai le moyen de faire passer un mot d'écrit, ne m'eût réclamé d'autorité, au nom de son souverain. Instruit déjà de mon arrestation par M. de Fagel, ministre de S. M. le roi des Pays-Bas, il avait fait de suite des démarches en ma faveur, et avait même reçu la promesse que j'allais être mis en liberté. Pro-

messe dérisoire. Ce ne fut pas sans peine que j'éludai la surveillance de mes geôliers, pour faire remettre ma lettre directement à ce ministre; l'ayant reçue, il me transmit par le même fidèle messager la réponse suivante :

« Je suis indigné de la conduite qu'on tient « envers vous. Je vous croyais libre depuis huit « jours, et j'étais surpris de ne vous avoir pas vu. « J'avais imaginé que vous aviez été pressé de « vous rendre à votre destination. Je fais à l'in- « stant de nouvelles démarches pour que vous « soyez sur-le-champ mis en liberté. Venez en- « suite me voir sans perte de temps. »

Il n'y avait plus moyen de résister à ces nouvelles démarches. Les portes de la prison me furent ouvertes, et ce fut à l'autorité de Sa Majesté Prussienne que cette fois-là, comme en 1805, j'obtins d'échapper aux fers de M. de Blacas, de même que j'avais échappé à ceux de Buonaparte, qui du moins ne m'avaient pas été imposés si tyranniquement et certainement pas avec autant d'injustice.

J'allai d'abord offrir l'hommage de ma reconnaissance à S. E. le baron de Brockhause, et là j'appris que M. de Fagel ayant entretenu M. de Blacas de mon arrestation, ce ministre de Louis XVIII lui avait répondu qu'à la vérité j'avais apporté de

Vienne une lettre de S. M. le roi de Prusse, mais que je n'en étais pas moins coupable de délits très graves; car il fallait bien colorer l'horrible persécution à laquelle j'étais en butte, et dont M. de Blacas lui-même était le principal moteur; il fallait bien aussi imaginer des prétextes pour ne pas trop mécontenter le roi de Prusse, qui jouait un si beau rôle dans la coalition des souverains en faveur de S. M. Louis XVIII.

Que fit M. de Blacas? Me signalant comme coupable au premier chef envers Sa Majesté Prussienne, afin de légitimer, s'il était possible, ses projets de vengeance contre moi, il osa avancer que j'avais décacheté et même falsifié la lettre autographe de ce monarque au roi de France, et de laquelle j'avais été porteur; de plus, que j'avais fourni des notes contre la Prusse; et enfin, venant aux accusations banales, il dit que j'étais *un espion de Buonaparte.*

Après tout ce que le lecteur a vu de ma constante et courageuse conduite pour le rétablissement de la monarchie française, il sera porté sans doute à me dispenser de toute justification, comme le fit S. E. M. le baron de Brockhause, aux yeux de qui ces accusations contre un homme qui avait donné de si perpétuelles preuves de dévoûment à la cause royale ne furent que de ridi-

cules autant qu'invraisemblables impostures. Mais il m'importe trop d'en faire connaître toute la perfidie, pour que mes calomniateurs ne puissent tirer le moindre avantage de cette maxime : *Calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose;* et je dissiperai jusqu'au moindre vestige de ces imputations calomnieuses qui tout à l'heure se reproduiront avec un caractère de noirceur et d'audace encore bien plus abominable.

M'étant présenté au bureau de la police de Bruxelles pour recouvrer mes papiers, M. Malheise en retint une partie, notamment le chiffre que je tenais du prince de Hardenberg, ainsi que mon passe-port, que je réclamais en vain pour retourner à Vienne. On prétendit le remplacer par un autre, en vertu duquel il fallait que dans quarante-huit heures j'eusse quitté les États de S. M. le roi des Pays-Bas. A cet effet, on prit mon signalement avec des formes très désagréables. Je m'en plaignais, lorsque survint un petit Espagnol que deux gendarmes amenaient comme n'ayant pas de papiers : mais il lui suffit de faire un signe maçonnique; on le comprit, et à l'instant, en ma présence, avant même qu'on eût fini mon affaire, on lui délivra le papier dont il avait besoin. Il ne me vint pas dans l'idée d'user

du même moyen; j'aurais pu le faire avec d'autant plus d'avantage, que j'ai reçu tous les grades maçonniques; mais en y réfléchissant depuis, je ne formai pas de doute que le petit Espagnol n'eût fait un signe de *carbonarisme*, parfaitement compris par les suppôts de la police de Bruxelles.

Le dirai-je? j'étais dévoré de chagrins; mais que le cœur humain est inexplicable! Toutes mes peines se dissipèrent devant l'accueil que je reçus de Mgr le prince de Condé, qu'à ma sortie de prison, je trouvai logé à Bruxelles, hôtel Bellevue. Ce vénérable prince, qui était instruit de ce qui venait de se passer, m'ouvrant les bras, eut la bonté de me dire en m'embrassant : « Je suis « fâché, mon cher Fauche, de tout ce qui vous « est arrivé; nous y avons pris, Contye et moi, « beaucoup de part. Je venais d'ordonner qu'on « fît des démarches pour votre élargissement. Si « mon estime pour vous pouvait augmenter, ce « serait le cas. Vous êtes victime d'intrigues; mais « nous le sommes tous. *Gardez bien les papiers* « *que vous avez de moi; ils vous serviront un* « *jour.* »

Oui, mânes illustres et respectables, moi et mes enfans conserverons à jamais les écrits émanés de la main d'un prince qui nous a été si cher,

et l'un de nos titres d'honneur sera cette déclaration précieuse qu'il daigna me donner au Palais-Bourbon, le 3 juin 1814.

S. E. le baron de Brockhause, touché aussi de mon infortune, et ne voulant pas que je fisse usage du passe-port insultant qui m'enjoignait de quitter les États du roi des Pays-Bas dans quarante-huit heures, m'en délivra un lui-même pour Vienne, avec des dépêches que je fus chargé de remettre à ma cour; et je partis incontinent pour cette destination.

A mon arrivée à Liége, frontière des Pays-Bas, M. le comte de Loucey, commandant militaire, m'ayant aperçu au moment où je présentais mon passe-port dans ses bureaux, me fit passer dans son cabinet, et me témoigna sa surprise de voir mon nom compris dans la liste des personnes suspectes au ministre de S. M. Louis XVIII. Je lui expliquai les motifs de l'animosité et des préventions haineuses de M. de Blacas contre moi.

M. de Loucey me mit à même de découvrir les variations introduites dans les accusations mensongères envoyées, d'une part, à Liége par la police de Gand et de Bruxelles, et, de l'autre, par le directeur de cette dernière police à M. le baron de Brockhause. On a vu qu'auprès de ce

ministre je n'étais accusé d'être un espion de Buonaparte que par M. de Blacas, tandis que dans les notes envoyées à Liége, on supposait que le duc de Feltre portait contre moi la même accusation, bien qu'il m'eût témoigné à Gand quelque confiance, dans une audience particulière qu'il m'avait accordée de la part de S. A. R. Monsieur.

Je continuai librement ma route, et je fus de retour à Vienne le 7 mai 1815, c'est-à-dire vingt-quatre jours après mon départ de cette ville pour aller remplir ma cruelle mission dans les Pays-Bas. Je trouvai à Vienne M. le prince de Hardenberg, empressé de savoir de moi-même tout ce que j'avais éprouvé de fâcheux à Gand et à Bruxelles; je lui en fis le récit, et aussitôt il en informa S. M. le roi de Prusse, à qui je pris la liberté d'écrire en ces termes :

« Sire,

« Je suis victime de l'intrigue la plus odieuse « et de la plus noire calomnie. Après avoir servi « pendant vingt années l'auguste maison de Bour- « bon; après avoir quitté pour elle ma famille, « ma patrie, compromis ma fortune, exposé ma « vie, souffert trois années de la plus dure capti- « vité, affronté plusieurs fois l'échafaud, je suis « accusé d'avoir trahi une cause à laquelle se rat-

« tachaient mes intérêts, mes affections, mes es-
« pérances, mon honneur, en un mot, mon exis-
« tence tout entière.

« Redevable à Votre Majesté de ma mise en
« liberté, je suis accusé d'avoir agi contre mon
« souverain, contre mon bienfaiteur : moi qui,
« depuis vingt ans, contribue avec un zèle infa-
« tigable à renverser le tyran de la France et
« l'ennemi de l'Europe, d'un trône usurpé; moi
« dont le nom se trouve lié à tous les projets for-
« més dans ce noble dessein, je suis accusé de
« m'être vendu à un oppresseur que je déteste,
« à l'assassin de mes parens et de mes amis.

« Sans doute ici l'atrocité seule de l'accusation
« en démontre déjà la fausseté; mais cette accu-
« sation n'en subsiste pas moins, et menace de
« m'enlever l'honneur et de m'écraser de son
« poids.

« La religion du roi de France a été surprise
« par la perfidie de mes ennemis. Indignement
« abusé par eux, il a signé l'arrêt de ma honte
« sans égard pour le droit des gens, au mépris
« de la justice et de l'équité, sans respect pour
« Votre Majesté, dont le nom seul devait me ga-
« rantir de tout outrage, sans qu'on ait daigné
« m'entendre, malgré mes protestations; j'ai été
« arrêté, emprisonné, dépouillé de mes papiers,

« et ensuite renvoyé ignominieusement d'un pays « allié de Votre Majesté, où je m'étais rendu, « chargé de ses dépêches.

« Sire, je réclame la puissante protection de « Votre Majesté. Innocent de tout ce dont on ose « m'accuser, je proteste qu'aucune de mes ac- « tions, aucune de mes paroles, aucune de mes « pensées n'a pu donner lieu à cette accusation, « encore moins justifier le traitement indigne que « j'ai essuyé.

« Je demande à connaître d'une manière pré- « cise les inculpations dont je suis l'objet, et à « pouvoir me justifier aux yeux de Votre Majesté, « à ceux du roi de France et de l'Europe entière.

« Je suis prêt à soumettre ma conduite à l'exa- « men le plus sévère : c'est le seul prix que je « réclame pour vingt années de travaux, de dé- « voûment et de sacrifices, et il ne saurait m'être « refusé.

« Le plus juste et le meilleur des rois ne souf- « frira pas que l'on ravisse arbitrairement, à l'un « de ses fidèles sujets, l'honneur et la réputation, « et qu'on le laisse entaché d'odieux soupçons, qui « lui rendraient désormais la vie insupportable.

« Innocent, je dois être justifié; si je suis cou- « pable, je dois subir une punition terrible, et « digne de la plus infâme des trahisons.

« Daignez, Sire, accueillir ma juste demande; « et que je puisse, après avoir dévoilé la calom- « nie et sauvé mon nom de l'ignominie, consacrer « le reste de mes jours au service de mon Roi et « de ma patrie, sans avoir à rougir aux yeux de « mes concitoyens d'un crime imaginaire.

« Je suis avec le plus profond respect,

« De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et très « fidèle serviteur et sujet,

« *Signé*, Louis FAUCHE-BOREL.

« Vienne, le 20 mai 1815. »

Mais un incident fort curieux vint avancer de beaucoup ma justification, en mettant tout-à-fait à nu la perfidie et la méchanceté de mes persécuteurs. Sur ces entrefaites, S. M. le roi de Prusse reçut la réponse de S. M. Louis XVIII à la lettre que j'avais été chargé de lui porter à Gand.

Il y était question de moi; mais en quels termes, grand Dieu!

A la suite de la lettre dans laquelle le roi de France remerciait le roi de Prusse de l'assurance heureuse qu'il venait de lui faire parvenir, on fut extrêmement surpris de trouver un *post-scriptum*, que je reconnus être de la main de l'abbé Fleu-

riel, le secrétaire intime et le complaisant de M. de Blacas. Ce *post-scriptum*, uniquement dirigé contre moi, le voici : « *Quant à M. Fauche-* « *Borel, il est vrai qu'il a eu notre confiance* « *pendant nombre d'années; mais nous croyons* « *nous rappeler avoir lu sur les registres de la* « *police de Paris, qu'il y servait Buonaparte,* « *qu'il y avait donné des notes contre la Prusse,* « *et qu'il avait prévariqué en Angleterre.* »

Ce coup, au lieu de m'écraser, ne fit qu'ajouter à mon courage; voici d'abord comme je raisonnai. Les rois ne s'écrivent point par *post-scriptum;* l'étiquette ne le comporte pas. En supposant que cette fois Louis XVIII eût dérogé aux convenances, auxquelles ce prince tient plus que tout autre, par un sentiment exquis de la règle et de l'usage, il est de fait que le *post-scriptum* n'était pas de sa main. Qui donc a pu l'apposer? L'abbé Fleuriel, secrétaire intime et créature de M. de Blacas. Et par ordre de qui? de M. de Blacas, et à l'instigation de M. de La Maisonfort, qui m'ont repoussé à Gand, appréhendé au corps, embastillé.

Ceux-là, craignant que le roi de Prusse ne demandât raison du traitement exercé envers son sujet et son envoyé, ont pris les devans, et m'ont accusé de trahison pour légitimer leur conduite.

Mais quelle inconcevable maladresse dans leurs atroces calomnies! quelle grossière inconvenance dans leur aveugle méchanceté!

Faire dire par Louis XVIII, à Gand, qu'il a *lu sur les registres de la police de Paris*, ce serait avancer une assertion trop évidemment fausse; M. de Blacas lui-même, eût-il porté ses yeux scrutateurs dans ces registres, n'y aurait rien vu de pareil, comme on s'en convaincra tout à l'heure. Eh bien! que fait-il dire au Roi? non *qu'il a lu*, non pas même encore qu'il *se rappelle* avoir *lu*, mais qu'il *croit se rappeler* qu'il a *lu*; et c'est sur un *nous croyons* nous *rappeler* avoir *lu*, c'est-à-dire sur ce zéro, dernier résultat de deux soustractions progressivement diminutives de toute probabilité, que M. le comte de Blacas et M. le marquis de La Maisonfort fondent leur opiniâtre persécution contre moi!

Mais comment le ministre de la maison du Roi, comment M. de Blacas, qui doit être si bien au fait de l'étiquette, n'a-t-il pas prévu que le *post-scriptum* audacieux de son abbé Fleuriel, sur une lettre de Sa Majesté, ne pouvait manquer de trahir la fraude au premier coup d'œil? M. de Blacas et son secrétaire intime ignoraient-ils que les rois ne s'écrivent point par *post-scriptum*; que tel n'est pas l'usage des souverains? Toute la

chancellerie de Berlin à Vienne en fit la remarque. Le dirai-je? par son caractère d'interpolation, qui tendait à donner le change sur l'opinion du roi de France à mon égard, ce *post-scriptum* fit naître des réflexions peu favorables à M. le comte de Blacas. Ce fut bien pis encore après l'avoir lu et examiné attentivement : que si l'on s'arrêtait aux trois chefs de l'accusation empruntés par une apparence de réminiscence incertaine des registres de la police de Paris, on découvrait d'abord que ces trois griefs étaient supposés, et que leur invention portait l'empreinte du ridicule et de l'ineptie. Était-il croyable que la police de Buonaparte à Paris m'eût fait, dans ses registres, un crime d'avoir prévariqué en Angleterre, où c'eût été la servir à son gré que d'y commettre des prévarications? L'auteur de l'interpolation, qui était à Londres ainsi que moi, avait-il donc besoin, pour me reprocher des prévarications qui étaient censées commises sous ses yeux, avait-il besoin, dis-je, qu'à Paris même la police de Savary-Rovigo et Desmarets m'en accusât? C'est comme si l'on eût supposé que Buonaparte, encore à l'île d'Elbe, ou dans sa marche rapide de Cannes à Paris, eût trouvé mauvais que M. de Blacas dédaignât les avis qu'on lui donnait, afin qu'il prévînt, par d'efficaces précautions, une

aussi fatale entreprise, ou qu'il la fît avorter. Quant aux deux premiers griefs, c'est encore comme si le même Buonaparte, toujours à l'île d'Elbe, eût accusé son fidèle et zélé Bertrand d'avoir servi le Roi et donné des notes contre Murat, pendant son incroyable séjour à Paris, peu de semaines avant le débarquement, lorsqu'il y concertait avec ses complices tout ce qui devait se faire au mois de mars. *Malitia ipsa maximam partem veneni sui bibit.*[1]

On sera bientôt convaincu, par les registres même de la police, qu'ils ne contenaient rien de semblable contre moi. Mais l'accusation était positive, formelle, bien qu'elle fût glissée en fraude dans une lettre du roi de France.

Je n'hésitai pas de me présenter à mon souverain, qui tenait dans ses mains une pareille lettre, et de lui demander justice. « Sire, lui dis-je, « je suis couvert de vos bontés, et je vous dois la « vie. Si j'ai trahi vos intérêts, ceux du roi de « France, ceux de l'Angleterre, si j'ai été aux « gages de Napoléon, si enfin je suis coupable de « ce dont on ose m'accuser, je suis le plus lâche « des scélérats; et il faut, il convient que Votre « Majesté, faisant justice d'un misérable, me fasse

[1] Sénèque, épître 82.

« pendre à soixante verges d'élévation, pour que « je serve d'exemple aux traîtres. Mais si je suis « atrocement calomnié, Sire, justice aussi. — Non, « Fauche, me répond cet excellent roi, vous ne « serez pas pendu, et je vous donnerai tous les « moyens de vous mettre à même de vous justi- « fier. Je ne serai pas deux fois vingt-quatre « heures à Paris, sans que je n'aie donné des or- « dres pour obtenir parfaite connaissance de votre « conduite politique, afin de vous faire rendre « justice ou de vous punir si vous le méritez. Jus- « que-là, allez à Neuchâtel y attendre ma déter- « mination à votre égard : nous serons avant le « mois d'octobre à Paris. » [1]

Je sortis consolé de cette audience; et la lettre suivante, que daigna m'écrire le prince de Hardenberg, fut pour moi un témoignage irrécusable que je trouverais intérêt et justice, non seulement auprès de mon souverain, mais auprès de son principal ministre.

« Monsieur,

« Je n'ai pas cessé de rendre justice au zèle que, « depuis nombre d'années, vous avez montré « pour le service du Roi et pour la bonne cause,

[1] On voit par là que la bataille de Waterloo n'a été qu'un incident, eu égard au plan de campagne.

« à laquelle vous avez sacrifié plus d'une fois vos « intérêts les plus chers. Je ne puis donc regarder « que comme une erreur, ou *comme la suite « d'une intrigue*, le traitement que vous avez « éprouvé dans les Pays-Bas, et j'ai donné des « ordres aux ministres de Sa Majesté, près des « cours de Gand et de Bruxelles, *pour demander « une réparation publique du tort qu'on vous « a fait.*

« Je vous renouvelle l'assurance de ma consi- « dération distinguée,

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG.

« Vienne, le 29 mai 1815. »

Dans cette occurrence, je remis à M. le prince de Hardenberg une copie du Mémoire que je venais d'adresser à S. M. Louis XVIII, sur mes persécutions en Belgique. Ce Mémoire fut d'ailleurs officiellement envoyé à M. le comte de Goltz, ministre de Prusse auprès du Roi, et à M. le baron de Brockhause, qui l'était pareillement à Gand comme à Bruxelles. J'en remis également des copies à M. le prince de Talleyrand et à M. le vicomte de Châteaubriand, ainsi qu'à Mgr le prince de Condé. Malgré toutes ces précautions, je suis fondé à croire que Louis XVIII n'en eut pas connaissance, tant il était facile à mes deux

puissans ennemis d'intercepter ou de supprimer mes justes réclamations.

Voici ce Mémoire, qu'il ne m'est pas permis de passer sous silence.

A S. M. Louis XVIII.

« Sire,

« L'amertume de la douleur qui m'accable est « telle, que, sans le sentiment intime de ma par- « faite innocence, et l'espoir de me justifier aux « yeux de Votre Majesté, j'aurais eu peine à « supporter la vie. Je suis victime de la plus noire « intrigue, de la calomnie la plus odieuse.

« On m'accuse d'avoir trahi la cause de Votre « Majesté, d'avoir été l'agent de Buonaparte ! « Comment Votre Majesté a-t-elle pu croire à « une pareille accusation? Comment le généreux « Louis XVIII aurait-il pu tracer lui-même, en apos- « tillant, la lettre qui contient la condamnation et « l'ignominie d'un de ses plus fidèles et de ses « plus zélés serviteurs, sans avoir seulement voulu « ni l'interroger ni l'entendre? Vingt années de « dévoûment et de sacrifices ne devaient-elles pas « lui obtenir au moins cette justice ou cette fa- « veur?

« Quoi! dans le temps où les serviteurs de Buo-

« naparte étaient accueillis, caressés, employés, « honorés, un ancien serviteur de Votre Majesté « est rejeté, persécuté, emprisonné, chassé pu- « bliquement, et honteusement compromis aux « yeux des souverains et des cabinets de l'Eu- « rope; il est exposé à la perte de sa fortune et « de son honneur!

« Sire, je réclame la bonté et la justice de Votre « Majesté. Si je n'ai pas acquis le droit d'être au- « dessus de tout soupçon, j'ai au moins mérité « d'être écouté et jugé, et Votre Majesté ne peut « me proscrire et me déshonorer sans un examen « approfondi.

« On m'accuse, dit-on, d'avoir trahi la cause de « Votre Majesté, et d'avoir servi celle de Buona- « parte. Votre Majesté, ajoute-t-on, s'en est assu- « rée par les registres de la police. Non, Sire, « Votre Majesté n'a rien vu et n'a rien pu voir de « pareil.

« Que mon nom se trouve sur les registres de « la police de Buonaparte, cela n'est pas étonnant. « Constamment impliqué dans tous les projets « qui tendaient à renverser ce tyran d'un trône « usurpé, je fus toujours une victime désignée à « ses suppôts et à ses satellites. Arrêté ensuite, et « emprisonné au Temple pendant près de trois « années, je n'ai eu que trop de rapport avec la

« police, mais c'était pour avoir servi Votre Ma-
« jesté; et je ne serais sorti du Temple que pour
« aller à la mort, si le roi de Prusse, mon souve-
« rain, ne m'eût protégé avec une généreuse sol-
« licitude.

« Que l'on montre à Votre Majesté la moindre
« trace d'une relation directe ou indirecte avec le
« tyran; que l'on montre à Votre Majesté le moin-
« dre vestige d'une gratification, d'une avance
« ou d'un remboursement reçu de sa part!

« J'ai sans doute communiqué avec ses créa-
« tures; mais c'était pour le service de Votre Ma-
« jesté, et en vue de les ramener à leur devoir :
« Votre Majesté ne l'a pas ignoré.

« Dernièrement encore, j'ai été en relation avec
« un parti qui pouvait servir utilement la bonne
« cause, et qui le voulait sincèrement. Mon zèle
« et mes efforts tendaient à prévenir le malheur
« qui est arrivé; mais je n'ai pu aborder Votre
« Majesté comme je l'abordais dans le temps où il
« s'agissait d'exposer ma vie pour son service;
« mes craintes, mes larmes, que l'événement n'a
« que trop justifiées, ont été traitées d'illusions
« et de chimères; le tyran est rentré dans la capi-
« tale, et moi j'ai été emprisonné et proscrit.

« Sire, si j'ai servi Buonaparte, je suis un scé-
« lérat digne du dernier supplice. Pourquoi ne

« m'a-t-on pas arrêté à Paris pendant les dix mois « que j'y ai passés, ou pourquoi ne m'a-t-on pas « retenu à Gand pour y faire mon procès? Votre « Majesté, tous les souverains de l'Europe n'é- « taient-ils pas intéressés à me démasquer? Com- « ment me mettait-on en liberté, et me laissait-on « revenir à Vienne à la source de toutes les opé- « rations politiques et militaires? Si je suis un « traître, je suis un insensé, car au lieu de me « réfugier auprès de Buonaparte, je me suis rendu « auprès de mon souverain, auquel je demande « justice, comme je la demande à Votre Majesté « elle-même.

« Ah! Sire, daignez consulter les princes de « votre auguste maison; daignez consulter sur- « tout l'illustre et vénérable prince de Condé, « sous les auspices duquel j'ai commencé la pé- « nible et dangereuse carrière que j'ai parcourue « depuis avec tant de zèle et d'ardeur. Ce prince, « qui a daigné me donner des témoignages de sa « bienveillance et de son estime, sera garant que « jamais Fauche-Borel n'a trahi Louis XVIII, l'ob- « jet de son affection, de son dévoûment et de « son respect.

« Non, Sire, je ne suis point coupable; toutes « ces accusations, aussi absurdes qu'atroces, dont « je suis l'objet, sont des calomnies inventées

« par mes ennemis acharnés, dans le but per-
« fide de me ravir la confiance et l'estime dont
« Votre Majesté a daigné m'honorer, et qui ont
« tant de fois soulagé mes peines et soutenu mon
« courage, au milieu de mes longues adversités.
« Oui, Sire, j'ose le dire avec vérité, les trois an-
« nées de captivité que j'ai passées au Temple,
« m'ont paru moins cruelles que les neuf jours de
« mon emprisonnement à Gand et à Bruxelles.
« Ma captivité au Temple était méritée : l'oppres-
« seur me punissait d'avoir voulu servir Votre
« Majesté; et je souffrais avec résignation pour
« une si belle cause, avouée par le devoir, par
« l'honneur, par le suffrage de tous les honnêtes
« gens. Mais mon emprisonnement à Bruxelles,
« suite de mon arrestation à Gand, ordonné, ou
« du moins consenti par un monarque que j'avais
« servi avec tant de dévoûment et de zèle, est le
« coup le plus affreux que j'aie ressenti pendant
« le cours de mes pénibles et dangereux travaux.
« J'aurai voulu mourir mille fois, si je n'avais eu
« besoin de vivre pour sauver mon honneur et
« celui de ma malheureuse famille. Ah! Sire, quel
« plus grand mal Votre Majesté aurait-elle pu me
« faire, quand elle aurait agi sous l'influence des
« agens mêmes de l'usurpateur de votre trône?

« Sire, je demande justice à Votre Majesté, je

« la demande au nom sacré de l'humanité ; je la « demande au nom de celui qui juge les Rois. Je « demande que les chefs d'accusations intentées « contre moi, me soient communiqués ; je de- « mande d'être écouté dans ma défense et d'être « jugé par Votre Majesté. Que la punition la plus « exemplaire tombe sur moi, si je suis coupable ; « mais que je rentre dans les bonnes grâces de « Votre Majesté, et que je recouvre mon honneur « compromis, si je suis innocent.

« Je suis avec le plus profond respect,

« SIRE,

« Le très humble, très obéissant
« et très fidèle serviteur,

« *Signé*, LOUIS FAUCHE-BOREL.

« Vienne, le 24 mai 1815. »

Les grands événemens qui survinrent dispensèrent mes ennemis de Gand et de Bruxelles, de fournir les renseignemens demandés par mon souverain le roi de Prusse. Si l'on rapproche la date de la lettre du prince de Hardenberg, qui est du 29 mai, de la date du 8 juillet de la même année, époque où Louis XVIII remonta sur le trône, à l'aide des armées de toutes les puissances de l'Europe, on verra que les événemens aussi

Google

terribles que gigantesques qui se passèrent dans le court espace de cinq semaines, purent seuls affranchir en effet mes puissans ennemis de l'obligation pénible où ils étaient de justifier aux yeux de mon souverain leur conduite à mon égard.

Mais les plus grandes injustices de la part des premiers agens du Roi, ne pouvaient ralentir mon zèle. La sincérité, la franchise comme l'intrépidité de mon dévoûment aux intérêts de Louis XVIII, furent les mêmes pour son second retour comme pour le premier. Dans les premiers jours de juin, étant revenu à Neuchâtel, plein de flatteuses espérances pour le succès de la cause générale, je me mis en devoir de concourir autant qu'il était en moi à la réintégration du trône, et je fus assez heureux pour y participer par quelques tentatives qui peut-être ne seront pas indignes de la mention de l'histoire.

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

SUPPLÉMENT

AU QUATRIÈME VOLUME.

A GENÈVE,
CHEZ BARBEZAT ET DELARUE.

A BRUXELLES,
A LA LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

FAUCHE-BOREL.

SUPPLÉMENT

AU QUATRIÈME VOLUME.

PARIS,

MOUTARDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GIT-LE-COEUR, N° 4.

1829.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

Les *cent jours* infligés par la Providence allaient expirer; la France ne retentissait déjà plus que du bruit des armes, du fracas des convois militaires, de la marche des troupes et des cris de *vive l'Empereur;* le rideau de la guerre était levé; Napoléon allait donner le signal du carnage devant le prodigieux appareil militaire de la ligue formée pour le déposséder; un million de combattans se portait contre lui et contre son armée. Cette armée marchait avec autant d'intrépidité que de confiance sur le champ de bataille où sa destinée devait s'accomplir. La lutte allait être terrible; la France en était effrayée. Les citoyens alarmés tournaient les yeux vers Louis XVIII, le père de la patrie, et l'appelaient à leur secours.

Des commissaires extraordinaires furent envoyés de Gand sur les frontières de la France pour agir de concert avec les délégués de l'autorité royale, qui étaient déjà en activité dans l'intérieur du royaume. Le marquis de Castries reçut l'ordre de se rendre à Namur; le chevalier

de Béthisy à Courtray; le comte de Quinsonnat à Spire; le comte Gaëtan de La Rochefoucauld sur les frontières de l'est de la France; le comte Jules de Polignac, maintenant prince de Polignac et ambassadeur en Angleterre, sur les frontières du royaume de Sardaigne.

Les arrestations faites à Gand et à Bruxelles ayant donné de vives inquiétudes aux chefs des troupes de la coalition, leur firent adopter un système de surveillance rigide qui devint fâcheux pour quelques commissaires du Roi. Plusieurs d'entre eux rencontrèrent des obstacles en se rendant aux postes qui leur étaient assignés. On arrêta des officiers français dans l'exercice d'une mission entreprise pour rassembler le contingent royal fixé *par le traité du* 25 *mars* 1815. Deux commissaires du Roi furent retenus au quartier général bavarois; un troisième ne put dépasser Francfort-sur-le-Mein; le comte Jules, prince de Polignac, dont le zèle avait surmonté toutes ces difficultés, et que son courage poussa trop loin, fut enveloppé par les troupes de Napoléon, et transféré au fort Barraux.

Le comte Gaëtan de La Rochefoucauld éprouva aussi des entraves de la part des agens des puissances alliées. Après quelques jours d'arrestation, il atteignit la Suisse et se rapprocha des frontières

de la France, pour former le *cadre du corps royal de l'Est*, et planter les bannières des lis sur le sol de la patrie. Sans autorisation des puissances étrangères, sans la permission du gouvernement suisse, il se procura des armes, des munitions, et l'équipement de cent trente-six hommes. Parmi les braves qui se rallièrent à ce délégué du Roi, on remarquait l'adjudant-général Chopin, le major de La Genetière, le chevalier de l'Étoile, le baron de Marguerittes, qui venait de faire partie d'une mission entreprise dans les intérêts du trône; les comtes de Scey-Montbelliard [1], de Colbert, de Montjoie, de Mortemart; MM. d'Anders, de Bermont et de Piedoyx, et quelques officiers du fidèle 10e de ligne.

Le rendez-vous général fut fixé pour la fin du mois de juin, à Saignes-Légier, pays de Porentruy, sur l'extrême frontière de la Suisse et de la France.

C'était par la trouée que devaient faire ces braves que j'espérais y rentrer moi-même. J'étais persuadé qu'une seule bataille perdue mettrait Napoléon hors de combat. En effet, franchissant la Sambre, il ne fut que téméraire, et il le fut trois mois trop tard, puisqu'il avait laissé à ses ennemis

[1] Depuis, préfet du département du Doubs.

le temps de rassembler toutes leurs forces. Après avoir enterré dans les champs de Waterloo, le 18 juin, la fleur et l'élite de ses soldats, il se trouva seul, comme à Leipsik, fugitif, sans espoir et détrôné par une seule bataille.

La France tomba dans une anarchie épouvantable au moment où elle fut envahie de toutes parts.

Le 1er juillet, la colonne royale de l'Est se mit en marche, et pénétra le même jour par le pont de Goumois-sur-Doubs, village situé au milieu des montagnes escarpées, couvertes de bois sans aucune route praticable. On devait marcher le lendemain sur Damrichard; mais le 2 juillet à la pointe jour, des corps francs, des douaniers, des gardes frontières, et quelques habitans de Trévillers, soutenus par deux compagnies de la garde nationale mobilisée de la Côte-d'Or, stationnées à Saint-Hippolyte, se montrèrent à portée des avant-postes royaux. N'ayant reçu aucun renfort, et ne pouvant engager qu'une lutte désavantageuse contre des forces aussi supérieures, le comte Gaëtan de La Rochefoucauld se concentra sur Goumois. Cette position aurait pu être conservée, si les habitans fussent restés neutres; mais ils servirent d'auxiliaires aux attaquans. Un feu dirigé sur les royalistes, des maisons qui dominent le pont, forcèrent à rentrer sur le territoire suisse.

Un coup de fusil, parti de l'habitation du maire (que le comte Gaëtan venait de quitter), atteignit le chevalier de Piedoyx et le tua.

Une vive fusillade s'engagea alors d'une rive à l'autre; le passage, vaillamment défendu, ne fut point forcé. La tête du pont était occupée par un détachement de volontaires royaux, chasseurs de Henri IV, composé de Lyonnais, incorporés dans le corps de l'Est dès leur arrivée en Suisse, où le chevalier de Landine, de Saint-Esprit, les avait dirigés de l'intérieur de la France. Le drapeau royal, un moment en danger d'être pris, fut sauvé par l'un de ces braves, le capitaine Bettent. Les soldats royaux qui n'avaient pu se replier avant l'occupation de Goumois par les insurgés, se jetèrent dans le Doubs, et, sous un feu continuel, traversèrent cette rivière avec intrépidité.

Cette journée fut marquée par la mort de plusieurs soldats des deux partis; on eut surtout à regretter la fin déplorable du comte de Montjoie. Cet officier, affaibli déjà par deux blessures et atteint par un biscayen, tomba, et fut inhumainement massacré, non loin des riches domaines de ses pères, situés à Béfort. Son corps resta nu sur le sol de sa patrie, sans avoir obtenu de la pitié de ses concitoyens quelques poignées de terre pour couvrir ses restes inanimés.

Pressé par les événemens, et voulant recommencer ses tentatives sur un autre point de la frontière, le comte Gaëtan de La Rochefoucauld éprouva le besoin de ressources pécuniaires pour remplacer ce qui lui avait été pris à Goumois par le corps franc. N'ayant pu rien se procurer ni à Bâle ni à Berne, il voulut bien s'adresser à moi, connaissant les services que j'avais rendus à la cause de la maison de Bourbon. Instruit que je jouissais encore de quelque crédit, et dans l'espoir que je remplirais ses vues, il m'envoya à Neuchâtel M. le comte de Colbert, pour ouvrir avec moi cette négociation. Mais l'injure qui m'avait été faite à Gand était encore trop récente, et je refusai, parce que, d'ailleurs, je n'avais pas la somme demandée dans ce moment, et que je ne voulais pas l'emprunter. Cet envoyé retourna à son poste avec mon refus justifié par l'impossibilité dans laquelle je me trouvais de satisfaire à la demande du comte de La Rochefoucauld.

Bientôt après, arriva M. le baron de Margueritte, pour continuer cette négociation. On a vu que je le connaissais particulièrement : il m'attaqua par mon faible, me rappela tout ce que j'avais fait depuis vingt ans pour la cause royale, les dangers que j'avais courus ; il me dit avec raison qu'un si long dévoûment, qu'une conduite irré-

prochable ne devait pas se refroidir, dans une telle circonstance, et cela parce qu'un agent de la police, dirigé par un ennemi puissant, m'avait fait essuyer un affront dont j'étais déjà vengé par l'estime de tous les royalistes; il ajouta que bientôt le Roi, rentré dans sa capitale, effacerait cette injure en me rendant, à Paris même, pleine et entière justice. Je cédai facilement, cette fois, au besoin de me rendre encore utile; mais n'ayant point en mon pouvoir la somme qui m'était demandée, je conduisis le baron de Margueritte chez M. Fornachon, mon banquier à Neuchâtel, qui, ne voulant que ma garantie, me remit de suite la somme. Un bon sur Bâle me fut délivré par suite du crédit ouvert par le commissaire du Roi; mais il ne fut pas acquitté, et je restai créancier de cette avance. Plus tard, il est vrai, j'en obtins le remboursement à Paris, en m'adressant au comte Gaëtan de La Rochefoucauld, qui fit à cet effet toutes les démarches nécessaires. Je ne rappelle ce fait que pour prouver que je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de me rendre utile à la cause royale.

Cependant, le corps royal de l'Est ayant pu dès-lors rentrer en France, y pénétra par le canton de Ferrete, où le drapeau blanc fut arboré. Augmenté par de nombreux enrôlemens, effec-

tués à Colmar et dans l'Alsace méridionale, il franchit l'obstacle du pont de Roide, et, marchant sur Besançon, prit position à Bouclam, à quatre lieues seulement de cette place forte.

Avant même que le comte Gaëtan se fût introduit dans la ville, au risque des plus grands dangers, pour sommer, *au nom du Roi*, le maréchal Jourdan d'arborer le drapeau blanc, et d'entraîner par cette mesure la soumission de toute la Franche-Comté, j'avais agi de mon côté dans le même but. Dès le 7 juillet, je m'étais mis en rapport avec le maréchal, dans l'objet de lui faire connaître l'intérêt qu'il y aurait à amener la soumission au Roi de ses troupes et de son commandement, par suite des événemens de Waterloo. Je demandai au maréchal une autorisation pour me rendre auprès de lui, afin de conférer sur la gravité des circonstances. Le maréchal me répondit par son adjudant-général, le commandant Petitpierre, qu'il serait bien aise de me voir. J'arrivai le 18 juillet à Pontarlier, par la montagne de l'Arnon, d'où venaient les vivres de la Suisse.

Je dînai chez M. Maire, procureur du Roi, et j'y trouvai pour convives plusieurs officiers français et suisses. On s'entretint beaucoup des événemens et on manifesta des craintes sur la disette qui

commençait à se faire sentir. On se passait le pain avec recommandation de le ménager; sur quoi je dis : « Mais le fort de Joux qui est approvisionné, « dit-on, pour deux ans, n'est-il pas commandé « par un Français, et ne pourrait-on pas obtenir « pour les habitans de Pontarlier quelques sacs de « farine? Henri IV ne nourrissait-il pas sa bonne « ville de Paris quand il l'assiégeait? » On me répondit qu'il n'y avait rien à espérer du commandant ni de la garnison; que déjà même le général des troupes suisses lui avait envoyé sans succès différentes sommations. Alors je demandai s'il y avait quelqu'un de Pontarlier qui connût ce commandant? On m'indiqua M. Crillon, marchand de draps, chez qui cet officier avait logé. Je demandai qu'on le fît venir, pour prendre de lui des renseignemens. Le procureur du Roi l'envoya chercher, et il arriva. Je priai M. Crillon de me dire s'il connaissait particulièrement le commandant du fort de Joux. Il me répondit qu'il l'avait logé pendant six semaines, que c'était un très brave homme, bon militaire, et pour preuve, ajouta-t-il, c'est qu'il a reçu un coup de sabre qui lui partage la figure. « C'est donc un brave! m'é« criai-je; et on peut tout en espérer. » Il ajouta qu'il s'appelait Tivol. « Ne pourriez-vous pas lui « faire parvenir un billet? — Cela serait fort dif-

« ficile; mais ma fille lui envoie des livres qu'on « dépose, deux fois la semaine, sur une pierre à « quelque distance du fort, et qu'il envoie pren- « dre par un soldat. — Mademoiselle votre fille « pourrait donc se charger d'avoir réponse à un « billet que j'écrirai au commandant, afin d'en « obtenir quelques sacs de farine pour obvier à « la disette qui se fait déjà sentir parmi vous. » Ce motif porta M. Crillon à se charger lui-même de cette commission, et il alla porter de suite au commandant Tivol mon billet, qui était ainsi conçu : « Ayant une communication très impor- « tante à vous faire, monsieur le commandant, je « désirerais que vous voulussiez bien consentir à « me recevoir, en m'indiquant l'heure et le mo- « ment où je pourrai me rendre au fort.

« *Signé*, FAUCHE-BOREL. »

Nous étions encore à table, que M. Crillon me rapporta la réponse que voici : « Si M. Fauche- « Borel veut se rendre demain, entre six et sept « heures du matin, au bas de la rampe du fort, « il y trouvera deux fusiliers qui le conduiront « auprès de moi. »

Je me vis donc engagé. Plusieurs des convives ne me laissèrent point ignorer le danger que je pouvais courir; et que, d'ailleurs, M. le général

suisse de Gady avait déjà envoyé des parlementaires sans succès. Je me déterminai néanmoins, et je me rendis de suite chez le général de Gady, pour en obtenir un passe-avant, attendu que le fort était cerné par ses troupes. Le général me fit l'observation que je m'exposerais beaucoup, que lui-même avait déjà envoyé plusieurs parlementaires les yeux bandés, et que le dernier avait été renvoyé avec la menace de fusiller celui qui oserait lui succéder. Le général, ainsi que plusieurs officiers de son état-major, dans le nombre desquels se trouvaient mon beau-frère et mon gendre de Gümoens, cherchèrent à me dissuader; d'autres, au contraire, m'encourageaient. Je fis observer au général de Gady que j'allais proposer au commandant de garder le fort au nom de Louis XVIII, et d'y arborer le drapeau blanc, ce qui n'était pas la même chose que de l'engager à rendre la place aux alliés. Le général pesant mes raisons, me donna le passe-avant en me souhaitant *réussite*.

Je pris un char-à-banc, ayant avec moi M. Pernet, maire de Pontarlier, et M. l'abbé Lamarre, qui m'accompagnèrent jusqu'au bas de la rampe, où m'attendaient les deux fusiliers avec lesquels je m'acheminai vers le fort. A moitié chemin, ces deux militaires me dirent d'un ton arrogant :

« Vous venez sans doute pour gagner notre com-
« mandant en faveur de votre Louis XVIII? » accompagnant le nom de Sa Majesté d'une épithète plus qu'injurieuse. Je leur répondis avec une fermeté qui leur en imposa, et ils se turent. Après avoir passé les ponts-levis, je trouvai M. le commandant Tivol en grande tenue : il me reçut avec affabilité. Je lui demandai de passer dans son cabinet. Sans me rien objecter, il m'introduisit dans la salle où étaient réunis, aussi en grande tenue, onze à douze officiers. Je ne doutais point que ce ne fût un conseil de défense, et, comprimant mon émotion, je dis avec fermeté et confiance :
« Je suis charmé de trouver ici une réunion de
« bons Français, qui apprendront avec joie que
« le drapeau blanc flotte dans toute la France; et
« je suis fort aise, Messieurs, d'être le premier à
« vous informer de cet heureux événement. »

Mais ce sentiment ne fut pas généralement partagé par ces messieurs; plusieurs d'entre eux m'interpelèrent d'un ton hautain en me demandant quels étaient mes pouvoirs, et au nom de qui je venais ainsi les informer d'une nouvelle qu'ils ne devaient recevoir que du maréchal Jourdan, commandant à Besançon. C'est alors que M. Tivol, prenant la parole, dit qu'il ne m'aurait pas donné l'autorisation de monter au fort, s'il

n'avait pas su qu'on pouvait avoir confiance dans mes paroles; mais l'opinion de plusieurs fut qu'on devait envoyer une estafette au maréchal Jourdan, afin de justifier la vérité de mes assertions. Je les appuyai de l'exhibition d'un *Moniteur*, adressé au président de la société des Halles de Neuchâtel, que j'avais eu heureusement la précaution de prendre à la poste. Ces officiers firent allumer deux bougies, afin d'examiner si le papier de mon *Moniteur* était bien de l'impression de Paris; il y en eut qui insistèrent pour que je fusse préalablement renfermé ou jeté dans un cul de basse fosse; d'autres enfin qui opinèrent pour que je fusse à l'instant fusillé, sans autre forme de procès, soutenant que c'était le devoir du commandant du fort. Voyant ce conflit devenir sérieux, j'annonçai qu'au bas du rempart étaient le maire de Pontarlier et M. l'abbé Lamarre, qui pouvaient corroborer mes assertions. En effet, on les fit venir, et ils confirmèrent mon rapport. La discussion fut longue et vive : elle dura sept heures. Pendant ce temps, je cherchai à capter en particulier chacun de ces officiers, en leur disant : « N'attendez pas pour vous décider les or-
« dres du maréchal Jourdan; faites quelque chose
« pour vous par vous-même; et chacun pourra

« espérer alors un grade supérieur ou d'autres fa-
« veurs de la part du gouvernement du Roi. »

Dans l'état d'irrésolution où je les avais mis, le *Moniteur* donnant beaucoup de poids à mes discours, on débattait ce qu'il convenait de faire, lorsque, pour les fixer, je dis au commandant : « Faites un petit discours que vous nous commu-
« niquerez, et qu'ensuite vous adresserez à la gar-
« nison assemblée. » On se rangea à cette proposition ; et chacun des officiers, recevant les instructions du commandant, celui-ci réunit tous ses soldats, les forma en bataillon carré, et là, dit à haute et intelligible voix : « Camarades, j'ai
« la satisfaction de vous annoncer la plus belle
« nouvelle que des Français puissent apprendre.
« Louis XVIII est dans sa capitale ; le drapeau
« blanc flotte par toute la France..... Adjudant,
« lisez le *Moniteur*. » On lut, en effet, les articles Dieppe, Calais, Dunkerque, qui annonçaient le retour du Roi, et qui finissaient par les cris : *vive le Roi!* Alors tout le bataillon cria spontanément *vive la paix!* par suite de l'impression que chaque officier avait faite sur ses soldats ; sur quoi je répondis : « Sans doute, camarades, vive la
« paix ; mais vous ne l'aurez qu'avec Louis XVIII. »
Et le bataillon de s'écrier : « Eh bien, vive
« Louis XVIII ! vivent les Bourbons ! »

Le commandant Tivol dit alors : « Double ra-« tion pour aujourd'hui ! » à quoi j'ajoutai : « Tri-« ple ration ! car on ne saurait trop boire en ce « jour. » A ces mots, le bataillon riposta tout d'une voix : « Eh bien, vive le Roi ! vivent les « Bourbons ! vive le commissaire du Roi ! vive « M. Fauche-Borel ! »

Je voulus remettre, dans cette circonstance, dix louis au commandant Tivol pour les soldats ; il les refusa, en me disant : « C'est à vous, mon-« sieur Fauche, à me faire le plaisir d'accepter le « dîner du fort. — Oui, Commandant, je l'accepte « volontiers, car il vaudra mieux que tous les dî-« ners de Pontarlier réunis, où l'on manque de « pain. C'est à vous à rendre l'abondance à cette « ville, en y envoyant, le plus promptement pos-« sible, une vingtaine de sacs de farine ; vous met-« trez le comble au bonheur de cette journée. » Et il donna des ordres en conséquence.

Pendant ce colloque, le drapeau blanc fut arboré sur le fort, et vingt-un coups de canon le saluèrent au grand étonnement de tout Pontarlier. Il fut dressé procès-verbal de tout ce qui s'était passé, et cinq cents cocardes blanches furent distribuées, dans le jour, à la garnison. J'ai encore par devers moi toutes les pièces qui attestent cet événement, dont je rendis compte au

prince de Talleyrand, président du Conseil des ministres.

On aura une idée du danger que je courus dans cette circonstance, si on se rappelle que ce même jour, 19 juillet, le colonel Gordon fut massacré au fort Condé, pour avoir rempli, par ordre de ses supérieurs, la même mission que j'avais entreprise de mon propre mouvement.

Je dois dire aussi que je fus parfaitement secondé par M. Pernet, maire de Pontarlier, et par M. l'abbé Lamarre.

De Pontarlier je me rendis chez le maréchal Jourdan, qui m'avait fait appeler à Besançon, et qui, en me complimentant sur ce que j'étais parvenu à faire arborer le drapeau blanc au fort de Joux, voulut bien m'expliquer pourquoi il ne lui avait pas été possible de faire prendre plus tôt cette détermination à la garnison de la citadelle; ce ne fut que vingt-quatre heures après la soumission du fort de Joux, que Besançon se soumit à Louis XVIII.

Concevra-t-on que les officiers de la garnison du fort de Joux, auxquels j'avais cru devoir promettre, au nom du Roi, un témoignage de la satisfaction royale, loin de recevoir aucune récompense, aient tous été destitués; que le commandant Tivol en particulier, sans se plaindre

pourtant, soit venu me faire part qu'on l'avait maltraité pour avoir cédé à mes instances, qui n'avaient eu pour but que le service du Roi et l'intérêt de la patrie.

Quant à moi, bien que M. le comte de Blacas m'eût fait endurer à Gand un sanglant affront, en récompense de vingt ans de sacrifices, on ne pouvait se refuser de reconnaître que M. le comte Gaëtan de La Rochefoucauld était parfaitement en mesure d'attester que j'avais oublié l'*insulte du ministre*, pour ne voir que le *service du Roi*.

L'heureux retour de Louis XVIII dans sa capitale, et l'éloignement de mon principal accusateur[1], aurait désarmé mon indignation, si l'honneur n'avait pas exigé que je fusse disculpé, du moins aux yeux de mon souverain naturel, et que j'obtinsse la réparation que j'avais droit d'attendre.

Je vins en toute hâte à Paris dès que Louis XVIII y fut rentré, et que j'eus concouru à faire arborer le drapeau blanc sur le fort de Joux; j'y vins pressé de donner suite aux démarches qui, en mettant ma conduite au grand jour, devaient confondre mes ennemis. L'outrage de Gand avait ulcéré mon cœur, et je sentais que ce n'était qu'à

[1] M. de Blacas fut à cette époque éloigné du conseil du Roi, et se rendit en Italie.

Paris que pouvaient être détruites les accusations perfides portées contre moi. Là, étaient les bureaux de Buonaparte; là, se trouvaient tous les documens; là, on était à la source de tous les renseignemens qu'il était possible de se procurer sur mon compte; enfin, les registres de la police étaient là; il n'était plus permis de dire: *Nous croyons nous rappeler y avoir lu....* Il fallait rapporter positivement ce que tout le monde pouvait y vérifier.

A mon arrivée, j'allai trouver sur-le-champ le prince de Hardenberg, et le priai de donner suite aux démarches que S. M. le roi de Prusse avait ordonnées à sa chancellerie pour connaître et juger ma conduite.

Me sera-t-il permis de faire ici une réflexion? C'est quand tous les rois ligués, suivis de leurs ministres, escortés des grands de leurs royaumes, se trouvaient dans Paris, prononçant sur le sort de la France, sur celui des puissances secondaires, et sur le leur peut-être; c'est de la hauteur de ces discussions, qu'un monarque voulut bien descendre jusqu'à s'occuper des intérêts personnels d'un simple sujet. Oui, telle est l'inaltérable et précieuse sollicitude du gouvernement prussien, que toujours, et dans quelque circonstance que ce soit, il a l'œil sur ses enfans, et

fait éclairer leur conduite pour les arracher à l'oppression s'ils sont innocens, ou les punir s'ils sont coupables.

Sur ma simple invitation, M. le prince de Hardenberg, au lieu d'écrire lui-même, s'empressa, pour se conformer aux usages diplomatiques, de faire écrire par S. Exc. M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, à M. le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères de France, pour avoir sur mon compte les renseignemens antérieurement demandés au nom de S. M. le roi de Prusse.

Le prince de Talleyrand s'étant adressé à cet effet au duc d'Otrante, ministre de la police générale, en reçut la note suivante :

Note transmise par le Ministre de la Police à M. de Talleyrand.

« Après une détention prolongée à Paris, « M. Fauche-Borel, devenu libre, n'en montra « que plus d'activité à parcourir successivement « les diverses cours de l'Europe, et à faire valoir « les projets qui l'ont constamment occupé. *Buo-* « *naparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre.* Il « n'y a pas encore trois mois que sa main a été « distinctement reconnue dans la transcription de

« chansons et pamphlets adressés à domicile par « la poste.

« *Invariable dans ses opinions*, il ne pouvait « l'être dans ses moyens. Tous n'ont pas été éga- « lement bien concertés. Dans ces entreprises « aventureuses, le succès seul justifie, et il n'est « pas étonnant que M. Fauche-Borel se soit tour à « tour trompé ou ait été trompé. C'est ainsi qu'en « mars 1814, il a pris sur lui, avec beaucoup trop « d'assurance, de s'opposer au dessein qu'avait « S. A. R. Mgr. le duc de Berry, de passer de Jer- « sey en Normandie; c'est ainsi encore qu'il a en- « couru le reproche de s'être adressé à la police « de Buonaparte. *Il est vrai qu'il lui a fait des « offres; mais ces offres étaient visiblement cap- « tieuses.* En juin 1813, il lui fit passer des pa- « piers assez insignifians, qui avaient appartenu « au général Pichegru; mais on croit que par là « il voulait se ménager des ressources pour agir « avec moins de risques, conformément à ses « vues. *La police d'alors aurait eu seule à se « plaindre de sa bonne foi.* »

Je le répète, on était à la source; c'est le ministre de la police qui écrit lui-même. Ai-je trahi le roi de Prusse, le roi de France, l'Angleterre? Suis-je un espion aux gages de l'usurpateur? Lisez, vous qui m'accusez, lisez : BUONAPARTE N'A

PAS EU D'ENNEMI PLUS OPINIATRE QUE FAUCHE-BOREL. Cela est-il clair? Lisez encore : *Si M. Fauche a encouru le reproche de s'être adressé à la police de Buonaparte; s'il lui a fait des offres*, CES OFFRES ÉTAIENT VISIBLEMENT CAPTIEUSES; LA POLICE D'ALORS AURAIT EU SEULE A SE PLAINDRE DE SA BONNE FOI.... FAUCHE A ÉTÉ INVARIABLE DANS SES OPINIONS.

Est-ce là ce que vous appelez trahir les intérêts de Louis XVIII? Quant à ceux de la Prusse, demandez à Frédéric-Guillaume. Sa constante protection, son extrême bonté pour moi, me sont de sûrs garans qu'il connaît ma fidélité, comme il connaît vos injustices à mon égard.

Interrogez aussi l'Angleterre sur ma félonie envers elle? Je pourrais vous confondre par cent attestations.

Il me suffira de mentionner de nouveau la déclaration du noble lord Grenville et celle de sir William Flint, dont j'ai déjà eu occasion de rapporter les termes. [1]

Quant à l'espèce d'inculpation dirigée contre moi par la note du ministre de la police, comme elle n'a trait à aucune supposition d'infidélité de ma part, et qu'on n'y démêle que le reproche d'un excès de zèle mal entendu pour la cause des Bour-

[1] Voyez pages 237 et 238 de ce volume.

bons, il me sera facile, sous ce point de vue, de réfuter victorieusement M. Fouché. Ce ministre, par exemple, était-il fondé à dire : « Que j'avais « pris sur moi, avec beaucoup trop d'assurance, « de m'opposer au dessein qu'avait alors S. A. R. « Mgr. le duc de Berry, de passer de Jersey en « Normandie. » Je ne le pense pas; M. le duc d'Otrante n'était point ministre à cette époque, et il n'a pu apprécier cette circonstance, que sur l'opinion erronée de ses bureaux. Je renvoie le lecteur à ce que j'ai écrit sur ce même sujet, et au sentiment de M. Desmarets [1], véritable juge compétent, puisqu'il tenait alors le bureau secret de la police impériale. Enfin, l'approbation donnée par S. M. Louis XVIII à ma conduite à cette époque, complète ma justification.

La note du ministre de la police, duc d'Otrante, que je viens de transcrire, fut envoyée à M. le comte de Goltz, ministre de Prusse, par M. le prince de Talleyrand, qui ne pouvait se dispenser de l'accompagner d'une lettre ministérielle, en réponse aux éclaircissemens demandés avec tant de persévérance par S. M. le roi de Prusse.

La position de M. de Talleyrand était assez difficile. Il avait à concilier ce qu'il devait de justice

[1] Voyez page 281 de ce volume.

à un sujet du roi de Prusse, sur le compte duquel il était interpellé, avec ce qu'il devait à la dignité de son propre souverain, dont il ne pouvait compromettre le nom en ne palliant point les torts de son ministre à Gand. C'est, sans aucun doute, dans la vue d'atteindre ce double but, qu'il fit la réponse diplomatique qu'on va lire.

Lettre du prince de Talleyrand à M. de Goltz.

Paris, 5 août 1815.

« Monsieur le Comte,

« J'ai reçu la nouvelle lettre que vous m'avez « fait l'honneur de m'adresser, relativement à « M. Fauche-Borel, et je me suis fait donner les « renseignemens que le département de la police « générale avait pu recueillir sur lui.

« Il résulte de ces renseignemens, que *M. Fauche-« Borel s'est habituellement montré dévoué à la « cause du Roi;* qu'il a même souffert pour cette « cause, puisqu'il a été détenu plusieurs années « au Temple, par suite des démarches qu'il avait « faites pour la défendre. Toutefois (et vous pour-« rez, monsieur le Comte, en juger par l'extrait « ci-joint des notes qui m'ont été transmises), « *sa conduite a pu paraître équivoque* en plu-

« sieurs circonstances. Quoique la police n'en « ait pas tiré contre lui une induction complète- « ment défavorable, comme les points sur les- « quels ont dû porter les soupçons, intéressaient « vivement les affections, aussi-bien que le ser- « vice du Roi, il était naturel qu'il restât dans « l'esprit de Sa Majesté des doutes à son égard. « Ce sont *probablement* ces doutes qui ont donné « lieu aux mesures prises envers M. Fauche-Borel.

« Il est certainement à regretter que le minis- « tère de Sa Majesté ait omis, monsieur le Comte, « de vous prévenir de ces mesures et du motif « qui les déterminait; mais le gouvernement de « Sa Majesté prussienne comprendra facilement, « sans doute, que dans les circonstances et au « milieu des agitations qui ont accompagné le « séjour du Roi à Gand, la marche des affaires « ait pu perdre quelque chose de sa régularité, « et que le ministère n'ait point mis, dans sa « communication avec la légation prussienne, le « soin que, dans une situation plus tranquille, il « est et sera toujours empressé d'y apporter.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le Comte, etc.

Signé, LE PRINCE DE TALLEYRAND.

Fauche s'est montré habituellement dévoué au Roi : voilà la part que me devait le diplomate;

mais *sa conduite peut paraître équivoque* : voilà la part qu'il devait au ministre de son souverain, à son souverain lui-même, qui ne doit point errer même dans la personne de son ministre. Ceci est dans l'ordre des cours; il n'est pas d'usage qu'un roi ait tort vis-à-vis d'un roi son égal, et moins encore qu'un sujet puisse lutter contre un monarque.

Si, en pareil cas, il est dans les convenances que le faible soit immolé à la justification du puissant, j'ai ici des grâces à rendre à M. de Talleyrand-Périgord, et je le dis avec sincérité. Oui, si pour excuser entièrement la conduite du ministre du Roi à Gand, il avait voulu laisser planer des soupçons sur mon compte, rien ne lui était plus facile; il n'avait qu'à se contenter d'adresser au ministre de Prusse sa lettre officielle que je viens de transcrire; au lieu de cela, il joint à cette lettre la note du ministre de la Police, et cette note où M. de Talleyrand a uniquement puisé ses renseignemens sur moi, comme il le déclare, porte que je n'ai pu pécher, contre la cause du Roi, *que par un excès de zèle, et que Buonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre; que j'ai été invariable dans mes opinions.*

C'était dire en propres termes au ministre de Prusse : Je ne puis pas, en la réponse que je vous

transmets, donner tort au ministre de mon souverain; mais à cette réponse je joins une note irrécusable de la police, qui, en proclamant l'innocence de Fauche, dépose contre l'injustice du traitement qu'on lui a fait éprouver.

Trop délicat sur les nuances pour en exiger davantage du ministre du roi de France, et appréciant tout ce que la position de M. de Talleyrand comportait de pénible en pareil cas, M. le prince de Hardenberg, en me faisant passer la lettre de M. de Talleyrand et la note de la police, me fit l'honneur de m'écrire en ces termes :

Paris, 26 août 1815.

« Monsieur,

« Je vous transmets la copie d'une lettre que « M. de Talleyrand vient d'adresser à M. le comte « de Goltz, en réponse à celle que ce ministre lui « avait écrite, relativement à votre arrestation. « Vous verrez, Monsieur, que *la cour de France « rend parfaite justice à la loyauté de vos senti- « mens*, et que ce n'est qu'à *un malentendu* que « vous devez attribuer les désagrémens que vous « avez éprouvés.

« Recevez, Monsieur, à cette occasion, l'assu- « rance de ma considération parfaite,

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

Si, comme le marquait le prince, la cour de France rendait parfaite justice à la loyauté de mes sentimens; si mon souverain et son ministre devaient être, diplomatiquement parlant, satisfaits d'une explication qui attribuait à un malentendu les désagrémens que j'avais éprouvés, devais-je et pouvais-je l'être de voir qu'une avanie qui avait été aussi publique, allait être assoupie dans le secret du cabinet?

Et le perfide et frauduleux *post-scriptum* de Gand était-il justifié? Non certes! L'odieux en restait à la charge de ses vrais auteurs. Or, rien n'était effacé ni réparé; mais tout était pallié, grâce aux formes flexibles de la diplomatie. Toutefois, en réfléchissant que M. le prince de Hardenberg mettait à ma disposition, non seulement une lettre aussi positive que celle qu'il m'avait fait l'honneur de m'adresser, mais encore la lettre officielle du ministre Talleyrand, et la note si essentielle du ministre de la police générale, je jugeai que son intention ne pouvait être de m'imposer silence sur cette affaire, et que mon honneur était intéressé à faire un appel à l'opinion publique, à la première occasion. Si je différai, ce fut à cause de la gravité des circonstances politiques de l'époque. N'était-ce pas le cas d'étouffer ou de suspendre des ressentimens personnels,

pour ne m'occuper qu'à concourir, pour ma part, à mettre un terme aux calamités de la France?

L'anxiété, la crainte, les soupçons assiégeaient le gouvernement du Roi; la position de la France était affreuse; on commençait à s'apercevoir que, mettant la politique à la place de la générosité, les alliés voulaient user de tous les droits de la victoire. Paris présentait l'image d'une ville conquise. Des canons étaient braqués vis-à-vis du palais des Tuileries. Tout Français, de quelque parti qu'il fût, versa des larmes amères à l'aspect de cette humiliation cruelle. La partie de la nation qui n'avait participé ni à l'explosion, ni aux excès des cent jours, allait en supporter le châtiment, et partager la honte que tous les momens, tous les objets devaient accroître.

Quinze jours après l'entrée de Louis XVIII dans sa capitale, la majorité de la France ne reconnaissait plus que son Roi; mais le passage d'un gouvernement usurpé à un gouvernement légitime fut accompagné de convulsions violentes, surtout dans le Midi, où tout se fait moins par calcul et par réflexion que par sentiment et par enthousiasme. D'un autre côté, le parti vaincu montrait toujours la même exaspération et la même audace; et cherchant un point de rallie-

ment, il croyait l'avoir trouvé dans l'armée de la Loire : il lui fallait toujours un chef, et des vœux impies rappelaient encore Napoléon. Hors d'état, après son abdication, de renouveler la lutte, il se crut libre; et, arrivé à Rochefort, tout moyen de gagner la haute mer lui fut ravi. Cet homme qui, le 17 juin, inspirait encore tant de terreur, se mettait, le 17 juillet, sous la protection d'une puissance qu'il n'avait cessé, pendant tout le cours de sa vie publique, d'attaquer et d'insulter. C'est ainsi que, sous le refuge du pavillon blanc, il termina à bord d'un vaisseau anglais sa fatale évasion de l'île d'Elbe. L'Europe demandait aux solitudes de l'Océan un dépositaire plus fidèle; Sainte-Hélène fut choisie. Telle fut la dernière scène de la vie politique de Napoléon. Ne pouvant plus soutenir le poids de son rôle, il s'était éclipsé, laissant encore une fois Louis XVIII légataire universel des maux qu'il avait attirés sur la France.

Les puissances ayant notifié qu'elles étaient en état d'hostilité contre l'armée de la Loire, un acte de l'autorité royale déclara que cette armée serait réorganisée, et licencia tous les autres corps levés depuis le 20 mars.

Cependant tous les esprits étaient pénétrés de l'idée que le trône avait été renversé par une

grande conspiration, et toute la France royaliste en demandait justice à grands cris. Le Roi, qui avait repris les rênes du gouvernement en présence des souverains et de toutes les armées de l'Europe, reconnut que le châtiment des coupables ne pouvait plus être différé, et qu'il n'appartenait qu'à lui de les désigner. Son âme, supérieure à la vengeance, réduisit à un petit nombre les prévenus que les lois devaient poursuivre, ou que l'exil devait atteindre.

C'est ainsi que la reddition de Buonaparte, l'ordonnance du 24 juillet, l'arrestation du maréchal Ney et du colonel Labédoyère, la soumission de l'armée de la Loire, son licenciement et le désarmement des fédérés, marquèrent le rétablissement de l'autorité royale. Mais un parti au désespoir agitait et troublait encore la nation, de sorte que le gouvernement du Roi se trouvait placé entre les dangers du dehors et les mécontens de l'intérieur. Les plus zélés serviteurs de la couronne lui cherchaient des conseils et des appuis parmi les hommes éclairés par l'expérience, et qui avaient l'habitude de la révolution. M. le duc d'Havré se mit de nouveau en rapport avec Barras, qui était rentré à Paris peu de temps avant la bataille de Waterloo. Tout ce qui me reste à dire encore sur ce personnage s'explique

naturellement par la haine profonde dont il était animé contre Napoléon, sa famille et ses adhérens. Tel fut le vrai mobile qui le porta, avant et après le 20 mars, à vouloir servir les Bourbons. Avant même que le Roi eût fait sa seconde rentrée dans Paris, il avait fait passer à Sa Majesté, soit à Arnouville, soit à Saint-Denis, par l'intermédiaire de M. Tropez de Guérin, plusieurs Mémoires, notes et observations politiques sur les circonstances du moment, et qui furent mis sous les yeux du Roi. Consulté ensuite par Sa Majesté sur les moyens qui seraient les plus convenables pour parer à la crise, il fut d'avis d'appliquer la peine du talion aux fauteurs du 20 mars, afin d'indemniser les puissances, et d'épargner à la nation les frais de la guerre.

Il est assez remarquable que Blucher donna le même conseil de faire payer les frais de la guerre à tous les personnages qui s'étaient enrichis par la révolution, et qui se trouvaient à la tête des affaires sous Buonaparte, ne trouvant pas juste d'en faire peser tout le poids sur le peuple. Il disait avec son accent germanique, et je l'ai entendu moi-même : « Puisqu'on veut rétablir les « Bourbons, il faut les mettre à l'aise, et ne pas « leur laisser des embarras dont ils ne pourraient « se tirer qu'en imposant la nation d'une manière

« onéreuse; et je ferais payer les frais de la guerre « à cent b..... »

Barras continua de donner des notes. Pour qu'on ait une idée de la nature de ses conseils, et en même temps de la nature de ses rapports avec la couronne, je vais transcrire ici sa note du 30 septembre 1815, remise à M. le duc d'Havré pour être placée sous les yeux du Roi. C'était au moment du changement de ministère qui amenait le duc de Richelieu à la présidence du conseil.

« Sire,

« Il y a près d'une année que, par ordre exprès « de Votre Majesté, j'avais prévenu M. de Blacas « des malheurs qui affligèrent Votre Majesté, et « déchirèrent cruellement la patrie.

« Je ne parlerai pas aujourd'hui aussi positive- « ment; je me permettrai seulement quelques « observations qui méritent peut-être quelque « attention de Votre Majesté.

« On répand que le gouvernement anglais ayant « blâmé sa légation à Paris d'avoir négligé de sou- « tenir les ministres, et laissé prendre dans le « nouveau ministère une influence à l'empereur « Alexandre, elle a, de concert avec Wellington,

« résolu de faire paraître un écrit justificatif et « un pamplet peu mesuré.

« On se dit pourquoi, dans le conseil des alliés, « des propositions inconsidérées sur le gouvernement français ont été faites, et pourquoi cette « tendance à protéger les plus féroces partisans « de Buonaparte; pourquoi un ministre fameux « sous cet usurpateur disait pour tranquilliser « tout le monde : *Nous le tuerons.*

« J'ai cru devoir accepter deux conférences « avec un membre du conseil du roi de Prusse [1]. « On a mis en avant les idées libérales de ce gouvernement, qui marchait actuellement sans lisières; les craintes que la maison de Bourbon « ne puisse régner en paix, si celle d'Orléans « (dont on n'a pas une haute opinion) avait de « l'influence; si enfin le fils de Napoléon réunissait un grand assentiment chez les Français; « qu'il avait pour lui les hommes compromis, et « peut-être des appuis respectables. Je me suis à « peu près assuré que les circonstances déterminneront la conduite ultérieure de certains alliés; « des regrets sur le passé, des espérances sur « l'avenir, et toujours une tournure propre à je-

[1] M. de Beguelin, secrétaire intime du prince de Hardenberg, que je mis moi-même en rapport avec M. le général Barras.

« ter de la déconsidération sur le gouvernement « français.

« L'emploi des hommes qui ont partagé et sou- « tenu le gouvernement de Buonaparte dans les « places marquantes d'alors, et surtout dans la « police, inspire de l'inquiétude : ce système est « dangereux.

« Les subsistances peuvent manquer dans cer- « taines contrées [1]; il faut en prohiber l'exporta- « tion, et s'occuper sérieusement des moyens d'y « pourvoir et de déjouer la malveillance. Il faut « laisser cette tâche uniquement à la responsabi- « lité du ministre de l'intérieur.

« Jamais nécessité plus impérieuse d'établir et « de maintenir la concorde entre les grands pou- « voirs de l'État; jamais la sagesse jointe à la fer- « meté dont le Roi est en possession, ne furent « plus nécessaires : union à la Charte. Jamais la « modération et les mesures rassurantes pour « tous les Français ne furent plus désirables.

« Le Roi, dans son discours [2], peut réunir à « lui tous les Français, faire cesser les discordes « civiles, et rétablir ce calme, cette harmonie qui « fera la gloire de son règne et le bonheur de la « nation. »

[1] Ce qui arriva en effet l'année suivante.

[2] Les Chambres venaient d'être convoquées.

Revenons à ce qui me concerne. J'avais eu occasion, vers ce temps-là, de voir le fameux Fouché, par suite de ma liaison avec un jeune homme plein d'esprit et d'instruction, qui l'avait suivi, en 1813, en qualité de maître des requêtes, à Dresde et à Prague: c'était M. de Chassenon. Il parla de moi à Fouché, qui, témoignant le désir de me connaître personnellement, me donna rendez-vous pour le lendemain. Cette entrevue précéda de peu de jours la dissolution du ministère dont Fouché faisait partie, et de trois semaines son second départ pour Dresde. M'étant rendu à son hôtel à huit heures du matin, M. de Chassenon me fit passer par le jardin de la rue des Saints-Pères, et m'introduisit dans un salon tendu de blanc. Je me plaçai sur un sopha, en face d'une porte masquée, que je n'apercevais nullement. Là, en attendant l'arrivée du ministre, M. de Chassenon me donna lui-même à lire le manuscrit de l'état de la situation de la France, que venait de publier Fouché. On connaît cet écrit remarquable, qui faisait alors grand bruit, et remuait toutes les passions du moment.

Bien que j'eusse déjà eu occasion de le lire, je le relus de nouveau, et avec d'autant plus d'intérêt que j'y trouvai de grands changemens et beaucoup de variantes. J'avais à peine fini que la

porte masquée s'ouvrant, je vis entrer Fouché, vêtu d'une robe de chambre de piqué blanc, les yeux rouges, figure maigre et blême, mais empreint dans toute sa personne d'une sorte de vivacité nerveuse. Ce qui m'étonna le plus, ce fut de le trouver à peu près de mon âge, tandis que je lui croyais douze à quinze ans plus que moi. Je me levai pour le saluer, lorsque, venant à moi, il me dit : « Ah ! monsieur Fauche-Borel, je suis enchanté « de vous voir et de faire votre connaissance per- « sonnelle. Il y a long-temps que je vous connais ; « je vous ai fait bien du mal, mais si je vous avais « fait tout celui qui m'était ordonné vous n'exis- « teriez plus. Le plus grand service qu'on pût « vous rendre, c'était de vous faire oublier, car « Buonaparte entrait toujours en colère quand « on lui parlait de vous. Tout a bien changé « depuis ; et je suis bien fâché, monsieur Fauche, « de ne vous avoir pas connu quand vous êtes « allé à Vienne. Si je l'avais su, connaissant la « confiance que les ministres étrangers avaient « en vous, nous vous eussions chargé de notes « officielles qui, par leur contenu, auraient évité « la bataille de Waterloo, toutes ses conséquences, « *et nous aurions aujourd'hui ce qu'il nous faut....* « Le Roi, monsieur Fauche, ajouta-t-il, a dû « faire beaucoup pour vous ? » Une négative ab-

solue fut ma réponse. « Comment, reprit Fou-« ché, il n'a rien fait! Je veux qu'il fasse; il faut « qu'il fasse, parce que personne ne l'a mieux « servi que vous. » Je lui dis que j'attendais tout des bontés du Roi, mais qu'une intrigue pour le moment, et l'affaire de l'infâme Perlet, avaient fait naître des préventions que la malveillance était intéressée à accréditer contre moi. « Cela « s'éclaircira, reprit Fouché; soyez tranquille, « monsieur Fauche, le Roi est juste. »

Il me demanda ensuite si je connaissais M. Peltier, et qu'il me serait fort obligé si je pouvais l'engager à venir le voir. Je fus en effet chez Peltier, à qui je fis part du désir que m'avait témoigné M. Fouché; j'ignore s'il se rendit à son invitation, car ce fut alors précisément qu'eut lieu le changement de ministère.

Au milieu des embarras immenses où s'était trouvée la couronne, il n'était pas étonnant que mes services eussent été perdus de vue; je pouvais même croire que le Roi ignorait jusqu'aux persécutions que m'avaient fait éprouver son ministre et ceux qui s'associaient à sa haine contre moi. Mais n'était-il pas à craindre aussi qu'ils n'eussent essayé d'inspirer à Sa Majesté de funestes préventions contre ma personne? L'avaient-ils fait? y avaient-ils réussi? Je l'ignorais;

mais je commençai à le redouter quand je vis combien, à la suite de cette longue série de perfidies qui avait marqué tous les pas de la révolution française, l'âme la plus honnête était accessible aux défiances; combien les intrigans étaient habiles à profiter de cette malheureuse facilité pour faire écarter les hommes irréprochables qui leur déplaisaient, et pour masquer les torts qu'ils avaient eux-mêmes. Je tremblai quand je vis plus d'un homme en place repousser de bons et fidèles serviteurs de la monarchie, d'après le motif frivole qu'on avait eu contre eux des préventions qu'on n'avait ni le loisir de suspecter ni la faculté d'approfondir; enfin, je redoutai le même malheur pour moi quand je vis qu'il s'était écoulé plus d'une année sans qu'il m'eût été possible d'obtenir une audience du Roi, et sans d'ailleurs que j'eusse pu m'assurer en aucune manière que les calomnies imaginées contre moi eussent été accréditées par des personnes qui avaient eu ou qui avaient encore le bonheur d'approcher de Sa Majesté. M. de Blacas, il est vrai, se trouvait éloigné de la cour; mais M. de La Maisonfort était là son représentant et son délégué, muni de ses instructions.

Il ne me restait plus d'autre moyen d'éclairer la couronne que de faire un appel à l'opinion

publique en démasquant mes persécuteurs; j'y étais d'autant plus porté que rien ne me semblait pouvoir justifier cette apparence de disgrâce, cette espèce de repoussement et d'humiliation qui semblaient mon partage après vingt ans de services aussi essentiels que pénibles. La conservation de l'estime publique me devenait d'autant plus désirable que je ne pouvais arriver à me faire rendre justice par des princes qui, naturellement portés à l'équité et à une bonté parfaites, ne demandent qu'à être éclairés. Or, je résolus de faire imprimer et de publier le *Précis historique des différentes missions dans lesquelles j'avais été employé pour la cause de la monarchie*, et de l'accompagner de toutes les pièces justificatives qui avaient rapport à ces diverses négociations.

Instruit de mon projet, le général Barras fit tout au monde pour que M. Tropez de Guérin me dissuadât de mettre au jour un écrit où je ne pouvais, sans nuire à la vérité et à l'intérêt de ma cause, dissimuler les services que lui-même avait voulu rendre et rendait secrètement aux Bourbons, par suite de ses rapports avec moi : Barras craignait d'être compromis vis-à-vis de son parti. M. de Guérin m'en parla, mais comme de lui-même, et je m'efforçai de dissiper ses craintes. Lorsqu'il dit à Barras que j'étais trop

ulcéré contre mes persécuteurs pour m'abstenir de dévoiler toute leur noirceur à mon égard, et que le silence me devenait impossible, Barras agit alors sourdement et concurremment avec mes ennemis (ce que je n'ai su que dans ces derniers temps), pour mettre obstacle à la publication de mon *Précis*, qui était en quelque sorte ma justification. Il était déjà sous presse à l'imprimerie de M. Mame, et je le faisais tirer à trois mille exemplaires; mais les mesures de mes ennemis furent si bien prises, qu'ils obtinrent du ministre de la police un ordre en vertu duquel l'édition fut saisie. L'imprimeur ne put sauver que trois cent cinquante exemplaires, que je m'empressai de faire brocher ou relier, et que j'envoyai essentiellement aux personnages que j'étais le plus intéressé à éclairer sur les calomnies atroces dont je me trouvais la victime; j'en remis plusieurs exemplaires à M. de Chassenon.

C'était dans les mains de M. Decazes qu'était alors le ministère de la police; j'allai réclamer directement auprès du nouveau ministre contre la saisie de mon livre, et j'en demandai la restitution. M. Decazes me dit d'abord que c'était en vertu des ordres du Roi qu'avait eu lieu la saisie; je lui objectai qu'il était impossible que le Roi l'eût ordonnée de son propre mouvement, parce

que cela prouverait que Sa Majesté n'aurait agi que sur de faux rapports; j'ajoutai que j'étais bien sûr que cet ordre n'avait été donné que par suite des importunités de M. de La Maisonfort et de M. de Blacas, qui redoutaient par-dessus tout que je ne révélasse les causes et les circonstances de leur persécution contre moi. M. Decazes convint, en effet, que le Roi était étranger à la mesure dont je me plaignais, et il voulut bien me dire que je devais patienter encore quelque temps, renouveler ensuite ma réclamation, et que la restitution des exemplaires saisis serait faite.

J'étais donc fondé à douter que le Roi eût lu mon *Précis*, c'est-à-dire ma justification, bien que je l'eusse adressé non seulement à Sa Majesté, mais aux princes, aux ministres, aux grands de la cour, pour que Louis XVIII en eût connaissance. Comme je n'ignorais pas qu'on cherchait à écarter cet écrit de sa vue, je fus jusqu'à prier M. le duc de Richelieu, président du Conseil, de vouloir bien le mettre sous les yeux de Sa Majesté. Ce ministre eut la bonté de me répondre : « Que se considérant en quelque sorte « comme étranger à tout ce qui s'était fait en « France depuis qu'il l'avait quittée, il était plus « convenable que ma justification fût présentée

« au Roi, ou par M. le duc de La Châtre, ou « par M. le duc d'Havré, qui, n'ayant pas quitté « Sa Majesté, avaient aussi été les témoins de mon « dévoûment. » M. de Richelieu ajouta : « Qu'il « était étrangement surpris que j'eusse à me « plaindre; que pendant plus de vingt années il « n'avait cessé d'entendre de toutes parts, et de « lire dans les papiers publics, l'éloge de ma « conduite et de mon attachement bien actif pour « le Roi; que je devais, en bon serviteur, prendre « patience; que je partageais les effets de cet « odieux système de calomnie qui tendait à des- « servir les meilleurs sujets du Roi; mais que le « temps, d'accord avec les honnêtes gens, me « rendrait la justice qui m'était due. »

Je dois avouer cependant qu'il me fut observé par des personnes respectables, que mon ouvrage déplairait peut-être au Roi, parce qu'en publiant que les persécutions de son ministre étaient le seul fruit que j'eusse recueilli de mes longs travaux pour la cause des Bourbons, je faisais planer sur le meilleur des princes le soupçon de l'ingratitude. Ah! si tel eût été l'effet produit par mon écrit sur le cœur du Roi, j'en eusse détesté la publicité.

Mais il m'est doux de penser que si Louis XVIII m'a lu, son opinion, à la lecture de mon ouvrage, n'a point été celle qu'on me faisait appré-

hender; ce qui me confirme dans cette idée, c'est que si j'eusse pu m'écarter en rien, dans cette brochure, du respect que l'on doit à une tête couronnée, S. M. le roi de Prusse ne m'eût point, au sujet de ce même écrit, honoré de la lettre suivante :

Berlin, 15 décembre 1815.

« J'ai reçu votre mémoire justificatif, et je ne « doute pas que le public n'y trouve des preuves « évidentes de la loyauté de votre conduite. Je « n'en ai jamais douté, connaissant le dévoûment « que vous avez toujours montré pour la bonne « cause et pour ma personne en particulier.

« *Signé*, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Je pouvais réclamer de nouveau, près de M. Decazes, contre la confiscation de mon *Précis historique;* je m'en abstins. Je pouvais facilement en faire une nouvelle édition à Neuchâtel, la pensée ne m'en vint même pas; car s'il était vrai que l'ordre de suppression *émanât d'en haut*, comme on l'assurait, je voulais donner au Roi une nouvelle preuve de mon dévoûment à ses moindres volontés.

Sur l'avis que l'édition avait été saisie à Paris, on en fit une contrefaçon à Bruxelles à laquelle

j'étais entièrement étranger. Qu'arriva-t-il? que les mêmes personnes si intéressées à obtenir dans Paris la saisie de mon ouvrage, firent acheter sous main toute l'édition de Bruxelles : il n'en restait plus que vingt-huit exemplaires que je me procurai.

Le général Barras était naturellement un de ceux à qui je m'étais empressé d'envoyer mon ouvrage. J'ai déjà dit qu'aussitôt qu'il avait su qu'il était sous presse, il avait agi de son côté et clandestinement afin d'en paralyser la publication, ce que j'ignorais alors. Mais comme j'avais sauvé assez d'exemplaires pour pouvoir les répandre dans les plus hautes classes, que cet écrit d'ailleurs faisait beaucoup de bruit, et que Barras y figurait lui-même, il fut d'autant plus contrarié de l'espèce de publicité que j'étais parvenu à lui donner malgré la saisie. Il m'avoua même son extrême embarras quand il se trouvait dans l'obligation de répondre aux observations et aux questions que lui faisaient les hommes de son parti à ce sujet. « Voyez, monsieur Fauche, « me dit-il, dans quelle fausse position vous me « mettez. Je suis forcé de répondre aux personnes « qui me demandent si ce que vous dites est vrai « relativement aux lettres patentes. Ne pouvant « vous désavouer entièrement, que puis-je dire?

« Que c'est Botot et Monnier qui ont conduit « cette affaire, dans laquelle vous n'auriez pas « dû me faire figurer. Vous me rendrez suspect « à mes amis et à mes connaissances, et je n'ap- « prendrai plus rien si vous ne faites pas un cor- « rectif que vous ajouterez comme note addition- « nelle à votre *Précis historique*, et que vous « fondrez ensuite dans votre récit lors d'une « seconde édition. Là, vous expliquerez que c'est « avec Botot et Monnier que vous avez traité « directement; et comme je communiquai dans « le temps votre première lettre au Directoire, « je puis avouer sans inconvénient que j'avais « reçu des propositions de l'étranger. »

Il m'était impossible de me refuser d'apporter à mes récits des modifications qui replaçaient Barras dans la situation de pouvoir être utile à la maison royale, en lui faisant connaître les vues du parti contraire. J'ajoutai donc à mon *Précis historique* environ seize pages ou une feuille d'impression, sous le titre d'*additions et rectifications*, que je rédigeai d'après les notes que me donna le général Barras, et que je conserve comme des documens précieux pour l'histoire contemporaine.

En effet, Barras ne s'y était pas borné à traiter de l'objet principal qu'il désirait voir modifier

dans mon écrit; il y avait ajouté des éclaircissemens et des détails curieux qui se rapportent à différens événemens de la révolution que j'avais mentionnés, et dans lesquels il avait figuré lui-même. Il y est surtout question de l'événement du 18 brumaire, qui fit tomber le pouvoir dans les mains de Buonaparte. Je n'eus pas occasion d'employer toutes ces notes qui forment environ vingt-cinq pages grand papier à la Tellière; mais elles ne seront pas perdues pour l'histoire. Aurais-je été accueilli comme je l'étais du général Barras, si je m'étais permis de donner sur lui des détails controuvés? Le résultat de ces modifications consenties à l'amiable, fut que je continuai à entretenir avec ce personnage les mêmes rapports intimes, au grand mécontentement des hommes qui le circonvenaient et qui se disaient entre eux: « Il est bien étonnant que lorsque nous parlons « à Barras de l'affaire des lettres patentes il la désa- « voue, et qu'en même temps il reçoive aussi bien « M. Fauche-Borel malgré son *Précis historique.* »

Mais la publication n'en était pas moins entravée. J'étais dans le fait réduit au silence, et ne pouvant plus aborder S. M. Louis XVIII, comment lui dessiller les yeux? Je ne voyais plus qu'un moyen, celui de solliciter que le rapport ordonné par elle avant son départ pour Gand

fût continué. Je recommençai mes démarches à cet effet, lorsqu'une circonstance singulière vint les suspendre.

Le rapporteur de la commission nommée par le Roi, M. d'Outremont, qui n'avait pu faire son travail avant le départ de Sa Majesté, n'avait pu le continuer à la rentrée du Roi, attendu qu'il était depuis lors à Londres par suite d'une mission particulière. Mais ce magistrat respectable, qui avait entre les mains les pièces d'où dépendait mon honneur, avait eu la précaution délicate de ne pas s'en dessaisir. L'ouvrage que je venais de publier, et dont une partie des exemplaires était échappée à la police, lui tombe entre les mains à Londres; il y voit que je suis réduit à repousser publiquement les calomnies ténébreuses d'un lâche assassin, et il prend la résolution généreuse de me fournir les moyens de le confondre : c'est de ne remettre qu'à moi les preuves de la perfidie de Perlet envers le Roi, et de son meurtre sur la personne de mon neveu Vitel. En effet, me trouvant dans le mois de décembre 1815 à l'Opéra, j'y suis accosté par un militaire décoré, qui m'annonce qu'il a des papiers à me communiquer de la part de monsieur son père; c'était M. d'Outremont fils. Il m'invite à passer chez lui le lendemain à la caserne Babylone,

pour retirer les papiers qu'il est chargé de me remettre; je m'y présente, il me les donne, et voilà comment je me trouvai possesseur des pièces qui intéressaient mon honneur et mon repos.

Peut-être qu'après en avoir fait le dépôt chez un notaire pour qu'on ne pût ni me les soustraire, ni les nier, je me serais contenté de poursuivre en silence la décision de cette affaire devant une autre commission que j'aurais supplié le Roi de m'accorder, si une nouvelle impudence de Perlet, je veux parler de la brochure qu'il publia contre moi à cette époque, ne m'eût fait changer de résolution. Puisque le mensonge était public, le démenti devait l'être également.

Il serait aussi long que fastidieux de rapporter ici tout ce que disait Perlet contre moi dans quatre mémoires manuscrits que je trouvai dans les pièces qui m'avaient été remises, et de rapporter aussi ce que renfermait l'imprimé qu'il fit paraître alors sous ce titre : *Exposé de la conduite de Perlet, et Réfutation des calomnies de Fauche-Borel.*

Comme cet imprimé et ces quatre mémoires renfermaient à peu de chose près la même apologie en faveur de Perlet, et les mêmes inculpations contre moi, il suffira d'en faire une seule et courte analyse.

A quoi se réduit ce que Perlet avance? A ceci :

« J'ai été depuis l'origine de la révolution, « dit-il, inébranlable dans mon dévoûment pour « le Roi.

« C'est pour le Roi que je me suis ruiné, en « faisant d'énormes dépenses pour le comité « royal, et en gorgeant sans cesse d'or et d'ar- « gent le cupide et insatiable Veyrat.

« Pour connaître les membres influens, les « ressources et les besoins du comité royal, le « ministre d'Angleterre m'adressa le neveu de « Fauche à Paris, et ce dernier a la criminelle « audace de dire que j'ai reçu, trahi, livré son « neveu à la police de Buonaparte. Le ciel que « j'atteste est témoin de mon innocence. »

Je répondais à Perlet :

Vous avez trahi le Roi de la manière la plus lâche.

Vous étiez un des limiers les plus actifs de la police de Buonaparte.

Vous éventiez dans Paris les serviteurs les plus fidèles de Louis XVIII; vous vous insinuiez près d'eux pour leur arracher leurs secrets, et leurs secrets et eux vous les livriez à Buonaparte.

Votre correspondance avec Louis XVIII et ses agens, était par vous remise à la police de

Buonaparte, qui vous dictait vos lettres et vos réponses.

Veyrat n'a pas été gorgé d'or par vous; c'est vous qui tous les jours demandiez de l'argent à Veyrat, qui en receviez de la police de Dubois, et de la police de Fouché et de Savary.

Le comité royal, pour lequel vous dites vous être ruiné, n'a jamais existé. C'est une invention de votre perfidie pour mieux servir Buonaparte, et tirer de l'argent de l'Angleterre.

Mon neveu, qui vous a été adressé à l'occasion de ce comité, fut circonvenu, trahi, livré, fusillé par vous, et vous avez touché le prix de son sang!

Voilà ce que je pouvais répondre à Perlet.

Il n'appartenait qu'à l'autorité de connaître de l'étendue de la trahison et des crimes de Perlet envers le gouvernement royal, lorsque Perlet était à la solde de la police de Buonaparte; mais Perlet dans quatre Mémoires, tous quatre entièrement écrits de sa main et signés de lui, ainsi que dans un imprimé daté du 22 février 1816, et également signé de lui, ayant fait circuler dans le public, contre moi, des calomnies si monstrueuses, qu'elles tendaient à me faire perdre l'estime de Louis XVIII, et peut-être attirer sur moi la défaveur de mes concitoyens et la haine des Français; Perlet enfin, par une escroquerie

marquée au coin de la scélératesse, m'ayant soutiré des sommes énormes [1], sous le chimérique espoir d'arracher à la prison et à la mort Charles-Samuel Vitel, mon neveu, qu'il fit mettre en prison lui-même, et que lui-même conduisit à la mort; j'usai de tous les moyens que la loi mettait en mon pouvoir pour obtenir une réparation éclatante de sa diffamation, et la restitution des sommes qu'il m'avait extorquées; je saisis les tribunaux de cette affaire, et j'appelai Charles Perlet, ancien journaliste, en police correctionnelle.

En même temps je publiai contre lui un Mémoire signé par M. Lombard de Langres, avocat.

« Les mains encore fumantes de sang, disais-je « à Perlet, tu cries au Dieu de vérité : *Punis-« moi, mon Dieu, si je suis coupable!*

« Sois exaucé, Perlet, c'est aujourd'hui que « ton supplice commence; tes écrits sont ton « arrêt, leur publicité fera ton infamie.

« Te démasquer ne sera pas le moindre de mes « services à Louis XVIII; c'est arracher le dard à « la vipère, qui plus d'une fois s'est dressée dans « l'ombre pour le piquer. »

Quand je publiai mon Mémoire contre Perlet,

[1] Outre les six cents louis destinés à procurer la liberté de mon neveu.

je me tins pour assuré que j'allais me heurter contre trois sortes de puissances :

Les fidèles de Buonaparte, pour qui c'est un crime irrémissible que d'avoir participé au renversement de l'idole;

Les partisans de M. de Blacas et de M. de La Maisonfort aux Tuileries, dont le nombre, il est vrai, diminue chaque jour;

Et les hommes qui ne me pardonnaient pas d'avoir conquis aux Bourbons, Pichegru, Moreau, Berthier et Barras.

Je me savais donc en butte à la haine des premiers, à la malveillance et à la morgue intéressée des seconds, et aux ressentimens de ceux-ci.

Il ne me restait qu'un moyen de salut; c'était de saisir le misérable, de le traîner devant les tribunaux, et, le glaive de la justice levé sur sa tête impie, de lui arracher l'aveu de son crime et de mon innocence.

Mais pour en venir là, il me fallait parler de moi, prononcer le nom de Perlet, proférer celui du Roi, et mettre au jour des pièces comme tombées du ciel en mes mains pour foudroyer le coupable.

Le succès passa mon espérance.

Perlet fut traduit par moi au tribunal de première instance du département de la Seine, séant

au Palais de Justice à Paris, sixième chambre jugeant en police correctionnelle. Par un jugement préparatoire du 10 mai 1816, le tribunal ordonna l'audition du sieur Veyrat, et le dépôt au greffe de plusieurs pièces. Cette cause faisait déjà grand bruit, et les journaux s'en étaient emparés. « M. Fauche-Borel, avait dit l'un d'eux [1], « M. Fauche, si connu par les services qu'il a « rendus à la cause du Roi, vient de commencer « contre le sieur Perlet, ancien journaliste, des « poursuites judiciaires qui jetteront un grand « jour sur les moyens que la police de Buona- « parte employait pour faire tomber dans ses « piéges les hommes les plus estimables et les « personnages les plus illustres.

« M. Fauche établit dans son Mémoire que le « sieur Perlet, feignant de concourir au rétablis- « sement de la maison de Bourbon, a entretenu « avec les ministres du Roi, pendant plusieurs « années, une correspondance qu'il soumettait « préalablement à Buonaparte, et que Buona- « parte dicta souvent lui-même.

« Tout était combiné, dans cette perfide corres- « pondance, de manière à attirer en France les « royalistes les plus dévoués afin de les livrer à

[1] *Journal des Campagnes et des Villes*, numéro du 17 avril.

« leurs bourreaux. Ce fut dans cet horrible espoir « qu'on voulut même y faire venir un prince de « la maison royale. Ce n'était pas assez pour « l'usurpateur, que d'avoir, par le plus odieux « assassinat, rendu inévitable l'extinction de l'il- « lustre maison de Condé, il lui fallait une autre « victime du sang de nos rois.

« Perlet, qui écrivait sous la dictée de Buona- « parte aux agens de Louis XVIII, leur fit croire « long-temps qu'il existait à Paris un *comité royal* « composé d'hommes *très marquans*, qui n'at- « tendaient pour se déclarer en faveur du roi « légitime que la présence d'un *grand person-* « *nage;* enfin, il ne s'agissait de rien moins que « de faire tomber dans un infâme guet-à-pens un « fils de France, et le Roi lui-même!

« Cette odieuse trame a continué jusqu'en « 1814, et les agens de Buonaparte la suivaient « encore la veille de sa chute! Lorsque cette « chute fut assurée, ils firent tout pour ensevelir « dans l'ombre d'aussi horribles forfaits; mais si « l'on pouvait douter de la justice divine, quelle « preuve en serait plus convaincante que la « découverte presque miraculeuse de la corres- « pondance qui établit tous ces faits? Cette cor- « respondance a duré plus de dix ans.... M. Fauche « appuie toutes ses assertions par des reçus et

« par des lettres de la main de Perlet lui-même; « il annonce que les originaux de ces pièces sont « déposés chez le notaire Damaison dont il in- « dique l'adresse; enfin tous les faits sont établis « d'une manière si péremptoire, que nous ne « voyons pas qu'il y ait pour son adversaire « d'autre moyen de défense que de nier son écri- « ture; et encore M. Fauche a prévu qu'il pour- « rait avoir recours à cette dénégation, et c'est « pour lui ôter ce dernier moyen qu'il a joint à « son Mémoire le *fac-simile* d'un reçu que Perlet « fit au préfet de police, le 10 octobre 1806, « pour une indemnité de quinze cents francs. « Ceux qui connaissent son écriture seront ainsi « à même d'examiner et de vérifier.

« Il doit résulter de cette procédure extraordi- « naire, que M. Fauche est un calomniateur bien « audacieux, ou que Perlet est un des monstres « les plus horribles qui aient déshonoré l'huma- « nité. »

Le tribunal, présidé par M. Chrétien de Poli, se réunit le 17 mai, à une heure, en présence d'un auditoire nombreux, dans la salle des audiences de la cour prévotale. Perlet était placé sur un tabouret au-dessous du banc des juges; sa figure était très animée. « La sérénité de M. Fauche- « Borel, dit le lendemain le *Mémorial*, en rendant

« compte de l'audience, ne nous a point paru « troublée. »

On donna lecture des plaintes des parties en présence des témoins Veyrat, le maréchal-de-camp Desnoyers, et le général Danican. Les témoins s'étant retirés, M. le président, Chrétien de Poli, fit prêter interrogatoire à Perlet. Il parut accablé par la lecture successive des pièces.

Le président m'interrogea ensuite sur l'accusation de calomnie intentée contre moi par Perlet. Je me bornai à répéter les faits contenus dans mon Mémoire, et j'ajoutai : « Lors de mon pre- « mier voyage à Paris, je dis à Perlet, chez qui je « logeais : Je connaîtrai l'assassin de mon neveu; « fût-il au fond des enfers, j'en tirerai vengeance. « C'est pour se soustraire à cette vengeance que « Perlet a cherché à me perdre. »

Le président. « Avez-vous la preuve que le co- « mité royal n'existait pas?

« *R.* J'ai la preuve qu'il était composé de Buo- « naparte, de Fouché, de Veyrat, de Dubois et « consorts.... »

M. Berryer père, mon avocat, pria le tribunal de vouloir bien interpeller le sieur Perlet de donner la clef de certains noms contenus dans la correspondance. « Quel est Fietra?

« *R.* Louis XVIII.

« *D.* Bourlac?

« *R.* Moi, répond Perlet.

« *D.* Gigoux? — *R.* Moi.

« *D.* Charles? — *R.* Moi.

« *D.* Frantz? — *R.* Moi.

« *D.* Maradan? — *R.* Je ne m'en souviens plus.

« *D.* C'est un nom fort important; vous devez « vous le rappeler. »

Après avoir long-temps cherché dans sa mémoire, Perlet consulta son dossier et nomma Fouché.

Me Berryer. « Nous sommes d'accord. Je de- « manderai encore à M. Perlet, aujourd'hui que « c'est un titre d'honneur d'avoir servi la cause « royale, de nous dire quels étaient les membres « de son comité royal.

« Je l'ai dit au Roi à Londres, répond Perlet; « je ne le dirai qu'à lui seul; cela est de la plus « haute importance. »

Le président insiste. « Non, reprend Perlet, j'ai « donné tous les renseignemens nécessaires à mon « défenseur; je ne veux rien ajouter. »

Me Berryer, s'adressant au témoin Veyrat : « Avez-vous connaissance d'ordres donnés par « Buonaparte à Perlet pour le voyage de Londres?

« *R.* J'en ai une parfaite connaissance : *il y fut « envoyé par le ministre, qui lui donna pour cela*

« *cinq ou six mille francs.* Il n'en était pas con-
« tent, à raison des risques qu'il courait. A son
« retour à Paris, il se séquestra; il ne voulait voir
« personne, pas même sa femme. Le rapport fut
« remis à M. Desmarets; une copie a été trans-
« mise à la préfecture de police. »

Me Berryer, à Veyrat : « Vous avez eu sous les
« yeux toute la correspondance de Fauche-Borel;
« je vous demande de déclarer si, dans cette cor-
« respondance, vous n'avez rien observé qui ait
« signalé une déviation de ses devoirs sacrés? »

Veyrat. « J'atteste que je ne puis donner que
« des éloges à son zèle et à son dévoûment con-
« stant pour la cause royale. Ce que je dis ne
« pourrait pas paraître suspect, si le carton qui
« concerne cette affaire était mis sous les yeux
« des magistrats. » Veyrat observe qu'il avait in-
vité M. Pasquier, alors préfet de police, à faire
inventaire des pièces contenues dans le carton,
qu'il lui apportait d'après ses ordres; mais que
M. Pasquier répondit que cet inventaire était
inutile.

Perlet reconnut avoir reçu de Londres huit à
neuf mille livres sterling.

Pendant cette longue déposition, l'indignation
du public se manifesta plusieurs fois par de vio-
lentes rumeurs contre Perlet....

Je venais de lui arracher le masque. Les dépositions, les interrogatoires, et la confrontation des parties entre elles et avec les témoins, avaient jeté le plus grand jour sur cette affaire. Il n'existait plus de doute sur tous les faits à la charge de Perlet. Confondu, balbutiant, et forcé de rétracter ses dénégations, il chercha des moyens d'excuse dans des allégations telles, que M. le président lui fit observer qu'elles ne faisaient pas honneur à sa délicatesse.... « Je le sais « bien, » répondit Perlet en soupirant.

Le président déclara les débats terminés, et continua l'affaire au lendemain pour entendre les avocats.

Le lendemain, tous les journaux rendirent un compte plus ou moins détaillé de ces débats. « Le « général Danican et Veyrat, dit *le Mémorial*, « ont rendu un éclatant témoignage à la probité « de Fauche-Borel et à son dévoûment pour le « Roi. Veyrat a déclaré que lui Veyrat avait servi « de bonne foi la cause impériale avant l'abdica- « tion de l'usurpateur; qu'il avait accordé une « place d'espion à Perlet sur sa demande; que « jamais il ne s'était entendu avec lui pour servir « la cause royale; que Perlet n'avait point servi « cette cause; qu'il avait, au contraire, rempli « avec zèle sa place d'espion de Buonaparte; que

« c'était pour s'en rendre digne, et tirer de l'ar-
« gent des deux côtés, qu'il avait imaginé son
« comité royal, qui n'existait pas, et tous les
« contes bleus qu'il avait faits à Fauche-Borel; et
« que ce dernier n'avait été signalé à la police de
« Buonaparte que comme un serviteur zélé et
« courageux des Bourbons. L'auditoire n'a pu
« retenir un mouvement d'approbation en écou-
« tant cette dernière partie de la déposition de
« Veyrat. »

Un autre journal[1] s'était attaché à donner une idée de la nature de ces débats. « Les débats de
« cette affaire, dit-il, présentent un tableau hi-
« deux de la perversité humaine. Un homme met
« sa conscience à prix pour faire tomber dans les
« mains du tyran qui opprimait la France, son
« Roi, sa famille, leurs agens. Sous le masque de
« la royauté, il se rend auprès de son souverain,
« cherche à gagner sa confiance pour la trahir; il
« reçoit des sommes considérables pour servir la
« plus juste des causes; il les emploie à ses pro-
« pres besoins. D'un autre côté, il se vend à la
« police de Buonaparte pour en retirer un vil sa-
« laire; il fait venir de Londres un malheureux
« jeune homme qui se dévoue à la cause de son
« maître, pour le livrer à la mort.

[1] *Le fidèle Ami du Roi.*

« A force de forfaits, il gagne de l'argent.

« Le sieur Fauche-Borel a cru qu'il importait à « son honneur de lever le masque de Perlet, qu'on « a vu, depuis la première entrée de Sa Majesté, « faire antichambre chez les grands de la cour, « demander la *récompense* de sa *fidélité* au prince, « de ses services signalés, faire et défaire les ré- « putations, et présenter avec perfidie des projets « de *haute police* contre les scélérats qui travail- « laient au retour d'un despote sanguinaire dont « il avait été l'un des agens secrets les plus actifs.

« Il est donc révélé ce secret plein d'horreur. »

Ce jour-là même, on se porta en foule à l'audience. On voulait voir si Perlet, accablé la veille par les dépositions des témoins et par ses propres écrits, aurait encore l'audace de braver le mépris et l'indignation publique, ou s'il opposerait enfin à son adversaire ces puissans moyens de défense qu'il annonçait depuis si long-temps, et qu'il ne produisait jamais. L'attente du public fut trompée; Perlet ne parut point; son conseil même était absent. Cette désertion acheva de fixer l'opinion publique, et quel que dût être le jugement du tribunal, Perlet n'était déjà plus, aux yeux de tous ceux qui avaient suivi cette

affaire, qu'un des plus vils agens du plus fourbe et du plus sanguinaire des despotes.

La parole ayant été donnée à Me Berryer, mon avocat : « Messieurs, dit-il après la lecture de ses « conclusions, si le sieur Fauche-Borel n'avait pas « été victime des délations sourdes de Perlet; s'il « n'avait pas vu succéder, à la considération que « lui avait acquise vingt ans de services et un « dévoûment sans bornes, les préventions les « plus outrageantes, le blâme et la réprobation; « si, au lieu d'obtenir les récompenses auxquelles « il avait droit de prétendre, il n'eût été chargé « de fers et plongé dans des cachots, au moment « où il était porteur de dépêches augustes et con- « solantes, il n'aurait pas recherché les causes « secrètes de cette animadversion; il n'aurait pas « employé tant de soins à recueillir tous les docu- « mens d'une trame odieuse, encore moins à « poursuivre un homme que ses propres perfidies « ont conduit à sa perte. Mon client ne se dissi- « mule pas enfin ce que la majesté royale com- « mande de circonspection respectueuse; mais il « doit à sa famille, à ses concitoyens, à son Roi, « à lui-même, une justification solennelle. Il a été « forcé de rendre plainte; il devait une satisfac- « tion aux mânes de son infortuné neveu; il de- « vait réclamer la restitution du prix cruellement

« détourné du sang de ce neveu chéri. Il fallait « de si puissantes considérations pour vaincre la « répugnance qu'a dû éprouver Fauche-Borel à « parler de lui devant les tribunaux et devant le « public.

« Je n'ai plus rien à dire sur Perlet; il est con- « vaincu par les débats. Nous avons déjà la preuve « des deux chefs de plainte dirigés contre Perlet, « l'escroquerie et la calomnie : mais tout n'est pas « dit pour l'homme qui a servi la sainte cause du « Roi. *La femme de César ne doit pas même être « soupçonnée.* »

Ici mon avocat s'attacha principalement à faire connaître la personne et la conduite de son client, donnant lecture de divers témoignages honorables dont j'étais porteur; et pénétrant ensuite dans l'historique de la cause, il appuya chaque fait par des pièces authentiques.

Lorsqu'il lut la lettre d'adieu de l'infortuné Vitel à sa famille, avant d'être fusillé, cette lettre, qui souleva l'auditoire d'indignation contre Perlet (absent), fit verser des larmes de regrets et de compassion sur la fin tragique d'un jeune homme si dévoué à la sainte cause pour laquelle il allait verser son sang.

Passant ensuite au calcul des sommes reçues par Perlet pour prix de la tête de Vitel : « Et par

« une rare audace, s'écria-t-il, le 3 avril, la veille « de la mort de Vitel, Perlet écrivait encore pour « la troisième fois à Fauche de déposer à Londres « six cents louis pour sauver son neveu, six cents « louis qui avaient été, dès le mois de mars, ver- « sés aux mains du banquier par lui indiqué.... « Il a la dépouille de sa victime, et, ses mains « encore teintes de son sang, il reçoit de l'oncle « une somme considérable dont il ne pouvait « faire l'emploi promis, mais dont il détourne à « son profit la destination. Quels forfaits! quelle « perversité! »

Après avoir établi ainsi l'escroquerie, mon avocat donna une idée des dommages faits à la réputation et à la liberté de son client par les calomnies de Perlet.

« Ce Perlet, dit-il, était parvenu à surprendre « la confiance d'un ministre du Roi. Et quels sont « les ministres les mieux intentionnés qui ne sont « pas trompés? Il avait dépeint M. Fauche comme « ayant servi Buonaparte; il avait même osé « écrire cette affreuse calomnie dans des Mé- « moires manuscrits produits devant les membres « de la commission nommée par le Roi. Le « dirai-je? les avenues du château sont presque « interdites à mon client; ses justifications res- « pectueuses adressées au Roi ne parviennent

« pas. A Gand, il est arrêté; conduit dans les pri-
« sons de Bruxelles, il n'en sort que par l'inter-
« cession de son souverain, le roi de Prusse, qui,
« dans tous les temps, a rendu hommage à la
« pureté de son dévoûment à la famille des Bour-
« bons.... M. le comte de Blacas a cru trop faci-
« lement Perlet; il ne connaissait pas ses forfaits;
« il le croyait attaché au Roi..., lui qui faisait
« assassiner ses agens, et s'était vendu à Buona-
« parte pour frapper même son légitime souve-
« rain. M. de Blacas a été trompé.... C'est ce per-
« fide et méchant Perlet, source immonde de la
« calomnie et de la méchanceté; c'est ce bas et vil
« agent de toutes les polices de Buonaparte, cet
« assassin salarié de l'abbé de Bassinet et du jeune
« Vitel, qui a cherché à ternir la réputation du
« ferme et infatigable royaliste qui a affronté tous
« les dangers, soit auprès de Pichegru, soit auprès
« de Moreau, pour coopérer à rendre aux Fran-
« çais le meilleur et le plus tendre des pères.

« Je ne veux pas, ajouta Me Berryer, qu'il reste
« dans l'esprit de qui que ce soit le moindre
« soupçon sur cette imputation faite à Fauche,
« sortie de l'âme noire et prononcée par la bouche
« de toute impureté de Perlet : *Fauche a servi*
« *Buonaparte.*

« La lettre du ministre de la police générale,

« provoquée par les ministres de S. M. le roi de « Prusse, atteste qu'en tout temps Buonaparte « n'a jamais eu *d'ennemi plus opiniâtre que « Fauche; qu'il est resté invariable dans ses « opinions.*

« Fauche veut plus; il dégage les ministres, en « ce qui le concerne, des obligations que com- « mande le secret de leurs opérations. Il les invite « à mettre sous les yeux du tribunal le carton du « voyage de Perlet à Londres, et leur correspon- « dance; puis ce livre où sont inscrits les noms « de ceux qui se sont dévoués au service de la « police; enfin, le registre du salaire qu'ils rece- « vaient..... Oui, Fauche-Borel, dans la vue « d'aplanir tous obstacles à ces révélations, a « déclaré et déclare *solennellement* relever lesdits « dépositaires de tous empêchemens qu'ils pour- « raient admettre par scrupule dans ces révéla- « tions, les déliant d'avance de l'obligation du « secret qu'ils croiraient lui devoir, comme à un « agent confidentiel.... Que l'on rapporte donc ces « registres et ce fameux carton d'espionnage. Ce « n'est point ici une forfanterie : il existe, ce car- « ton; il a été mis à la disposition de M. le baron « Pasquier, alors préfet de police, successeur de « Dubois, et aujourd'hui ministre d'État. Ce « carton est, ou dans les mains de M. Pasquier,

« ou dans celles de la police; qu'on le rapporte, « ce carton, et qu'on juge d'après les documens « secrets qui y sont rassemblés. La déclaration de « M. Pasquier, investi de la confiance du Roi, « serait ici d'un grand poids!.... »

Oui, m'écriai-je moi-même, en présence de mes juges, oui, c'est dans ce carton que Sa Majesté trouvera les choses et les hommes, les bons et les mauvais, la franchise et l'hypocrisie!....

« Ce carton, si on pouvait le représenter, ajouta « mon avocat, l'on jugerait alors encore mieux « de l'atroce accusation de Perlet, qui n'a imaginé « cette infernale inculpation que par esprit de « récrimination.

« Veyrat a tout su. Vous l'avez entendu, mes- « sieurs, il a donné des pièces qui prouvent la « scélératesse de Perlet, plutôt encore pour sa « propre justification de l'assassinat de Vitel que « lui imputait Perlet, que dans l'intérêt direct de « Fauche. Eh! ces pièces que Perlet croyait sup- « primées forment une masse de lumières dont « Perlet a craint le moindre rayon.

« Fauche s'est trouvé entre des écueils : votre « impassible justice, magistrats, va le conduire « au port. »

Tel fut le plaidoyer de mon avocat, qui, pendant trois heures, occupa et soutint l'attention d'un nombreux auditoire.

M. le président appelle en vain Perlet et son défenseur : on cherche, on demande Perlet, il ne paraît pas, il ne répond pas; son défenseur garde le même silence. L'audience est levée, et la cause continuée au vendredi suivant, 24 mai.

Après avoir rendu compte de cette audience remarquable, le *Journal général de France*[1] s'exprima en ces termes : « Tels sont les faits exposés « par Me Berryer à l'audience d'aujourd'hui; ces « faits, appuyés de pièces justificatives, sont de « nature à mettre dans le plus beau jour le ca- « ractère et la conduite du sieur Fauche-Borel. « Il attend le jugement du tribunal pour dissiper « les funestes préventions conçues par M. de « Blacas, et communiquées par lui à Sa Majesté. « M. Riffé, substitut de M. le procureur du Roi, « portera la parole vendredi prochain. »

J'étais plein de sécurité; ma cause était gagnée devant l'opinion publique. L'intégrité de mes juges, et celle du substitut du procureur du Roi, m'était connue; j'étais loin de penser que mes ennemis chercheraient à influencer, par d'insidieux prétextes, l'organe de la loi, afin que le triomphe de la vérité ne fût pas pour moi sans mélange.

Je savais bien que, par l'effet des mêmes pré-

[1] Du 19 mai 1816.

ventions qui animaient M. de Blacas contre moi, M. le chancelier de France ne m'était pas favorable; mais je savais aussi que des préventions ne pouvaient avoir sur une question de fait et d'équité, et sur une question judiciaire, aucune prise, ni altérer en rien l'intégrité reconnue des chefs de la justice et des juges. Aussi, mes ennemis, attentifs à ce qui se passait alors, et redoutant mon triomphe complet autant que leur propre condamnation, entreprirent-ils de modifier uniquement dans un sens moral et politique l'opinion du magistrat qui, dans mon affaire, était appelé à être l'organe de la loi, voulant le porter ainsi à lancer contre moi une censure publique, une sorte d'anathème, sous prétexte qu'en suscitant ce procès j'avais compromis la dignité royale. Le fait est qu'avant l'audience, M. le marquis de Lamoignon fut envoyé à M. le substitut du procureur du Roi; qu'il passa plus d'une heure dans son cabinet; et que ce fut au sortir de cette conférence mystérieuse que ce magistrat, imbu de la raison d'État, vint armé de ses foudres pour tonner contre le vainqueur dans cette lutte judiciaire.

Nous touchions au dénoûment de ce drame épouvantable : l'audience du 24 mai s'ouvrit en présence d'un public nombreux.

L'orateur de la loi allait parler; mais ce à quoi je ne me fusse attendu jamais, c'est à son improbation. En effet, rien de moins en harmonie avec ses conclusions que sa conduite durant l'instruction du procès.

A l'entendre presser mon adversaire de questions, à la manière dont il avait forcé le coupable de restituer la vérité à la justice, on eût dit que M. le substitut du procureur du Roi était plus jaloux que moi de voir jaillir mon innocence du sein des débats, pour la proclamer ensuite lui-même et ne rien laisser à désirer dans mon triomphe. Dans cette étrange affaire, d'ailleurs, on avait vu les magistrats épouvantés, sur leurs siéges, de la noirceur d'un Perlet, soulevés en ma faveur par la franchise de mon dévoûment; on les avait vus se dépouiller involontairement de leur impassibilité accoutumée pour s'identifier avec moi, et jusque dans le sanctuaire de la justice l'auditoire m'applaudir en battant des mains.

Au jour décisif, il n'en fut pas de même de M. le substitut du procureur du Roi, prenant la parole : « Une union exorbitante de noms, dit-il, « qui ne devaient jamais être rapprochés, a dû, « dans ce procès, *exciter votre indignation;* ce « qu'il y a de plus noble et de plus auguste s'est « trouvé en contact, par la parole, avec ce qu'il y

« a de plus vil et de plus dégradé : le nom du Roi « a été proféré avec celui de Perlet. Qui l'a osé? « le sieur Fauche-Borel; et, dans le devoir de « notre ministère, nous sommes obligé de lui en « adresser publiquement le reproche. »

Ici je vais puiser, dans la réponse que j'adressai peu de jours après à M. Riffé, substitut de M. le procureur du Roi, réponse que je fis imprimer et publier; je vais puiser, dis-je, la réfutation des passages de ses conclusions qui me concernent. Commençons par le premier paragraphe, que je viens de rapporter.

Eh quoi! pour arracher un homme à la honte, à l'infamie, au supplice peut-être, il devient indispensable à cet homme de raconter un fait qui s'est passé entre deux personnages; et cet homme ne pourra pas raconter ce fait, il faudra qu'il subisse la honte, l'infamie et le supplice, parce qu'il n'est pas *convenable* qu'il prononce ensemble les deux noms des deux personnages auxquels se rattache ce fait! Et pourquoi cela n'est-il pas dans les convenances? parce que l'un de ces personnages est auguste et que l'autre est un scélérat.

Étrange renversement des idées et des choses! Depuis quand un nom vénéré est-il souillé par le contact d'un nom exécré? L'Écriture ne nous

présente-t-elle pas réunis, à chaque page, et le nom *du prince des ténèbres*, et le nom *de celui qui fit la lumière?* Chaque jour le chrétien ne demande-t-il pas *à Dieu* de le préserver des piéges *du démon*, sans qu'il vienne en la pensée de lui imputer ce rapprochement à irrévérence? Quand le plus chéri des rois mourut assassiné, à quelque exécration qu'on vouât le monstre, fut-il interdit, en nommant la victime, de nommer aussi le bourreau? N'a-t-on pas dit alors: *Ravaillac vient d'assassiner Henri?* ne dit-on pas encore aujourd'hui: *Henri IV fut assassiné par Ravaillac?* J'ai donc pu dire, sans profanation, Perlet a trahi Louis XVIII, Louis XVIII a failli d'être assassiné par Perlet; et j'ai pu le dire avec d'autant plus de confiance que ce n'est pas moi, chose bien remarquable, qui ai donné Perlet à Sa Majesté, mais que c'est Sa Majesté qui m'a donné Perlet pour suivre une correspondance déjà entamée dans l'intérêt de la restauration, et qu'il n'est pas dans ma puissance de faire que ce qui a été ne soit pas.

Poursuivons, et laissons parler le substitut de M. le procureur du Roi:

« Quel que soit le besoin de se disculper, dit-il, « qu'éprouvait Fauche-Borel, une idée devait « l'arrêter dans le choix et dans l'emploi de ses

« moyens : la crainte de prononcer, hors de sa « véritable place, un nom sacré ; ce nom devait « lui fermer la bouche.

« Lui qui se vante, et certes, *s'ils sont réels*, ils « sont bien beaux ; lui qui se vante de tant de « sacrifices pour la cause du Roi, ne pouvait-il « pas faire encore à cette cause l'hommage des « peines qu'il éprouvait, et du mécontentement « qu'il croyait que des calomnies avaient excité « contre lui dans le cœur de Sa Majesté ?

« Comment osa-t-il rendre confident de son « chagrin le public de la capitale, la France tout « entière ? ne devait-il pas le garder dans l'inti- « mité de son âme ?

« Il parlerait en vain de la tache qu'avait im- « primée sur lui les écrits de Perlet, nous lui de- « mandons si le déshonneur peut être le résultat « de la dénonciation d'un Perlet, et si les allé- « gations d'un tel homme sont d'un poids assez « grand, dans la balance de l'opinion, pour dé- « truire la réputation de celui qui se vante d'avoir « été honoré d'une grande confiance ? »

Je ne laisserai pas passer, d'abord, cette phrase trop remarquable et trop remarquée : *Lui qui se vante*, a dit M. le substitut, *lui qui se vante de tant de sacrifices ; et certes, s'ils sont réels, ils sont bien beaux.*

S'ils sont réels! Pourquoi cette incertitude dans votre langage, quand elle n'est pas dans votre esprit? Non, monsieur, non, vous ne doutez pas de la réalité de ces sacrifices; vous n'en avez jamais douté, et cela parce que le Mémoire où je les ai consignés porte avec lui le cachet de l'honnête homme, le cachet de vérité qu'il n'est pas donné au mensonge de s'approprier. Vous n'en avez jamais douté, parce qu'en lisant ce Mémoire vous vous êtes dit à vous-même : Celui qui avance de telles choses à la face de l'Europe, à la face de Louis, ne peut en imposer à Louis et à l'Europe; mille bouches crieraient à l'imposture. Voilà ce que vous vous êtes dit. Me trompé-je?

« Tant de services rendus pouvaient-ils être « effacés sur les allégations d'un Perlet? les ca- « lomnies d'un Perlet pouvaient-elles déshonorer « Fauche-Borel? »

Chacun s'est demandé, monsieur, et j'ose vous demander à mon tour, si c'est bien sérieusement que vous vous êtes fait à vous-même une semblable question?

La preuve que ces calomnies ont porté, c'est qu'elles étaient à peine lancées qu'il m'a été crié de toute part : *Justifie-toi!* c'est que le cœur du Roi m'a été fermé; c'est que, malgré mon entière

justification, rien ne m'a encore prouvé qu'il me fût ouvert de nouveau.

Et il me fallait mépriser les accusations d'un Perlet, et ne pas lui répondre! S'il est prouvé qu'en me calomniant Perlet pouvait me perdre d'honneur, il ne s'agit plus que de savoir si je devais au Roi le sacrifice de cet honneur; selon vous, il était de mon devoir de renfermer mes chagrins dans mon âme, de traîner ma flétrissure, et de laisser dormir mon honneur.

Mais est-il bien à vous, est-il bien à moi cet honneur dont vous me recommandiez le sacrifice? Vous êtes magistrat, vous êtes Français, monsieur : qu'un imposteur public, sur les toits, crie à vos pairs que vous êtes un juge prévaricateur, un juge qui vendez la justice; dites, repousserez-vous la calomnie? ou, gardant le silence, vous verra-t-on chasser de votre siége, et léguer à vos enfans la honte pour héritage?

Non, jamais; point de pacte avec l'infamie. Tout pour son Roi, tout pour lui : son bien, ses sueurs, son sang, sa vie, celle de ses enfans, tout, vous dis-je, tout, *fors l'honneur.*

Un roi qui exigerait de son sujet un sacrifice au-dessus de l'humanité, ne serait plus roi.

Ce n'est pas tout, je poursuis. Dans un magistrat remplissant ses fonctions, la moindre

parole n'est pas indifférente; comme il est l'organe de la loi, il devient pour le public l'organe de la vérité. Il doit régner dès-lors dans tout son langage une rigoureuse circonspection, et cependant M. le substitut, en parlant d'une des circonstances les plus graves de ma cause, loin de se piquer d'exactitude, n'a pas craint de faire planer le soupçon sur ma tête.

J'avais imprimé, j'avais dit, M. le substitut du procureur du Roi avait lu, avait entendu, que les pièces secrètes constatant le crime de mon adversaire m'avaient été remises par le fils de mon rapporteur, de l'ordre de son père; cependant, feignant d'ignorer un fait aussi simple, aussi facile à vérifier, M. le substitut, cessant de parler au tribunal pour m'adresser directement la parole, s'exprima en ces termes : « Vous avez « voulu vous justifier; mais, pour le faire, vous « avez commis l'indiscrétion la plus condamnable; « vous avez fait connaître des pièces qui devaient « rester secrètes; vous vous êtes procuré, *nous* « *ignorons comment*, ce qui était en dépôt entre « les mains d'une commission. »

C'est parce que vous n'ignoriez pas, et que vous ne pouviez pas ignorer comment je m'étais procuré ces pièces, que ce doute affecté m'était préjudiciable; il m'était préjudiciable, en ce qu'il

donnait à entendre que ces écrits mystérieux n'avaient pu arriver jusqu'à moi que par des voies détournées, des moyens peu délicats; tandis que leur transmission dans mes mains n'avait rien eu que de simple, de naturel, de conforme peut-être aux décrets de l'éternelle Providence, qui, ramenant, à miracle, sur le trône de ses pères un roi longuement éprouvé, a voulu, dans sa bonté, lui signaler *en même temps* un assassin caché, pour le préserver à l'avenir de toute embûche.

Vous le saviez. Pourquoi donc avez-vous, à mon préjudice, fait pencher un moment la balance? Pourquoi? Ce n'est pas dans l'intérêt de mon adversaire, assurément; il vous avait imprimé trop d'horreur. Pour qui donc, si ce n'était pas pour lui?.... Quelque déférence qu'un magistrat doive à ses supérieurs, les égards cessent où le devoir commande, et la justice que vous rendez aux hommes doit être pesée au poids du sanctuaire.

Ce dut être, ce fut donc pour moi une douloureuse surprise que d'entendre M. le substitut improuver hautement les moyens dont j'avais cru devoir faire usage pour atteindre à ma justification et me trouver *de grands torts* dans leur publicité.

Mais le dirai-je? le mal que me fit soudain ce reproche inattendu fut aussitôt calmé par la bienveillance spontanée d'un public nombreux, qui, partageant ma peine et mon étonnement, se tint dans un morne silence, et baissa la vue pour ne point voir mon chagrin : hommage aussi pur que désintéressé, hommage le plus délicat peut-être qu'on ait encore offert à l'aîné des Bourbons, puisque je ne dus cet intérêt si doux qu'à ma fidélité pour sa cause.

Puisque je m'en étais remis aux tribunaux du soin de confondre la calomnie, et de placer mon innocence dans tout son jour, tout mon espoir devait nécessairement reposer dans mes juges; mais M. le substitut, ne voulant pas que j'eusse à m'applaudir de la sentence qu'il savait, aussi bien que moi, devoir être prononcée en ma faveur, prit-il à tâche, comme si déjà je n'avais pas assez souffert, de reporter le deuil dans mon âme et de désenchanter l'avenir à mes yeux. Il dit :

« Le sieur Fauche-Borel pouvait-il penser que « le jugement du tribunal, en supposant qu'il lui « fût favorable, le réhabiliterait dans les bontés « qu'il avait perdues? La décision des tribunaux « peut-elle lier en rien celui de qui ils tiennent « le droit de la rendre? Les rois attendent-ils un « jugement pour oublier les torts qu'on a envers

« eux? et quand vous aurez prononcé, le mo-
« narque sera-t-il obligé de croire Fauche-Borel
« justifié? Non, non, messieurs, il n'en est point
« ainsi; les puissances de la terre ne doivent qu'à
« Dieu seul compte de leurs secrètes pensées; elles
« sont placées trop haut pour qu'il nous soit
« permis de lire dans leur cœur, alors qu'elles ne
« l'ouvrent pas; et le jugement que sollicite le
« sieur Fauche-Borel n'influera en rien sur ce
« qu'il a droit d'attendre désormais de bonté et
« d'estime de la part de notre auguste monarque.»

Eh! qui a pu, monsieur, vous porter à croire qu'un arrêt solennel dût être sans autorité sur la conscience des rois? Non, non, de quelque éclat qu'ils aient brillé, d'ailleurs, les princes n'acquièrent de grandeur durable que par un long respect pour la justice: être justes, est pour les rois le secret d'être grands.

Je ne puis le taire, cependant; il est dans les tirades de ce discours dirigées contre moi un passage qui m'a tiré des larmes. Le voici. Qu'il est beau, parce qu'il est vrai!

« Il nous semble que la confiance qu'un roi
« veut bien accorder à son sujet, doit lier celui-
« ci pour la vie; qu'une mission reçue de la
« bouche de son prince élève l'homme au-dessus
« de lui-même; *que rien de vil ne lui est plus*

« *permis ;* qu'il doit, pour ainsi dire, être con-
« stamment en garde contre lui-même, pour ne
« pas se rendre indigne d'un tel honneur, et que
« l'idée d'être confident d'un roi malheureux
« attache plus étroitement à la vertu. »

Oui, sans doute, un roi dans le malheur a quelque chose de sacré, quelque chose que je ne puis définir, mais qui, plus saint que le respect, le recommande davantage à la vénération des hommes. Si rien que l'approcher vous inspire un sentiment religieux, que sera-ce s'il vous appelle à lui et se communique à vous? Vous êtes à lui tout entier, *rien de vil ne vous est plus permis.*

Eh bien! ce sentiment sublime, je l'ai senti dans toute sa pureté, dans toute son énergie. C'est à lui, c'est à ce sentiment héroïque que j'ai dû de pouvoir m'arracher à tout ce que j'avais de précieux sur la terre; que j'ai dû de surmonter de longs et pénibles travaux; de mépriser la vie; de ne point succomber sous le poids des fers; de ne point succomber à la perte d'un fils unique, moissonné dans sa fleur, parce que j'étais en captivité; de supporter, dans la tour du Temple, la mort d'un père qui m'appelait pour lui fermer les yeux, et dont les derniers regards se sont tournés vers ma prison.

Frappé dans mes affections les plus chères,

m'attendant chaque jour à périr, une sainte exaltation s'était emparée de moi; je souffre, disais-je, je souffre, et je vais mourir : *mais c'est pour lui, il le saura;* il le saura, répétais-je encore, et à ce prix la mort me semblait douce, et plus d'une fois mes vœux en hâtèrent le moment. Rien de terrestre, *rien de vil,* n'approchait plus de moi.

Qu'ai-je donc fait, grand Dieu! pour tomber de cette élévation, pour démériter du cœur d'un prince où je comptais m'être amassé un trésor inépuisable de bonté?

Ce que j'ai fait, monsieur? C'est vous, hélas! qui vous êtes chargé de m'apprendre mon crime; ce crime, c'est d'avoir sauvé mon honneur. Est-il donc si grand que vous ayez cru devoir l'interpréter ainsi; et, comme vous le remarquez vous-même; *devant un auditoire aussi nombreux qu'imposant?* Et vos conclusions ont été répandues à profusion par la voie des journaux, accueillies avec avidité par la France et l'étranger; à la vérité, rendu à vous-même, et rentrant dans la conscience de votre intégrité, vous avez envoyé au *Moniteur* votre discours tel que vous vous proposiez de le prononcer, et non pas tel que vous l'avez prononcé; et cette variante a suffi pour attester que les motifs qu'on avait

allégués à vos yeux, sous les couleurs de *la raison d'État*, ne vous avaient pas laissé libre *devant un auditoire aussi nombreux qu'imposant.*

Mais si mon triomphe n'a pas été sans mélange, le jugement rendu contre Perlet n'en a pas moins été complétement équitable à mon égard. En voici les termes :

« Le tribunal de première instance du départe-
« ment de la Seine, séant au Palais de Justice à
« Paris, sixième chambre jugeant en police cor-
« rectionnelle, a rendu le jugement dont la
« teneur suit :

« Le tribunal ouï, aux audiences des 17
« et 18 mai courant, et de ce jour la lecture
« des plaintes respectives; les réponses des par-
« ties aux interrogats qui leur ont été adressés
« par le président; la déposition des témoins res-
« pectivement indiqués; les débats contradic-
« toires qui les ont suivis; Berryer père, avocat
« de Fauche-Borel dans sa plaidoirie, et M. Riffé,
« substitut, pour M. le procureur du Roi, dans
« son résumé et dans ses réquisitions sur l'appli-
« cation de la loi;

« Perlet, appelé par l'huissier de service, à
« l'audience du 18 mai et à celle de ce jour, pour
« développer ses moyens de défense, n'ayant pas
« comparu ni personne pour lui;

« Vu les pièces justificatives dont les parties « ont pris respectivement communication par la « voie du greffe;

« Vu en outre, premièrement les pièces origi- « nales et les divers documens produits et déposés « sur le bureau, par Berryer père, avocat de « Fauche-Borel;

« Tout vu et considéré, après en avoir délibéré « à la chambre du conseil, en statuant par juge- « ment contradictoire, etc....

« Attendu que les calomnies que Perlet s'est « permises contre Fauche-Borel sont atroces, et « qu'elles ont occasionné à Fauche-Borel un « énorme préjudice; mais attendu que Fauche- « Borel a modéré lui-même à trois cents francs « les dommages et intérêts qu'il réclame en faveur « des pauvres;

« En ce qui touche à la plainte incidente de « Perlet, en date du 3 mai dernier;

« Attendu premièrement que cette plainte est « récriminative;

« Secondement, que les imputations graves « faites par Fauche-Borel à Perlet, dans ses Mé- « moires manuscrits et imprimés que Perlet dé- « nonce à la justice, sont justifiées par des lettres « et autres pièces écrites de la main de Perlet « lui-même;

« Qu'ainsi, Perlet n'a pas été calomnié par « Fauche-Borel;

« Le tribunal renvoie Fauche-Borel de la plainte « incidente de Perlet;

« Supprime comme faux, calomnieux et atten- « tatoire à l'honneur de Fauche-Borel, l'écrit qui « a pour titre : *Exposé de la conduite de Perlet « relativement à l'auguste famille des Bourbons*, « *depuis* 1789 *jusqu'à ce jour*; fait défense à « Perlet d'en faire et distribuer de semblables à « l'avenir, sous les peines prononcées par la loi; « et pour réparation des délits dont il s'est rendu « coupable, CONDAMNE Charles-Frédéric Perlet à « cinq années d'emprisonnement, à deux mille « francs d'amende, payable par corps; l'interdit « pendant dix ans des droits mentionnés en l'ar- « ticle 42 du Code Pénal; condamne en outre « Perlet, et par corps, à payer à Fauche-Borel : « premièrement, la somme de quatorze mille « cent huit francs qu'il lui a escroquée, avec les « intérêts à compter du jour de la demande; « secondement, celle de trois cents francs à titre « de dommages et intérêts; le condamne en outre « aux dépens; ordonne que le présent jugement « sera imprimé et affiché au nombre de cinq « cents exemplaires aux frais dudit Perlet;

« FAIT ET JUGÉ en l'audience publique de la

« sixième chambre du tribunal de première in-
« stance du département de la Seine, séant au
« Palais de Justice, à Paris, jugeant en police
« correctionnelle, par MM. *Chrétien de Poly*, pré-
« sident; *Dufour* et *Geoffroy*, juges, le vendredi
« 24 mai mil huit cent seize. »

Le *Journal général*, dans son numéro du 27 mai, mu uniquement par l'ascendant de la vérité, eut le courage de la dire dans son article intitulé : *La semaine dernière*, et y prit en quelque sorte l'initiative de ma défense, en m'indiquant les moyens qui devaient servir de base à ma réponse à M. le substitut du procureur du Roi. Voici cet article, que je crois pouvoir présenter à mes lecteurs comme le complément du jugement qui venait de me donner gain de cause.

La semaine dernière.

« Un des événemens les plus remarquables de la semaine dernière est le jugement qui a condamné le nommé Perlet, comme coupable d'escroquerie et de calomnie envers le sieur Fauche-Borel. Les services rendus par ce dernier à la cause royale lui avaient acquis l'intérêt et la bienveillance des véritables amis du Roi. On a subtilisé, dans ces derniers temps, sur ce senti-

ment d'amour et de fidélité pour nos princes. On a distingué les royalistes de sentiment des royalistes d'opinion. On a oublié une troisième classe : c'est celle des *royalistes d'instinct*. J'appellerais ainsi ceux qu'un dévoûment irréfléchi et sans bornes, fruit de la première éducation et des institutions monarchiques, attache à cette famille de princes sous lesquels la France a été heureuse et florissante. Je n'hésiterais pas à mettre dans cette dernière classe M. Fauche-Borel. Son attachement à la maison de Bourbon participe de celui que porte à son maître cet animal fidèle élevé dans nos foyers, et qui, quelquefois victime de nos méprises, vient encore caresser la main qui l'a injustement frappé; du reste, intrépide dans le danger, ne mesurant jamais l'obstacle, prêt, au moindre signal, à tout braver et à verser son sang pour celui envers lequel il se croit lié par l'amour et la reconnaissance. Il est fâcheux qu'on soit trop souvent obligé de chercher les modèles d'un pareil dévoûment dans une autre espèce que la nôtre; mais quand, par hasard, un homme s'élève à cette hauteur et à cette noblesse de sentiment, doit-on craindre d'en déshonorer le principe par une comparaison avec l'animal chez qui ces prodiges sont vulgaires. Enfin, je n'ai rien trouvé de mieux pour

caractériser le dévoûment de M. Fauche-Borel à la sainte cause de la légitimité. Si l'on trouvait quelque caractère d'exagération dans cette expression de mes sentimens, il faudrait la pardonner à un homme qui a été à même de voir la joie féroce de l'un des principaux agens de Buonaparte, en apprenant que le malheureux Fauche était tombé dans ses filets, et quel prix il mettait à cette capture; comme il se réjouissait de tenir enfin celui « qu'il trouvait, disait-il, dans « toutes les bonnes occasions! » Voulant désigner par ces mots les différentes tentatives faites dans l'intérêt du pouvoir légitime. Comme il souriait à l'idée de posséder sous les verroux du Temple le libraire qu'il avait vu si souvent accourir à Paris *avec une conspiration et un manuscrit sous le bras.*

« Quant à l'exécrable Perlet, il a déjà reçu, autant qu'il dépendait de ce tribunal, le salaire dû à ses crimes; et l'opinion des juges sur M. Fauche-Borel s'est trouvée d'accord avec celle du public. M. l'avocat du Roi a cru cependant devoir reprocher à celui-ci d'avoir, par la publication de son Mémoire, porté, s'il était possible, atteinte à la majesté d'un nom trop sacré pour être profané dans de pareils débats. On ne peut qu'applaudir à cette délicatesse. Mais puisqu'il

est prouvé, par les conclusions même de M. Riffé, que M. Fauche-Borel n'a fait que repousser les plus odieuses et les plus fausses imputations rendues publiques par un monstre de scélératesse et d'iniquité, à qui voulait-il donc qu'il eût recours pour justifier la confiance dont son Roi l'a honoré, confiance dont un serviteur zélé doit être si jaloux, sinon à une publicité dont Perlet seul est encore coupable? Un serviteur fidèle et dévoué doit au souverain qui l'a employé tous les sacrifices, hors celui de son honneur. »

CHAPITRE XXXI.

Après le triomphe que j'avais remporté sur mes calomniateurs, soit par la voie diplomatique, soit par la voie judiciaire, je pensai que S. M. Louis XVIII, enfin désabusée, allait me faire justice en me rendant ses anciennes bontés, et en me récompensant de mes sacrifices. J'étais dans l'erreur : je n'étais point parvenu à me réhabiliter dans les bonnes grâces du Roi, et cela par l'effet de l'influence active et secrète qu'exerçaient à la cour mes ennemis acharnés. C'était pourtant par l'organe de mes juges, et en présence d'un nombreux auditoire, que mon honneur avait été mis complétement à couvert; or, mon honneur était désormais sous la sauvegarde de la publicité et de la justice. On a vu comment je l'emportai sur le crime, en forçant, pour ainsi dire, l'intégrité de mon tribunal à reconnaître judiciairement la probité de ma conduite et la constance de mon zèle pour la dynastie des Bourbons. Mais là se bornèrent mes suc-

cès, bien qu'ils fussent éclatans : je restai toujours sous la pernicieuse influence de la méchanceté et de l'intrigue. Plus je triomphais de mes ennemis en public, et plus ils me déchiraient sourdement. Il n'était pas difficile à des hommes qui, à la cour, tenaient les fils de la trame ourdie depuis si long-temps contre ma fortune, de continuer à paralyser à mon égard, par de faux rapports, les effets de la bienveillance royale.

Mais il y avait aussi à la cour des seigneurs qui me rendaient toute justice. Comment n'aurais-je pas été touché, par exemple, de l'extrait suivant de la lettre que M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fit écrire à M. de Pierre, maire de Neuchâtel, et mon ancien ami :

« L'issue honorable, pour M. Fauche, de son « affaire avec le plus scélérat des hommes, a pro- « duit ici la plus grande sensation. Elle apprend « du moins à distinguer le bon grain de l'ivraie. « Ce pauvre M. Fauche a eu bien du tourment; « mais le voilà dédommagé : la pureté de ses in- « tentions et de sa conduite est hautement re- « connue; il ne peut manquer d'en recueillir le « fruit. »

En même temps je recevais du prince chancelier d'État de Prusse un précieux témoignage qui

m'assurait la continuation de la protection de mon souverain, et son approbation de la conduite que j'avais tenue dans la poursuite du procès que mon honneur commandait.

La lettre du prince, datée de Doberan, le 28 août 1816, était conçue en ces termes :

« J'ai eu le plaisir, monsieur, de recevoir la « lettre dont vous avez accompagné, sous la date « du 13 juillet dernier, l'envoi de quelques exem- « plaires de votre réponse à M. Riffé.[1]

« En vous remerciant de cette communication « intéressante, je me plais à vous témoigner en « même temps que les démarches que vous avez « faites pour vous justifier ne peuvent qu'être « approuvées sous tous les rapports.

« Soyez persuadé, monsieur, que l'intérêt que « je prends à tout ce qui vous concerne me fera « profiter du premier moment favorable pour « mettre sous les yeux du Roi les demandes con- « tenues dans votre lettre.

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

J'avais été si indigné des ravages causés par la

[1] Substitut du procureur du Roi à la sixième chambre du tribunal de première instance du département de la Seine, jugeant en police correctionnelle, le même qui avait porté la parole dans mon affaire.

calomnie, qui non seulement tombait sur moi, mais qui, dans mon idée, faisait un mal incalculable, en attaquant la réputation des meilleurs serviteurs des Bourbons, que je formai le projet de fonder un prix pour l'auteur qui ferait le meilleur ouvrage pour prémunir essentiellement des effets de la calomnie les souverains et leurs ministres. Je m'adressai en conséquence à M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, à qui je proposai un prix de six cents francs. Mais M. le secrétaire perpétuel me dit, tout en approuvant mon dessein, qu'on ne pouvait pas fonder un prix moindre de mille francs. J'avoue que mes facultés du moment ne me permirent pas de faire ce sacrifice.

Sous ce dernier rapport, ma position était déplorable. Mon honneur était désormais à couvert; mais ma fortune était anéantie. Je n'avais pu, pendant vingt-trois ans et plus, parcourir dans l'intérêt des Bourbons la France, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Russie, l'Europe entière; je n'avais pu imprimer et faire imprimer sans relâche, et partout où je me trouvais errant; je n'avais pu voir mon établissement abandonné, mon commerce anéanti, ma famille dispersée, fusillée; je n'avais pu, cinq fois, être jeté dans des prisons d'État, et m'en

tirer; soutenir un procès cruel contre un Perlet, sans faire des sacrifices et des pertes énormes.

Et pourtant, le jour de la restauration, j'avais eu droit à deux réclamations fondées et distinctes; l'une sur le trésor, l'autre sur le cœur de S. M. Louis XVIII.

Sur le trésor, j'avais à réclamer, comme cessionnaire du comte de Saint-Morys, le montant d'une obligation souscrite de la main de Sa Majesté et de S. A. R. MONSIEUR[1], obligation qui, avec vingt-deux ans d'intérêt à cinq pour cent, s'élevait à trois cent soixante-cinq mille sept cent soixante-quatorze francs.

Je n'en avais pas demandé, comme on l'a vu, le remboursement à Sa Majesté tant qu'elle fut à l'étranger; je me servis, au contraire, de ce titre pour emprunter diverses sommes qui me furent successivement nécessaires, soit pour son service, soit pour me soutenir moi et les miens. Il me fut même à cette occasion, et pour me faciliter des emprunts, remis un petit écrit de la main de Sa Majesté, qui m'autorisait à emprunter en son nom les sommes dont j'aurais besoin pour sa cause; et celles que je dois aujourd'hui, la justice seule du Roi peut me mettre à même de les payer.

[1] Aujourd'hui Charles X.

Voilà pour le titre pécuniaire.

Ce qu'au jour de la restauration j'avais eu à réclamer du cœur de Sa Majesté, c'était qu'il conservât la mémoire de vingt-trois ans de travaux non interrompus, d'une imperturbable fidélité à la cause des Bourbons, et de l'anéantissement de ma fortune à leur service.

Ce que j'avais à réclamer de la munificence de Sa Majesté, c'était l'accomplissement de la promesse qui me fut donnée par écrit et en son nom, promesse si souvent réitérée de vive voix, que, pour prix de mes missions périlleuses, de mes fers, de mes emprisonnemens, de mon sang, de mes innombrables sacrifices, je recevrais la direction de l'Imprimerie Royale et le cordon de Saint-Michel. Il était facile, si l'on ne pouvait pas tenir la promesse de la direction de l'Imprimerie Royale, de me donner au moins un équivalent.

« Non, me disais-je, Louis XVIII ne souffrira « pas que Fauche, contraint de manquer à ses « engagemens, ne recueille que le déshonneur « pour prix de vingt-trois ans de sacrifices aux « Bourbons; non, Louis XVIII, ou son ministre « actuel, ne souffrira pas non plus que Fauche, « dans son désespoir, interpose entre le Roi de « France et lui la médiation de la Prusse, pour

« obtenir justice sur deux réclamations de cette « nature. »

Enfin l'obligation me fut liquidée à la seconde restauration, après bien des sacrifices et des tracasseries, vers la fin de juillet 1816, deux mois après le gain de mon procès; mais comment eut lieu cette liquidation? Bien que le titre portât la dette remboursable en or ou en argent, et non en papier, et les intérêts à cinq pour cent, comme le Roi et le comte d'Artois l'avaient signé de leurs mains, la liquidation ayant été opérée en rentes, et les intérêts réduits à quatre, j'éprouvai une perte énorme de cent soixante-dix mille francs, perte d'autant plus sensible que j'avais donné en dot ce titre à ma fille.

Cette perte inattendue, et que l'on faisait supporter à un serviteur si longuement dévoué, et contre le texte même de l'obligation, me porta un coup affreux. Je demandai réparation de ce dommage; mais ma demande fut impitoyablement écartée.

Il ne me restait plus d'autre espoir que d'arriver enfin au cœur du Roi, soit par la voie de son ministre influent, soit par la voie diplomatique. Je résolus d'employer l'un et l'autre moyen.

Au moment de me rendre en Angleterre, pour aller réclamer en ma faveur la bienveillante in-

tervention de S. A. R. le Prince-Régent, je laissai à Paris un fondé de pouvoirs, un conseil, un défenseur, M. Lombard de Langres, chargé de veiller à mes intérêts, et de les suivre auprès de S. E. M. le comte Decazes, qu'on me représentait comme le seul ministre qui, par sa place, pouvait éclairer la religion du Roi, me faire recouvrer sa bienveillance, et la juste récompense de vingt-trois années de services.

J'adressai en même temps ma réclamation motivée à M. le comte de Goltz, ministre de mon souverain à la cour de France.

La veille de mon départ pour Londres, mon fondé de pouvoirs écrivit à M. le comte Decazes, à mon sujet, une lettre rédigée de manière à provoquer son attention. Ainsi, ne voulant rien avoir à me reprocher aux yeux de ma famille, toutes mes batteries furent dressées pour obtenir enfin réparation et justice.

A mon arrivée à Londres, je fis des démarches pour avoir accès auprès de S. A. R. le Prince-Régent, par l'intermédiaire de M. Du Paquier, mon compatriote et mon ami, attaché à la personne du prince depuis trente ans. Je lui témoignai le désir que j'avais de lui être présenté. Il me dit que ce n'était pas très facile; mais que, sachant l'intérêt que le prince me portait, il es-

pérait réussir; et il ajouta : « Il t'aime tant, qu'il « a ton portrait sur son bureau; et il aime d'au- « tant plus ta physionomie, que tu es de son « âge. Laisse faire, je trouverai le moyen de lui « parler de toi ». En effet, le lendemain il vint me trouver chez Huguenin, à Hay-Market, où j'avais pris mon logement, et il me dit : « Mon « cher, le Prince-Régent a autant le désir de te « voir que tu as manifesté d'empressement de lui « être présenté; en conséquence, tiens-toi à sa « disposition, et je viendrai te dire le moment où « il pourra te donner audience. »

Je fus mandé peu de jours après. On concevra aisément combien je dus être ravi d'être admis auprès d'un tel prince; car je n'ignorais pas qu'il joignait à une noble affabilité une instruction variée, une lecture vaste et classique, parlant presque toutes les langues, et montrant pour les lettres, les arts et la société, un goût exquis. Son Altesse Royale m'accueillit avec infiniment de bonté, et voulut bien m'interroger sur ma position, à laquelle je vis qu'elle prenait un intérêt véritable, daignant faire recommander le succès de mon affaire par son ambassadeur, sir Georges Stuart, qui, par suite, fit des démarches concurremment avec l'ambassadeur du Roi mon

maître, pour tâcher d'arriver aux résultats que je sollicitais.

Comme les rois eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la calomnie, et qu'ils gagnent toujours à être montrés tels qu'ils sont, je n'hésite pas de rapporter ici la suite du haut et intéressant entretien dont je fus tantôt l'objet, tantôt l'occasion.

Son Altesse Royale daigna entrer aussi avec moi dans quelques détails sur la situation intérieure de la France et sur la cour des Tuileries. Je puis dire que je vis dès-lors plus particulièrement combien était noble et sincère l'intérêt que prenait le Prince-Régent au bonheur et à la stabilité des Bourbons. A cette époque, on contrecarrait en France la marche du gouvernement de Louis XVIII; et M. Decazes, qui passait pour le ministre favori du Roi, avait aussi en Angleterre, comme en France, des partisans et des détracteurs. J'avoue que je partageais en partie, sur son compte, l'opinion des plus chauds serviteurs du Roi. Son Altesse Royale, en me parlant du système de gouvernement établi par Louis XVIII, et contre lequel s'élevait alors un zèle peut-être mal entendu, me fit diverses questions sur M. Decazes, auxquelles je répondis avec ma franchise accoutumée, ce qui parut sympathiser avec les opinions du prince. Son Altesse Royale me té-

moigna le désir que je visse son ami sir Charles Long[1], qui, arrivant de Paris, où il avait passé six semaines, en apportait des idées favorables au principal ministre. J'allai voir sir Charles Long à sa campagne, et j'en fus parfaitement accueilli.

Dans une seconde audience que daigna m'accorder le Prince-Régent avant mon départ, Son Altesse Royale me fit observer que, eu égard à tout ce qu'on débitait, il serait très important qu'à mon retour en France je visse Mgr le comte d'Artois, pour lui dire de sa part combien il regardait comme essentiel que madame la duchesse d'Angoulême ne laissât pas trop ostensiblement remarquer le penchant qu'on lui supposait à donner une influence politique au clergé, ajoutant qu'il lui revenait de plusieurs côtés que cette tendance excitait un mécontentement sourd; qu'il sentait parfaitement, néanmoins, qu'il était bien naturel qu'après les pertes cruelles et les souffrances qu'avait éprouvées cette auguste princesse, elle cherchât des consolations dans la religion; mais qu'il n'en était pas moins très urgent qu'elle évitât de contrarier une nation qui, sortant d'une révolution sans exemple, ou plutôt d'une suite de révolutions, semblait redouter par-

[1] Alors grand-maître de l'artillerie.

dessus tout la domination du clergé. Je répondis à cette dernière partie des observations du Prince-Régent, que j'étais sûr que le clergé ne se mêlait en rien des affaires politiques en France.

J'appris, à quelques jours de là, que Son Altesse Royale avait dit : *J'aime Fauche.*

Je vis aussi, vers cette époque, l'excellent comte de Munster, autre ami intime du Prince-Régent, et dont le caractère honorable est si universellement apprécié en Angleterre comme en Allemagne.

Notre conversation eut lieu dans l'intérêt de la France, et il me parla dans le même esprit que le Prince-Régent, de même que M. Cooke, dont j'aurai occasion de rapporter plus tard les propres paroles à ce sujet. C'était alors qu'on voulait faire croire en Angleterre qu'il régnait une mésintelligence marquée entre Louis XVIII et Mgr le comte d'Artois, supposition évidemment forgée par la malveillance. Je dissuadai, autant qu'il était en moi, les personnages de l'Angleterre qui en étaient imbus, et avec qui je me trouvais en rapport, me proposant bien, à mon retour à Paris, de tout employer pour que le Roi et les princes eussent une parfaite connaissance de la vérité.

Pendant mon séjour à Londres, j'eus aussi plusieurs audiences de Mgr le duc de Bourbon,

qui y était à cette époque. J'avais un grand intérêt à faire connaître à ce prince combien sa présence en France était désirée, et combien son illustre père souhaitait ardemment de le revoir à Paris. Dans mes conversations, je satisfis à ses questions relativement à la marche du gouvernement français, de manière à lui faire voir que mes opinions avaient été un peu modifiées par une plus grande masse de faits et d'observations récentes.

Tout en agissant de mon côté, j'appris que mon fondé de pouvoirs ne restait pas inactif à Paris, et que, ne se bornant pas à écrire dans mes intérêts à S. E. M. le comte Decazes, il avait eu à mon sujet, avec le général Morgan, qui jouissait de la confiance particulière du ministre, une conversation dont je rapporterai ici la substance.

Mon fondé de pouvoirs lui parla d'abord de mes réclamations directes sur le Roi, et lui demanda s'il était en position d'en toucher un mot à Son Excellence, ajoutant qu'il était misérable pour le gouvernement français que je fusse, après tant de services, obligé de m'adresser au roi de Prusse d'une part, et au régent d'Angleterre de l'autre, pour que l'un voulût bien s'interposer comme mon souverain, l'autre comme

mon protecteur, afin de me faire payer de mes réclamations aux termes du traité de Paris, et des conventions qui en avaient été la suite.

Il ajouta que ne rien faire pour me récompenser, c'était jeter un vernis d'ingratitude sur le Roi; mais que ne pas même me payer de mes avances, c'était passer les bornes.

« Mais quel a été mon étonnement, ajoutait « mon fondé de pouvoirs, lorsque le général m'a « dit avoir parlé pour vous au ministre, et cela à « l'instigation de la personne de la rue Neuve-« Saint-Augustin [1]! J'ai bien reconnu là l'amitié « que vous porte cette personne, et son obli-« geance; aussi n'est-ce pas ce qui m'a étonné, « mais bien la réponse faite à M. Morgan par le « ministre. Ce dernier a dit qu'avant de partir « pour Londres, vous lui aviez écrit [2]; qu'il avait « parlé au Roi de votre réclamation, et que Sa « Majesté lui avait répondu que vous aviez été « payé *au-delà de ce qui pouvait vous être dû.* « Enfin le général Morgan m'a laissé entrevoir « que le ministre croyait que vous aviez adressé « au roi de Prusse, par l'intermédiaire de ses

[1] Le général Barras, qui avait quitté la rue des Francs-Bourgeois pour venir occuper un appartement rue Neuve-Saint-Augustin.

[2] Cette lettre était de mon fondé de pouvoirs.

« ministres, et particulièrement de M. de Harden-
« berg, un Mémoire violent contre Louis XVIII,
« et que même vous écriviez à Londres contre ce
« monarque. »

Quelle indigne calomnie! Tout cela était encore imaginé par mes ennemis du château.

« A l'instant même, ajoutait mon fondé de pou-
« voirs, j'ai cru devoir dire à Morgan ce qui en
« était, et le détromper sur des suppositions aussi
« erronées. Je lui ai donc déclaré que c'était moi
« qui avais rédigé la lettre adressée à M. Decazes
« la veille de votre départ; que c'était moi qui
« avais rédigé votre réclamation au roi de Prusse;
« et que, loin d'être dans des termes irrévéren-
« cieux, elle était telle que le sujet le comportait,
« et telle qu'un particulier peut se la permettre
« quand il a le malheur d'avoir à se plaindre d'un
« souverain.

« J'ai affirmé sur l'honneur que, loin d'écri-
« vailler à Londres contre le roi de France, vous
« le portiez toujours dans votre cœur; que jamais
« vous ne seriez le déserteur d'une cause pour
« laquelle vous aviez sacrifié votre fortune et le
« sang des vôtres; que si l'on vous oubliait, vous
« vous deviez à vous-même de ne jamais vous
« oublier. En preuve, j'ai offert à Morgan votre
« correspondance avec moi.

« Enfin, j'ai juré qu'il y avait ici malentendu; « que loin d'être payé des sommes par vous avan- « cées pour le Roi, *vous n'aviez jamais reçu un* « *sou*. S'il en eût été autrement, eussiez-vous osé « l'avancer à la face de la France, dans le Mé- « moire que j'ai rédigé et que vous avez signé?

« Bref, mon cher Fauche, j'ai cru démêler « qu'on redoutait beaucoup que le roi de Prusse « se mêlât de cette affaire, et voici ce qu'on m'a « demandé : 1°. copie certifiée de votre corres- « pondance avec le cabinet prussien au sujet de « vos réclamations; 2°. une note exacte, signée « de vous, de ce qui vous est dû. Il faut aussi « démentir hautement la cruelle assertion que « vous avez été payé des Bourbons. »

On voit ici clairement combien Sa Majesté Louis XVIII était encore trompée à mon égard, puisque Sa Majesté était persuadée que j'avais été payé *au-delà de ce qui pouvait m'être dû.*

Dans le compte détaillé adressé en mon nom au ministre Decazes, au mois de janvier suivant [1], par mon fondé de pouvoirs, voici comment il s'exprimait sur l'étrange assertion que j'avais été payé au-delà de ce qui m'était dû :

« Peut-être est-ce une erreur, mais il est re-

[1] 1817.

« venu à Fauche que Votre Excellence ayant eu « la bonté de parler au Roi en sa faveur, Sa Ma- « jesté avait répondu *que Fauche était payé.*

« Si telles ont été les paroles du Roi, elles ne « sont applicables qu'au titre Saint-Morys, liquidé « avec un dommage pour Fauche de cent soixante- « dix mille francs.

« Jamais, Monseigneur, jamais Fauche n'a reçu « un denier des Bourbons pour les vingt-trois « ans de dépenses et de sacrifices ci-dessus spé- « cifiés. Il l'a juré à la face de la France, dans « son Mémoire contre Perlet; il le jure de nou- « veau en vos mains; donc, à cet égard, sa récla- « mation est entière.

« Mais Fauche a reçu de l'argent de l'Angle- « terre. Oui, Monseigneur, mais peu de chose; « mais cet argent avait d'ailleurs une destination « autre que celle dont il vient d'être parlé : pour « alimenter sa famille errante, l'aider à subsister « lui-même, satisfaire aux dépenses nécessitées « par trois ans de détention au Temple, payer le « voyage, et tâcher d'arracher à la mort son ne- « veu fusillé à Paris.

« Fauche a reçu du gouvernement anglais « quinze cents guinées, et une pension annuelle « de trois cents livres sterling. Voilà la vérité.

« Dans votre bonté, faites, Monseigneur, que

« Fauche n'ait pas la douleur de manquer à des « engagemens sacrés contractés pour la cause des « Bourbons; dans votre sagesse, faites qu'il ne « soit pas contraint de recourir à la protection « de l'étranger pour obtenir un acte de justice « qu'il serait glorieux pour lui, et convenable « peut-être à la dignité du gouvernement, qu'il « ne dût qu'à votre haute intercession. »

Outre cet exposé, un rapport, avec les pièces à l'appui, fut fait au ministre par le chef de son secrétariat; et le dimanche 2 février, M. le comte de Goltz eut avec le ministre, dans son cabinet, un entretien à mon sujet. Le ministre lui montra les pièces qui étaient sur son bureau, et lui dit qu'il connaissait bien l'affaire; mais que le Roi avait des reproches à faire à Fauche-Borel, d'abord relativement à la publication de son *Précis historique*, où il avait divulgué des choses qu'il fallait taire; que lui, ministre, avait voulu me détourner de lancer cet écrit, et qu'il n'avait pu en venir à bout.

Jamais le ministre ne m'en avait parlé qu'après coup, et lorsqu'il fit saisir l'ouvrage.

Le second reproche articulé par le ministre, au nom du Roi, était relatif à mon procès contre Perlet, « auquel, disait-on, j'avais donné une

« effroyable publicité, qui avait encore chagriné « le Roi par de pénibles révélations. »

Le troisième reproche portait sur ce qu'au moment de me mettre en route pour Londres, j'avais, par la lettre qui annonçait mon départ, déclaré formellement que j'allais faire intervenir la Prusse pour apprécier mes réclamations; et que, lorsqu'on voulait obtenir quelque chose, on n'employait pas la menace.

Toutes ces allégations n'étant que des prétextes, des subterfuges ou des restes d'injustes préventions, il ne fut pas difficile à M. le comte de Goltz de faire sentir au ministre que les preuves de ma conduite invariable étaient dans ses bureaux, et que lui seul étant parfaitement instruit que je continuais à rendre des services aux Bourbons en Angleterre, lui seul pouvait parler de cette affaire au Roi, et le dissuader s'il lui restait encore des préventions fâcheuses contre ma personne.

Le ministre convint de la justesse de ces observations, comme il convint aussi des nouveaux services que je rendais en Angleterre, et il parut consentir à se mêler de mes intérêts, sauf, s'il y avait une décision de prise en ma faveur, à agir près du ministre des finances pour l'indemnité pécuniaire qui me serait accordée.

J'étais indigné d'être ainsi continuellement le jouet des intrigues, et la victime de la calomnie de mes ennemis du château. J'en témoignai ma douleur à mon fondé de pouvoirs.

« Je crois, m'écrivit-il, que vous vous tour-
« mentez un peu trop de tous les ridicules et sots
« propos que l'on débite ici sur votre compte.
« Puisque le ministre de la police, et je le sais
« par moi-même, est instruit des preuves d'atta-
« chement que vous ne cessez de donner à Londres
« aux Bourbons, il me semble que vous devriez
« être moins inquiet des plates calomnies de vos
« ennemis.

« A cet égard, mon cher Fauche, permettez-
« moi une réflexion; je puis me tromper assuré-
« ment, mais ce sera par trop de précaution pour
« vous, car vous n'en avez pas assez; vous êtes
« confiant comme l'enfant; vous êtes bon au-delà
« de ce qu'on peut dire, et quelque expérience
« que le passé eût dû vous donner, à vous surtout
« qui avez roulé votre brouette dans toutes les
« ornières de l'Europe, et vous êtes frotté contre
« tous les grands de la terre, vous êtes toujours
« aussi neuf avec les hommes que si vous veniez
« de naître. Quand on a un cœur fagoté comme
« le vôtre, il faudrait être né au siècle d'or, et
« malheureusement vous et moi avons été jetés

« ici-bas au beau milieu du siècle de fer, ce qui « est un vrai casse-cou. Je reviens donc à mon « dire, et je pense, mon cher Fauche, que cer- « tains individus qui ont eu le talent de vous « soutirer des sommes énormes, individus que « vous considérez comme des hommes qui vous « sont tout dévoués, et qui se jeteraient au feu « pour vous, sont au contraire de braves et « loyaux courtisans qui vous mettraient volon- « tiers la corde au cou pour vous traîner eux- « mêmes à l'eau, si personne n'était témoin de « leur belle expédition. Ces gens-là, qui vou- « draient vous voir à tous les diables tandis qu'ils « vous adressent de belles phrases, sont les pre- « miers à répandre des platitudes sur votre « compte, et se donnent auprès de vous l'air de « les combattre, afin de vous faire croire que « vous leur avez des obligations, et qu'ils sont « tous pour vous.... »

Je sentais toute la justesse de ces observations, dont il m'eût été facile de faire une application particulière; mais à mon âge on ne change pas aisément de caractère, et je ne pouvais plus me corriger de cette aveugle confiance dans les procédés d'une bienveillance apparente.

J'étais plein d'espoir sur les dispositions du ministre, d'après ce que mandait mon fondé de

pouvoirs qui devait en avoir prochainement une seconde audience. « Comme je vous l'annonçai, « mon ami, par ma dernière lettre, m'écrivit-il « le 6 mai, hier lundi j'ai vu le ministre. Il a été « avec moi aussi affable que la dernière fois, « peut-être plus encore; comme il savait que je « ne lui avais demandé une nouvelle entrevue « que pour lui parler de ce qui vous intéresse, « c'est lui qui, à mon abord, a le premier entamé « la conversation.

« M'ayant non seulement autorisé, mais chargé « de vous faire part de ce qui suit, je vais tâcher « de vous rendre ses expressions et son début qui « m'a aussi surpris qu'affligé.

« M. Fauche ne pourra donc jamais être dis- « cret; ce n'est pas dans une mauvaise intention « qu'il a parlé, mais quand on veut réussir, il « faut savoir se taire, et toujours sa tête a fait « tort à son cœur. Sans doute c'est par vous qu'il « a su que j'étais son protecteur; mais il s'en est « vanté hautement à Londres; cela est revenu « jusqu'ici, et a produit un mauvais effet, en ce « que M. de Blacas étant l'ennemi de Fauche et « le mien, peut-être il ne conviendrait pas que « dans ce moment j'eusse l'air, en servant Fauche, « de desservir mon ennemi et de lui donner un « déboire. Il faut donc prendre encore quelque

« patience, car il n'entre pas dans ma pensée de « faire aucun mal à ceux qui ne m'aiment pas, « et je ne veux pas même qu'on me soupçonne « d'un pareil procédé. Il faut encore attendre.

« Monseigneur, lui ai-je dit, pardonnez-moi si « j'ose solliciter toute votre franchise; dois-je « encore conserver de l'espoir? Espérez-vous par « votre médiation obtenir quelque chose de Sa « Majesté? Tout est-il perdu? Fauche est dans une « position telle, par les sacrifices sans nombre « qu'il a faits, qu'il faut absolument, quelque « chose qui arrive, qu'il connaisse son sort. Oui, « m'a-t-il répondu, j'espère réussir; je ne le pro- « mets pas, mais je l'espère.

« Ainsi donc, mon ami, nous voilà encore « logés à l'enseigne de l'espérance. Ne vous re- « butez pas, Fauche; je ne me rebuterai pas non « plus, je vous le jure. »

Je vis dès-lors que ma présence devenait nécessaire à Paris, où j'avais à m'occuper utilement, non seulement de mes propres affaires, mais aussi de la marche des affaires publiques, dans les intérêts du Roi, et cela d'après les notions que j'avais acquises à Londres dans mes rapports avec d'augustes personnages et des hommes d'État d'Angleterre.

De retour à Paris, le 1er août 1817, je me

rendis de suite à Chantilly, où j'obtins audience de Mgr le prince de Condé. Là, conformément aux intentions de Mgr le duc de Bourbon que j'avais laissé à Londres, je lui parlai avec toute franchise de l'intérêt qu'il y aurait pour les Bourbons de suivre la direction que le Roi imprimait à la marche du gouvernement, et de se rallier franchement à son ministère.

Je m'acquittai ensuite de la mission que m'avait chargé de remplir ce même prince auprès de S. A. R. Mgr le comte d'Artois, qui, jugeant convenable de m'accorder une audience avec toutes les marques de sa bonté, me remit ensuite entre les mains de M. le comte François d'Escars, comme à une ancienne connaissance qui lui transmettrait fidèlement tout ce que j'avais à communiquer.

Je restai près de deux heures avec M. le comte d'Escars; je lui rendis les propres expressions de M. Cooke : « Que Louis XVIII était le seul « qui vît sainement les choses; que son ministre « Decazes, estimé à Londres comme homme « d'État et comme orateur, coopérait dignement « à ses vues; que si Monsieur et ses enfans, que « l'on croyait divisés d'opinion avec le Roi et le « ministère, sur les moyens de consolider la « restauration, ne donnaient pas ostensiblement

« des preuves de leur adhésion à la marche « adoptée par Louis XVIII, ils ne régneraient « pas, et qu'il pourrait se retrouver un homme « assez audacieux pour les remplacer de nou- « veau; que les autres nations avaient assez de la « révolution française, et que la crainte de la « mésintelligence dans la famille royale était une « des causes qui empêchaient les puissances de « retirer les troupes de la ligne d'occupation aussi « promptement qu'elles l'auraient désiré. » J'ajoutai à M. le comte d'Escars que Mgr le duc de Bourbon m'avait ordonné d'exprimer à Monsieur qu'il partageait entièrement l'opinion de M. Cooke, et que, par le tendre attachement qu'il n'avait cessé de lui vouer, il le conjurait de marcher, lui et les siens, sur la ligne tracée par le Roi, si de nouveau les Bourbons ne voulaient pas s'exposer à une troisième catastrophe.

Une circonstance vint ajouter du poids à l'objet de cette conférence; quelques jours auparavant, j'avais rencontré le ministre de Russie, M. le comte Pozzo di Borgo. Il me parla comme le duc de Bourbon, comme M. Cooke; ses expressions différèrent peu. Il ajouta que ceux qui jetaient les hauts cris contre le ministère et prétendaient que le Roi était trompé, devaient pourtant bien s'apercevoir que ce ministère lui était dévoué et

avait plus de sens et de moyens qu'on ne lui en supposait, puisqu'une année de désastre pour la France, par le paiement de plus d'un milliard, par une disette horrible et des soulèvemens sur tous les points, avait été traversée sans ébranlemens et sans des commotions qu'il eût été facile au ministère de faire naître, s'il n'eût pas été dans les intérêts de Sa Majesté. M. Pozzo di Borgo me dit encore, en parlant des princes, qu'il serait à désirer qu'ils fissent quelques actes ostensibles qui prouveraient leur attachement à la cause embrassée par le Roi, ce qui fixerait et ramenerait les opinions à un centre unique; et enfin, qu'on devait bien avoir quelque confiance dans les paroles de ceux qui, ayant contribué à rendre les Bourbons à la France, avaient intérêt à les y maintenir.

Le ministre de Russie ne m'ayant point interdit de rendre ses paroles, je les communiquai à M. le comte François d'Escars, qui, après m'avoir écouté avec une extrême attention, quelquefois mêlée de surprise, me répondit avec franchise et une sorte d'abandon ce que je vais rapporter ici en substance.

Il me fit observer d'abord qu'il était malheureux qu'en Angleterre, et chez d'autres puissances, on crût qu'il existait de la division dans

la famille royale. M. le comte d'Escars m'assura positivement qu'il n'en était rien, que la plus parfaite harmonie régnait entre le Roi et les princes; il me cita en preuves plusieurs faits positifs, puis il me dit que la fausse opinion que l'on avait à cet égard ne le surprenait point; que cela venait de certains individus incorrigibles, auxquels on ne pouvait imposer silence, et qui, dans le public, donnant leur opinion particulière comme étant celle des princes, faisaient croire que Monsieur partageait leurs sentimens; que Monsieur, de son côté, et ses enfans, n'avaient pas les moyens d'afficher publiquement leurs opinions; mais qu'il croyait pouvoir assurer que dès qu'ils pourraient, sans blesser les convenances, prouver leur adhésion à la marche adoptée par le Roi et son ministère, ils en saisiraient l'occasion avec autant de franchise que d'empressement, ce qui avait déjà eu lieu dans quelques circonstances.

En rendant compte à Mgr le duc de Bourbon, par une lettre du 6 août, de mes différentes démarches depuis mon arrivée à Paris et de mes divers entretiens politiques, et notamment de celui que je venais d'avoir avec M. d'Escars, j'ajoutai : « M. le comte d'Escars est si franche-« ment dévoué à Monsieur et à la cause du Roi;

« c'est un si parfait honnête homme dans son « ton, dans sa voix, dans ses gestes; il y a un tel « cachet de vérité dans toutes ses paroles, que « j'ai cru et que j'invite Son Altesse Sérénissime « à croire sincère tout ce qu'il m'a dit. Il y a « mieux, Monseigneur, et vous l'apprécierez avec « plaisir; c'est que depuis quelque temps les « princes agissent véritablement dans le sens « désirable à leur cause. Quelques exagérés en « gémissent; les gens sensés y applaudissent, et « croient voir la chose se consolider. Et comment « empêcher, me disait encore M. d'Escars, des « gens inconsidérés, des mécontens, de répandre « et de prêter aux princes des propos et des sen- « timens qui cadrent avec leurs prétentions? Voilà « ce qui fait qu'on ignore leurs véritables senti- « mens. Quant à ce que vous me dites, a-t-il « continué, de la crainte où l'on est à Londres « que la dévotion des princes ne finisse par « donner trop d'influence aux prêtres, il faut « considérer que les princes sont assujettis à des « devoirs religieux dont ils ne peuvent s'écarter. « Le Roi remplit ses devoirs, mais n'est rien moins « que dévot; on doit le savoir. Qu'on ne redoute « donc rien de l'influence des prêtres; croyez ce « que je vous dis, et parlez en conséquence.

« M. Hue m'a confirmé ces dispositions. Depuis

« j'ai vu le ministre de Prusse, M. le comte de « Goltz; il pense comme le ministre de Russie, et « voit avec satisfaction que les princes se pro- « noncent en faveur du système adopté par Sa « Majesté.

« Votre Altesse Sérénissime me fait l'honneur « de me dire qu'elle ne tardera point à se rendre « en France; elle sait combien elle y est désirée. « En mon particulier, je m'estimerais heureux, « avant de quitter Paris, de pouvoir déposer à « ses pieds, et mon hommage, et l'assurance de « mon respectueux dévoûment, etc. »

Puisque le monstre de la calomnie attaquait sans ménagemens les princes de la maison royale, devais-je m'étonner qu'un simple particulier comme moi en fût aussi la victime? J'en gémissais sans en être surpris. N'était-ce pas la tactique connue des ennemis de l'ordre d'affaiblir ainsi le faisceau royaliste, en dénigrant les hommes qui servaient les Bourbons avec le plus d'attachement et de zèle?

« La vérité, me disais-je, ne peut manquer « d'être enfin entendue d'un bon Roi; et si la « calomnie tient encore fermées pour moi les « avenues de son trône, je dois espérer qu'elles « s'ouvriront à la justice, et qu'il rendra ses « bonnes grâces à l'un de ses meilleurs servi-

« teurs, à un de ceux qui, au milieu des mal-
« heurs de la monarchie française, a donné le plus
« de preuves de zèle pour en tarir la source. »

D'après les avis de MM. les ducs d'Havré, de La Châtre et d'Aumont, je résolus de m'adresser directement à S. E. M. le comte Decazes, comme le seul ministre qui, par sa place, pût éclairer la religion du Roi. Je fis toutes les démarches nécessaires pour obtenir qu'il voulût bien me mettre à portée de me justifier. Enfin, le 6 janvier 1818, quelques jours après m'être présenté à la vue du Roi à la chapelle des Tuileries, où Sa Majesté avait daigné me remarquer, S. E. le comte Decazes me fit appeler. Le ministre me dit avec bonté : « Je veux enfin, monsieur Fauche, faire « finir votre affaire. Je m'en suis occupé, et j'ai « bien vu que vous avez été la victime de l'in- « trigue et de la calomnie; mais j'ai besoin pour « le Roi, et non pour moi, que vous me donniez « une explication sur une note qu'on vous attri- « bue dans un dictionnaire secret de la police. » Je répondis que c'était me combler que de me mettre à même de pouvoir éclaircir ce qui était pour moi une énigme. Alors le ministre faisant appeler un de ses secrétaires, celui-ci lui apporta deux volumes in-4°, reliés en vélin, et dans lesquels, à mon article, je figurais depuis l'origine

de la révolution dans toutes les circonstances où il y avait eu des mouvemens en faveur des Bourbons. Mais à la fin de mon article, le ministre me lut la note donnée en 1813, par mon ami M. Gilles, à M. Desmarets, où il était question de M. de La Maisonfort, dans le but de me faire obtenir de ce chef de la police secrète un passe-port, afin d'avoir la facilité de pouvoir venir passer vingt-quatre heures à Paris, dans les intérêts du Roi, pour juger à quoi tenait le prétendu comité royaliste dont Perlet entretenait, depuis plusieurs années, Sa Majesté et ses agens. Cette note, dis-je, figurait sur le registre; mais une main ennemie avait eu l'infamie de mettre en marge : *Note fournie par M. Fauche-Borel à la police de Buonaparte*, et cela pour me rendre suspect aux yeux du Roi et de son gouvernement. L'interpolation était évidente; elle partait de la même source que le cruel *post-scriptum de Gand*, dont j'ai dévoilé toute la turpitude. Que dis-je? ce fut, sans aucun doute, pour motiver après coup le *post-scriptum*, que fut imaginée cette calomnieuse apostille.

Le ministre me laissa voir que si j'expliquais à sa satisfaction cette espèce de rapport avec Desmarets, chef de la police secrète de Buonaparte, il était présumable qu'il m'obtiendrait justice de

Sa Majesté. Il ne me fut pas difficile d'éclairer la religion de Son Excellence, par un exposé aussi loyal que sincère de toutes les circonstances du fait. Il y a mieux, ce fait avait déjà été éclairci et justifié en ma faveur par le ministre Fouché lui-même, lorsque le prince de Talleyrand lui avait demandé des renseignemens sur mon compte, d'après la demande de la légation prussienne; mais ce fait n'était pas à la connaissance de M. le comte Decazes. « Je veux, me dit-il après m'avoir en-« tendu, je veux expliquer au Roi ce que vous « me dites de cette affaire, et je ne fais aucun « doute que vous ne soyez pleinement justifié. « Donnez-moi ces éclaircissemens par écrit. »

J'eus l'honneur de faire passer à Son Excellence une note circonstanciée, d'où il résultait,

1°. Que M. Gilles, négociant à Paris, était un royaliste zélé; qu'étant venu à Londres vers la fin de 1813, il lui fut demandé par le Roi un tableau de la situation intérieure de la France, dont Sa Majesté fut si satisfaite, que M. le duc d'Havré m'en remercia de sa part, par une lettre du 2 février 1814;

2°. Que M. Gilles était le même qui m'avait donné à Guernesey des renseignemens positifs sur les dangers que courrait Mgr le duc de Berry, s'il effectuait son débarquement en Normandie,

renseignemens qui, m'étant hâté de les transmettre à Hartwell, empêchèrent la descente du prince, qui eût subi le sort du duc d'Enghien, et dont M. le duc d'Havré me remercia au nom du Roi, par sa lettre du 23 mars 1814;

3°. Qu'ayant besoin de venir momentanément à Paris, dans l'intérêt du Roi, pour reconnaître la situation du comité royal, je feignis la nécessité d'un voyage d'Angleterre en Suisse; et que M. Gilles, inspirant toute confiance, fut chargé de m'obtenir un passe-port; et que, mettant tout en œuvre près de M. Desmarets pour l'obtenir, il fut jusqu'à lui faire en mon nom, pour mieux le capter, de prétendues révélations, et que ce sont celles qui sont consignées sur les registres de la police; mais que M. Desmarets fut si peu dupe de cette confiance simulée, qu'il déclara à M. Gilles que je serais fusillé si je passais par Paris; qu'il faillit faire arrêter M. Gilles, et qu'il fit arrêter à Caen un agent de sa maison de commerce, avec lequel il me croyait en relation; que tous ces faits, conformes à la vérité, sont attestés par une déclaration de M. Baillemont, associé de feu M. Gilles;

4°. Que je prouvais à Son Excellence que j'étais autorisé par le duc d'Havré à traiter dans l'intérêt du Roi avec le sieur Desmarets, et par la

lettre de ce seigneur, et par une autorisation en forme, dont je mettais sous les yeux du ministre l'original, conçu en ces termes :

« Nous, Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de « Croï, duc d'Havré et de Croï, pair de France, « grand d'Espagne de première classe, prince du « Saint-Empire, chevalier de l'ordre insigne de la « Toison d'Or, capitaine des gardes-du-corps du « Roi, lieutenant-général de ses armées, grand'- « croix de l'ordre royal et militaire de Saint- « Louis, etc. ;

« Certifions avoir autorisé, en 1813 et 1814, « M. Fauche-Borel à tenter les moyens qu'il était « en son pouvoir d'employer, à l'effet de se pro- « curer des passe-ports du sieur Desmarets, pour « lui faciliter un court séjour à Paris, et le mettre « par là à même d'y remplir l'objet qui l'occupait « alors dans l'intérêt du Roi.

« En foi de quoi nous avons délivré le présent « certificat revêtu du sceau de nos armes.

« Aux Tuileries, le 8 juin 1818.

« *Signé*, LE DUC D'HAVRÉ ET DE CROÏ. »

5°. Enfin je rappelai à Son Excellence, que j'avais déjà été disculpé sur ces prétendues notes données sous mon nom par M. Gilles à Desmarets, et disculpé par la police elle-même, non

seulement parce que le sieur Desmarets n'avait pas été la dupe de ces fausses confidences, mais encore parce que le ministre Fouché, en répondant au prince de Talleyrand sur la demande de la légation prussienne, après lui avoir écrit que Buonaparte n'avait pas d'ennemi plus opiniâtre que moi, avait ajouté dans sa lettre du 5 août 1815 : « Fauche a encouru le reproche de s'être « adressé à la police de Buonaparte; mais ces con- « fidences étaient visiblement captieuses; il vou- « lait se ménager des ressources pour agir avec « moins de risques; la police d'alors aurait eu « seule à se plaindre de sa bonne foi. »

J'ai donc dissipé, et à plusieurs reprises, observai-je à Son Excellence, les soupçons injustes que mes ennemis avaient élevés sur mon compte, et ne suis entré dans ces détails que pour ne rien laisser à désirer aux mandataires de la puissance qui daigne s'intéresser à mon sort et interposer son auguste médiation pour empêcher la ruine d'un de ses plus fidèles sujets en demandant que le gouvernement français lui accorde les indemnités qui lui sont dues.

M. le comte Decazes, après m'avoir lu et entendu dans ma justification, me dit qu'il en parlerait au Roi et qu'il se chargerait de justifier de ma parfaite innocence; il me conseilla de conti-

nuer de m'appuyer pour ma réclamation de la protection de la Prusse; et sur ce que j'eus l'honneur de lui dire que mon intention était de me rendre de suite auprès de S. A. le prince de Hardenberg qui m'avait toujours protégé d'après la connaissance intime qu'il avait de ma belle conduite, et de mes sacrifices à la cause des Bourbons, le ministre ajouta : « Je désire, puisque vous « allez auprès du prince de Hardenberg, que « vous lui fassiez connaître que le gouvernement « et les ministres français seraient fâchés que son « altesse puisse donner confiance aux insinuations « que je sais qu'on a cherché et qu'on cherche à « lui donner sur les intentions de la France, qui, « bien qu'elle n'ait rien à craindre des étrangers, « ne voudrait pas être mal jugée, surtout par « S. A. le prince de Hardenberg dont elle sait ap- « précier la capacité et le caractère. »

Je partis aussitôt de Paris, et j'allai trouver le prince de Hardenberg au château d'Engers, près du Rhin, où était alors une réunion de diplomates. Là, je fis part au prince de ma situation et des communications dont j'étais chargé par M. le comte Decazes. Après m'avoir écouté avec beaucoup d'intérêt et m'avoir fait dîner avec lui, le prince chancelier d'État me remit une dépêche pour son excellence le comte de Goltz, auquel il

recommandait d'appuyer les bonnes dispositions que manifestait M. le comte Decazes au sujet de ce qui m'était personnel; et pour mettre le comble à son extrême bonté, S. A. voulut bien accompagner sa dépêche officielle de la lettre suivante :

A monsieur Fauche-Borel.

« Monsieur,

« J'ai vu avec plaisir, par le récit que vous m'a-
« vez fait de la situation actuelle de votre récla-
« mation, que M. le comte Decazes paraît vouloir
« s'y intéresser et surtout qu'il s'est convaincu de
« votre innocence. Je n'en ai jamais douté en
« mon particulier, et le dévoûment que vous
« n'avez cessé de montrer à la cause des Bourbons
« vous a valu mon estime. Pour vous en donner
« une nouvelle preuve, je vous transmets ci-
« jointe une lettre pour M. le comte de Goltz,
« dans laquelle j'invite ce ministre à appuyer les
« bonnes dispositions que M. le comte Decazes a
« témoignées en votre faveur.

« Je vous réitère les assurances de ma consi-
« dération distinguée.

« Engers, le 12 février 1818.

« *Signé*, LE PRINCE DE HARDENBERG. »

Je revins à Paris trois ou quatre semaines après mon départ, et je rendis compte à son excellence le comte Decazes de la réponse que S. A. le prince de Hardenberg avait daigné me faire et qui prouvait la bonne harmonie que la Prusse désirait entretenir avec la France. Quant aux témoignages dont j'étais porteur, en faveur de ma cause, je n'avais plus rien à y ajouter. Je dois dire seulement que ce fut à la suite de ces éclaircissemens et de ces témoignages que Sa Majesté Louis XVIII ordonna, dans mes intérêts, un nouveau rapport sur les réclamations que j'avais soumises à sa justice.

J'eus à déplorer vers cette époque, ainsi que la famille royale, une perte sensible dans la personne de Louis-Joseph de Bourbon Condé, mort le 13 mai 1818, à quatre-vingt-deux ans, prince dont les vertus, la valeur brillante, et à quelques égards la destinée, rappellent la mémoire du plus grand de ses aïeux dont il a écrit l'histoire. Huit jours avant sa mort, il eut l'extrême bonté de me recevoir auprès de lui au Palais-Bourbon : il était sur sa chaise longue. Après une conversation très affectueuse, il me fit la grâce de me répéter : « Gardez bien, mon cher Fauche, les « papiers que vous tenez de moi ; ils vous servi- « ront un jour, car le moment de la justice arri-

« vera aussi pour vous, et vous aurez aussi votre « décoration..... Vous voyez que j'ai la mienne « (me montrant l'étoile de la légion-d'honneur à « sa boutonnière); mais ce n'est pas Buonaparte « qui me l'a donnée, ajouta-t-il en souriant, c'est « le Roi..... »

Je sollicitai vainement pendant presque tout le cours de l'année auprès de M. le comte Decazes, la conclusion de mon affaire, qui, sans être entièrement négligée, se trouvait comme suspendue par l'effet des circonstances où se trouvait alors le royaume.

Au milieu des discussions orageuses des deux Chambres et de la controverse animée des pamphlets, le ministère, déjà divisé, semblait vouloir rester fixe avec le Roi dans le système de fusion, d'union et d'oubli dont le cœur du Roi poursuivait sans cesse la réalisation. Le ministère avait aussi à discuter alors de graves intérêts, à suivre des négociations épineuses qui ne tendaient à rien moins qu'à libérer la France envers les puissances alliées et leurs sujets, pour mettre enfin un terme à l'occupation étrangère, résultat des funestes cent jours.

Au commencement de l'automne, les souverains et leurs ministres se réunirent à Aix-la-Chapelle, pour y conférer sur l'affranchissement

de la France : le duc de Richelieu alla y représenter le Roi.

M. le comte Decazes me conseilla de saisir l'à-propos de la réunion du congrès pour me rendre auprès du prince de Hardenberg, afin de l'intéresser de nouveau au succès de mes réclamations. M. Decazes était lui-même alors en réclamation auprès de la Prusse, pour une indemnité de trois millions sur le duché de Saarbrouck, dont la restitution avait été promise par le roi de France à la famille de son beau-père [1] avant que ce pays n'eût passé au roi de Prusse. A cette occasion, une demande verbale avait été faite à Paris à ce monarque, qui, montrant le désir de terminer cette affaire, et sachant néanmoins qu'elle était contestable, offrit généreusement un million, que la famille de la femme de M. Decazes ne jugea pas devoir accepter, se croyant fondée à recevoir la totalité de l'indemnité des trois millions. Le Roi, toujours juste, retirant l'offre qu'il avait faite, dit qu'il ordonnerait qu'on examinât attentivement cette affaire; qu'on paierait les trois millions s'ils étaient dus, mais rien si on ne devait rien.

[1] M. Decazes venait d'épouser en secondes noces mademoiselle de Saint-Aulaire.

Ce fut dans cette situation des choses que je reçus le conseil de me rendre à Aix-la-Chapelle, où pouvait se terminer plus facilement l'affaire qui me concernait. Je ne me dissimulai pas que si la réclamation de M. Decazes tournait à son avantage, la mienne, par contre-coup, aurait aussi un heureux résultat. Mais à mon arrivée à Aix-la-Chapelle, j'appris que S. M. le roi de Prusse venait de renvoyer les réclamations de la famille du beau-père de M. Decazes, à M. Daniel, célèbre jurisconsulte allemand, et que par conséquent la décision en était suspendue.

Je n'avais plus d'autre espoir relativement à l'issue de mon affaire, que dans la haute et généreuse intervention du prince de Hardenberg : plein de bontés à mon égard, il y mit le comble en me remettant pour M. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, une note officielle et confidentielle si pressante et si honorable pour moi, que je dois la rapporter ici textuellement, comme pièce décisive dans l'intérêt de ma cause.

Note officielle remise par S. A. le prince de Hardenberg, à S. Exc. monsieur le duc de Richelieu.

« A Aix-la-Chapelle, le 6 novembre 1818.

« Monsieur le Duc,

« Je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence cette lettre confidentielle concernant une affaire qui tient à cœur au Roi, mon auguste maître, et au succès de laquelle Votre Excellence elle-même s'intéressera, dès qu'elle aura bien voulu en prendre connaissance.

« L'Europe a retenti pendant vingt ans des efforts souvent infructueux, mais incessamment renouvelés, d'un sujet prussien en faveur de Sa Majesté Très Chrétienne et de son auguste famille. Le sieur Fauche-Borel, de Neuchâtel, qui, avant que le hasard l'eût mis en rapport avec les fidèles serviteurs qui avaient accompagné les Bourbons dans leur exil, se trouvait à la tête d'un établissement brillant et d'une honnête aisance, poussé par un sentiment de loyauté qui, pour avoir été porté jusqu'à l'exaltation, n'en est pas moins respectable, se dévoua au service d'un prince et d'une famille qui lui étaient étrangers, leur sa-

crifia sa fortune, celle de ses enfans, son état, sa liberté, et ne calculant aucun danger, exposa plus d'une fois sa vie même. Je ne rappellerai pas à Votre Excellence les nombreuses occasions où ce brave citoyen a donné des preuves de son dévoûment désintéressé; mais je prends la liberté de mettre sous vos yeux, monsieur le duc, des extraits de lettres écrites à différentes époques par les personnes jouissant de la confiance de Sa Majesté Très Chrétienne, et par Louis XVIII, et qui prouvent que depuis 1795 jusqu'en 1814, on n'a cessé de reconnaître l'utilité de ses services.

« Ce ne fut en effet qu'en 1815, pendant l'époque malheureuse des cent jours, qu'on commença à jeter quelques doutes sur la loyauté du sieur Fauche. Cet individu se trouvant à Vienne vers la fin du mois de mars de ladite année, le Roi mon maître crut ne pouvoir choisir un messager plus agréable à la personne de Sa Majesté Très Chrétienne, pour lui porter une lettre autographe qui assurait le roi de France de toute la part que Sa Majesté prenait aux événemens qui venaient de se passer. Mais M. le comte de Blacas, qui avait accompagné Sa Majesté à Gand, trompé par un rapport inexact de la police, avait conçu contre le sieur Fauche des soupçons aux-

quels l'attachement de ce ministre pour la personne de son maître donna d'autant plus facilement accès, que le Roi venait d'éprouver les effets de la perfidie la plus atroce. Oubliant, par un mouvement de zèle très estimable dans son principe, les égards qu'on devait à la mission du sieur Fauche, M. le comte de Blacas le fit jeter en prison, et au bout de quelques jours transporter sur les frontières de Prusse.

« La dignité du Roi mon maître ne permettait pas que l'homme de confiance que Sa Majesté avait envoyé à Gand fût outragé sans un motif suffisant; mais Sa Majesté voulait en même temps que si cet individu avait réussi pendant vingt ans à usurper une réputation qu'il ne méritait pas, sa fourbe fût démasquée; en conséquence, elle enjoignit au sieur Fauche d'attendre, dans sa ville natale, soit sa justification, soit sa punition. Elle ordonna en même temps à son ministre près la cour de France, de demander satisfaction du traitement que son messager avait enduré, ou communication des faits qui démontreraient sa culpabilité.

« Ce ne fut qu'après le retour de Sa Majesté Très Chrétienne à Paris, que l'envoyé du Roi put obtenir du gouvernement français les éclaircissemens qu'il avait demandés. M. le prince de

Talleyrand, alors chargé du portefeuille des affaires étrangères, déclara dans une note officielle qu'après avoir fait vérifier, dans les bureaux de la police, les faits qui avaient motivé la conduite de M. de Blacas, on avait reconnu l'innocence du sieur Fauche; que néanmoins il avait donné lieu aux soupçons qui s'étaient élevés contre lui, par une imprudence qui paraissait justifier l'ordre qu'il avait reçu de quitter Gand dans un moment où Sa Majesté Très Chrétienne avait été entourée de traîtres. Le ministre ajoute dans sa note : « Le Roi n'a pas eu de serviteur plus zélé que Fauche-Borel, et Buonaparte n'a pas eu d'ennemi plus opiniâtre que Fauche. »

« Le Roi mon maître voulut bien se contenter de cette espèce de réparation, et permit au sieur Fauche de quitter Neuchâtel où il avait été confiné, et de se rendre à Paris, pour donner suite aux sollicitations qu'il avait commencées auprès du gouvernement français. Elles avaient un double objet; le sieur Fauche invoquait les bontés de Sa Majesté Très Chrétienne, pour obtenir la récompense que M. le prince de Condé lui avait promise au nom du Roi, ainsi qu'il conste par la déclaration de ce prince, dont copie se trouve au numéro 1 des pièces ci-jointes. Il réclamait en même temps le remboursement

de ses frais et des avances qu'il avait faites pour le service de la bonne cause, et que, d'après la pièce ci-jointe numéro 2, il fait monter à quatre cent quarante-deux mille francs, indépendamment de deux cent mille à titre d'indemnité, à raison de vingt-cinq francs par jour pour le temps pendant lequel ce service l'avait privé de son état.

« Poursuivi lui-même par ses créanciers (car sa fortune et celle de sa famille n'étaient jamais en proportion avec le zèle qui l'animait), il crut devoir traîner devant les tribunaux un homme employé par la police de Buonaparte, et qui, sous prétexte de servir le Roi, avait trouvé moyen de lui extorquer de l'argent, et de faire mourir sous les mains des bourreaux le neveu chéri de Fauche, jeune homme des plus brillantes espérances, que l'illusion de servir une cause à laquelle son oncle s'était dévoué, avait engagé à accepter une mission qu'il avait prévu devoir lui coûter la vie. Le désespoir auquel le sieur Fauche avait été poussé, d'une part, par la lenteur qu'éprouva sa liquidation, et de l'autre, par la dureté de ses créanciers, parmi lesquels il y en a qui se disent les amis du Roi; l'indignation dont son âme fut pénétrée à la découverte du complot infâme qui avait livré son neveu, l'emporta peut-

être au-delà des bornes de la modération. Dans un Mémoire que son défenseur publia, oubliant que s'il avait rendu des services au Roi, sa plus douce récompense devait se trouver dans le témoignage de sa conscience, il divulgua quelques événemens qui n'étaient pas encore du domaine de l'histoire; Sa Majesté Très Chrétienne en conçut un vif mécontentement qu'elle manifesta, lorsqu'à la demande du ministre de ma cour, M. le comte Decazes intercéda auprès d'elle pour le sieur Fauche.

« Si le sieur Fauche eut alors le malheur de déplaire au Roi, malheur qu'il sent plus vivement que tous les revers qu'il avait éprouvés, au moins il connut à cette occasion l'origine des soupçons que M. de Blacas avait conçus contre lui dès 1814, et qu'en serviteur zélé pour le bien de son maître, il avait communiqués à Sa Majesté Très Chrétienne. Cette connaissance suffit au sieur Fauche pour faire triompher son innocence; il put remettre à M. le comte Decazes lui-même une déclaration signée par les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne, qui avaient dirigé pendant l'exil du Roi le comité royaliste en Angleterre, laquelle déclaration reconnaissait que la démarche faite dans le temps par M. Fauche, et qu'aujourd'hui on lui impute à crime, avait eu

lieu, non seulement du su des ministres, mais à leurs sollicitations, et qu'elle n'était pas un des moindres services que Fauche avait rendus à la bonne cause.

« M. le comte Decazes, après avoir vérifié l'exactitude des faits, a bien voulu dire à M. le comte de Goltz qu'il s'était convaincu de l'innocence de Fauche, mais qu'il n'avait pas encore réussi à faire revenir Sa Majesté des préventions qu'elle avait conçues, et que des circonstances personnelles à lui-même ne lui permettaient pas de s'employer en faveur de Fauche avec la chaleur qu'il y mettait sans cela.

« *Tel est, monsieur le duc, l'exposé véridique de la situation de cette affaire. C'est à l'instant où les Puissances alliées viennent de donner à Sa Majesté Très Chrétienne la plus grande preuve de leur amitié, dans l'instant où l'on s'occupe de terminer toute espèce de réclamations qui peuvent encore avoir lieu entre les divers gouvernemens, que je sollicite auprès de Votre Excellence, comme une faveur dont je lui serai particulièrement reconnaissant, de porter Sa Majesté Très Chrétienne à accorder au sieur Fauche une somme de cinq cent mille francs environ à titre de remboursement et de dédommagement. Votre Excellence ne voudra pas que les ennemis des trônes*

citent plus long-temps l'exemple du sieur Fauche comme prétexte à leurs calomnies. Il est de l'intérêt de tous les souverains légitimes, de protéger un homme auquel on ne peut reprocher qu'un excès de zèle pour la bonne cause.

« Sa Majesté Très Chrétienne avait promis à Fauche une récompense indépendamment de son indemnité; il ne m'appartient pas de solliciter une faveur que le sieur Fauche ne veut devoir qu'à la magnanimité du Roi; mais j'ose affirmer à Votre Excellence que si Sa Majesté Très Chrétienne lui accordait un signe ostensible de sa satisfaction, ainsi que M. le prince de Condé le lui avait fait espérer, cette grâce acquerrait un nouveau prix pour le sieur Fauche dans le moment actuel.

« Agréez, etc. »

Voici la réponse de M. le duc de Richelieu, à S. A. le prince de Hardenberg.

« Aix-la-Chapelle, 13 novembre 1818.

« Mon Prince,

« J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire relativement aux réclamations de M. Fauche-Borel. N'ayant ici ni les papiers ni les documens qui se rapportent à cette

affaire, je ne me trouve pas en état de pouvoir l'examiner dès à présent; mais Votre Altesse peut être persuadée qu'à sa recommandation, je serai empressé de m'en occuper aussitôt après mon retour à Paris.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Votre Altesse,

« Le très humble, etc.

« *Signé*, DE RICHELIEU. »

La justice de mes réclamations était enfin officiellement reconnue : « *Votre Excellence*, avait « dit le prince chancelier de Prusse à M. le duc de « Richelieu, président du conseil, *Votre Excel-* « *lence ne voudra pas que les ennemis du trône* « *citent plus long-temps l'exemple du sieur Fauche* « *comme prétexte à leurs calomnies !....* »

Mais, hélas! un changement de scène vint renverser de nouveau mes espérances au moment où je me croyais à la veille de les voir se réaliser.

Le 9 novembre, trois jours après la date de la lettre précitée du prince de Hardenberg au duc de Richelieu, fut signée la convention entre les Puissances alliées et Louis XVIII, portant que l'évacuation du territoire français par les troupes

étrangères serait effectuée au plus tard le 30 du même mois.

Ainsi la France allait être rendue à elle-même et sortir de la tutelle des étrangers. Il s'agissait de savoir quelle place elle allait prendre dans le système politique européen. Le ministère s'était déjà divisé sur les graves questions de régime intérieur; la dissidence fut bientôt portée à son comble par le résultat même des conférences d'Aix-la-Chapelle, car toutes les questions allaient se réduire à celle-ci : A qui le pouvoir ministériel restera-t-il en France? Après quelques jours d'agitation, le comte Decazes, opposé au système du duc de Richelieu, remit sa démission entre les mains du Roi; et le jour suivant tous les ministres, à l'exception du duc de Richelieu, donnèrent également la leur. Pendant plusieurs jours l'action du gouvernement parut suspendue. Mais à la fin, soit faiblesse, soit inhabileté, le duc de Richelieu n'ayant pu former un ministère mixte, M. Decazes l'emporta sur tous ses rivaux. Il forma un nouveau ministère composé de ses amis, qui fut installé le 30 décembre, et dont l'unique lien fut l'engagement commun de maintenir la loi des élections que le duc de Richelieu et ses amis auraient voulu changer pour la rendre plus monarchique.

La rentrée triomphante du comte Decazes dans le cabinet, escorté de toute la confiance du Roi qu'il paraissait n'avoir pas perdue un seul instant, mit enfin un terme aux incertitudes, mais non pas à l'agitation des esprits. Je savais que ce ministre ne partageait pas les préventions de M. de Blacas à mon égard; il m'avait même fait des promesses, n'étant pas encore président du conseil. Pouvais-je y compter dans sa nouvelle position? La retraite inattendue de M. le duc de Richelieu du ministère des affaires étrangères ne lui ayant pas donné le temps de s'occuper de l'objet de la réclamation du gouvernement prussien en ma faveur, le nouveau président du conseil y apporterait-il le même intérêt? Tout change, rien n'est stable dans l'atmosphère du pouvoir.

Mes premières démarches ne furent pas heureuses; je vis que je ne pouvais plus compter sur les espérances qui, depuis si long-temps, m'étaient données du côté de la France; que j'avais à lutter encore contre des hommes en pouvoir qui se laissaient influencer par des employés subalternes qui n'avaient pas été remplacés : ceux-ci prétendaient que c'était aller contre l'opinion qu'ils avaient défendue si long-temps que de reconnaître non seulement un zélé serviteur du Roi et de la légitimité, mais encore un étran-

ger. Voilà les raisonnemens qui venaient frapper mes oreilles : ils me laissaient d'autant moins d'espoir qu'il était devenu encore plus difficile pour moi d'aborder Sa Majesté Louis XVIII et de lui rappeler tout ce que je souffrais pour sa cause.

Quant à la note officielle du prince chancelier de Prusse, en ma faveur, j'avais lieu de croire qu'à la retraite du duc de Richelieu elle avait été remise à M. le comte Decazes, comme ayant déjà pris connaissance del'affaire.

C'est dans cet état de choses que le hasard me mit en rapport avec M. le général comte de Wuits, l'un des propriétaires d'une des plus belles terres dans le Holstein ; il crut pouvoir s'adresser à moi pour faire proposer cette acquisition à la famille de M. le comte Decazes, et il me remit une note en conséquence. Je pensai que ce serait peut-être un moyen d'intéresser Son Excellence en m'adressant directement à M. le comte de Saint-Aulaire son beau-père, intéressé lui-même aux réclamations faites à la Prusse par la maison de Nassau. En lui adressant la note du général de Wuits, je lui demandai un entretien qu'il ne balança point à m'accorder.

M. le comte de Saint-Aulaire me remercia beaucoup de la communication, me dit qu'il

connaissait tous les avantages et les produits des terres proposées, mais qu'on ne pouvait penser à cette acquisition qu'autant que son excellence le comte Decazes, son gendre, pourrait y appliquer l'indemnité que sa famille espérait de la justice et de la générosité du roi de Prusse, pour le duché de Saarbruck dont la restitution avait été promise par le roi de France à l'époque du 4 août 1814, et plusieurs mois avant que ce pays n'entrât dans les indemnités de la Prusse, ce que pourrait justifier une déclaration de M. le général comte de Waltersdorff, ministre de Danemarck, et du prince de Talleyrand qui, à cette époque, en parla au Roi. Dans les intérêts de la famille des princesses de Nassau, cette circonstance, ajouta M. le comte de Saint-Aulaire, a été rappelée ici à Sa Majesté le roi de Prusse dans l'un de ses séjours à Paris, et on avait espéré que cette affaire se serait décidée à Aix-la-Chapelle, ainsi qu'on l'avait promis; mais sans doute, continua M. de Saint-Aulaire, le motif qui a fait éloigner cette décision est peut-être la connaissance qu'on avait déjà alors à ce congrès du projet d'un changement dans le ministère de France, au retour à Paris de M. le duc de Richelieu, ce que je crus pouvoir contredire d'après la connaissance que j'avais du contraire.

Je saisis cette occasion auprès de M. de Saint-Aulaire pour lui parler de ma réclamation et de l'intérêt que m'avait promis depuis si long-temps M. le comte Decazes; mais comme il n'en avait pas connaissance, je me bornai à lui demander le concours de sa bienveillance auprès du ministre son gendre.

Je donnai connaissance de ces détails à S. A. le prince de Hardenberg; et sans préjuger s'il serait accordé des indemnités à la famille de M. le comte Decazes par la Prusse, j'osai demander à Son Altesse qu'elle daignât dans cette circonstance, si tel était le cas, rappeler l'indemnité qui m'était si légitimement due par la France, et en faire un objet de compensation pour la somme qui me concernait. « C'est, je crois, ajoutai-je, le seul « moyen qui me reste pour espérer justice et « éviter ma ruine. »

Malheureusement, les conclusions du jurisconsulte Daniel, à qui le roi de Prusse avait renvoyé l'examen des réclamations de la famille de M. Decazes, ne lui furent point favorables, et je cessai de fonder mon espoir sur la balance d'une sorte de compensation réciproque.

Je dois le dire, cependant, S. E. M. le comte Decazes, qui jouissait alors du plus haut degré de faveur auprès de S. M. Louis XVIII, eut égard

à mes instances, et ne négligea pas de s'occuper de nouveau de l'objet de ma réclamation. Sous sa présidence même, au commencement de 1820, et par l'effet de l'intérêt direct que me portait le roi de Prusse, mon souverain, il fit décider qu'en indemnité de mes sacrifices, et en compensation de la direction de l'Imprimerie Royale, qui m'avait été promise, il me serait donné cent mille écus et douze mille francs de pension. Cette détermination fut annoncée diplomatiquement au ministre de mon souverain, M. le comte de Goltz, qui me pria ce jour-là à un grand dîner diplomatique où assistaient tous les ministres; là je reçus les félicitations de S. E. M. le comte Pozzo di Borgo, de M. le marquis Dumoutier, et de M. le vicomte de Montmorency, à qui M. le comte de Goltz annonça avec satisfaction la détermination que le ministre venait de prendre à mon sujet.

Mais des menées sourdes et malveillantes empêchèrent l'exécution de cet acte de justice; je fus encore une fois victime de l'intrigue. Les événemens de cette époque me furent également contraires.

Après l'affreux assassinat de Mgr le duc de Berry et la retraite de M. le duc Decazes, qui en fut la suite, mon affaire, demeurée en suspens, fut

rangée dans la catégorie des réclamations ordinaires, et mes espérances s'évanouirent de nouveau.

Ce fut alors que, en désespoir de cause, je retournai en Angleterre chercher de nouveaux appuis. Georges IV régnait depuis la mort de Georges III, son père, décédé le 29 janvier 1820, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. L'avénement de Georges IV n'avait apporté aucun changement dans le système politique; ce prince, présidant le conseil privé immédiatement tenu, avait fait un discours où, après avoir rendu un juste hommage à la mémoire de son auguste père, il témoigna la confiance qu'il avait dans l'appui du parlement et de la nation, dont la prospérité et le bonheur seraient l'objet constant de ses soins, ainsi que le maintien complet de la religion, des lois et des libertés du royaume.

Mais la mort de Georges III allait faire naître un grand embarras dans les relations de famille de son auguste fils, à l'égard de la princesse de Galles, dont il était séparé depuis si long-temps, et qui voyageait sur le continent par un arrangement fait, en 1814, entre les deux époux.

Tant que Georges III avait vécu, la situation de la princesse de Galles était réglée sur des accords privés; son traitement était fixé. Son

rang se prêtait mieux à l'*incognito*; mais son époux venant d'être appelé au trône, sa situation changeant de nature, ses droits et ses prétentions étaient plus difficiles à satisfaire. Le Roi désirait, avant tout, qu'elle ne vînt point en Angleterre; ainsi, la résolution à prendre à son égard fut un des premiers objets qui occupèrent le cabinet quand j'arrivai à Londres. Le Conseil avait déjà décidé qu'on tenterait auprès de la princesse, qu'on répugnait à reconnaître en qualité de Reine, des négociations particulières.

Ce fut dans cette entrefaite que j'eus l'honneur d'être reçu, pour la troisième fois, en audience particulière par S. M. Georges IV.

« A quoi en sont vos affaires, Fauche, avec « le gouvernement français? daigna me dire « Sa Majesté. — Sire, tant et si long-temps que « Votre Majesté ne trouvera pas convenable d'é- « crire de sa propre main à S. M. Louis XVIII, « je n'arriverai plus à son cœur. — Oui, Fauche, « je le sens, les deux battans ne vous sont plus « ouverts aux Tuileries, comme ils l'étaient à « Rigel, à Mittau, à Hartwell; déjà les intrigues « de cour..... Mais laissez-moi faire; j'écrirai au « Roi, et je pense que S. M. Louis XVIII, à qui je « n'ai encore rien demandé, ne me refusera « pas un acte de justice réclamé en faveur d'un

« homme qui a si bien servi sa cause et celle des « légitimités..... Laissez faire, Fauche, j'écrirai; « mais je vous donne pour conseil d'accepter tout « ce qui vous sera accordé, quelque modique « somme que ce puisse être; ne fût-ce qu'une « pension. Si faible qu'elle soit il faut l'accepter, « parce que les rois n'accordent, et surtout des « pensions, qu'à ceux qui les ont méritées. Com- « plète justice vous sera rendue plus tard puisque « vous avez là des personnes qui vous desservent « maintenant. »

Je saisis cette occasion pour faire part à Sa Majesté des données que j'avais sur la prochaine arrivée de la Reine en Angleterre. Sa Majesté était au contraire persuadée que la Reine resterait en Suisse; et comme j'insistai, le Roi me dit : « Non, « Fauche, la Reine restera à Genève; j'y fais né- « gocier son séjour par lord Hutchinson, qui a « autorité et pouvoir de lui accorder cinquante « mille guinées de revenus et le titre de Reine. » Comme j'insistai de nouveau, je dis à Sa Majesté « qu'il était de mon devoir de lui faire connaître « comment je savais aussi positivement que la « Reine arriverait subitement, parce qu'il n'était « plus en son pouvoir de ne plus arriver; que « j'étais sûr qu'elle était dans les mains d'un parti « qui voulait se servir de son nom et de ses

« moyens pour tenter d'opérer une révolution en « Angleterre; que ce projet m'était connu pour « l'avoir entendu avouer à la suite d'un dîner chez « l'ex-directeur Barras, et de la bouche même de « l'ex-sénateur Garat, le même qui avait lu à « Louis XVI sa sentence de mort; et que je « pouvais même affirmer qu'il s'était exprimé à « peu près en ces termes : Aujourd'hui nous les « tenons ces mâtins d'Anglais; nous irons détruire « cet infâme gouvernement, et si nous n'avons « pas réussi à Cato, à Spafield, à Manchester, en « Écosse, en Irlande, nous réussirons au moyen « de la Reine qui est dans nos mains : il n'est plus « en son pouvoir de nous échapper..... » Au moment où je partais pour Londres, Garat s'y était rendu de son côté, sous prétexte qu'il avait des intérêts à régler en Espagne; son fils l'accompagnait; Rovigo et d'autres personnages de la même trempe, accoururent aussi en Angleterre, comme pour jouir des troubles auxquels ce pays était en proie. Le Roi persistait à croire néanmoins que j'étais dans l'erreur; mais quel ne fut pas son étonnement lorsque dix jours après (6 juin 1820), la Reine, qui venait de débarquer à Douvres, fit son entrée à Londres, accompagnée de l'alderman Wood et de lady Hamilton. C'est là que la populace, dételant ses chevaux, traîna sa

voiture et la fit passer devant Carletonhouse, poussant des cris insultans pour le Roi, et des acclamations séditieuses. Le Roi dit à cette occasion : « Il n'y avait qu'un homme bien instruit, « c'était Fauche-Borel. » Le dénoûment de cette crise est connu.

Quant à ce qui me concernait, Sa Majesté avait daigné charger lord Castlereagh de sa recommandation royale, qui fut adressée à Paris à l'ambassadeur d'Angleterre, chevalier Stuart, aujourd'hui lord Stuart Rodley.

Muni de cette haute recommandation, je revins à Paris, et c'est alors que M. le comte de Pradel m'ayant fait appeler, me dit avec une apparence d'étonnement : « Mais, qu'est-ce donc, mon- « sieur Fauche? tous les rois de la terre s'occu- « pent de vous : non seulement le roi de Prusse, « mais le roi d'Angleterre, tout récemment, vient « d'écrire au Roi pour lui recommander vos in- « térêts; qu'est-ce que cela veut dire? — C'est « que le roi d'Angleterre comme le roi de Prusse, « savent tout ce que j'ai fait dans l'intérêt des « Bourbons, et qu'il n'y a que vous et M. de Bla- « cas qui paraissiez vouloir l'ignorer.

« — Eh bien! le Roi veut qu'on finisse votre « affaire; en conséquence, monsieur Fauche, « allez aussi promptement que vous le pourrez

« chez M. Husson, maître des requêtes, qui est « chargé de faire un rapport au Roi sur l'objet « de vos réclamations; il est indisposé dans ce « moment-ci, mais allez-y; il est convenu qu'il « vous recevra. »

Je me rendis de suite chez M. Husson qui, malade en effet, gardait la chambre : aux choses obligeantes qu'il eut la bonté de me dire, je vis que mes intérêts étaient dans les mains d'un homme bienveillant. Je lui remis toutes mes notes. Cinq mois s'écoulèrent sans que rien fût statué, sans doute par suite des entraves sourdes qu'on opposait à la conclusion de ce travail. Enfin M. Husson pouvant terminer son rapport, confirma les conclusions de l'ex-président du Conseil, M. Decazes, qui m'accordait cent mille écus, douze mille francs de pension, et qui laissait de plus au cœur du Roi la différence provenant de la manière dont la liquidation du titre Saint-Morys avait été faite, ce qui m'avait fait perdre cent soixante-dix mille francs.

Eh bien! malgré ces conclusions, l'acte de justice resta incomplet.

On en jugera par l'exiguité de l'indemnité qui me fut allouée par suite de la décision finale adoptée à mon égard. Au lieu d'être complétement indemnisé, je ne reçus, après dix ans de délais,

de tribulations et de nouveaux sacrifices de ma part, qu'un à-compte de cinquante mille francs, et trois mille francs de pension, accompagnés, il est vrai, d'une lettre honorable conçue en ces termes :

« Paris, le 3 août 1820.

« J'ai remis sous les yeux du Roi, Monsieur, « l'exposé de vos réclamations et de vos services. « Sa Majesté, voulant bien se rappeler les preuves « constantes de dévoûment que vous lui avez « données, et désirant les reconnaître d'une ma- « nière à la fois honorable et utile pour vous, a « daigné vous assigner une pension de trois mille « francs sur les fonds de la liste civile, et m'auto- « riser à vous faire compter une gratification de « cinquante mille francs.

« Je m'empresserai d'exécuter les ordres du « Roi en vous faisant délivrer incessamment le « brevet de la pension accordée par Sa Majesté, « et en ordonnançant à votre profit le montant « de la gratification.

« Recevez, Monsieur, les assurances de ma « considération distinguée.

« Le directeur-général ayant le portefeuille « du ministre de la maison du Roi,

« *Signé*, LE COMTE DE PRADEL. »

Voici ce que m'écrivit mon rapporteur, M. Husson, en réponse à la lettre que je lui adressai peu de temps après cette décision....
« Les félicitations que vous avez reçues de vos « amis de Londres, et qui sont contenues dans « les lettres que vous m'avez communiquées, sont « faites pour vous causer une grande satisfaction, « dont la cause première existe dans la justice « que le Roi vous a rendue. Reconnu fidèle ser- « viteur de Sa Majesté, vous avez atteint votre « but principal, et la quotité des récompenses « que le Roi a bien voulu vous accorder ne forme « qu'un objet accessoire. Plein de respect d'ail- « leurs pour la décision de Sa Majesté, il ne m'ap- « partient pas d'examiner si l'indemnité aurait dû « être plus considérable.... »

Sans nul doute elle aurait dû être plus considérable; elle n'était nullement en rapport avec l'énormité de mes sacrifices, ni avec la qualité et l'étendue des récompenses promises par l'organe de l'un des princes français, et qui avaient été précisées dans des termes si larges, que seuls ils disaient tout pour la raison et pour la postérité. Or, ce qui venait de m'être concédé par la liste civile n'était qu'un faible provisoire, comparativement à ce dont les rois de Prusse et d'Angleterre, et les rapporteurs même de la maison du

Roi, avaient été d'avis. On ne fit que suivre en cela le système des paiemens par à-compte, et encore pour ce que le Roi, dans son équité, avait admis à sa charge; car, dans la réalité, il s'agit ici d'une dette des princes contractée à l'étranger, pour l'extinction de laquelle c'est l'État qui doit faire les fonds.

Ce classement de responsabilité n'a-t-il pas été fait par la loi du 21 décembre 1814, qui vota un fonds de trente millions, reconnu insuffisant encore l'année dernière, ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle commission pour liquider ce qui reste de réclamations légitimes?

Plus tard, ayant rencontré M. Husson, rapporteur dans mon affaire, et que je n'avais pas vu depuis, il me dit en me saluant : « Combien « je regrette, monsieur Fauche, de n'avoir pas « lu plus tôt la *Vie de Louis XVIII*, par M. de « Beauchamp[1]! J'y ai trouvé des pièces que vous « n'avez pas pu me donner : elles honorent votre « belle conduite, et justifient encore plus vos « services. J'aurais bien plus insisté encore pour « que l'indemnité que je proposais de vous accor- « der vous fût allouée tout entière : mais le mo-

[1] Cet ouvrage n'avait point encore paru quand M. Husson fit son rapport.

« ment viendra, monsieur Fauche, où complète « justice vous sera rendue par le Roi. »

Ceci me rappela les paroles pleines de bonté et de sens qu'avait daigné m'adresser Sa Majesté Georges IV.

J'avais eu plusieurs fois l'occasion de revoir l'ex-directeur Barras, dont je viens de parler au sujet de la troisième audience que m'accorda le roi d'Angleterre; je continuai toujours d'être en relation avec lui. Mais je dois appuyer cette assertion de preuves, d'autant plus que ceux qui aujourd'hui voudraient exploiter exclusivement la réputation et la conduite de ce personnage contemporain, prétendent contester mes rapports intimes avec lui. S'ils avaient eu lieu d'abord par des intermédiaires avant la restauration, depuis je les continuai directement et personnellement avec lui-même jusqu'à sa mort. Les faits vont encore répondre aux dénégations de l'esprit de parti. Je n'ai rien laissé ignorer à cet égard relativement à tout ce qui a précédé et suivi les funestes cent jours. Vers la fin de 1815, toujours en suivant l'esprit et la lettre des instructions du Roi, qui portaient de rattacher le plus possible les républicains à la cause des Bourbons, et par suite des rapports que je me ménageais dans les intérêts du Roi, je priai le général Barras de

porter sur les fonts de baptême ma petite-fille Léonie, en même temps que M. le duc d'Aumont voulait bien consentir à être l'un des deux parrains. Je donnai ainsi à ma petite-fille deux parrains, l'un choisi dans l'élite des royalistes, l'autre parmi les chefs de la république éphémère, et qui avait été l'un de ses principaux magistrats. Le général Barras se prêta de la meilleure grâce du monde au désir que je lui témoignai à cet égard, et mes relations avec lui devinrent de plus en plus intimes. On en jugera par la lettre suivante, qu'il m'écrivit à l'époque de la mort de ma femme, lettre autographe que j'ai par-devers moi.

« Le général P. Barras a l'honneur de saluer « monsieur Fauche-Borel, et de lui témoigner « combien il prend part à la perte qu'il vient « de faire. Il a reçu avec plaisir des nouvelles « de sa petite filleule : c'est une consolation dans « les événemens fâcheux.

« Il lui renvoie sous ce pli l'effet pour lequel « il désirait le consulter, n'ayant pu déchiffrer « les noms des signataires. Il invite monsieur « Fauche de ne rien conclure avant d'être venu « à Chaillot; à cet effet, il est invité de venir « lundi prochain, jour de la Toussaint, dîner « avec lui à six heures.

« Paris, le 30 octobre 1824. »

Il est à remarquer que cette lettre, où mes relations avec le général Barras sont établies victorieusement, est d'une date postérieure au désaveu qu'on prétendait qu'il avait fait d'un de mes écrits au mois de juin 1819. Ce désaveu ou plutôt cette déclaration, intitulée *Le général Barras à ses concitoyens*, comprenant trois pages in-4°, loin d'avoir aucun rapport direct à mes écrits, regarde spécialement les *Souvenirs et Anecdotes secrètes* qui ne sont point mon ouvrage. L'auteur, M. Lombard de Langres, y avait inséré diverses anecdotes très piquantes sur les dernières années du règne de Buonaparte, et qu'il annonçait avoir puisées dans des conversations que le général Lefèvre, duc de Dantzick, avait eues chez le général Barras et souvent même à sa table. Ces anecdotes étaient parfaitement vraies; mais n'étant pas à l'avantage du *grand homme*, leur divulgation parut alors prématurée; le duc de Dantzick se voyant compromis, dépêcha ses aides-de-camp pour faire supprimer l'édition. Là, il y avait une page qui révélait aussi les rapports qu'avait eus le général Barras avec Sa Majesté Louis XVIII avant et dans le cours de 1814. Voilà ce qui donna lieu au désaveu du général Barras, désaveu que les hommes qui l'entouraient lui suggérèrent. Je sais qu'alors Barras contribua pour sa part à faire supprimer

l'édition des *Souvenirs et Anecdotes secrètes*, parce que certains faits qui y étaient consignés l'auraient compromis avec le parti qui déjà maîtrisait l'opinion publique. Ce fut dans ce sens qu'il publia la déclaration dont il s'agit : c'était moins encore une réfutation captieuse de *faits avérés* qu'une profession de foi de républicanisme pour satisfaire à la tendance qui était à l'ordre du jour. Mais jamais le général Barras n'a désavoué aucun écrit signé de moi ; pas même, comme je l'ai fait observer dans la préface additionnelle qui est en tête de ce quatrième volume, pas même les trois premiers tomes de ces Mémoires qui ont paru avant sa mort, bien qu'on l'ait obsédé pour tirer de lui un désaveu.

Lorsque mon *Précis historique* parut au commencement de 1816, comme je l'ai dit, Barras *me pria* de modifier quelques uns des récits qui le concernaient. J'ai donné la clef de ces modifications que je fis réimprimer sous le titre de *Notes additionnelles*, toutes données par Barras lui-même.

Ainsi le général Barras n'a jamais rien désavoué de ce que j'ai écrit. J'étais chez lui d'ailleurs sur un pied très amical. Je lui avais présenté sir Charles Flint et M. de Beguelin, secrétaire intime du prince de Hardenberg, qu'il accueillait avec

toute la courtoisie que méritaient ces deux personnages. Je voyais aussi fréquemment chez lui l'amiral Sidney Smith, si honorablement connu dans les quatre parties du monde.

J'eus l'honneur d'y voir aussi le général comte Guilleminot. Un jour où dans la conversation on parla beaucoup de l'évènement du 18 fructidor (4 septembre 1797), comme il me témoignait quelques doutes sur les intentions de Pichegru relativement à ses négociations avec le prince de Condé, il me dit : « Mais, monsieur Fauche, quelles « garanties pouvait-il donner au prince de ses « bonnes dispositions? — Quelles garanties, lui « répondis-je? voici les propres expressions de « Pichegru à ce sujet : Dites au prince de Condé « qu'il ne s'est point trompé dans l'opinion qu'il a « de moi; je suis aussi bon Français que lui; le des- « cendant de Henri IV peut compter sur mon dé- « voûment, et pour gage de mes bonnes disposi- « tions, je ferai jeter dans le Rhin les quatre « représentans qui me sont envoyés par le comité « de salut public pour me faire passer ce fleuve; « telle est la garantie que je lui donne. »

Alors le général Guilleminot se leva vivement de son siége en s'écriant : « A présent, monsieur « Fauche, j'y crois : c'était la seule garantie qu'il « pût donner dans sa situation. »

Barras avait dans son salon le portrait du pape Pie VII, qui figurait d'une manière assez déplacée au milieu des portraits des douze sibylles. « Général, lui dis-je un jour, je désirerais bien « avoir quelque chose de vous; par exemple le « portrait du Saint-Père que voilà, et qui n'est « pas en très bonne compagnie parmi ces douze « sibylles; j'aimerais bien le posséder et le tenir « de votre main. — Eh bien! je vous le donnerai, « me dit-il, et je vous en fais la promesse en pré- « sence de madame la comtesse de Barras. »

Puisse cette dame se rappeler la circonstance que je rapporte, et, si le général avait omis de mentionner sa promesse dans ses dernières dispositions, puisse-t-elle remplir à mon égard l'intention qu'il manifesta devant elle! je recevrais de sa main le portrait de Pie VII avec un double sentiment de reconnaissance.

Barras m'avait bien promis aussi de ne pas oublier de mentionner dans ses dernières dispositions sa filleule dont il m'avait demandé à cet effet les prénoms : *Pauline, Léonie*. Mais je n'ose plus me flatter qu'il ait effectué ses assurances et ses promesses.

Si, depuis, j'eus quelquefois des dissentimens d'opinion avec lui, ce n'est pas à lui que je dois les attribuer, mais aux entours qui l'obsédaient

et qui, rêvant la possibilité de rétablir la république, ne voulaient pas qu'il fût dit que Barras, plus clairvoyant qu'eux, en jugeait comme Pichegru et Moreau : ils regardaient la république comme impossible en France, et ils étaient persuadés que la liberté ne pourrait s'y maintenir qu'avec les Bourbons et la monarchie constitutionnelle.

Ici je reprends la suite de ma narration, qui se rattachait, quand je l'ai interrompue, aux événemens de la fin de 1820.

Les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples, venaient d'éclater; et ce qu'il y avait de plus déplorable, c'est que les soldats chargés de la destinée des peuples et des rois servaient eux-mêmes d'instrumens pour opérer le bouleversement des États. En même temps que le midi de l'Europe était ainsi déchiré, l'Angleterre, l'Allemagne, et surtout la France, étaient agitées partiellement, et là semblaient s'attiser les flammes d'un incendie général; tous les amis de l'ordre social en étaient consternés.

Dans ces circonstances graves, les souverains de la sainte alliance prirent la résolution de se réunir en congrès à Troppau.

Je m'étais chargé, de la part de mon honorable ami M. Bergasse, dont les lumières et la sagesse ont été généralement appréciées dans toute l'Europe,

de porter au prince de Hardenberg un Mémoire politique du plus haut intérêt, destiné pour S. M. l'empereur Alexandre, et qui répondait amplement à une lettre que l'Empereur avait écrite à M. de Bergasse. Ce profond penseur y démontrait combien il était urgent d'arrêter, avec une sorte de solennité, et par les moyens les plus efficaces et les plus prompts, les progrès de la secte qui tour à tour visible ou cachée, selon qu'il convient au succès de ses plans, agitait de nouveau, et par des procédés si terribles, le monde civilisé. « Ce « qui se passe, ajoutait-il, en Espagne, à Naples, « dans quelques portions de l'Italie autrichienne « et de l'État romain, en Angleterre et même en « France, au moment où j'écris ceci, ne justifie « que trop mes tristes prévoyances..... Peu de « gens connaissent les mystères de la secte et ses « immenses ressources; peu savent combien une « multitude innombrable d'individus concourent, « *sans s'en douter*, aux succès de ses plans..... Je « sais bien, poursuivait M. de Bergasse, qu'il « n'appartient à aucun souverain d'exercer une « influence directe sur les résolutions des autres « souverains. Personne n'est plus convaincu que « moi que les nations doivent demeurer indé- « pendantes, et qu'entre les chefs qui les gou- « vernent, il importe qu'il n'y ait aucune subor-

« dination obligatoire. Aussi, dans la lettre que « j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, me « suis-je borné simplement à des réflexions géné- « rales sur la nature et les progrès du mal, dont « il importe si fort d'arrêter le ravage; et si j'ai « parlé de la nécessité d'un congrès où l'on pren- « drait en considération l'état moral de la société « européenne, Votre Majesté a dû voir que je me « suis bien gardé de spécifier en aucune manière « les déterminations qu'il convenait d'y prendre.»

M. de Bergasse développait ici quelques observations que lui suggérait l'état présent des choses; mais je dois borner là mes citations. Je dirai seulement qu'à mon arrivée à Berlin, je remis le Mémoire au prince de Hardenberg, qui le soumit à S. M. le roi de Prusse; et que l'empereur Alexandre le reçut des mains du Roi. Dans une réunion de l'Empereur, du Roi et du prince de Hardenberg, on en fit plusieurs lectures; ce Mémoire enfin paraît avoir servi de boussole aux résolutions de Troppau, d'après les bases connues et exprimées dans la *Circulaire* adressée de la part des souverains réunis à leurs légations respectives.

J'avais eu aussi le bonheur de pouvoir mettre dans les mains du prince de Hardenberg des notes qui parurent tellement importantes au

congrès, que Son Altesse me fit l'honneur de m'écrire de Troppau pour me donner des témoignages de sa satisfaction. S. M. le roi de Prusse daigna, dans cette circonstance, me faire expédier de Troppau même des lettres de noblesse; faveur qui me fut d'autant plus précieuse que je ne l'avais point sollicitée.

En me les remettant à son retour à Berlin, le prince de Hardenberg me dit : « Le Roi n'a pas « voulu prendre l'initiative des récompenses pé- « cuniaires que vous avez à prétendre auprès « du roi de France, et Sa Majesté, en attendant, a « saisi cette occasion de vous donner des lettres « de noblesse, qui sont d'autant plus honorables « pour vous qu'elles datent d'un congrès. »

Forcé de quitter Berlin en 1805, j'y avais laissé mon frère dans la maison que j'y avais acquise, et où j'avais formé un établissement; mais mon frère s'était vu forcé de l'abandonner à l'arrivée des Français, en 1806. Ceux-ci y établirent la poste de l'armée, de sorte que mes meubles et effets qui s'y trouvaient furent dispersés. Avant son départ, mon frère avait remis en dépôt à M. Umland, libraire, pour plus de quinze mille francs de valeurs provenant de ma librairie, valeurs que M. Umland n'a jamais pu restituer par suite de sa faillite. Plus tard, et sans nécessité, une

intrigue judaïque me déposséda de ma propriété; elle fut vendue à l'enchère tellement au-dessous de son prix, qu'il y eut lésion d'outre moitié. Je suis encore à revendiquer mes droits par-devant les tribunaux de Berlin.

M. le vicomte de Châteaubriand, qui se rappelait mon affaire de Gand, m'avait accueilli à Berlin, où il était ambassadeur; je le complimentai sur son ambassade, et lui dis que j'étais étonné qu'il ne fût pas ministre. Il me répondit : « Cela n'est que différé; et quand j'aurai le porte-« feuille des affaires étrangères, la première « chose dont je m'occuperai sera de vous faire « rendre la justice que vous méritez si bien. » Je crus à la sincérité de ces paroles.

Le ministère prussien désira que je me misse en rapport avec le fameux Méhée de La Touche, qui était venu à Berlin, où on le regardait comme le principal agent du *comité directeur*. Je vis cet homme, dont l'astuce était connue depuis longtemps. Ce qui me parut digne de remarque, c'est qu'il avait été autorisé par le ministère de MM. Decazes, Pasquier et Monnier, et d'après des instructions que j'ai vues; il était d'ailleurs muni d'un double passe-port, l'un sous son véritable nom, l'autre sous celui de Prosper, et enfin il motivait son séjour à Berlin, en prenant pour

prétexte d'y établir une fabrique de cartons imperméables. Méhée me convainquit des intentions de ses commettans, pour lesquels son dévoûment était bien équivoque; il me fit connaître aussi les moyens d'affiliation qui existaient entre les libéraux français et les Teutons. Il me fut démontré qu'il n'était venu à Berlin que pour y organiser une correspondance, dans le but de tirer parti de l'état de fermentation où étaient alors les universités d'Allemagne.

Pendant mon année de séjour à Berlin (de 1820 à 1821), je continuai de suivre les opérations des libéraux carbonari et teutons, que j'ai toujours surpris, guidés par les mêmes motifs, voulant atteindre le même but, *une réforme complète de principes et d'individus, l'établissement de constitutions à l'espagnole, point de rois, ou des rois sans prérogatives ni autorité.* Sa Majesté Prussienne fut instruite du travail subversif des universités, et employa avec sa sagesse reconnue des mesures salutaires de répression, en éliminant un certain nombre de professeurs, qui malheureusement portèrent ailleurs leurs principes et leurs moyens, principalement en Suisse.

On voit, par ce qui eut lieu en Prusse à cette époque, combien il importe que les rois soient

bien informés, et d'une manière directe, de ce qui se passe.

Avec l'année avait commencé le congrès de Leybach, ville qui avait été choisie, malgré le peu de ressources qu'elle offrait pour une pareille réunion, à cause de sa proximité de l'Italie. D'après les principes établis à Troppau, il ne s'agissait plus à Leybach que de leur application, c'est-à-dire de savoir en quel cas, par quelle voie et jusqu'à quel point on pouvait s'immiscer dans le gouvernement d'une puissance indépendante.

Ce fut en présence de ce congrès, et au moment où les troupes autrichiennes se mettaient en mouvement pour rétablir le roi de Naples dans la plénitude de son pouvoir, qu'éclatèrent les insurrections du Piémont et de la Grèce, mouvemens qui se combinaient avec ceux qu'on espérait faire surgir ailleurs. Ce plan, dirigé de Paris même, était l'effet des combinaisons du prisonnier de Sainte-Hélène et de ses puissans amis d'Europe. Il est assez remarquable que sa mort, ainsi que celle de la reine d'Angleterre, ait eu lieu cette même année 1821.

J'étais à Paris quand le prince de Hardenberg y passa pour se rendre à Leybach. M'ayant fait appeler, le prince me dit qu'il avait le projet d'introduire en Prusse la découverte récente des

fosses mobiles inodores, faite en France, et qui y était soutenue par le gouvernement; découverte qu'on regardait alors comme avantageuse, soit à l'agriculture, soit à la salubrité des hôpitaux, des prisons et des casernes. A cette occasion, le prince ajouta : « Le Roi aime essentiellement ses soldats; allez visiter les casernes avec « le conseiller intime M. Schœll; entendez-vous « ensuite avec les membres de l'administration « qui y est organisée, afin de concourir à introduire dans les États de S. M. le roi de Prusse « une découverte aussi utile. »

Je vins à Paris, et je m'entendis à cet effet avec les membres de l'administration, MM. Donat, Labénardière et de Forcade. On me demandait une mise de fonds de cent soixante mille francs; je proposai d'accorder le cinquième des bénéfices qui pourraient se faire, par l'introduction de ce procédé, tant en Angleterre qu'en Prusse. En conséquence, Sa Majesté Prussienne accorda des patentes pour tous ses États, mais particulièrement pour les hôpitaux, les casernes et toutes les maisons royales. Ne pouvant suivre cette affaire par moi-même, je cédai, en traitant avec l'administration de Paris, et avec M. de Forcade en particulier, le privilége à mon neveu Bartholomé Fauche, qui, par suite d'arrangemens contraires à mes instruc-

tions, fut la cause d'une série de désagrémens auxquels je devais être loin de m'attendre.

S. A. le prince chancelier d'État avait toujours reçu avec satisfaction mes communications de Londres et de Paris, et avait daigné m'en témoigner son contentement. A mon retour à Berlin, je reçus du prince l'avis agréable que Sa Majesté Prussienne venait de me donner le titre de conseiller de légation, et de me nommer en même temps son consul général pour résider en Suisse. A cette place était attaché un traitement de trois mille écus de Prusse. On regarda généralement le choix que Sa Majesté avait fait de ma personne, dans cette circonstance, comme une récompense accordée à mon zèle, comme un moyen de m'indemniser des pertes que j'avais éprouvées, et comme une retraite honorable dans mon pays. « Votre Altesse, » répondis-je au prince chancelier dans ma lettre de remercîmens[1], « Votre « Altesse n'aura jamais à regretter la confiance « qu'elle daigne m'accorder, et Sa Majesté sera « servie avec zèle. »

Je reçus peu de temps après, du ministre des affaires étrangères, comte de Bernstorff, communication du réglement qui fixe les obligations

[1] Datée de Berlin, le 21 juillet 1821.

et les droits des agens commerciaux; mais ce ne fut que le 19 octobre suivant que le prince chancelier me donna ses instructions, d'après lesquelles je devais me rendre d'abord à Neuchâtel, Berne, puis à Bâle. Mais ayant présenté au ministre des affaires étrangères une note par laquelle je lui témoignai le désir d'aller d'abord à Paris, j'y fus autorisé, et je partis pour cette capitale au mois de décembre 1821. C'était au moment même de la chute du second ministère du duc de Richelieu, et où venait d'être formé le ministère appelé *ministère royaliste*, composé de MM. de Peyronnet, du vicomte de Montmorency, du maréchal duc de Bellune, de M. de Corbière, du marquis de Clermont-Tonnerre, de M. de Villèle et de M. de Lauriston.

Ayant triomphé en partie de mes ennemis, qui, de guerre lasse, ne montraient plus contre moi le même acharnement, je pensai que l'accès des Tuileries ne me serait plus fermé. En effet, j'eus l'honneur d'être admis par S. M. Louis XVIII à une audience particulière, qui dura plus d'une heure, dans son cabinet. Le Roi mit de l'intérêt à connaître par mon organe, dans le plus grand détail, tout ce qui s'était passé au congrès de Vienne, à l'époque du 20 mars. Je satisfis à la curiosité du Roi, et lui témoignai mon profond

regret de ce qu'étant parti de Vienne à cette même époque, chargé d'une lettre extrêmement rassurante de mon souverain pour Sa Majesté, on eût dérobé à sa connaissance les circonstances de mon arrivée à Gand, ainsi que le traitement injuste et peu mérité que j'y avais éprouvé à la suite de ma mission.

Je crus aussi devoir saisir l'occasion d'instruire le Roi de ce qui avait singulièrement influé sur la politique des souverains au congrès de Troppau, et je lui parlai du Mémoire que j'avais été chargé de faire mettre sous les yeux de l'empereur Alexandre. « Sire, ajoutai-je, l'auteur de cet « écrit remarquable m'a permis d'en prendre une « copie, et de saisir l'occasion de la faire parvenir « sûrement dans les mains augustes de Votre « Majesté. » J'attendis que le Roi témoignât le désir de l'avoir, et sortant le manuscrit de ma poche, « Sire, ajoutai-je, comme ce Mémoire a « cent vingt pages, Votre Majesté voudra sans « doute le conserver, d'autant plus que l'auteur « est un des serviteurs les plus dévoués de votre « auguste dynastie et de la plus sainte des causes; « il est âgé de soixante-douze ans, et c'est le « célèbre M. de Bergasse. »

A ce nom, le Roi prit le manuscrit, et parcourut la lettre d'introduction à l'empereur

Alexandre. Je pris la liberté alors de faire connaître au Roi la position de M. de Bergasse, et les titres qu'il avait à l'intérêt des Bourbons. Mon respect et ma discrétion ne me permirent pas de parler de mes intérêts; et c'est un tort que j'ai à me reprocher aujourd'hui; car le Roi sans doute me supposait complétement indemnisé, par suite des différentes mesures qu'il avait ordonnées lui-même à mon sujet.

Cette audience néanmoins me combla de joie, et écarta même de mon esprit la supposition de tout le mal qu'on m'avait fait dans l'esprit du Roi, et dont j'appris que les documens reposaient dans les cartons du ministère.

Trois jours après cette audience, le vicomte Matthieu de Montmorency vint chez M. de Bergasse, lui dire avec empressement : « Hé bien, mon « cher Bergasse, savez-vous que vous êtes très « bien dans l'esprit de Louis XVIII, et que je suis « chargé de sa part de vous demander ce qu'il « vous faudrait pour vous empêcher de vendre « votre maison de campagne. » Sur quoi M. de Bergasse répondit de suite : « Je parie que c'est « Fauche qui a attaché le grelot. — Hé bien oui, « c'est lui.... »

Un philosophe chrétien tel que M. de Bergasse ne pouvait que former des désirs pleins de modération et de sagesse.

A quelques jours de là, je lui fis une visite, et il me dit : « C'est à vous que je dois l'intérêt « que Sa Majesté a daigné me faire témoigner « d'une manière si gracieuse. Pourriez-vous croire « que non seulement le duc de Richelieu et M. de « Châteaubriand, mais encore M. de Montmo- « rency lui-même, qui si souvent m'avaient dit « qu'ils parleraient de moi au Roi, avaient tou- « jours négligé d'en saisir l'occasion ? — Vous ne « serez point ministre, à cause de votre âge, dit « M. de Montmorency à M. de Bergasse; mais vous « serez consulté. »

Du reste, je fus personnellement très bien accueilli de M. le vicomte de Montmorency; il me témoigna combien les marques de satisfaction que j'avais reçues de la Prusse lui étaient agréables. Il me promit une lettre d'introduction et de recommandation auprès de M. Fahy, le chargé d'affaires en Suisse, dont on disait beaucoup de bien.

J'appris que Méhée de La Touche vivait à la campagne, et que les nouveaux ministres ne paraissaient pas disposés à le traiter aussi favorablement que l'ancien ministère.

Vers la même époque, je fus présenté, par M. le duc d'Havré, à S. E. M. de Corbière, qui, en me recevant, me dit : « Ne me reconnaissez- « vous pas, monsieur Fauche-Borel ? — Non,

« Monseigneur. — C'est moi qui sauvai, au « 18 fructidor (4 septembre 1797), les papiers « de Pichegru, et les portai rue du Bac. J'ai bien « connu tout ce que vous fites déjà à cette épo- « que, et je sais tout ce que vous avez fait depuis « pour la cause que vous servez avec tant de zèle « et de persévérance. Comment! vous n'avez rien « là? ajouta-t-il en mettant la main sur ma bou- « tonnière. — Non, Monseigneur; mais ce qui « devrait y être est dans mon cœur. — Oh! je « veux que vous l'ayez; vous l'avez bien mérité. » A quoi M. le duc d'Havré ajouta : « Personne, « Monseigneur, ne l'a mieux mérité en effet que « M. de Fauche-Borel. »

Quinze jours après, Son Excellence me fit l'honneur de me dire que cette décoration dépendait du ministère des affaires étrangères; qu'il en parlerait à M. le vicomte Matthieu de Montmorency, et que je devais le voir. Effectivement, j'eus occasion de m'y présenter, en même temps que j'y accompagnais mon neveu Bartholomé de Fauche, qui venait de recevoir une tabatière ornée du chiffre en brillans de S. M. Louis XVIII, pour reconnaître les services qu'il avait rendus en faisant les fonctions de consul de France à Gothenbourg par intérim. M. de Montmorency dit à mon neveu, qui postulait la place de consul

de France dans la même ville : « Quand on est le « neveu d'un homme comme M. de Fauche-Borel, « on a droit de tout attendre du gouvernement « français. » N'est-il pas étonnant qu'avec de telles assurances, je sois encore à attendre les effets de l'accomplissement des promesses du Roi, qui a toujours voulu reconnaître mes longs et périlleux services?

Je vis aussi pendant mon séjour à Paris l'ancien directeur Barras, qui, m'entretenant des causes de discorde et d'agitation qui existaient encore en France, ajouta qu'il fallait prendre garde à une circonstance qui paraissait mériter l'attention : c'est que Eugène Beauharnais qui avait vendu tous ses biens à réméré venait de les racheter tous avec beaucoup d'autres, ce qui faisait présumer que son espoir de revenir un jour en France s'était réveillé. « Le mariage de sa « fille, continua Barras, avec Oscar, fils de Ber- « nadotte, porte aux conjectures, et Eugène est « généralement désigné pour régent, dans le cas « où le parti du petit Buonaparte l'emporterait. » On ne se fait pas d'idée comme Barras avait en horreur ce parti.

Tout fermentait en Europe où plusieurs États étaient en proie à de violentes convulsions qui n'étaient, à vrai dire, que la répétition plus ou

moins fidèle des premières crises de la révolution française.

Il avait été convenu l'année précédente, à la clôture du congrès de Leybach, que les souverains se réuniraient dans le courant de l'année 1822 pour y prendre en considération le terme à fixer aux mesures jugées nécessaires pour raffermir la tranquillité de la péninsule italienne. Mais des événemens non moins importans que ceux qui avaient amené le congrès de Leybach étaient survenus, qui sollicitaient plus vivement l'attention des souverains; les affaires de l'Orient, l'insurrection des Grecs, la rupture toujours imminente de la Russie avec la Porte et surtout l'état des affaires de l'Espagne et les rapports déjà hostiles entre elle et la France, tout montrait que les intérêts de l'Italie ne seraient pas les plus sérieux objets des conférences. On les attendait avec anxiété, et, au choix que les puissances firent de leurs ministres plénipotentiaires, on vit l'intérêt qu'elles y attachaient : les principales légations et plusieurs ministères demeurèrent comme suspendus et transportés d'abord à Vienne, puis à Vérone.

La réunion du congrès avait été fixée au commencement de septembre. Le marquis de Londonderry était désigné comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne.

Autorisé par ma cour à faire un court voyage en Angleterre avant d'aller m'installer en Suisse, j'arrivai à Londres au moment où Georges IV, qui s'était promis l'année précédente, à son retour d'Irlande, de faire un voyage en Écosse, allait se mettre en route pour Édimbourg. Cette circonstance ne me permit pas de voir le Roi.

Tandis que la capitale de l'Écosse se livrait à la joie et aux préparatifs de la réception du souverain, Londres fut frappé d'un funeste événement, la mort soudaine du marquis de Londonderry, arrivée le 12 août. Elle fut d'abord annoncée dans le public comme l'effet d'une goutte remontée, et reconnue ensuite comme un suicide occasionné suivant les uns par un excès d'aliénation mentale dont le marquis aurait déjà donné quelques symptômes avant le départ du Roi, et, suivant d'autres, par le dégoût du travail, des affaires, et par l'embarras de la situation politique où il allait se trouver à Vérone, et où il était chargé de représenter son souverain.

Cet événement réveilla les passions et donna un nouvel essor à l'esprit de parti qui déjà avait rendu impopulaire cet infortuné ministre. Il s'était suicidé à sa maison de campagne. Je vis de mes yeux devant sa propre maison, en ville, le matin même où sa mort fut ébruitée, deux *stages* remplis de monde, et sur l'impériale plusieurs hom-

mes élevant leur chapeau en l'air et l'agiter en signe de satisfaction, en criant : *Il est mort! il est mort!*

On remarqua ensuite nombre de libéraux ou radicaux partant pour la France, sans doute pour se concerter avec les affiliés sur l'événement auquel ils auraient voulu ajouter celui de l'assassinat du duc de Wellington, qu'ils avaient ébruité comme ayant eu lieu sur le continent, par les mains du fils du maréchal Ney, événement qui, le 6 août, fut démenti dans tous les papiers.

Le cabinet fit partir à la hâte, pour Paris, M. Becket, ancien sous-secrétaire d'État sous lord Sydmouth; il était alors juge avocat, et on avait en lui la plus haute confiance. C'était un homme justement estimé et avec lequel j'avais été souvent mis en rapport.

En arrivant à Londres, le Roi trouva les partis fort agités. Ce n'était pas seulement la place de chef du cabinet que le marquis de Londonderry laissait vacante; c'était le système politique tout entier que sa mort laissait flottant. Parmi tous les candidats mis sur les rangs, il n'y eut que M. Canning, proposé par lord Liverpool, qui arrêta tout d'abord les regards du public. Mais il venait d'être nommé gouverneur général de l'Inde et allait partir pour sa destination. On supposait d'ailleurs

que le Roi avait contre lui de fortes préventions à cause de l'opinion qu'il avait émise lors du procès de la Reine, et de son penchant à se créer des appuis dans les passions populaires. Mais on représenta qu'il était important d'éviter une scission dans le ministère et d'acquérir un orateur éloquent dans la chambre des communes. Toutes les préventions cédèrent à ces considérations, et le 16 septembre, après plusieurs délibérations très secrètes à Carleton-House le Roi remit les sceaux des affaires étrangères à M. Canning, qui sacrifia sans hésiter la perspective assurée d'une fortune immense dans l'Inde au périlleux honneur de diriger les affaires de la Grande-Bretagne. La suite fit voir que le Roi ne s'était pas trompé.

De retour sur le continent, je me rendis d'abord à Strasbourg, pour de là m'installer en Suisse en qualité de consul général de Sa Majesté Prussienne. Mais on y était déjà persuadé que je ne m'y tiendrais pas sur la ligne d'un agent commercial, et que le but politique de ma mission tenait aux circonstances dans lesquelles l'Europe se trouvait placée.

Lorsque les monarques alliés pour la délivrance de l'Europe résolurent de soustraire à jamais la Suisse à l'influence d'un voisin ambitieux et d'assurer sa neutralité dans les futurs démêlés

politiques, ils ne s'attendaient pas à ce que ce pays, rendu à la liberté sous l'empire de constitutions qu'il s'était données lui-même, deviendrait, peu d'années après, le point de réunion des hommes turbulens de tous les États limitrophes et l'arsenal où seraient forgées les armes destinées à renverser les trônes. Soit faiblesse des gouvernemens cantonnaux, soit connivence de quelques uns d'entre eux, soit enfin insuffisance des lois, plusieurs cantons helvétiques, et particulièrement ceux qu'on désignait sous la dénomination de *nouveaux*, étaient devenus l'asile de tous les perturbateurs du repos public. C'était tantôt à Genève ou à Lausanne, tantôt à Arau, Saint-Gall ou Coire, que s'assemblaient périodiquement ou par suite de convocations extraordinaires tous les individus expulsés des pays voisins, ainsi que ceux qui s'étaient expatriés volontairement parce qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie la sécurité dont ils avaient besoin pour ourdir avec succès leurs trames. C'était dans ces réunions que se préparaient les complots, qu'étaient dressées les instructions, qu'était donné le mot d'ordre auquel les agitateurs de tous les pays se reconnaissaient. C'était de là que partait la correspondance avec les agens secrets, en Allemagne, en Italie et en France, ainsi que dans la péninsule pyré-

néenne : elle y était portée par des personnes affidées qui voyageaient en apparence pour des affaires de commerce ou sous quelqu'autre prétexte.

Dans cet état de choses il n'était pas étonnant que des fonctions qui exigeaient ma présence en Suisse, y excitassent bien des ombrages, et il n'était guère possible que je n'y rencontrasse pas une opposition systématique. Maître de choisir ma résidence dans tel endroit de la Suisse que je jugerais convenable, il aurait suffi de la multiplicité de mes rapports avec des personnes de toutes les conditions pour m'éclairer sur les dispositions du pays et sur les secrets desseins des affiliés étrangers qui y trouvaient plus qu'un refuge. Voilà ce qui me suscita tout d'abord de nouvelles tracasseries. Dès le mois de janvier précédent, lorsque ma nomination fut notifiée, le directoire fédéral éleva des difficultés sur l'établissement du consulat, et en prit prétexte pour refuser de m'en accorder l'*exequatur*. Le cabinet prussien insista. Le comte de Meuron, ministre plénipotentiaire de mon souverain près la Confédération helvétique, répondit, par sa note du 10 janvier, à tous les points de la note du Directoire fédéral. « Le second point de la note, « disait ce ministre, regarde la personne de M. de

« Fauche-Borel. Sa Majesté n'ayant laissé passer « aucune occasion de montrer aux Suisses, par la « haute protection qu'elle leur a hautement ac- « cordée, tout l'intérêt qu'elle prend à leur bon- « heur, n'a pu qu'être extrêmement étonnée de « la manière inconvenante dont le Directoire fé- « déral s'exprime, sans aucune preuve à l'appui, « sur le compte d'un serviteur auquel elle vient « de donner une marque éclatante de sa royale « bienveillance en lui conférant la noblesse prus- « sienne, et dont LL. MM. les rois de France et de « la Grande-Bretagne ont cru devoir récompen- « ser par des pensions les services que, pendant « un long espace de temps, il a rendus à la cause « de la légitimité. Dans le cas seulement où l'acti- « vité de M. de Fauche-Borel, pendant sa carrière « politique dont le Directoire fédéral se plaint « avec si peu de mesure, aurait été dirigée au « détriment de la confédération contre sa liberté « ou son indépendance, le Directoire fédéral au- « rait eu quelque droit de s'en plaindre. »

Le Directoire fédéral persista dans sa première résolution. Des griefs imaginaires furent allégués contre moi : les uns prétendaient qu'après la restauration de 1814, j'avais fait des ouvertures à plusieurs personnes influentes, sur un projet tendant à établir en Suisse une magistrature

héréditaire dans la personne d'un landaman perpétuel, et que j'avais parlé de S. A. R. le duc de Kent et des avantages qui résulteraient d'une alliance aussi intime avec une puissance telle que l'Angleterre, assertion qu'on se gardait bien de soutenir officiellement. D'autres, et c'était le plus grand nombre, me reprochaient « d'avoir tou-« jours intrigué en faveur des Bourbons, et, dans « le moment encore, de servir cette même cause « avec le même zèle. » Quant à ce dernier reproche, j'étais loin de le repousser; je répondais qu'une telle accusation était d'autant plus étonnante que le gouvernement prussien ne m'avait conféré la noblesse et mon emploi que parce qu'il connaissait mon dévoûment à la légitimité, et que, d'après mes instructions même, je devais continuer à agir dans le même esprit.

Toute cette affaire était encore en discussion entre ma cour et le Directoire fédéral, lorsque j'arrivai à Neuchâtel, le 18 novembre. J'y restai cinq jours, pendant lesquels M. le gouverneur, tous les membres du Conseil d'État et de la magistrature me firent l'accueil le plus gracieux.

A Berne, où je ne passai que vingt-quatre heures, j'eus l'honneur de visiter M. l'avoyer de Mulinen, qui fut d'abord un peu froid; mais un quart d'heure de conversation me le rendit aussi

aimable pour moi qu'il l'était en 1814. Je ne vis point M. l'avoyer de Vatteville qui, au moment où je me présentai, allait au Conseil. Mais le ministre plénipotentiaire de Prusse, M. le comte de Meuron, me reçut à bras ouverts et avec les démonstrations de la plus franche amitié. « Vous « m'avez, me dit-il, monsieur Fauche, donné bien « du mal pour l'objet du refus que fait le Direc- « toire fédéral de vous accorder l'*exequatur* du « consulat. J'ai rompu bien des lances pour vous; « et aujourd'hui encore, sur une nouvelle note « que j'ai reçue à votre égard pour insister, je « demande d'être autorisé de quitter mon poste « si le Directoire n'accède pas à la demande de « ma cour. — Au nom de Dieu, lui répondis-je, « monsieur le comte, je vous en prie, ne faites « rien qui me rende le sujet de nouvelles discus- « sions qui pourraient susciter de nouveaux en- « nemis au Roi et à son ministre. Je pense que si « vous me présentiez tout bonnement aux mem- « bres du Directoire fédéral qui se sont pronon- « cés contre moi, je parviendrais à les ramener « sur des préventions qu'il eût été, dans le principe « surtout, très facile de détruire en me représen- « tant tel que je suis et en faisant connaître quels « furent dans tous les temps la pureté de ma « conduite et de mes principes; et personne mieux

« que vous ne pouvait en être le meilleur garant « auprès du Directoire fédéral. — J'attendrai, « me répondit M. le comte de Meuron, la réponse « que me fera S. Exc. le ministre des affaires « étrangères, comte de Bernstorff, et je vous en « informerai. »

Je me proposai de me rendre à Vérone, pour remettre moi-même au prince de Hardenberg des informations importantes la plupart relatives à la révolution d'Espagne et à la nécessité de l'intervention de la France; mais le prince, instruit de mon dessein, m'écrivit de lui faire passer le plus promptement possible, par l'intermédiaire de M. le conseiller intime Schœll, qui était alors à Bâle, les papiers dont j'étais porteur et qui étaient propres à éclairer les souverains réunis en congrès. Je me rendis aussitôt à Bâle, et je remis, le 30 novembre, à M. le conseiller intime, les papiers qu'il se chargea de faire parvenir au prince chancelier.

Mais, hélas! cet homme d'État n'était plus : il avait quitté Vérone vers la mi-novembre, pour se distraire de ses travaux par un voyage à travers la Lombardie et les Apennins jusqu'à Gênes. A Milan il se sentit la poitrine affectée; en route et à son arrivée à Gênes, son mal s'aggrava; le 26 novembre il fut frappé d'un coup d'apoplexie

et expira à l'âge de soixante-douze ans. Le Roi, mon souverain, perdit un ami, un serviteur fidèle, et la Prusse, un des hommes d'État les plus distingués et l'un des plus heureux qu'elle ait eus; il eut la consolation de la laisser, en mourant, plus forte et plus puissante qu'il ne l'avait trouvée.

Je fis personnellement une perte immense dans la personne de ce puissant et bienveillant protecteur, qui avait daigné apprécier mes services, mon zèle et mon dévoûment pour la cause des souverains. J'avais éprouvé jadis combien la perte de M. le duc d'Avaray était pour moi irréparable auprès de S. M. Louis XVIII. Je sentis qu'il en serait de même, à l'égard de mes rapports avec le cabinet prussien, par suite de la mort récente du prince de Hardenberg. Mes ennemis eux-mêmes en jugèrent ainsi, et agirent en conséquence. Bientôt en effet l'intrigue l'emporta, et les personnes qui, par leur position, auraient dû me soutenir soit en Suisse, soit à Berlin, me délaissèrent ou me desservirent. Toute sorte de traverses et de tracasseries me furent suscitées. Persistant dans son refus de me reconnaître, le Directoire fédéral déclara dans sa note du 4 février, qu'il ne pourrait *jamais* donner son assentiment à mon installation dans une

agence politique ou officielle quelconque : or, on vit les mêmes hommes qui en 1814 et en 1815 avaient partagé mes opinions et suivi ma ligne politique, changer tout-à-fait, et se déclarer contre moi en 1822. Ce n'est pas seulement dans des variations d'opinion qu'on trouverait les causes d'une telle versatilité, mais dans des intérêts de parti mis en jeu avec un art perfide.

Avec un si fâcheux concours de circonstances, il était impossible que je ne fusse pas sacrifié.

La lettre suivante que m'adressa S. Exc. M. le comte de Bernstorff, dissipa tous les doutes à cet égard.

« Monsieur,

« La fâcheuse extrémité à laquelle l'affaire de « votre admission comme consul général en « Suisse a été réduite, ne m'a pas permis de dif- « férer plus long-temps d'en faire mon rapport à « Sa Majesté. Le Roi, sur ce rapport, a jugé à « propos de m'ordonner de laisser tomber une « demande qui a amené des discussions dont la « prolongation ne servirait qu'à compromettre « des rapports auxquels Sa Majesté attache le plus « grand prix. Sa volonté est qu'en considération « des complications survenues, et pour éviter de « nouveaux désagrémens, vous regardiez dès à

« présent votre commission comme éteinte, et « que pour le moment vous vous absteniez de « retourner en Suisse.

« Sa Majesté, dans sa bonté, étant disposée à « vous accorder une pension, je ne tarderai pas « à vous faire connaître ses résolutions à cet « égard.

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite « considération.

« Berlin, ce 18 mars 1823.

« *Signé*, BERNSTORFF. »

Du reste, M. le comte de Meuron, qui, dès l'origine, loin d'avoir rien fait pour remplir les intentions de sa cour à mon égard, avait contribué sourdement à me faire succomber dans la discussion avec le Directoire fédéral, fut également rappelé de Suisse au moment même où il semblait triompher de la suppression de ma place. Dès-lors tombèrent les bruits que mes ennemis avaient fait courir que j'étais dans la disgrâce de mon bien aimé souverain. Ses bontés royales ne s'éteignirent heureusement pas comme ma commission; et la pension que Sa Majesté daigna m'accorder, fut pour moi un gage certain que je n'avais pas démérité dans son estime.

Cette même année 1823 fut marquée en France

par l'adhésion du gouvernement du Roi aux vœux de la Sainte-Alliance, pour une prompte intervention dans les troubles de l'Espagne. La question de la paix ou de la guerre ayant été nettement posée dans le discours du trône, la tribune n'eut bientôt plus rien à révéler dès que le signal des combats eut été donné sur la Bidassoa. Le Roi avait déféré la direction suprême de la guerre à S. A. R. le duc d'Angoulême, et cette campagne fut pour le prince la source d'une vraie gloire.

A mon retour à Paris, la France sortait avec avantage d'une guerre dont un parti avait affecté de tant craindre les calamités; elle en sortait avec une bonne armée acquise à la dynastie, avec toute sa gloire militaire et son influence diplomatique ancienne, avec un crédit public établi sur des capitaux abondans et sur la confiance universelle. En même temps, l'industrie nationale faisait des progrès incontestables; le mouvement de la prospérité générale ne s'arrêtait point; jamais l'atmosphère politique ne s'était montrée plus calme; la restauration semblait avoir été accomplie.

Il restait à accomplir à mon égard les promesses royales; rien ne devait plus s'y opposer; la France florissait, et ses finances étaient dans

le meilleur ordre. Me rappelant la protection efficace et anticipée que m'avait offerte à Berlin M. le vicomte de Châteaubriand, je ne doutai pas que, puisqu'il était enfin ministre, il ne me tînt parole. Mais, grand Dieu! quelle ne fut pas ma surprise, dans l'audience qu'il m'accorda, de voir le changement de dispositions et la froideur avec laquelle il me reçut! C'était encore un effet de l'influence occulte. « Ne vous mêlez pas de « cela », lui avait-on dit. Plus tard, quand je le vis à Neuchâtel, il en convint.

Je ne pouvais pas concevoir comment il arrivait que toutes les fois que je m'adressais, soit à la personne auguste du Roi, soit à chacun des ministres successivement ou individuellement, j'en recevais les assurances les plus positives que mes services ne seraient ni oubliés ni méconnus, et que pourtant rien ne s'accomplissait en ma faveur. Mais qu'arrivait-il après de telles assurances! Les ministres d'abord, bien disposés pour moi, mettaient leurs bureaux sur la voie des informations dans la partie de la police secrète, et ceux-ci, autant par esprit de parti que par malveillance, n'ayant aucun égard à ma justification complète, laqnelle avait frappé tous les ministres qui avaient apporté une attention sérieuse à l'examen de mon affaire, l'obscurcissaient à des-

sein, et c'est alors qu'on répondait, d'après le protocole imaginé jadis contre moi par MM. de Blacas et de La Maisonfort : « *Ne vous mêlez pas* « *de cela.* » On en inférait qu'il y avait quelque chose de mystérieux qu'on ne devait pas approfondir.

Je ne perdais pourtant pas tout espoir. Le royaume était dans un état prospère, et l'équité de S. M. Louis XVIII m'était connue. Mais ce prince, après dix années de règne effectif, touchait aux bornes de la vie; il venait d'ouvrir l'année 1824 dont il ne devait pas voir la fin. Le 15 septembre, il descendit au tombeau, après avoir apparu sur la France comme l'arc-en-ciel après la tempête. L'avénement de son auguste frère, Charles X, vint consolider l'œuvre monarchique de ce roi législateur. Charles X monta sur le trône de ses ancêtres aux acclamations de tout un peuple souriant à l'espoir d'un nouveau règne. La légitimité triomphait, mais il manquait quelque chose à la solennité de ce grand événement, et la religion n'avait point encore consacré le lien mystérieux qui unit le Roi à son peuple. Le sacre fut résolu. Les solennités de Reims, dont peu de personnes gardaient la mémoire, excitaient merveilleusement la curiosité publique, et je ne fus pas un des derniers à me rendre à la gracieuse

invitation du souverain. La nouveauté du spectacle, la pompe des cérémonies, et plus que tout cela une vague inquiétude dont on ne pouvait se rendre raison, mais qui n'en était pas moins réelle, y avait attiré un grand concours de nationaux de toutes les classes et d'étrangers de la plus haute distinction; c'était Paris en miniature, et c'était mieux encore; car dans Paris il y a place pour tout le monde; mais ici la place manquait en quelque sorte, et l'œil était ébloui de voir rassemblés en un seul point toutes les grandes notabilités, et pour ainsi dire les insignes de l'Europe entière. Je l'ai vu ce grand spectacle, et je puis bien dire que rien de si grand n'avait encore frappé mes regards : un Roi, fils de l'exil et du malheur, venant humilier son front devant qui s'incline la France; un vénérable pontife, un autre Remi, après trente ans de révolutions, répandant l'huile sainte sur une tête royale. Comment se rappeler les merveilles de cette journée sans en être ému? Tout y fut grand et majestueux.

La cérémonie fut fort longue; mais l'attention ne se ralentit pas un seul moment, car l'intérêt était puissamment soutenu. On était curieux d'entendre les paroles que proférerait le nouveau David et les prières du nouveau Samuel; on était

impatient de les comparer à celles qui avaient été proférées au sacre de Louis XVI, et de saisir les modifications que le temps et les nouvelles mœurs leur auraient fait subir.

Enfin, le moment solennel arriva; et Charles X, une main sur les saints Évangiles, d'une voix forte et sonore, jura la Charte constitutionnelle, qui depuis cette consécration devint la loi de l'État et le code de tous les Français.

Le 6 juin Paris revit son Roi : il serait difficile de peindre l'enthousiasme qu'excita sa présence. On se rappelait, non sans attendrissement, qu'onze années étaient à peine révolues depuis que ce précurseur des Bourbons, saluant le premier la ville de Henri, s'écria d'une voix que l'émotion rendait plus solennelle : « Mes amis, « rien n'est changé, il n'y a qu'un Français de « plus! »

Pouvais-je hésiter de porter aux pieds d'un Roi si bon et si affable mes persévérantes réclamations, auxquelles tôt ou tard sa justice ne pouvait manquer de faire droit?

Le 3 janvier 1826, Sa Majesté daignant me recevoir en audience particulière, j'eus l'honneur de déposer à ses pieds un Mémoire dans lequel, rappelant les services que, durant trente années, j'avais rendus à la cause de la légitimité, je ré-

clamais l'accomplissement des promesses royales. Ce Mémoire fut gracieusement accueilli, et le Roi me fit la grâce de me dire : « Mon cher Fauche, « je sais que vos services sont de tous les temps « et de toutes les époques; je ne les oublierai pas. « Laissez-moi votre Mémoire, j'en parlerai à M. de « Villèle; voyez-le de ma part. »

Rassuré par ces augustes paroles, je vis le ministre. « Le Roi, me dit M. de Villèle, m'a remis « votre Mémoire; nous l'avons lu avec tout l'in- « térêt qu'il mérite. Soyez tranquille, monsieur « Fauche, le ministère actuel ne conseillera ja- « mais au Roi de laisser sans récompense les ser- « vices qu'on a pu rendre à sa cause, et surtout « ceux de la nature des vôtres; vous n'aurez « jamais à regretter d'avoir servi les Bourbons. « — Monseigneur, répondis-je, je n'avais que des « espérances, vous me donnez des assurances; je « suis heureux de pouvoir aller rassurer ma « famille et mes créanciers. » Et en effet, je partis pour la Suisse plein d'espoir.

A mon retour, recommandé de nouveau de la part du Roi par le duc de Rivière, je revis M. de Villèle. Il me dit que le Roi était toujours dans l'intention de faire droit à de justes réclamations; mais que la liste civile se trouvant surchargée, on se proposait de demander aux Chambres un

crédit supplémentaire au crédit voté, en 1814, pour l'entier acquittement des dettes du Roi. « En « conséquence, monsieur Fauche, ajouta le mi- « nistre, vous êtes trop bon serviteur de Sa « Majesté pour ne pas attendre les effets de cette « mesure. »

Une année, deux années s'écoulèrent, et je n'en fus pas plus avancé que le premier jour. Les dettes vraiment énormes que j'avais contractées, pour servir la cause des Bourbons, s'étaient accrues d'une manière si effrayante, et mes créanciers, fatigués d'attendre, ne me laissaient aucun relâche. « S'il est vrai, me disaient-ils, que vous « ayez travaillé à la restauration des Bourbons, « faites-le voir en acquittant les dettes que vous « avez contractées pour eux. »

Mais tout semblait conjuré contre la justice de ma cause. Plusieurs députés ayant invité le ministère à demander, enfin, un supplément de crédit pour acquitter les dettes de Sa Majesté, M. de Villèle s'y refusa; les paroles qu'il ne craignit pas de proférer à la tribune, à cette occasion, retentirent dans toute la France, et affectèrent douloureusement les plus fidèles serviteurs de la couronne.

Je m'abstiendrai de récapituler ici les causes qui excitèrent dans des cœurs français une dés-

affection alarmante; un changement de système parut enfin indispensable à la grande majorité de la nation. Je m'en entretins avec le duc de Rivière, l'ami du Roi, aux bains de Leuck en Suisse. On a vu que j'avais été enfermé jadis au Temple avec le noble duc. Instruit à fond de tous les désagrémens que j'avais éprouvés à Gand et des intrigues qui m'avaient aliéné M. de Blacas, il s'écria, en présence du marquis de Montciel et du général de Gadi : « Je veux absolument faire « finir votre affaire avec M. de Blacas, car c'est « une horreur ! »

De retour à Paris, il me fit l'honneur de me dire qu'en effet il avait vu M. de Blacas; que lui parlant de moi avec intérêt, et lui témoignant sa surprise que j'eusse été si maltraité à Gand, dans un moment surtout où j'apportais des nouvelles si rassurantes, il lui avait montré le désir de savoir de lui s'il avait eu réellement des motifs pour en agir ainsi à mon égard; que M. de Blacas lui avait répondu qu'en effet il s'était assuré qu'il avait poussé trop loin ses préventions contre M. Fauche-Borel; qu'il en était revenu, et que bien que M. Fauche eût écrit contre lui, il ne lui en voulait pas; mais qu'il était parfaitement inutile qu'il le vît, et qu'il eût à cet égard aucune autre explication.

Le duc de Rivière m'ayant fait part de cet entretien, me laissa voir combien il était satisfait d'avoir appris, par M. de Blacas lui-même, qu'il n'y avait rien eu de fondé contre moi. Je lui répondis que je ne demandais point à voir M. de Blacas, que je l'avais seulement trop vu; mais que puisqu'il convenait avoir été trompé sur mon compte, il me semblait qu'il devait, en honnête homme, réparer tout le mal qu'il m'avait fait, en contribuant à me faire rendre toute la justice qui m'était due.

Ce fut quelque temps après le licenciement de la garde nationale que M. le duc de Rivière, pressentant un changement de ministère, me dit: « Si M. de Villèle entendait ses propres affaires, « celles du Roi et de la France, il se retirerait, et « dans deux ans il pourrait reprendre le porte-« feuille, car il y a des circonstances où il faut « savoir céder. »

Mais après la dissolution de la Chambre, et quand il fut démontré que M. de Villèle ne pourrait plus se maintenir, le duc, me témoignant le désir d'avoir avec moi de plus fréquens rapports, ajouta : « Vous voyez, mon cher Fauche, que les « devoirs de ma place ne me permettent pas de « disposer d'une seule demi-heure du jour, car je « dois tout mon temps au royal enfant qui m'est

« confié; il s'ensuit que je ne sais pas même ce « qu'on pense dans les salons. J'aimerais pourtant « bien connaître l'état de l'opinion publique, et « quelles sont les personnes qu'on porte au minis- « tère; je vous charge, en conséquence, de me « donner, aussi souvent que vous le pourrez, « des notes à ce sujet, telles que celles que vous « m'avez déjà communiquées, et que j'ai placées « sous les yeux du Roi. »

Je remplis les intentions du noble duc avec d'autant plus de zèle que, dans cette crise, il convenait d'éclairer la religion du Roi, pour qu'un parti contraire ne parvînt pas à s'élever et à dominer exclusivement. Presque tous les matins, au lever de Sa Majesté, je remettais au duc de Rivière la liste des personnes que l'opinion publique portait au ministère; on y voyait figurer toujours MM. Royer-Collard, Martignac, Portalis, le prince de Polignac, Hyde de Neuville, Châteaubriand, souvent le prince de Talleyrand, quelquefois M. Pasquier, et même M. Decazes, etc.

Comme M. Royer-Collard était sur toutes les listes, et qu'il avait attiré souvent l'attention de Sa Majesté, le duc de Rivière me dit : « M. Royer- « Collard n'a pas à se plaindre du Roi, qui lui « a fait un accueil très gracieux lorsqu'il est venu « lui rendre ses hommages à la tête de la dépu-

« tation de l'Académie Française; le Roi s'est bien « rappelé que M. Royer-Collard avait servi les « Bourbons pendant la révolution. Mais on n'en « fera peut-être pas un ministre tout d'abord; « la présidence, par exemple, lui conviendrait « mieux. Du reste, ajouta le duc, je dois vous « dire que, n'ayant pas laissé ignorer au Roi que « les notes m'étaient remises par vous, le Roi y « met confiance. »

Barras, instruit de mes communications avec le duc de Rivière, me témoigna le désir de voir cet ami intime du Roi, comme en 1814 il m'avait témoigné le désir de voir Louis XVIII; mais il était dans un état de santé qui ne lui permettait pas de sortir. J'en parlai au duc de Rivière et j'ajoutai que Barras se montrait toujours disposé à servir la cause des Bourbons. Le noble duc n'ignorait pas tout ce que j'avais fait jadis pour rallier Barras à cette cause, et que même, en 1814, M. de Blacas et le duc d'Havré avaient vu Barras; il lui vint alors en idée de voir lui-même cet ex-directeur qu'il savait d'ailleurs toujours en rapport avec les hommes marquans de la révolution. Je me rendis en conséquence chez Barras, et je lui dis que le duc de Rivière désirait avoir un entretien avec lui. Nous prîmes jour, et Barras ne reçut pas sa société ordinaire

ce jour-là. J'accompagnai le duc à neuf heures du soir, rue de Chaillot, laissant la voiture dans les Champs-Élysées. Nous entrâmes à neuf heures et demie chez Barras, qui était seul, étendu sur sa chaise longue près de son feu. « Monsieur le duc, dit-il, vous voyez l'état de « souffrance où je me trouve, sans cela je vous « aurais prévenu; je vous en fais mes excuses. « Vous me prouvez par la démarche que vous « faites que vous êtes véritablement le sincère « ami du Roi, et, si M. de Blacas eût voulu m'é- « couter avant le 20 mars, on aurait évité les fu- « nestes cent jours qui ont tant coûté à la France; « mais M. de Blacas était dans une sécurité bien « malheureuse, et jamais je n'ai pu lui faire com- « prendre le danger que courait la dynastie par « suite de tout ce que je savais des intelligences « qui existaient entre Murat, l'île d'Elbe et Joseph « Buonaparte. » Le duc de Rivière, qui était en grande tenue avec toutes ses décorations, dit à Barras qu'il était venu le voir après avoir pris les ordres du Roi, qui désirait connaître son opinion personnelle, tant on était persuadé qu'il pourrait donner des renseignemens utiles à la patrie. Il s'ensuivit une conversation de près de deux heures, où Barras parla de la charte, à laquelle il fallait se rallier de bonne foi, et afin surtout de prévenir

les desseins d'un parti qui travaillait pour le jeune Napoléon. Il parla favorablement de M. Royer-Collard, de M. Roy, de M. de Martignac pour le ministère, et désigna aussi M. de Talleyrand comme celui qui pourrait porter confiance à l'étranger; il ajouta qu'il fallait bien traiter l'armée et éviter les actes de sévérité peu réfléchis. En parlant de l'administration de M. de Villèle, il dit qu'on avait remarqué que depuis le voyage de M. Canning à Paris, M. de Villèle avait pris évidemment une autre marche que celle qu'il avait suivie jusqu'alors; que c'était à juste titre qu'on lui faisait le reproche d'avoir licencié la garde nationale avec des formes aussi acerbes, d'autant plus qu'on savait que le Roi n'y était pas enclin; qu'il serait bien affligeant, d'un autre côté, qu'on vît reparaître au ministère M. de Blacas, qui y était poussé par une coterie; qu'il fallait autant que possible choisir des hommes nouveaux. Comme j'étais présent à la conversation, je glissai un mot des lettres patentes, sur quoi Barras dit que Buonaparte était venu tout gâter au 18 brumaire (novembre 1799), et il répéta plusieurs fois que la république, bien qu'il en eût désiré le maintien, ne pouvant pas s'établir, il ne fallait plus songer qu'à soutenir les Bourbons et empêcher les buonapartistes d'envahir les premières places

de l'État; qu'il était convaincu que, si malheureusement une guerre avec l'Autriche s'allumait, on tirerait parti de la présence du jeune Buonaparte; qu'il fallait bien traiter l'armée, et qu'elle oublierait facilement l'usurpateur, d'autant plus qu'elle était presque toute renouvelée. Le Duc et Barras se quittèrent satisfaits l'un de l'autre, et le premier, avec qui je sortis, m'assura qu'il était fort aise d'avoir eu cette conférence avec un homme qui savait tous les secrets du parti contraire.

Je désirais également que M. le duc de Rivière eût occasion de voir M. Laisné de Villevêque, membre de la chambre des députés et l'un des amis de M. Royer-Collard. Je connaissais parfaitement ses principes monarchiques et tout ce qu'il avait fait dans des temps bien difficiles pour obtenir la liberté de Madame Royale.[1]

C'était lui qui, le 18 juin 1795, au nom de divers citoyens d'Orléans, avait rédigé et adressé à la Convention la pétition suivante :

« Citoyens Représentans,

« Tandis que vous avez rompu les fers de tant « de malheureuses victimes d'une politique om- « brageuse et cruelle, une jeune infortunée, con-

[1] Aujourd'hui madame la Dauphine.

« damnée aux larmes, privée de toute consolation,
« de tout appui, réduite à déplorer la perte de
« tout ce qu'elle avait de plus cher, la fille de
« Louis XVI languit encore au sein d'une hor-
« rible prison. Orpheline si jeune encore, si jeune
« encore abreuvée de tant d'amertume, de tant
« de deuil, qu'elle a bien douloureusement
« expié le malheur d'une si auguste naissance.
« Hélas! qui ne prendrait pitié de tant de maux,
« de tant d'infortune, de son innocence et de sa
« jeunesse! Maintenant que sans craindre le poi-
« gnard des assassins et la hache des bourreaux
« on peut enfin ici faire entendre la voix de l'hu-
« manité, nous venons solliciter son élargissement
« et sa translation auprès de ses parens; car, qui
« d'entre vous voudrait la condamner à habiter
« des lieux encore fumans du sang de sa famille?
« La justice, l'humanité ne réclament-elles pas
« sa délivrance? Ah! que pourrait objecter la dé-
« fiance la plus inquiète, la plus soupçonneuse? »

« Venez, entourez cette enceinte, formez un
« cortége pieux, et vous tous qui reçûtes des bien-
« faits de cette famille infortunée, venez; mêlons
« nos larmes, élevons nos mains suppliantes et
« réclamons la liberté de cette jeune innocente.
« Nos voix seront entendues, vous allez la pro-
« noncer, citoyens représentans, et l'Europe ap-

« plaudira à cette résolution, et ce jour sera pour « nous et pour la France entière, un jour d'allé- « gresse et de joie. »

Instruit de l'admirable conduite de M. Laisné de Villevêque, à cette occasion, M. le duc de Rivière témoigna le désir de le voir; malheureusement le jour même où l'entrevue devait avoir lieu, le duc tomba gravement malade. Dans l'intervalle, j'eus l'honneur d'adresser directement à Madame la Dauphine les pièces qui constataient la belle action de M. Laisné de Villevêque, et d'établir que la gloire lui en appartenait seul, bien que d'autres eussent cherché à s'en faire un titre, entr'autres l'infâme Perlet, qui jamais n'avait habité Orléans, et dont la signature aurait profané la pétition courageuse que je viens de rapporter. Je pris la liberté de représenter à Madame la Dauphine, que M. Laisné de Villevêque se trouvant candidat pour la questure, Son Altesse Royale aimerait sans doute saisir cette occasion pour fixer sur lui le choix de Sa Majesté. En effet, la nomination eut lieu, et deux jours après, ce brave et loyal serviteur du Roi fut reçu en audience particulière par Sa Majesté et par Monseigneur le Dauphin.

Le changement de ministère ayant précédé l'ouverture de la session, l'attente publique se

tourna tout entière sur le discours du trône : on sait la sensation que fit ce discours. Ce que je vais dire fera plus particulièrement connaître l'effet qu'il produisit sur l'opinion nationale.

J'allais livrer à l'impression les premiers volumes de mes présens Mémoires, pour lesquels j'avais traité avec M. Moutardier. J'eus l'avantage de rencontrer chez lui M. Étienne fils. L'ayant entendu nommer, je lui demandai s'il était le fils de M. Étienne, littérateur distingué, député, et l'un des actionnaires du *Constitutionnel ;* sur sa réponse affirmative je lui fis remarquer la singularité de ma position, en lui témoignant le désir de faire la connaissance de monsieur son père. « Il m'a souvent parlé de « vous, me dit-il, monsieur Fauche, et il aura « lui-même beaucoup de plaisir à vous voir. » Je vis en effet, peu de jours après, chez lui, M. Etienne, et voici ses proprés paroles : « Il y « a long-temps, monsieur Fauche, que je vous « connais, et vous ne vous doutez pas comment? « — Non, monsieur, je l'ignore, en effet, et je « désire le savoir de vous-même. — J'étais logé « dans la maison de la rue Saint-Lazare, où vous « vîntes vous réfugier en vous échappant du « Temple : vous étiez caché chez un sieur Schol, « qui avait épousé une de vos parentes. Mais

« quand j'appris qu'il avait eu l'infamie de vous « vendre à la police, j'eus horreur de cette mai- « son et je la quittai huit jours après. Depuis lors « j'ai toujours pris intérêt à ce qui vous regarde...» Notre conversation s'étant portée sur les affaires publiques : « Eh bien ! monsieur Fauche, ajouta « M. Etienne, on peut vous parler de confiance, « avez-vous assisté, il y a trois jours, à la séance « royale? — Oui, lui dis-je, et j'étais même très « bien placé pour entendre le discours de Sa « Majesté et pour voir l'effet qu'il devait pro- « duire. — Eh bien ! lorsque le Roi arriva, pour- « suivit M. Etienne, et qu'il s'assit sur son trône, « au regard qu'il jeta sur la Chambre des Dépu- « tés, nous vîmes qu'évidemment Sa Majesté avait « été prévenue contre la Chambre ; mais au mo- « ment où le Roi prononça avec un élan solennel : « *Charte que mon frère a octroyée, Charte que « j'ai jurée à Reims, Charte que je jure de faire « observer*, les acclamations partirent avec autant « d'enthousiasme du côté de la Chambre des Dé- « putés que du côté de la Chambre des Pairs, le « visage du Roi rayonnant alors de sérénité, nous « nous dîmes comme par inspiration : *Le Roi est « à nous, et nous sommes à lui !* »

A dater de ce jour, la nouvelle administration ayant proclamé, pour ainsi dire, le régime légal,

n'étais-je pas en droit d'attendre que la justice en découlât pour ce qui me concernait, et que les paroles royales si consolantes dont j'avais été l'objet reçussent enfin leur entier accomplissement?

L'intérêt ne me guida jamais, comme on a pu le voir, dans aucune de mes démarches. Si je n'avais été animé que par des calculs sordides, je n'aurais pas réussi; car il est des choses qu'on ne fait et qu'on n'obtient que par sentiment. Aussi à quoi se bornent mes demandes? A être replacé dans l'état de situation et de fortune où j'étais en 1795, lorsque le prince de Condé m'attacha, par le plus noble entraînement, à la cause des Bourbons. On ne saurait révoquer en doute ma situation à cette époque : je jouissais d'une grande aisance; j'étais à la tête de deux établissemens considérables; je commandais à un capital de près de cinq cent mille francs, et je ne devais rien. En sacrifiant cette existence à la cause des Bourbons, je me suis exposé à mille dangers, et pendant trente ans j'y ai dévoué ma vie.

Qu'on remarque bien que, n'étant pas né Français, je n'étais lié par aucun serment de fidélité, soumis à aucun devoir, enchaîné par aucun bienfait, séduit par aucune habitude, au-

cune promesse, aucune espérance, lorsque, par enthousiasme, je me suis dévoué à la cause royale de France, qui était celle de la légitimité européenne.

Par l'organe de l'un des princes français, la qualité et l'étendue des récompenses à moi promises ont été précisées dans des termes si larges, que seuls ils disent tout pour la raison et pour la postérité. Mes titres ont été reconnus, puisqu'un provisoire m'a été accordé en 1820.

Si ma position sociale me permettait d'attendre l'accomplissement de ces promesses, confirmées par les consolantes paroles de S. M. Charles X, je serais sans inquiétude; mais il n'en est pas ainsi, et trente années de sacrifices de tous les genres, de dévoûment de tous les instans, mes établissemens anéantis, ma fortune dispersée, le pain de mes enfans engagé, ma liberté compromise, ne me laissent d'autre alternative qu'une prompte justice ou une catastrophe inévitable.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE XXV.

Page 1 a 59.

Conséquences de la paix de Tilsitt. — Courageuse opposition de l'Angleterre. — Commencemens de la guerre d'Espagne. — Ce que j'en augure. — Je rends compte au Roi de ma correspondance avec Perlet. — Profonde déception imaginée et continuée par ce scélérat. — Échantillon de sa correspondance. — Mes rapports avec Perlet d'une part, et le ministère anglais de l'autre. — Tracasseries suscitées par MM. de Puisaye et d'Antraigues. — Puisaye veut m'enlever la direction de la correspondance. — Ses intrigues auprès de M. Canning. — Lettre dictée à Perlet, par la police impériale, sur M. de Puisaye. — Ce que j'écris à M. Canning sur les prétentions de Pnisaye. — Ma querelle avec ce dernier. — Lettre insolente que j'en reçois. — Teneur de ma réponse. — Il obtient contre moi un ordre de déportation. — J'y résiste, et il est commué en un exil dans l'intérieur. — Ma nouvelle position. — Perlet, excité à se rendre en Angleterre, ose y venir. — Puisaye s'oppose à son débarquement. — Je transgresse mon ordre d'exil pour me rendre auprès de lord Moira. — Je vois le Roi à Wanstedt, chez le prince de Condé. — Ce qne me dit le

Roi. — J'obtiens le débarquement de Perlet, qui voit les ministres, et se présente à Louis XVIII. — Particularités à ce sujet. — Ce que m'écrit M. Beckett au nom de lord Hawkesbury. — Ma réponse. — Je vois Perlet. — Ce fourbe nous abuse tous. — Son départ. — Je retourne à Oxford. — Lettre que j'écris à lord Moira et à Louis XVIII. — Mes pressentimens sur les résultats de la guerre d'Espagne. — Louis XVIII aux aguets d'un moment qui, dit-il, *viendra tôt ou tard.*

CHAPITRE XXVI.

Page 60 a 120.

Continuation de mon exil à Oxford. — Je demande inutilement à revenir à Londres. — M. Canning s'y oppose. — Lettre que je lui écris. — Ma justification frappe les ministres. — Je recouvre mon entière liberté. — Je vais voir le Roi à Gosfield-Hall. — Réception que j'en reçois. — Je suis présenté à la Reine et à madame la duchesse d'Angoulême. — Aperçu concernant la guerre d'Espagne. — Armement de l'Autriche. — Considérations sur la campagne de 1809. — Travail que me demande lord Hawkesbury. — Note que je remets à ce ministre. — Explication préalable sur la marche des événemens. — Bataille d'Esling sur le Danube. — Causes secrètes de l'expédition de l'Escant. — Pourquoi elle ne remplit pas son but. — Dissensions parmi les ministres. — Retraite de lord Castlereagh et de M. Canning. — Avénement du marquis de Wellesley au ministère. — Mon frère quitte la Suède. — Révolution dans ce pays. — Abdication forcée de Gustave-Adolphe. — Arrivée de mon frère à Londres avec sa fa-

mille. — Mes premiers rapports avec M. le comte de Blacas. — Origine de sa fortune. — Difficultés que j'éprouve pour me remettre en possession de mon titre sur les princes français. — M. de Blacas succède, auprès de Louis XVIII, à M. d'Avaray. — Désertion du général Sarrazin — Son arrivée à Londres. — Particularités à son sujet. — Arrivée en Angleterre du roi de Suède détrôné. — Je vais le visiter. — Il va chez le prince de Condé et chez Louis XVIII, à Hartwell. — Singulière méprise. — On me prend pour le ministre Fouché, dont on avait ébruité l'arrivée à Londres. — Je suis compromis au sujet du général français Simon, prisonnier de guerre. — Justice que me rend le gouvernement anglais. — Il m'accorde la naturalisation. — Le feu prend à la maison de M. d'Antraigues. — Peltier sauve ses papiers. — Exagération du système continental. — Des *licences*, et de celle que j'obtiens du gouvernement anglais, après l'arrivée de ma fille à Londres. — Conséquences de la campagne de Portugal en 1810. — Mes relations avec M. le duc d'Havré. — Il est mon seul intermédiaire auprès du Roi. — Note que je présente au ministère britannique, pour le rappel de Moreau, avec l'approbation de Louis XVIII. — Réponse que je reçois du marquis de Wellesley. — Motifs politiques de cette réponse dilatoire. — Germes de mésintelligence entre Napoléon et l'empereur Alexandre. — État du cabinet britannique et de la famille royale. — Rechute mentale du roi Georges III. — Régence du prince de Galles. — État politique de l'Europe à la fin de 1811.

CHAPITRE XXVII.

PAGE 121 A 209.

Année 1812. — Ouverture du parlement britannique. — Changement dans le ministère. — Retraite du marquis de Wellesley. — Retour de lord Castlereagh au ministère. — Détails biographiques à son sujet. — Mort tragique de M. Perceval. — Le Prince-Régent entre dans la plénitude du pouvoir royal. — Résumé de la guerre de la Péninsule et de la campagne de Russie. — *Conspiration Mallet.* — Ma note à lord Liverpool à ce sujet. — Sensation que fait à Hartwell la nouvelle de la retraite de Moscou. — Je fais connaître au duc d'Havré les dispositions favorables du ministère anglais pour le rétablissement des Bourbons. — Réponse que me fait le duc au nom du Roi. — Effets que produisent le vingt-neuvième bulletin et la défection de la Prusse. — Je remets au ministère mon travail de 1805 sur Moreau. — Projet de lettre destinée à l'empereur Alexandre, pour rappeler Moreau. — Circonstances de la mort tragique du comte et de la comtesse d'Antraigues. — Mon écrit, ou *exposé* de la persécution que j'ai soufferte. — Hauts personnages à qui je l'adresse. — Ma lettre au Prince-Régent. — Ma lettre d'envoi à M. Canning. — Ce que j'établis dans mon *exposé.* — Événemens de 1813. — Sixième coalition continentale. — Premières démarches politiques pour la restauration des Bourbons. — Dispositions favorables du Prince-Régent. — Relations établies entre Bordeaux et Hartwell. — Je m'occupe d'ouvrir une communication directe avec Paris. — Lettre que je reçois de M. le duc d'Havré au nom du Roi. — Je vais à Jersey

me concerter avec le prince de Bonillon. — Mon retour et ma note au sous-secrétaire d'État Hamilton. — On apprend à Londres que Moreau est sur le continent. — Effet que me fait cette nouvelle. — Opinion de M. le duc d'Havré à ce sujet. — Note que je remets à lord Castlereagh sur le général Moreau. — J'apprends que Moreau a été blessé à mort. — J'offre à madame Moreau de me transporter auprès du général. — Réponse que me fait madame Moreau. — Effet que produit à Hartwell la mort du général. — Événement de la bataille de Leipsick. — Les espérances du Roi plus fondées. — Opinion contraire de certains émigrés. — Scène caractéristique à ce sujet qui se passe chez moi. — Je donne le premier avis à Hartwell des suites de la bataille de Leipsick. — Le Roi se montre très sensible à mon exclamation de *vive le Roi* à cette occasion. — Vœux des princes de la maison royale d'Angleterre. — On prévoit à Hartwell que le sénat voudrait intervenir. — Expression de la pensée du Roi à ce sujet, consignée dans une lettre du duc d'Havré. — Compte que rend au Roi mon ami M. Gilles, sur l'état intérieur de la France. — Le Roi en est satisfait. — Le Roi, informé que les alliés sont décidés à passer le Rhin, se concerte avec le gouvernement anglais pour envoyer les princes sur le continent. — Engagement que prend le Roi vis-à-vis des principaux fonctionnaires de l'empire, de *légitimer leurs rangs et de consolider leurs fortunes.* — Je conduis à Hartwell M. Lewis Goldsmith; détails à ce sujet. — Passage du Rhin par les alliés. — Départ des princes pour le continent. — Je me rends à Jersey et à Guernesey, pour ouvrir la communication avec Paris. — Avis que me donne mon ami M. Gilles sur les piéges tendus par la police de Savary pour attirer

le duc de Berry sur la côte de France. — Je cours à Londres pour m'opposer au débarquement du prince. — Ma conférence à ce sujet avec M. Cooke, sous-secrétaire d'État. — Ce que me dit lord Castlereagh en sortant de chez le Prince-Régent. — Je sauve, par mon opposition, la vie au duc de Berri. — Suite de ma correspondance avec Hartwell. — Lettre que m'écrit M. le comte de Blacas. — J'agis, de concert avec le duc d'Havré, dans le dessein de passer à Paris. — J'échoue dans ma tentative; ce que M. Desmarets dit à M. Gilles à mon égard. — Mon neveu Édouard Vitel, venant du continent, donne à Hartwell des nouvelles de S. A. R. Monsieur. — Ma correspondance avec le duc d'Havré acquiert un plus haut degré d'importance. — La pensée du Roi y est presque toujours exprimée. — Fausse nouvelle de la proclamation du Roi à Paris. — Le Roi est le seul à Hartwell qui y reste incrédule. — Émissaires de Savary à Londres. — Effets que produisent à Hartwell les bruits de paix. — Lettre remarquable du duc d'Havré à ce sujet. — L'incertitude des événemens me porte à demander à Sa Majesté Prussienne de me rendre à son quartier général. — Assentiment de Louis XVIII. — Au moment de partir, j'apprends l'entrée des alliés, le 31 mars, à Paris. — Effet que produit à Hartwell et à Londres cette grande nouvelle. — Prémices de la restauration. — Entrée publique de Louis XVIII à Londres. — Accueil que lui fait le Prince-Régent. — Joie nationale en Angleterre. — Accueil que me fait le Roi et madame la duchesse d'Angoulême. — Le Roi se met en route pour Douvres. — Noms des personnages qui accompagnent Sa Majesté. — Je suis moi-même à la suite du Roi.

CHAPITRE XXVIII.

PAGE 210 A 297.

Mon départ de Douvres avec le Roi. — Mon arrivée à Calais. — Quelques détails sur la restauration. — Je précède le Roi à Paris. — Audience que m'y donne S. M. le roi de Prusse. — Je recherche Perlet. — Mes nouveaux rapports avec lui. — Ses disculpations. — Il charge Veyrat. — Entrée de Louis XVIII dans Paris. — Disposition des esprits. — Offres que me fait pour le Roi M. Gallot, agent de change. — Le chevalier de Mézières. — Le baron de Marguerittes. — MM. de Blacas et de La Maisonfort se coalisent contre moi. — Déclaration que me donne le prince de Condé. — Je vais à Londres à la suite de S. M. le roi de Prusse et de l'empereur Alexandre. — Le cardinal Gonzalvi. — Déclaration que me donnent lord Grenville et sir Charles Flint. — Mon retour à Paris et mon départ pour Neufchâtel. — M. Lesperut. — Je recueille en Suisse les premiers indices du complot buonapartiste. — Mémoire que me confie le conseil secret de Berne. — Je l'adresse au Prince-Régent. — Je fais la connaissance personnelle de l'ex-directeur Barras. — Détails curieux à son sujet. — Son entrevue secrète avec Fouché. — Bases des premières trames contre le rétablissement des Bourbons. — Barras demande à faire des révélations à Louis XVIII. — M. de Blacas s'y oppose. — Particularités du plus haut intérêt. — Conférence de Barras avec M. de Blacas et le duc d'Havré. — Lettre de S. M. Louis XVIII au général Barras. — Perlet démasqué. — Ce que j'apprends à son sujet de M. le comte Beugnot et de M. le comte Jules de Polignac. — Mon affaire avec

Perlet est renvoyée par le Roi à l'examen d'une commission. — Je remets à S. M. un nouveau Mémoire. — Accueil affable que me fait le Roi. — Veyrat me communique toutes les pièces qui prouvent la trahison de Perlet. — Ma conversation avec M. Desmarets au sujet de ce scélérat. — Rixe au bal de l'Opéra. — Ma conversation avec M. Dandré. — Précurseurs du 20 mars. — Mes tentatives pour éclairer le Roi. — Le 20 mars se développe. — Je suis envoyé en mission à Vienne.

CHAPITRE XXIX.

Page 298 à 352.

Ma conférence à Strasbourg avec le maréchal duc d'Albuféra. — Mon arrivée au congrès de Vienne. — Accueil que me fait le prince de Hardenberg. — Ma conversation avec le duc de Wellington et le prince de Talleyrand. — Diner diplomatique. — J'y combats, avec la permission du prince de Hardenberg, les partisans de la Régence. — Hautes particularités. — Projet d'enlèvement du roi de Rome. — L'archiduc Charles me fait demander. — Ma conversation avec ce prince. — Mission que me donne S. M. le roi de Prusse auprès de S. M. Louis XVIII. — Je suis porteur d'une lettre autographe. — Réception outrageante que me fait M. de Blacas. — Je suis arrêté et expulsé de Gand par le baron d'Eksteins, agent de M. de Blacas, malgré les efforts des autres ministres du Roi. — Causes de cet indigne procédé. — Je suis détenu à Bruxelles. — Particularités affligeantes. — Mon retour à Vienne. — Énergie de mes réclamations. — Réponse de S. M. Louis XVIII à la lettre du roi de Prusse. — *Post-scriptum* frauduleux qui me con-

cerne. — Combien sont odieuses les calomnies officielles dont je suis l'objet. — Lettre consolante du prince de Hardenberg. — Mon Mémoire à S. M. Louis XVIII à ce sujet.

CHAPITRE XXX.

PAGE 353 A 440.

Bataille de Waterloo. — Ses conséquences. — Opérations de l'armée royale de l'Est. — Je donne ma garantie à un emprunt pour cette petite armée. — Je fais arborer le drapeau blanc au château de Joux. — Particularités à ce sujet. — Mes relations avec le maréchal Jourdan. — Je reviens à Paris, où le Roi avait fait sa rentrée. — Je demande réparation de l'outrage de Gand. — Note transmise par Fouché, ministre de la police, au prince de Talleyrand à mon sujet. — Lettre du prince de Talleyrand à M. de Goltz. — Je suis justifié diplomatiquement. — Particularités remarquables sur la seconde restauration. — Ma conférence avec Fouché. — Barras sert la maison royale. — Détails sur mon *Précis historique*. — Opposition de Barras à sa publication. — M. Decazes en fait saisir les exemplaires. — Additions et rectification demandées par Barras. — Comment les papiers accusateurs de Perlet viennent dans mes mains. — Procès que j'intente à Perlet. — Histoire de ce procès. — Je triomphe par la voie judiciaire.

CHAPITRE XXXI.

PAGE 441 A 559.

Le titre royal m'est remboursé; comment. — Je passe à Londres. — J'ai l'honneur d'être admis en audience par S. A. R. le Prince-Régent. — Paroles gracieuses et encou-

rageantes de ce prince. — Particularités remarquables. — Démarches de mon fondé de pouvoirs auprès du ministre Decazes. — Négociation à mon sujet. — Mon retour à Paris. — Je vois à Chantilly le prince de Condé. — Ma conversation avec M. le comte d'Escars. — Je vois le ministre Decazes. — Explication qu'il me demande. — J'y satisfais. — Mon entière innocence est reconnue. — Le ministre me promet sa protection. — Je me rends au château d'Engers près du prince de Hardenberg. — Lettre qu'il écrit en ma faveur au comte de Goltz. — Mon retour à Paris. — Ma dernière conversation avec le prince de Condé. — Mort de ce prince. — Je me rends au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Note officielle et confidentielle du prince de Hardenberg au duc de Richelieu en ma faveur. — Retraite de M. de Richelieu. — M. Decazes s'occupe de ma réclamation. — Sa retraite après le meurtre du duc de Berry. — Je retourne en Angleterre après l'avénement de Georges IV. — Troisième audience que m'accorde ce prince. — Mes révélations au sujet de la Reine. — Le roi d'Angleterre daigne écrire en ma faveur à Louis XVIII. — Ce que me dit à ce sujet M. le comte de Pradel à mon retour à Paris. — M. Husson, chargé de faire un rapport au Roi à mon sujet. — Ses conclusions. — Elles ne sont adoptées qu'en partie. — Je reçois enfin un provisoire et une pension. — Continuation de mes rapports avec le général Barras. — Il n'a rien désavoué de ce que j'ai écrit. — Ma conversation avec le général Guilleminot chez Barras. — Promesse que me fait ce dernier. — Événement de la fin de 1820. — Congrès de Troppau. — Mémoire politique de M. de Bergasse. — Remis par moi au prince de Hardenberg, il est communiqué à l'empereur Alexandre. — Résolutions

des souverains. — Récompenses que je reçois de la Prusse. — M. de Châteaubriand. — Méhée de La Touche. — Congrès de Laybach. — Je reviens à Paris. — Mission que j'y reçois du prince de Hardenberg. — Je suis nommé consul général en Suisse. — Je suis reçu en audience particulière par S. M. Louis XVIII. — Je mets sous ses yeux le Mémoire de M. de Bergasse. — Particularités à ce sujet. — Je suis présenté au ministre Corbière. — Ma conversation avec ce ministre. — Je revois Barras. — Avis qu'il me donne. — Je vais à Londres. — Congrès de Vérone. — Mort du marquis de Londonderry. — Mon retour sur le continent. — Contrariétés en Suisse. — Le Directoire fédéral s'oppose à mon installation. — Intrigues à ce sujet. — Je suis soutenu par ma cour. — Congrès de Vérone. — Mort du prince de Hardenberg. — Mes regrets. — Je perds mon appui, et mon emploi est sacrifié. — Sa Majesté Prussienne me conserve ses bontés. — Campagne de 1823 en Espagne. — Mort de Louis XVIII. — Avénement de Charles X. — Sacre. — Impression que j'y éprouve. — Je demande l'accomplissement des paroles royales. — Charles X m'accueille avec bonté. — Ses paroles encourageantes. — Sa Majesté me renvoie à M. de Villèle. — Promesses que me fait ce ministre. — Rien ne s'accomplit. — Mes rapports avec le duc de Rivière. — Approches de la crise ministérielle. — Conversation de Barras avec le duc de Rivière. — Retraite de M. de Villèle. — Mes démarches pour la formation du nouveau ministère. — Séance royale. — Conclusion.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME.

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui auraient acheté les dix-sept portraits, gravés par les meilleurs artistes anglais et français, ainsi que les dix-neuf *fac-simile*, qui se vendent séparément, à 15 fr. la collection, et qui voudraient les placer convenablement dans le corps de l'ouvrage, pourront consulter l'Avis suivant :

AVIS AU RELIEUR.

PLACEMENT DES PORTRAITS.

TOME PREMIER.

Fauche-Borel, page 1re, en regard du titre.
S. M. Louis XVIII, page 171.
Le prince de Condé, page 232.
Pichegru, page 240.

TOME SECOND.

S. M. le roi d'Angleterre, page 1re, en regard du titre.
L'avoyer Steiguer, page 181.
S. A. R. le Dauphin, page 272.
S. A. R. la Dauphine, en regard.

TOME TROISIÈME.

S. M. le roi de Prusse, page 1re, en regard du titre.
Moreau, page 49.
S. A. R. le duc d'Enghien, page 114.
Charles Vitel, page 324.

TOME QUATRIÈME.

S. M. Charles X, page 1re, en regard du titre.
S. A. R. le duc de Berry, page 121.

AVERTISSEMENT.

S. A. R.e la duchesse de Berry, en regard.
S. A. R. le duc de Bordeaux, page 121 ensuite.
S. A. R. le duc de Bourbon, page 441.

PLACEMENT DES FAC-SIMILE.

TOME PREMIER.

Lettre de Frédéric-le-Grand, 8 mai 1768, page 8.
— du prince de Condé, 31 octobre 1792, page 114.

TOME SECOND.

Lettre de l'archiduc Charles, 26 mai 1796, page 25.
— du duc d'Avaray, 10 février 1797, page 109.
Billet de S. M. Louis XVIII, 8 mai 1799, page 265.
Lettre de Pichegru, 10 août 1799, page 266.
— de Barras, 23 septembre 1799, page 314.

TOME TROISIÈME.

Lettre du duc d'Enghien, 18 juillet 1803, page 118.
— du comte d'Antraigues, 23 avril 1805, page 191.

TOME QUATRIÈME.

Lettre du général Moreau, 2 septembre 1813, page 170.
— du comte Blacas, 11 avril 1813, page 209.
— du même, 12 février 1814, *ibid.*
Déclaration du prince de Condé, 3 juin 1814, page 232.
Lettre de lord Grenville, 30 juin 1814, page 237.
— du prince de Hardenberg, 29 mai 1815, page 344.
— du vicomte de Châteaubriand, 21 septembre 1815, p. 352.
— du comte Alexis de Noailles, 3 décembre 1815, *ibid.*
— de S. M. le roi de Prusse, 15 décembre 1815, page 395.
— du prince de Hardenberg, 21 mai 1816, page 441.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 12, *ligne* 22. *Herbstadt;* lisez *Herbstud.*
— 110, — 6. de Luze de Montmollin; *lisez* Montmollin Deluze.

TOME DEUXIÈME.

Page 198, *ligne* 8. Mademoiselle de Purry; *lisez* mademoiselle de Gélieu.

TOME TROISIÈME.

Page 39, *ligne* 23. M. Abbot; *lisez* M. Best.
— 337, — 4. M. Robinson; *lisez* Robson.

TOME QUATRIÈME.

Page 194, *ligne* 16. de Neuchâtel; *lisez* de Vevay.
— 449, — 25. Sir Georges Stuart; *lisez* Sir Charles Stuart.
— 451, *à la note.* Alors grand-maître de l'artillerie; *lisez* payeur en chef de l'armée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google